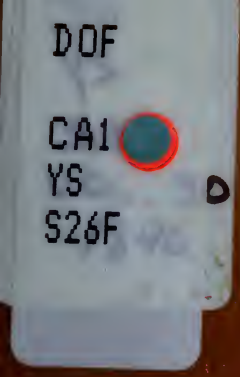
DOF
CA1
YS
S26F

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa
BIBLIOTHÈQUE DE DROIT
U.d'O.
O.U.
LAW LIBRARY

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DOCUMENTS OFFICE

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

DOCUMENTS DE LA SESSION

Université d'Ottawa
DOCUMENTS OFFICIELS
GOVERNMENT PUBLICATIONS
University of Ottawa

PREMIÈRE SESSION DU HUITIÈME PARLEMENT

DU

CANADA

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

SESSION (2E) 1896

VOLUME XXX.

Voir aussi la liste numérique, page 3.

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES

DOCUMENTS DE LA SESSION

DU

PARLEMENT DU CANADA

Universitas

PREMIÈRE SESSION, HUITIÈME PARLEMENT, 1896.

NOTE.—Pour trouver promptement si un document a été imprimé ou non, on a ajouté les lettres (p. i.) en regard de ceux qui ne sont pas imprimés ; on comprendra que ceux qui ne sont pas ainsi marqués sont imprimés. On trouvera de plus amples renseignements concernant chaque document dans la liste qui commence à la page 3.

A

Acte des Sauvages.....(p. i.) 14
Allan, Contrat avec la ligne..... 28*a*
Arrêtés du Conseil.....(p. i.) 30
Atlantique et Lac-Supérieur, Chemin de fer (p.i.)..... 29
Atlantique, Ligne de steamers sur l'..... 28, 28*c*

B

Bibliothèque du Parlement, Rapport sur la .. 1
Boston, Bureau de poste de.....(p.i.) 20
Brockville et Ottawa, Chemin de fer.....(p.i.) 26
Budget.....4, 4*a*, 4*b*

C

Changement de gouvernement.....7 à 7*c*
Chemin de fer Canadien du Pacifique ; affaires avec le département de l'Intérieur, (p.i.)..... 10
Collège militaire royal.....15, 15*a*, 15*b*
Colombie-Britannique, Zone de ch. de fer dans la.....(p.i.) 12
Commission des Pêcheries, Ontario (1893)..... 10*c**
Connolly, Réclamations des MM.....(p.i.) 17
Conseil de la Trésorerie, Jugements renversant les décisions de l'auditeur général (p.i.) 2, 2*a*
Conseil de la Trésorerie, Rapports du....(p.i.) 31

D

Dépenses imprévues.....(p.i.) 5
Destitutions, Ch. de fer Intercolonial ...(p.i.) 23*a*

E

Effectif de la milice.....(p.i.) 9

G

Gouverneur général, Correspondance avec....7 à 7*c*
" " Mandats du, 1895-97 (p.i.) 3
" " " depuis le 14 juillet 1896.. 8

H

Habillements de la milice, Contrats pour les, (p.i.)..... 24
Hawkesbury et Sydney, Malles entre....(p.i.) 27

I

Ile des Soldats.....(p.i.) 26
Irrigation, Acte d'.....(p.i.) 13
Intercolonial, Ch. de fer, destitutions...(p.i.) 23*a*
" " déplacements..... 32

L

Ligne de steamers sur l'Atlantique.....28, 28*c*

M

Mandats du gouverneur général, 1895-97..(p.i.) 3
" " " depuis le 14 juillet 1896..... 8
Manitoba, Recensement du..... 25
Marine, Matériaux pour réparations.....(p.i.) 33
Morrison, John.....(p.i.) 27

M

Matériaux pour rép. de steamers et nav. .(p.i.) 33
Milice, Contrats pour les habillements de la, (p.i.)..... 24
" Effectif de la..... .....(p.i.) 9
McBride, Patrick.....(p.i.) 23

N

Nominations dans le service civil.....7 à 7*e*

O

Ontario, Commission des pêcheries de l', (1893) 10*c**

P

Payne, John Lambert.....(p.i.) 19, 19*a*
Permis de pêche..... .....(p.i.) 21
Primes de pêches..... .....(p.i.) 16
Provinces maritimes, Pétition des..... 28*b*

R

Rae, M..... ..... (p.i.) 22
Recensement du Manitoba..... 25
Recettes et paiements.....(p.i.) 6

S

Service civil, Nominations dans le.....7 à 7*e*
Service rapide sur l'Atlantique..... 28
Subventions aux navires..... .... 28*b*
Subventioms aux Territoires du Nord-Ouest, (p.i.)..... 30

T

Terres fédérales.. .....(p.i.) 11, 12
Territoires du Nord-Ouest, Subventions aux, (p.i.)..... 30
Tupper, Sir C., Correspondance de.....7 à 7*e*

W

Waterford, Changement au bureau de poste de..... ....(p.i.) 18

☞Voyez aussi l'Index alphabétique, page 1.

LISTE DES DOCUMENTS DE LA SESSION

Arrangée par ordre numérique, avec leur titre au long ; les dates auxquelles ils ont été ordonnés et présentés aux deux Chambres du parlement ; le nom du député qui a demandé chacun de ces documents, et si l'impression en a été ordonnée ou non.

VOLUME 1.

1. Rapport des bibliothécaires conjoints du parlement. Présenté le 20 août 1896, par l'Orateur.
Imprimé pour les documents de la session seulement.

2. Décisions du Bureau de la Trésorerie au sujet des sections 2, 3 et 4 du canal Cornwall, Davis et Fils, estimé de janvier ; de l'emploi des commis et messagers surnuméraires en vertu de l'amendement de 1895 à l'Acte du service civil ; et de la Commission de géologie, salaire de H. J. Cameron. Présentées le 24 août 1896, par l'honorable W. S. Fielding..... ..... *Pas imprimées.*

2*a*. Rapport supplémentaire au n° 2. Présenté le 25 août 1896, par l'honorable W. S. Fielding.
Pas imprimé.

3. Relevé des mandats du gouverneur général émis depuis la dernière session du parlement à compte des exercices 1895-96 et 1897. Présenté le 24 août 1896, par l'honorable W. S. Fielding.
Pas imprimé.

4. Budget des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1897. Présenté le 27 août 1896, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*a*. Budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1897. Présenté le 25 septembre 1896, par l'honorable W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

4*b*. Autre budget supplémentaire des sommes requises pour le service du Canada pour l'exercice qui se terminera le 30 juin 1897. Présenté le 30 septembre 1896, par l'hon. W. S. Fielding.
Imprimé pour la distribution et les documents de la session.

5. Relevé des dépenses faites à compte des frais divers imprévus, depuis le 1er janvier jusqu'au 22 août 1896. Présenté le 25 août 1896, par l'honorable W. S. Fielding..... ....*Pas imprimé.*

6. Relevé, pour dix jours, des recettes et paiements du Canada, du 11 au 20 août 1896. Présenté le 26 août 1896, par l'hon. W. S. Fielding..... ... .*Pas imprimé.*

7. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 28 août 1896, demandant copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et sir Charles Tupper concernant certaines nominations projetées et certains arrêtés du conseil. Présentée le 28 août 1896, par l'hon. W. Laurier.
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

7*a*. Réponse supplémentaire au n° 7, au sujet des nominations faites par le gouvernement libéral en 1878. Présentée le 3 septembre 1896.—*L'hon. W. Laurier.*
Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

VOLUME 1—*Suite.*

7*b*. Réponse supplémentaire au n° 7, au sujet de la résignation des ministres. Présentée le 3 septembre 1896.—*L'hon. W. Laurier*..... ...*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

7*c*. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 31 août 1896,—Etat faisant connaître le sujet des rapports à Son Excellence le gouverneur en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après la démission de sir John A. McDonald en 1873 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable M. Mackenzie. Aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après la défaite de l'honorable A. Mackenzie en 1878, et avant l'arrivée au pouvoir de sir John A. Macdonald. Aussi, faisant connaître le sujet de tous les rapports à Son Excellence en conseil et de toutes les minutes du conseil approuvées après le 23 juin 1896 et avant l'arrivée au pouvoir de l'honorable Wilfrid Laurier. Aussi, faisant connaître le sujet de toute minute du conseil approuvée après le 23 juin 1896 et subséquemment annulée. Présentée le 8 septembre 1896.—*Sir Charles Tupper*.....*Imprimée pour la distribution et les documents de la session.*

7*d*. Réponse supplémentaire au n° 7, concernant certains projets de nominations, juillet 1896. Présentée le 10 septembre 1896.—*L'hon. W. Laurier.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

7*e*. Réponse supplémentaire au n° 7, concernant certains projets de nominations et arrêtés du conseil, juillet 1896. Présentée le 17 septembre 1896.—*L'hon. W. Laurier.*

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

8. Copie des arrêtés du conseil et de la correspondance concernant les mandats du gouverneur général émis depuis le 14 juillet 1896. Présentée le 28 août 1896, par l'hon. W. S. Fielding.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

9. Effectif de la milice active pour l'exercice 1896-97. Présenté le 28 août 1896, par l'hon. F. W. Borden.

Pas imprimé.

10. Rapport en réponse à une résolution du 20 février 1882, en tant qu'elle est fournie par le département de l'intérieur, concernant la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique. Présenté le 1er septembre 1896, par l'hon. R. R. Dobell.....*Pas imprimé.*

10*c**. Commission fédérale des Pêcheries de la province de l'Ontario.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

MÉMO.—Le rapport ci-dessus n'ayant été publié qu'après l'impression de l'index de 1893, a été, pour cette raison, involontairement omis dans la reliure des volumes de cette année-là. On l'a relié comme volume supplémentaire du volume 7 de 1893.

11. Arrêtés du conseil qui ont été publiés dans la *Gazette du Canada*, conformément aux dispositions de la clause 91 de l'Acte des terres fédérales, chap. 54 des Statuts Revisés du Canada. Présentés le 1er septembre 1896, par l'hon. R. R. Dobell.....*Pas imprimés.*

12. Arrêtés du conseil en conformité des dispositions de l'article 38 des règlements relatifs à l'arpentage, l'administration, la concession et la gestion des terres fédérales comprises dans la zone de 40 milles des chemins de fer dans la province de la Colombie-Britannique. Présentés le 1er septembre 1896, par l'hon. R. R. Dobell.....*Pas imprimés.*

13. Arrêtés du conseil concernant les questions qui procèdent de l'Acte d'irrigation du Nord-Ouest, chap. 30, 57-58 Victoria. Présentés le 1er septembre 1896, par l'hon. R. R. Dobell..... *Pas imprimés.*

14. Etat indiquant les réductions et rémissions faites sous l'autorité de la clause 141, tel qu'ajoutée à l'Acte des Sauvages par la clause 8, chapitre 35, 58-59 Victoria. Présenté le 1er septembre 1896, par l'hon. R. R. Dobell.....*Pas imprimé.*

15. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 9 septembre 1896,—Copie du rapport du commandant du collège militaire royal du Canada pour l'année expirée le 30 juin 1896, et de la lettre du commandant en date du 15 août 1896 ; aussi, le rapport supplémentaire du bureau des visiteurs du dit collège en date du 18 novembre 1895. Présentée le 9 septembre 1896.—*L'hon. F. W. Borden*.....*Imprimée pour la distribution seulement.*

VOLUME 1—*Suite.*

15*a*. Réponse supplémentaire au n° 15, contenant une lettre du major général Gascoigne au major général Cameron. Présentée le 18 septembre 1896.—*L'hon. F. W. Borden.*
Imprimée pour la distribution seulement.

15*b*. Réponse supplémentaire au n° 15, contenant la correspondance échangée entre le ministre de la milice et le major général Cameron. Présentée le 22 septembre 1895.—*L'hon. F. W. Borden.*
Imprimée pour la distribution seulement.

16. Etat pour le parlement, *in re* Dépenses afférentes aux primes de pêche pour 1895-96. Présenté le 19 septembre 1896, par l'hon. L. H. Davies ....*Pas imprimé.*

17. Réponse (partielle) à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 14 septembre 1896,—Demandant : 1. Copie de la réclamation de MM. Connolly contre le gouvernement pour $44,459 et d'une réclamation amendée pour le montant de $70,418. Aussi, copie d'un ordre en conseil concernant ces réclamations en date du 27 janvier 1896, et d'un autre ordre en conseil sur le même sujet en date du 7 mai 1896. 2. Copie de tous ordres en conseil et autres procédures à ce sujet référant chacune de ces réclamations à la cour de l'échiquier, et de tous autres papiers relatifs à cette affaire. 3. Copie du jugement de la cour de l'échiquier et de toutes procédures concernant cette affaire. 4. Copie du contrat sur lequel étaient basées ces réclamations. Présentée le 14 septembre 1896.—*M. Cameron*.. .....*Pas imprimée.*

18. Réponse à l'ordre de la Chambre des communes, en date du 31 août 1895,—Copie de toutes lettres, pétitions, rapports et ordres concernant le changement apporté à la direction du bureau de poste de Waterford, Ont., en octobre 1894, par la nomination de Alexander Rock comme maître de poste en remplacement de M. B. H. Rammage, avec mention de la date de la démission de M. Rammage, et copie de sa lettre de démission. Présentée le 16 septembre 1896.—*M. Charlton.*
Pas imprimée.

19. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 16 septembre 1896,—Copie des arrêtés du conseil et papiers concernant la nomination projetée de M. John Lambert Payne à la charge de greffier-adjoint du Conseil privé.—*L'hon. W. Laurier.*
Pas imprimée.

19*a*. Réponse supplémentaire au n° 19. Présentée le 18 septembre 1896.—*L'hon. W. Laurier.*
Pas imprimée.

20. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 août 1896,—Copie de toutes lettres, papiers, rapports, pétitions et ordres concernant le changement de nom du bureau de poste de Boston, comté de Norfolk, en celui de Shawmut. Présentée le 16 septembre 1896.—*M. Charlton.*
Pas imprimée.

21. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 septembre 1896,—Etat donnant les noms de tous les pêcheurs qui ont eu des licences de pêche du gouvernement dans le comté de Lincoln et Niagara, et les montants payés par chacun d'eux pendant l'année 1895, et les noms des porteurs de licences dans le même district pour l'année 1896. Présentée le 16 septembre 1896.—*M. Gibson*..... .... *Pas imprimée.*

22. Réponse à un ordre de la Chambre des communes en date du 2 septembre 1896,—Copie de toutes les plaintes formulées contre M. Rae, gardien du phare de Point-Clark, dans le comté de Bruce, Ontario, et de toute correspondance concernant ces plaintes, avec mention de toute décision prise par le gouvernement à ce sujet. Présentée le 16 septembre 1896.—*M. Tolmie*.....*Pas imprimée.*

23. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 août 1896,—Copie de toutes lettres et papiers concernant la destitution de Patrick McBride, ci-devant gardien des pêcheries pour le comté de Prince, I.P.-E. Présentée le 17 septembre 1896.—*M. Hackett*..... .....*Pas imprimée.*

23*a*. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 août 1896,—Copie de tous rapports, correspondance et raisons alléguées concernant la destitution de Roderick McLeod et Robert McKay, gardiens du pont de l'Intercolonial à Pictou, N.-E., et la nomination de Thomas Fraser et A. Thomas en leur lieu et place. Présentée le 18 septembre 1896.—*Sir Charles Hibbert Tupper.*
Pas imprimée.

VOLUME 1—*Suite.*

24. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 17 septembre 1896,—Copie des papiers se rapportant aux contrats d'habillements pour la milice. Présentée le 17 septembre 1896. —*L'hon. F. W. Borden*.....*Pas imprimée.*

25. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 18 septembre 1896,—Relevé du recensement récent de la province du Manitoba—population de 1896 comparée à celle de 1891. Présentée le 18 septembre 1896, par l'hon. S. A. Fisher...*Imprimée pour la distribution seulement.*

26. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 14 septembre 1896,—Copie de tous papiers, plans et documents concernant l'acquisition par le chemin de fer de Brockville à Ottawa de ce qui constituait ci-devant l'île des Soldats, vis-à-vis la ville de Brockville, et concernant les droits acquis par la dite compagnie (s'il en est) d'obstruer la navigation du Saint-Laurent entre la dite île et la ville de Brockville. Présentée le 21 septembre 1896.—*M. Wood (Brockville).*

Pas imprimée.

27. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 22 septembre 1896,—Copie de tous papiers concernant le contrat de John Morrison pour le transport des malles entre Hawkesbury et Sydney. Présentée le 22 septembre 1896.—*L'hon. W. Mulock*. . . . . *Pas imprimée.*

28. Papiers concernant le service rapide sur l'Atlantique. Présentés le 29 septembre 1896, par l'hon. W. Laurier. *Imprimés pour la distribution et les documents de la session.*

28*a*. Correspondance entre le gouvernement et les entrepreneurs (contrat de la Ligne Allan) depuis la date du dernier rapport ordonné par la Chambre des communes le 5 mai 1891, et déposé le 18 mars 1892. Présentée le 29 septembre 1896, par l'hon W. Laurier.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

28*b*. Extrait d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le 21 février 1896, donnant son approbation aux vues exprimées par les chambres de commerce des provinces maritimes, à l'effet que le gouvernement ne devrait pas donner de subventions aux navires ayant leurs ports d'attache en pays étranger, en Amérique. Présenté le 29 septembre 1896, par l'hon. W. Laurier. *Imprimé pour la distribution et les documents de la session.*

28*c*. Réponse supplémentaire au n° 28. Présentée le 3 octobre 1896, par l'hon. W. Laurier.

Imprimée pour la distribution et les documents de la session.

29. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 9 septembre 1896,—Copie de la correspondance échangée entre l'honorable E. J. Flynn, premier ministre de Québec, et sir Charles Tupper, concernant le chemin de fer Atlantique et Lac-Supérieur; aussi, copie de la correspondance échangée entre le dit honorable E. J. Flynn et l'administration actuelle au sujet du dit chemin. Présentée le 29 septembre 1896.—*M. Fauvel.*

Pas imprimée.

30. Réponse à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 31 août 1896,—Copie de tous mémoires, résolutions ou autres documents de l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest au sujet d'une augmentation de subsides, et de toute correspondance à ce sujet. Présentée le 1er octobre 1896.—*M. Oliver*. ....*Pas imprimée.*

31. Réponse (partielle) à une adresse de la Chambre des communes à Son Excellence le gouverneur général, en date du 16 septembre 1896,—Copie de tous rapports approuvés par le Bureau de la Trésorerie, et de tous ordres en conseil soumis à Son Excellence entre le 23 juin et le 8 juillet derniers. Présentée le 1er octobre 1896.—*M. Choquette*. ....*Pas imprimée.*

32. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 2 septembre 1896,—Copie des instructions données par les autorités aux officiers du chemin de fer Intercolonial au sujet du déplacement des employés de ce chemin quelque temps avant le 23 juin 1896, jour des élections, afin de les empêcher de voter dans les comtés où ils étaient domiciliés; aussi, état donnant les noms des personnes qui ont donné ces instructions et faisant connaître en vertu de quelle autorité elles les ont données. Présentée le 1er octobre 1896.—*E. Domville.*

Imprimée pour la distribution seulement.

VOLUME 1—*Fin.*

33. Réponse à un ordre de la Chambre des communes, en date du 31 août 1896,—Copie de toute correspondance échangée depuis le 20 juillet dernier entre le département de la marine et des pêcheries, à Ottawa, et ses officiers ou autres personnes concernant les matériaux pour les réparations des navires et steamers sous le contrôle de ce département qui ont l'habitude de faire relâche aux ports de Charlottetown, Georgetown et Pictou, et qui sont employés à la protection des pêcheries du littoral ou au service et à l'entretien des phares. Présentée le 5 octobre 1896.—*Sir Charles Hibbert Tupper*..... .... *Pas imprimée.*

RAPPORT DES BIBLIOTHÉCAIRES DU PARLEMENT.

PREMIÈRE SESSION—HUITIÈME PARLEMENT, 1896.

A l'honorable Orateur du Sénat :

A l'honorable Orateur de la Chambre des Communes :

La courte durée des vacances fait que le catalogue des livres ajoutés à la bibliothèque depuis la dernière session est relativement peu considérable ; les observations des bibliothécaires au comité seront aussi restreintes.

C'est avec satisfaction que les bibliothécaires attirent l'attention du nouveau parlement sur la décision finale du comité de la bibliothèque concernant les échanges.

Le comité décida, en 1890, "que le crédit voté pour la bibliothèque ne peut pas permettre l'achat d'ouvrages dans le but d'encourager la littérature nationale, et que les livres achetés pour les échanges devaient être de même genre que ceux que la bibliothèque recevait des autres pays."

Cette décision très sage n'ayant pas été mise en pratique, le comité, en 1895, passa la résolution suivante : "Lorsque le comité sera disposé à encourager la circulation d'un ouvrage canadien de mérite, il attirera l'attention du gouvernement sur cet ouvrage, afin qu'un crédit spécial soit adopté pour l'achat d'un certain nombre d'exemplaires."

En 1896, comme décision finale, le comité recommanda "qu'une somme d'argent soit placée à son crédit, pour lui permettre d'encourager, en les achetant pour les échanges, les ouvrages d'auteurs canadiens, jugés dignes de cet honneur."

Les bibliothécaires désirent exprimer leur entière approbation de la manière d'agir du comité. La coutume d'acheter des ouvrages pour les échanges, à même les fonds destinés à augmenter la bibliothèque du parlement, était contraire aux intérêts de la bibliothèque, et les bibliothécaires espèrent qu'on n'y reviendra plus, même si la somme demandée pour les échanges n'était pas accordée.

L'allocation votée, chaque année, pour la bibliothèque, est suffisante pour le but que l'on se propose, si elle n'est dépensée que pour la fin qui lui est propre, mais elle ne suffit pas à couvrir la dépense qui se fait tous les ans pour les "échanges de la bibliothèque", expression qui a été interprétée avec assez de libéralité.

Au nombre des nouvelles acquisitions pour la "section américaine", il faut mentionner une importante collection de portraits des gouverneurs, intendants et personnages célèbres de l'Ancien Régime. Cette collection, qui comprend au delà de 100 portraits, a été achetée à Paris et sera mise en album pour en faciliter l'examen.

Le département canadien s'est enrichi d'un volume d'une grande rareté : *Les opérations militaires en Canada sous Sir John Colborne*, illustré par lord Beauclerck, ainsi que de plusieurs ouvrages importants et dispendieux se rapportant à la découverte de l'Amérique.

Pendant les vacances, les bibliothécaires ont réussi à se procurer, pour la première fois, les journaux de la province de la Nouvelle-Ecosse, pour la période de 1802 à 1840 ; ils espèrent pouvoir obtenir, pendant le cours de cette année, les documents officiels des autres provinces qui manquent encore à la bibliothèque.

Ils désirent aussi attirer l'attention sur un ouvrage publié à Washington, contenant les discours d'inauguration et les messages annuels des présidents des Etats-Unis, accompagnés de notes historiques et biographiques. Cet ouvrage, dont le premier volume est sur les rayons de la bibliothèque, sera d'une grande utilité lorsqu'il sera complété.

La bibliothèque a reçu, soit pendant la dernière session, soit depuis, les principaux ouvrages de référence qui se publient annuellement, surtout ceux qui traitent du commerce, des finances et des statistiques.

La liste des dons reçus pendant l'année contient une collection des lois commerciales du Japon, de la constitution et de la procédure civile de ce pays ; cet ouvrage, en anglais, a été obtenu par l'entremise de M. Nossé, consul de Sa Majesté l'empereur du Japon à la Colombie anglaise.

Le catalogue des livres ajoutés à la bibliothèque depuis la dernière session est maintenant prêt pour distribution.

Le tout respectueusement soumis.

A. D. DeCELLES,
MARTIN J. GRIFFIN,
Bibliothécaires.

Bibliothèque du Parlement,
Ottawa, 19 août 1896.

LISTE DES DONS FAITS À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.

L'auteur, J. Watts de Peyster, New-York :

Napoleone di Buonaparte.

L'auteur, M. A. D. W. French, Boston :

County Records of the Surnames of Francus, Franceis, French, in England, 1100, 1350. 8vo, Boston, 1896.

M. M. I. Nossé, Consul du Japon, Colombie-Britannique :

Inouye, J. History of the War between Japan and China.
Ito, Count H. Commentaries on the Constitution of Japan.
Commercial Code of Japan.
Civil Code of Japan.
Code of Civil Procedure of Japan.
Law of the Constitution of the Courts of Justice.
Law of application of the Laws.
Imperial University Calendar.
Loi Organique des Tribunaux du Japon.
Code de commerce du Japon.
Code de procédure du Japon.
Résumé statistique du Japon.

Baltimore Corn and Flour Exchange :

Report for 1895.

Belfast Chamber of Commerce, 1896 :

Report for 1896.

Buffalo Merchants' Exchange :

Report for 1895.

Université de Bishop's College :

Calendar for 1896-97.

Chicago Board of Trade :

Report for 1895.

Dalhousie College and University, N. S.:

Calendar for 1896-7.

Ecole Normale Laval, Québec :

Annuaire pour 1896.

Hartford Board of Trade :

Report for 1896.

London Board of Trade :

Journal, vol. 19.

New York Chamber of Commerce :

Report for 1895-6.

New York Produce Exchange :

Report for 1894-5.

Port Arthur Board of Trade :

Report for 1896.

La Société Royale du Canada :

Transactions, 2nd series, vol. 1.

St. Louis Board of Trade :

Report 1895.

Cour Suprême du Canada :

Reports, vol. 23.

Toronto University :

Papers read before the Engineers' Society, Nos. 8 and 9.

Toronto Board of Trade :

Reports for 1895.

Washington Board of Trade :

Report for 1896.

Winnipeg Board of Trade :

Report for 1896.

Le gouvernement des Bahamas :

Laws, 1895.

Le gouvernement de la Colombie-Britannique :

Sessional Papers, 1894-95.

Gouvernement du Connecticut :

Senate Journal, 1895.
House Journal, 1895.
Public Documents, 1895.
Records of the State, vol. 2.
Report, Board of Agriculture, 1894.
Special Acts, 1895.
Law Reports, vols. 65, 66.
Report, Bureau of Labour, 1895.
State Register.
New Haven Conference of Charities, Report, 1895.

Gouvernement canadien :

DEVILLE, E. Photographic Surveying.

Gouvernement de Grenada :

Blue Book, 1895.

Gouvernement Impérial :

Hansard, vols. 35-38.
Statutes, 1895.
Lords Journals, vol. 126.
Lords Papers, 1894, 8 vols.
Commons Journals, vols. 149, 150.
Commons Papers, 1894, 96 vols.
Acts, 1895.
Trade Reports.
Digest to Law Reports, 1891-1895.

Gouvernement des Indes :

Assam Forest Administration Report, 1894-95.
Bombay Code, 1895.
Madras Presidency, Forest Report, 1894-95.

Gouvernement de la Jamaïque :

Hand Book, 1896.

Gouvernement du Kansas :

Court of Appeals, vol. 1.
Law Reports, vol. 55.

Gouvernement du Massachusetts :

Law Reports, vol. 164.
Labour Report, 1894.
Report of Statistics, 1894.
Manuel of the Court, 1896.
Documents, 1894.
Massachusetts Bay Acts, vol. 8.

Gouvernement du Maine :

Labour Report, 1895,

Gouvernement du Manitoba :

Statutes, 1896.
Journals, 1895.

Gouvernement du Maryland :

Report of Statistics, 1896.

Gouvernement du Nouveau-Brunswick :

Laws, 1896.

Gouvernement du New-Hampshire .

State Papers, vols. 24, 26.

Gouvernement du New-Jersey :

Laws, 1895, 1896.
Law Reports, vol. 57.
Labour Report, 1895.
Equity Reports, vol. 52.
Legislative Documents, 1895.
Assembly Minutes, 1895.
Senate Journal, 1895.
Legislative Manual, 1896.
Geological Report, 1894.
Librarian's Report, 1895.

Gouvernement de la Nouvelle Galles du Sud :

Debates, vols. 72-81.
Statutes, 1895.

Gouvernement de New-York :

Law Reports, vols. 146-148.
Supreme Court Reports, vol. 92-99.
Laws, 1895.
Geological Map of the State.
Debates of Council of State on Women's suffrage.
State Library Law Subject Index, 1883-1893.

Gouvernement de la Nouvelle-Zélande :

Statutes, 1895.
Debates, 87-91.
Council Journals, 1894, 1895.
Appendix to Journals, 1895.

Gouvernement de la Caroline du Nord :

Labour Report, 1895.

Gouvernement des Territoires du Nord-Onest :

Journals, 1893-1895.

Gouvernement de la Nouvelle-Ecosse :

Laws, 1896.
Debates, 1896.

Gouvernement d'Ontario :

Statutes, 1896.
Gazette, 1895.
Sessional Papers, 1896.

Gouvernement de la Pensylvanie :

Law Reports, vols. 168-171.
Documents, 1894.
Legislative Hand-book, 1896.
Report, State Librarian.
Obituary Address on Hon. M. B. Lemon.

Gouvernement de Québec :

Statutes, 1895.
Journals, Legislative Assembly, 1895.
Sessional Papers, 1893-1895.

Gouvernement du Rhode-Island :

Industrial Statistics Report, 1894.

Gouvernement de Sainte-Lucie :

Ordinances, 1895.

Gouvernement de l'Australie Méridionale :

Acts, 1895.
Register, 1894.

Gouvernement des Etats-Unis :

State Papers, 1891-1895, 55 vols.
Statutes at Large, vol. 28, 1893-5.
Comptroller of Currency, Report, 1895.
Commerce and Navigation, Report, 1895,
Statistics of Agriculture and Fisheries, Report, 1890.
Consular Report, vol. 49.
Chief Engineers' Report, 1895, 7 vols.
Commercial Relations, Report, 1894-5.
Census, 1890, Report, 5 vols.
————————Abstract of Census.
Geodetic Survey, Report, 1894.
Bulletin, Fish Commission, 1895.
Statistical Abstract, 1895.
Survey to lay Telegraphic Cable between United States and Hawaiian Islands.

Gouvernement de Victoria :

Acts, 1895-6.
Minutes, Legislative Council, 1894-5.

Gouvernement de l'Australie Occidentale :

Blue Book, 1894.

LISTE DES OUVRAGES ENREGISTRÉS DÉPOSÉS À LA BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT DEPUIS LE 15 DÉCEMBRE 1895.

8238. Frolic of the Sprites. By Arthur W. Hughes. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 2nd December, 1895.
8239. Pneumatic Two-Step. By E. Emile Farringer. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 2nd December, 1895.
8240. A Victory Won. By Annie S. Swan. William Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 2nd December, 1895.
8241. Consumption: Its Nature, Causes and Prevention. By Edward Playter, M.D. William Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 2nd December, 1895.
8242. Doris, The Village Maiden. Words and Music George Maywood. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 4th December, 1895.
8243. My Best Girl's a Born and Bred New Yorker. Song. By John Stromberg. Whaley, Boyce & Co., Toronto, Ont., 4th December, 1895.
8244. What Right Has He on Broadway? Words by Harry Dillon. Music by Nat. Mann. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 4th December, 1895.
8245. Condensed Table of English Literature. Complied by Rev. J. O. Miller, M.A. The Copp, Clark Company (Ltd.), Toronto, Ont., 4th December, 1895.
8246. Chronologie de L'Histoire du Canada. Par l'Abbé L. N. Bégin, S.T.D. Charles Octave Gagnon, Prêtre, Québec., Qué., 5 decembre, 1895.
8247. The Gymkhana Two-Step. By Fforde E. MacLoghlin, Hamilton, Ont., 6th December, 1895.
8248. Loved and and Lost Awhile. Words and Music by G. W. Johnson, Toronto, Ont., 7th December, 1895.
8249. Only Me. Words by Walter H. Ford. Music by John W. Bratton. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 7th December, 1895.
8250. Revue Canadienne, decembre, 1895. C. O. Beauchemin & Fils, Montréal, Que., 7 décembre, 1895.
8251. Thrift Policies. The Sun Life Assurance Company of Canada, Montreal, Que., 10th December, 1895.
8252. Lady's Visiting List. Wm. Tyrrell & Co., Toronto, Ont., 10th December, 1895.
8253. The Canadian Magazine, December, 1895. The Ontario Publishing Company (Ltd.), Toronto, Ont., 10th December, 1895.
8254. Swinging Her Pets. Chromo-lithograph. The Royal Soap Company, Winnipeg, Man., 10th December, 1895.
8255. The Young Huntsman. Chromo-lithograph. The Royal Soap Company, Winnipeg, Man., 10th December, 1895.
8256. The Young Blacksmith. Chromo-lithograph. The Royal Soap Company, Winnipeg, Man., 10th December, 1895.
8257. Beside The Bonnie Brier Bush. By Ian Maclaren. Hodder & Stoughton, London, England, 10th December, 1895.
8258. The King of the Wind. Song for Bass. Words by J. Philip Cunmore. Music by Hastings Weblyn. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 11th December, 1895.
8259. The Farmer's Market Memorandum. Thomas Paterson, Peterborough, Ont., 11th December, 1895.
8260. The Peerless Market Basket Label and Guide. Thomas Paterson, Peterborough, Ont., 11th December, 1895.
8261. Hughes' Decimal Taxation Tables. William Romer Hughes, Toronto, Ont., 11th December, 1895.

8262. The Poor Old 'Orse. Words and Music by H. E. Kayll, Rat Portage, Ont., 12th December, 1895.

8263. Geographical Handbook of the County of Grey. By N. W. Campbell, Durham, Ont., 13th December, 1895.

8264. Waltzing With The Girl You Love. Words and Music by Arthur Seldon. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 14th December, 1895.

8265. Ye Mariners of England. Part Song. Words by Thomas Campbell, Music by Percival J. Illsley, Mus. Bach., Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 14th December, 1895.

8266. Cat and Cradle Stories. By Mrs. Catherine Parr Traill. Wm. Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 16th December, 1895.

8267. Canadian Wild Flowers. Agnes Chamberlin, Lakefield, Ont., 16th December, 1895.

8268. Brantford City Directory, 1896. Temporary Copyright. Published in the "Canadian Nationalist and Brant Commercial," of Brantford, Ont. Brantford Publishing Co., Brantford, Ont., 16th December, 1895.

8269. Varsity Two-Step. March by W. Alan Sadler. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 17th December, 1895.

8270. Book-keeping Made Easy. By the Brothers of the Sacred Heart, Arthabaskaville, Que., 18th December, 1895.

8271. Confederation. Print. Richard R. Stevenson, Montreal, Que., 18th December, 1895.

8272. Manuel de Droit Civique. Par C. J. Magnan, Québec, Qué., 19 décembre, 1895.

8273. British Empire Exposition and International Display of all Nations Official Journal, December, 1895. Geo. C. Huttemeyer, Montreal, Que., 20th December, 1895.

8274. Here and There in the Home Land. England, Scotland and Ireland as seen by a Canadian. By Canniff Haight, Toronto, Ont., 20th December, 1895.

8275. The Everett Schottische. Music by W. S. Thompson. Arranged by M. J. Sage. J. L. Orme & Son, Ottawa, Ont., 20th December, 1895.

8276. History of the County of Lunenburg. By Mather Byles DesBrisay. Second Edition. M. B. DesBrisay, Bridgewater, N.S., 21st December, 1895.

8277. Insurance Plans of Buckingham, Including Masson or Buckingham Station, in Quebec, Mattawa, and Rockland, in Ontario. C. E. Goad, Montreal, Que., 21st December, 1895.

8278. Fashions. An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women. Vol. I., No. 2. December, 1895. Christmas Number. David Irvine Barnett, Toronto, Ont., 21st December, 1895.

8279. The Modern Pianist. A Choice Selection of Music, by Standard Composers, for the Pianoforte. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 21st December, 1895.

8280. The Blacksmith and His Forge. Painting by Hubert E. Delorme. F. E. Galbraith, Toronto, Ont., 23rd December, 1895.

8281. A Practical Discussion of the Parlor Dance, The Theatre, The Cards. By the Rev. H. T. Crossley, Wm. Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House, Toronto, Ont., 23rd December, 1895.

8282. A Wonderful Book; or, My Experience in Three Trances. William Wilson, Chatham, Ont., 23rd December, 1895.

8283. The Star Almanac of Canada, 1896. Hugh Graham, Montreal, Que., 23rd December, 1895.

8284. Massey's Magazine, January, 1896. The Massey Press, Toronto, Ont., 24th December, 1895.

8285. My Sweet T'ing. Words and Music by Harry Von Tilzer. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 24th December, 1895.

8286. Up to Date, or The Life of a Lumberman, Illustrated. By Captain G. S. Thompson, Lindsay, Ont., 26th December, 1895.

8287. Bell Telephone Company of Canada (Ltd,), Toronto and Toronto Junction Exchanges, Subscribers' Directory, Ontario Department, December, 1895. The Bell Telephone Company of Canada (Ltd.), Montreal, Que., 26th December, 1895.
8288. Cartier and Hochelaga, Maisonneuve and Ville-Marie. Two Historic Poems of Montreal. By Walter Norton Evans, Montreal, Que., 26th December, 1895.
8289. Come Unto Me. Anthem for Mixed Voices. By W. H. Hewlett. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 27th December, 1895.
8290. Between Two Fires. Lithograph. The Toronto Brewing and Malting Company (Ltd), Toronto, Ont., 27th December, 1895.
8291. The Ontario Legal Chart, 1896. Henry Ryerson Hardy, Toronto, Ont., 28th December, 1895.
8292. Notes on English Grammer. By A. Allen Brockington, B.A. The Copp, Clark Company (Ltd.), Toronto, Ont., 30th December, 1895.
8293. Poems on the Manitoba School Question. By D. H. Watt, LL.B., Toronto, Ont., 31st December, 1895.
8294. Insurance Plans of Kaslo, Nanaimo and Steveston, British Columbia. Charles Edward Goad, Montreal, Que., 31st December, 1895.
8295. Insurance Plan of the City of Winnipeg, Manitoba. Charles Edward Goad, Montreal, Que., 31st December, 1895.
8296. Don't Tell Mother That Her Boy Went Wrong. Song and Chorus. Words and Music by Charles Harvey. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd January, 1896.
8297. De 'Possum Daddy Stole. (Coon Song.) Words and music by Charles Harvey. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd January, 1896.
8298. The Fandango Waltzes. By Nathan Osborne. Op. 4. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd January, 1896.
8299. Who's Your Friend? Words and Music by Harry Von Tilzer. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd January, 1896.
8300. I Will Come Back to You. Words and Music by Roma. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd January, 1896.
8301. Tableau Sténographique, à l'usage des Ecoles. (Duployé.) Joseph de LaRochelle, Montréal, Qué., 3 janvier 1896.
8302. Chrysanthemum Two-Step. By Frank E. Blachford. The Anglo Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 3rd January, 1896.
8303. Bell Telephone Company of Canada, Limited, Ottawa Exchange Subscribers' Directory, January, 1896. The Bell Telephone Company of Canada (Ltd.), Montreal, Que., 3rd January, 1896.
8304. Précis de Médecine Vétérinaire, à l'usage des Cultivateurs. Par Joseph Alphonse Couture, Québec, Qué., 4 janvier 1896.
8305. The Song of the Southern Maiden. Words by W. W. Wakelam. Music by Albert Nordheimer. A. & S. Nordheimer, Toronto, Ont., 6th January, 1896.
8306. A Fount of Music. Song. Words from James Russell Lowell. Music by J. Lewis Browne. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 7th January, 1896.
8307. The Globe Fire. Descriptive Song. Words by A. C. Lawrence. Music by W. A. Hewton. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 7th January, 1896.
8308. Appeal Reports. Volume XXII. The Law Society of Upper Canada, Toronto, Ont., 7th January, 1896.
8309. Ontario Reports. Volume XXVI. The Law Society, etc., 7th January, 1896.
8310. The Canadian Magazine, January, 1896. The Ontario Publishing Co. (Ltd.), Toronto, Ont., 7th January, 1896.
8311. Exercices Orthographiques. Cours de Première Année. Par F. P. B. Jean Routhier, Montréal, Qué., 7 janvier 1896.
8312. Petit Dictionnaire ou Lexique Orthographique. Par L. F. E. C. Jean Routhier, Montréal, Qué., 7 janvier 1896.

8313. Calendar Desk Pad, 1896. *Re* The Toronto Steel-Clad Bath & Metal Company (Ltd.) and The Booth Copper Company, Toronto. Arthur George Booth, Toronto, Ont., 7th January, 1896.
8314. The Combined Dominion Pocket Diary and Memorandum, 1896. The Copp, Clark Co. (Ltd.), Toronto, Ont., 9th January, 1896.
8315. Heartease Hymns and Other Verses. By William P. McKenzie, Toronto, Ont., 9th January, 1896.
8316. The Golfers. Morceau de Danse. Par R. Humphreys. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 10th January, 1896.
8317. Ritual of the Canadian Order of Woodmen of the World. The Canadian Order of Woodmen of the World, London, Ont., 10th January, 1896.
8318. Under the Standard. Song. Words by Clifton Bingham. Music by Chas. A. E. Harriss. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 13th January, 1896.
8319. Supplementum ad Graduale. (Livre.) C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 14 janvier 1896.
8320. Supplementum ad Antiphonarium. (Livre.) C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 14 janvier 1896.
8321. Nora. Words and Music by L. J. Doyle. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 15th January, 1896.
8322. The Tenderloin Two-Step. By Charles Harvey. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 15th January, 1896.
8323. Nobody Wants to Play With Me. (Pathetic Song and Chorus.) By Thos. M. Bowers. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 15th January, 1896.
8324. Bell Telephone Company of Canada (Limited), Hamilton and Dundas Exchanges, Subscribers' Directory, Ontario Department, January, 1896. The Bell Telephone Company of Canada (Limited), Montreal, Que., 16th January, 1896.
8325. The Circuit Guide—Spring Assizes, 1896. By George Allan Kingston, Toronto, Ont., 18th January, 1896.
8326. We Stand to Guard. (Poem.) By William Thomas James, Toronto, Ont., 18th January, 1896.
8327. Mère Marie-Rose. (Fondatrice de la Congrégation des SS. Noms de Jésus et de Marie au Canada.) Par Fidelis. Les Sœurs de la Congrégation des SS. Noms de Jésus et de Marie, Hochelaga, Qué., 20 janvier 1896.
8328. Fashions. (An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women. Volume I., Number 3, Toronto, January, 1896.) David Irvine Barnett, Toronto, Ont., 20th January, 1896.
8329. Teachers' Manual of Nature Lessons for the Common Schools. By John Brittain. J. & A. McMillan, St. John, N.B., 20th January, 1896.
8330. The Musician; A Legend of the Hartz Mountains. Poem which is now being preliminarily published in separate articles in Walsh's Magazine, Toronto, Ont. (Temporary Copyright.) Frank Waters, Cornwall, Ont., 21st January, 1896.
8331. The Poetical Review. (A brief notice of Canadian Poets and Poetry.) By Alexander Charles Stewart, Toronto, Ont., 23rd January, 1896.
8332. Canada Law Journal. (Vol. XXXII., No. 1, January 16th, 1896.) Arthur Henry O'Brien, Toronto, Ont., 23rd January, 1896.
8333. Just Outside A Millionaire's Door. Words and Music by Gussie L. Davis. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 24th January, 1896.
8334. Out on the Street. Words and Music by James Fax. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 24th January, 1896.
8335. The Canadian Law List, 1896. Edited by Henry Ryerson Hardy, Toronto, Ont., 24th January, 1896.
8336. The Globe Annual and Encyclopædia of Useful Information, 1896. The Art Publishing Co., Toronto, Ont., 25th January, 1896.
8337. Grammatical Analysis. (Explained and illustrated, with a large number of carefully selected sentences and passages for practice. Parts I. and II.) By H. I. Strang, B.A. The Copp, Clark Co. (Ltd.), Toronto, Ont., 25th January, 1896.

8338. Canada Law Journal. (Vol. XXXI.) Arthur Henry O'Brien, Toronto, Ont., 27th January, 1896.
8339. Lousiana Lou. Words and Music by Leslie Stuart. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 27th January, 1896.
8340. Darkies' Holiday. (Schottische or Barn Dance.) By Felix Burns. Patey & Willis, London, England, 28th January, 1896.
8341. Glengarry Lancers. (On Scotch Airs.) Selected and arranged by Felix Burns. Patey & Willis, London, England, 28th January, 1896.
8342. A Promise of Love Waltz. Composed by Felix Burns. Patey & Willis, London, England, 28th January, 1896.
8343. The Problem Solved. (A Social Statute to Mitigate the Evils of Poverty.) By Caleb Platt Simpson, London, Ont., 28th January, 1896.
8344. The Gascoigne Grand March. By Beatrice Glen Moore. F. Gillespie Peters, Montreal, Que., 28th January, 1896.
8345. Baby's Lullaby. (Song with Lullaby.) Words and music by S. T. Church. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association, (Ltd.), London, England, 29th January, 1896.
8346. The Toronto City Directory, 1896. The Might Directory Company of Toronto (Ltd.), Toronto, Ont., 29th January, 1896.
8347. The Docket. (A Record of the Courts. Volume VII, No. 1, December, 1895.) Editor, A. H. O'Brien, M.A. Robert Reid Cromarty, Toronto, Ont., 29th January, 1896.
8348. Gemini and Lesser Lights. By "Kim Biler." Province Publishing Company, Victrria, B.C., 30th January, 1896.
8349. Délice du Cœur. (For Mandoline and Guitar.) By Geo. F. Smedley, Toronto, Ont., 30th January, 1896.
8350. A Brigand Bold. Words by Leddie Warren. Music by Charles A. E. Harriss. Whaley, Boyce & Co., Toronto, Ont., 30th January, 1896.
8351. Now I lay me down to Sleep. Words by Eugene Field. Music by Charles A. E. Harris. Whaley, Boyce & Co., Toronto, Ont., 30th January, 1896.
8352. Mother's Birthday. (Waltz Song and Chorus.) Words and music by George J. App. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 30th January, 1896.
8353. Beautiful Canada, or Scenes from our Home Land. (Part I.) William A. Hart, Toronto, Ontario, 1st February, 1896.
8354. The Canadian Magazine, February, 1896. The Ontario Publishing Company (Ltd.), Toronto, Ont., 3rd February, 1896.
8355. Hints on Teaching Arithmetic. By H. S. MacLean. The Copp, Clark Company (Ltd.), Toronto, Ont., 3rd February, 1896.
8356. Circular of Stock of the York County Loan and Savings Company. Joseph Phillips, Toronto, Ont., 3rd February, 1896.
8357. Lueurs D'Aurore. (Ebauches de Poésie, 1886–1892.) Par Amédé-Denault, Montréal, Qué., 4 février 1896.
8358. Remarkable Narratives, or Records of Powerful Revivals. By Rev. A. Sims, Kingston, Ont., 4th February, 1896.
8359. Sleep Lady Fair. (Serenade.) Words by Edward Oxenford. Music by Chas. A. E. Harriss. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 7th February, 1896.
8360. Jarvis' Nautical Chart for Determining Distances. Frederick Arnold Jarvis, Guelph, Ont., 7th February, 1896.
8361. Consider the Lilies. (Sacred Song.) Music by Chas. A. E. Harriss. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 8th February, 1896.
8362. View on the Gatineau at Wright's Island. (Photo. A.) Wm. J. Topley, Ottawa, Ont., 10th February, 1896.
8363. View on the Gatineau at Wright's Island. (Photo. B.) Wm. J. Topley, Ottawa, Ont., 10th February, 1896.
8364. Massey Magazine. February, 1896. The Massey Press, Toronto, Ont., 10th February, 1896.

8365. The Sailor, (Nautical Song.) Words and music by E. Alfred. Alfred E. Welch, London, Ont., 11th February, 1896.
8366. Oh Tell me Beloved, Why? Words by C. A. Gifford. Music by Charles E. Brooke. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 14th February, 1896.
8367. Jollity March. By W. O. Stevens, Toronto, Ont., 14th February, 1896.
8368. The Perry-Dick system for Tabulating and retaining information as to the Capital, Credit, &c., of Merchants, Professional men, Agents, Clerks, Mechanics and Labourers in every Village, Town or City in the Dominion of Canada. George Burdett Perry and Thomas Fraser Dick, Hamilton, Ont., 15th February, 1896.
8369. England's Free Trade. (Its effect on Colonial Interests and English Agriculture. How it may affect her Factories.) By John Mothersill, Township of East Whitby, County of Ontario, Ont., 17th February, 1896.
8370. Special Chattel Mortgage. (Form.) Henry Thomas Flynn, Toronto, Ont., 18th February, 1896.
8371. In the Woods and on the Waters. (Book.) By John A. Murdoch. Walpole Murdoch, Pilot Mound, Man., 18th February, 1896.
8372. Guaranteed System of Life Insurance. (Pamphlet.) John Granby, Chatham, Ont., 20th February, 1896.
8373. La Science de la Réclame. Par W. A. Grenier, Montréal, Qué., 20 février 1896.
8374. Commentaries on the Constitution of the United States, Historical and Juridical, with observations upon the ordinary provisions of State Constitutions, and a comparison with the Constitutions of other countries. By Roger Foster, New York, N.Y., U.S.A., 22nd February, 1896.
8375. The perversion of Dr. Newman to the Church of Rome (In the light of his own explanations, common sense and the Word of God.—Third Edition.) By Rev. Charles Chiniquy, D.D., Montréal, Qué., 24 février 1896.
8376. Ave Maria. (O God of mercy.) For Tenor or Soprano. Composed by E. Marie Thoss. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 25th February, 1896.
8377. Sexton's Omnimetre. (Chart.) Thaddeus Norris, Washington, D.C., U.S.A., 26th February, 1896.
8378. Autorisation pour ouvrages Additionnels. Pour l'usage des Architectes et Constructeurs. (Formule.) Joseph Alcide Chaussé, Montréal, Qué., 27 février 1896.
8379. Adrift in the Breakers, or the present Dangers to Religion. By the Author of "Mind in Matter." William Drysdale & Co., Montreal, Que., 27th February, 1896.
8380. Sainte Maison de la Sainte-Vierge. Transportée miraculeusement de Nazareth à Lorette, et son Fac-simile dans la Chapelle Ancienne de Notre Dame de Bonsecours. Par un Prêtre du Diocèse de Montréal. Cadieux et Derome, Montréal, Qué., 28 février 1896.
8381. L'Ouest Canadien. Sa Découverte par le Sieur de Vérendrye. Son Exploitation par les Compagnies de Traiteurs jusqu'à l'année 1822. Par l'Abbé G. Dugas. Cadieux et Derome, Montréal, Qué., 28 février 1896.
8382. Science of Optics; or, Optician's Manual. Book which is now being preliminarily published in separate Articles in The Druggist, Toronto, Ont. (Temporary Copyright.) Lionel Laurance, Toronto, Ont., 28th February, 1896.
8383. English Cases. Review which is now being preliminarily published in separate Articles in "The Canada Law Journal," Toronto, Ont. (Temporary Copyright.) Arthur Henry O'Brien, Toronto, Ont., 28th February, 1896.
8384. Fascination March. (Two-Step.) By Catharine Gledhill. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 29th February, 1896.
8385. Inspiration March. (Two-Step.) By Lou G. Lee. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 29th February, 1896.
8386. Bell Telephone Company of Canada, Limited, London Exchange, Subscribers' Directory, Ontario Department, February, 1896. The Bell Telephone Company of Canada (Ltd.), Montreal, Que., 29th February, 1896.

8387. Diseases of the Nervous System and how to cure them. The Wells & Richardson Co., Montreal, Que., 29th February, 1896.
8388. Political Appointments, Parliaments and the Judicial Bench in the Dominion of Canada, 1867 to 1895. Edited by N. Omer Côté, Ottawa, Ont., 29th February, 1896.
8389. Le Droit Civil Canadien. Résumé en Tableaux Synoptiques, d'après la méthode de A. Wilhelm. Par E. Z. Massicotte, L.L.B., Avocat. C. Théoret, Montréal, Qué., 2 mars 1896.
8390. Fashions. (An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women. Volume I. Number 4. Toronto, February, 1896.) D. I. Barnett, Toronto, Ont., 2nd March, 1896.
9391. A Boy's Heart ; or, The Story of Little Pilkins. By Olive A. Wadsworth. Rev. James Robertson, Montreal, Que., 2nd March, 1896.
8392. Jickling's Experiences. A Reminiscence of Eton Life. Edited by J. R. Rev. James Robertson, Montreal, Que., 2nd March, 1896.
8393. Scaife's Comparative and Synoptical System of Teaching History—Note Book. With Exact Time Scale in Margins. The Comparative Synoptical Chart Company (Ltd.), Victoria, B.C., 2nd March, 1896.
8394. The Canadian Magazine, March, 1896. The Ontario Publishing Company (Ltd.), Toronto, Ont., 3rd March, 1896.
8395. Toronto. (Comic Song.) Words and Music by "Dalziel." J. D. M. MacBurnie, Montreal, Que., 4th March, 1896.
8396. The Assessor's Guide, Containing those Portions of the Consolidated Assessment Act, 1892, &c. relating to the Duties of Assessors and the Assessment of Real and Personal Property in Ontario. By James Morrison Glenn, L.L.B. The Municipal World Publishers, St. Thomas, Ont., 4th March, 1896.
8397. Benedict's Day Indicator. Charles L. Benedict, Amherst, N.S., 5th March, 1896.
8398. Wandering Child Come Home. (Sacred Song.) Words by J. W. Bengough. Music by Mary E. Blight. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 5th March, 1896.
8399. Cleg Kelly, Arab of the City. His Progress and Adventures. By S. R. Crockett. D. Appleton, & Company, New York, N.Y., U.S.A., 6th March, 1896.
8400. Worth's Burlesque Ritual. For Creating Amusement at Anniversaries of Secret Societies, and for Public Entertainments. By Edward Worth, Kent Bridge, Ont., 7th March, 1896.
8401. Later American Poems. Edited by J. E. Wetherell, B.A. The Copp, Clark Co. (Ltd.), Toronto, Ont., 7th March, 1896.
8402. Brantford City Directory, 1896. The Brant Publishing Company, Brantford, Ont., 9th March, 1896.
8403. Love Springs up Wild. Words by W. J. Morgan. Music by W. O. Forsyth. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 9th March, 1896.
8404. La Revue Légale, C. Théoret, Montréal, Qué., 12 mars 1896.
8405. The International Detective Bureau System of Letters for the Collection of Accounts. Leslie A. Baker, Toronto, Ont., 13th March, 1896.
8406. Nouvelle Lyre Canadienne, Recueil de Chansons Canadiennes et Francaises. C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 13 mars 1896.
8407. The Lady of Chateau Blanc. Story Published in "Athletic Life," Toronto. (Temporary copyright.) Malcolm W. Sparrow, Toronto, Ont., 14th March, 1896.
8408. The True Sphere of the Blind. By E. B. F. Robinson, B.A. William Briggs (Book-Stewart of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 16th March, 1896.
8409. Massey Magazine. March, 1896. The Massey Press, Toronto, Ont., 16th March, 1896.
8410. Scaife's Comparative and Synoptical System of Teaching History, Applied to all Countries, Second Series, Canadian History. The Comparative Spnoptical Chart Co. (Ltd.), Victoria, B.C., 17th March, 1896.

8411. Captain Bailey's Heir. (A Tale of the Gold Fields of California.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8412. Bonnie Prince Charlie. (A Tale of Fontenoy and Culloden.) By. G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8413. By England's Aid ; or, The Freeing of the Netherlands. By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8414. By Pike and Dyke. (A Tale of the Rise of the Dutch Republic.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8415. The Dragon and the Raven ; or, The Days of King Alfred. By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8416. In Freedom's Cause. (A Story of Wallace and Bruce.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8417. In the Reign of Terror ; or, The Adventures of a Westminster Boy. By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8418. The Lion of the North. (A Tale of the Times of Gustavus Adolphus and the Wars of Religion.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8419. Under Drake's Flag. (A Tale of the Spanish Main.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8420. With Clive in India ; or, The Beginnings of an Empire. By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland. 17th March, 1896.
8421. With Lee in Virginia. (A Story of the American Civil War.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8422. With Wolfe in Canada ; or, The Winning of a Continent. By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8423. The Young Carthaginian. (A Story of the Times of Hannibal.) By G. A. Henty. Blackie & Son (Ltd.), Glasgow, Scotland, 17th March, 1896.
8424. Year Book and Clergy List of the Church of England in the Dominion of Canada, 1896. Joseph P. Clougher, Toronto, Ont., 18th March, 1896.
8425. The Use of Aluminum in Dentistry. (L'Aluminium dans l'Art Dentaire.) Par le Dr. Edmond Casgrain. Ulric Barthe and L. Eugène Thompson, Québec, Qué , 18 mars 1896.
8426. Just Tell Them that You Saw Me. (Song and Chorus.) Words and Music by Paul Dresser. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 19th March, 1896.
8427. Historical Records of the New Brunswick Regiment, Canadian Artillery. Compiled by Captain John B. M. Baxter. The New Brunswick Regiment, Canadian Artillery, St. John, N.B., 20th March, 1896.
8428. Circular Descriptive and Illustrative of the Advantages of the Desbarats Islands. L. O. Armstrong, Montreal, Que., 21st March, 1896.
8429. Questions based on Public School History of England and Canada. By Robert B. Stevenson, Baldoon, Ont., 21st March, 1896.
8430. Bell Telephone Company of Canada (Ltd.), Eastern Townships Exchanges, Subscribers' Directory, March, 1896. The Bell Telephone Company of Canada (Ltd.), Montreal, Que., 23rd March, 1896.
8431. The Only Girl I Love. Words and Music by Chas. R. Palmer. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 23rd March, 1896.
8432. The McGill University Song Book. Wm. Foster Brown, Montreal, Que., 24th March, 1896.
8433. The Wishaw Schottische. By J. B. Nelligan, Hamilton, Ont., 25th March, 1896.
8434. Fashions. An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women. Volume I, Number 5, Toronto, March, 1896. D. I. Barnett, Toronto, Ont., 25th March, 1896.
8435. Land of the Waving Maple Leaf. Words and Music by F. L. H. Sims, Toronto, Ont., 25th March, 1896.
8436. Honourable Wilfrid Laurier. (Engraving.) John Harkins, Toronto, Ont., 26th March, 1896.

8437. Vespéral Romain. A l'usage de la Province Ecclésiastique de Québec. 5e Edition J. A. Langlais et fils, Québec, Qué., 26 mars 1896.
8438. Thanks Awfully. (Two-Step.) By Edith Lillian Dixon. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 27th March, 1896.
8439. L'almanach du Peuple Illustré, 1896. C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 27 mars 1896.
8440. Coursolles' International Patent Agency. Louis J. Coursolles, Ottawa, Ont., 27th March, 1896.
8441. O Salutaris. (Solo pour Soprano ou Tenor avec Accompagnement d'Orgue.) Composé par Adéle LeMaitre, Toronto, Ont., 31st March, 1896.
8442. Canada's Glory. Portraits of Celebrated Light Horses. (Engraving.) John Weld, London, Ont., 31st March, 1896.
8443. Signor Tesseman's Method of the Art of Singing and Voice Production. Claude B. Tesseman, Toronto, Ont., 31st March, 1896.
8444. Scientific Optician's Combined Record and Prescription Book. Cohen Bros., Toronto, Ontario, 2nd April, 1896.
8445. Incognita. (Two-Step.) By Paul Kruger. W. H. Billing, Toronto, Ont., 2nd April, 1896.
8446. Katie Darlin'. (Song.) Words and Music by Hastings Weblyn. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 2nd April, 1896.
8447. Advanced Chemistry. (For High Schools.) By W. S. Ellis, B.A., B. Sc. The Copp, Clark Co. (Limited), Toronto, Ont., 4th April, 1896.
8448. A Treatise on the Railway Law of Canada. By Harry Abbott, Q.C. C. Théoret, Montreal, Que., 7th April, 1896.
8449. Consolidated Supplement No. 1 to Sharp's Civil Code. By W. P. Sharp, B.C.L. C. Théoret, Montreal, Que., 7th April, 1896.
8450. Tested Recipes. (A Practical Everyday Cook Book.) Frank Lawson & Henry J. Jones, London, Ont., 7th April, 1896.
8451. Collection Envelope. (Sunday School.) E. G. Nelson & Co., St. John, N.B., 7th April, 1896.
8452. Grafton's Exercises in Arithmetic No. 8. F. E. Grafton & Sons, Montreal, Que., 8th April, 1896.
8453. Banks and Banking. By J. J. Maclaren, Q.C., D.C.L., LL.D. The Carswell Co. (Limited), Toronto, Ont., 8th April, 1896.
8454. On Demande un Acteur. (Farce en un Acte.) Par Regis Roy. C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 8 avril 1896.
8455. Oral Lessons in French for Junior Classes. (Teachers' Manual—Part IV.) By H. H. Curtis, Montreal, Que., 8th April, 1896.
8456. Oral Lessons in French for Junior Classes. (Part IV.) By H. H. Curtis, Montreal, Que., 8th April, 1896.
8457. The Canadian Magazine. (April, 1896.) The Ontario Publishing Co. (Limited), Toronto, Ont., 9th April, 1896.
8458. Vue de L'interieur de la Chapelle St. Francois de St. Roch. (Photo.) L. N. C. Beaumont, Québec, Qué., 10 avril 1896.
8459. Autel St. Antoine de Padoue de St. Roch. (Photo.) L. N. C. de Beaumont, Québec, Qué., 10 avril 1896.
8460. Ready Reference Guide to the Ordinances of the North-west Territories. (Together with a Complete Index to "The Judicature Ordinance"—1893, and Amendments thereto.) Compiled by C. C. McCaul, Q.C., and Horace Harvey, LL.B., Calgary, N.W.T., 13th April, 1896.
8461. Recettes et Connaissances Utiles a L'usage des Familles. Joseph Adolphe Garneau, M.D., Québec, Qué., 13 avril 1896.
8462. Ranney and Innes' Blank Estimate Book, for Architects, Engineers and Contractors. George Warner Ranney and William Livingstone Innes, Peterborough, Ont., 13th April, 1896.
8463. High School Physical Science. (Part II.) By F. W. Merchant, M.A. The Copp, Clark Co. (Limited), Toronto, Ont., 13th April, 1896.

8464. Macdonald's Dairy Register. The Richardson Stationery and Manufacturing Co. (Limited), Winnipeg, Man., 14th April, 1896.
8465. L'agriculture Dans les Ecoles. (En 41 Leçons—Livre de l'Elève.) Par les Frères de l'Instruction Chrétienne, Laprairie, Qué., 14 avril 1896.
8466. My Sweethearts Name is Laura. Words by Thomas Rowley. Music by Arthur W. Hughes. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 15th April, 1896.
8467. Massey Magazine. (April, 1896.) The Massey Press, Toronto, Ont., 15th April, 1896.
8468. Mother's Eventide. Words by Julia Arthur. Music by Joker Lewis. A. & S. Nordheimer, Toronto, Ont., 15th April, 1896.
8469. Irresistible. (Two-Step.) By Arthur M. Cohen. J. L. Orme & Son, Ottawa, Ont., 16th April, 1896.
8470. Part of the Trail Creek Mining Camp, West Kootenay, B.C. Compiled by J. A. Kirk, P.L.S., Rossland, B.C., 17th April, 1896.
8471. Fashions. (An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women.) Vol. I. No. 6, Galt, 1896. D. I. Barnett, Toronto, Ont., 17th April, 1896.
8472. Behold Your God. (Being Seventeen Addresses by Rev. G. C. Grubb, M.A.: Ten Bible Readings by Mrs. W. K. Campbell; Addresses to Children by Mr. E. C. Millard; Notes of the Prayer Meetings Conducted by Mr. W. K. Campbell, during their Mission in the City of Toronto, Canada, February 15th to March 2nd, 1896.) Bruce & Company, Toronto, Ont., 18th April, 1896.
8473. Rond Eau. (Two-Step.) By Annie M. Wood. Chatham, Ont., 18th April, 1896.
8474. The Canadian Law Times. (Volume XV.) Edited by E. Douglas Armour, Q.C. The Carswell Company (Ltd.), Toronto, Ont., 20th April, 1896.
8475. The Holly. (Two-Step March.) By Arthur H. Genge. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Limited), London, England, 20th April, 1896.
8476. The Flag For Me. (Patriotic Song and Chorus.) Words by J. A. Phillips. Music by Wilhelm S. Koehler. J. A. Phillips, Ottawa, Ont., 20th April, 1896.
8477. Robertson's Landmarks of Toronto. (Volume 2.) A Collection of Historical Sketches of the Old Town of York from 1792 to 1833, and of Toronto from 1834 to 1895. Also Engravings, Maps, &c. J. Ross Robertson, Toronto, Ont., 20th April, 1896.
8478. Public School Writing Course. Vertical System. By A. F. Newslands and R. K. Row. Nos. 1, 2, 3, 4, 5 and 6. The Canada Publishing Company (Ltd.), Toronto, Ont., 22nd April, 1896.
8479. British To The Core. (Patriotic Song.) Words and Music by S. T. Church. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 22nd April, 1896.
8480. The Lady of Chateau Blanc. (An Historical Romance.) By Malcolm W. Sparrow, Toronto, Ont., 22nd April, 1896.
8481. Our Monthly. A Magazine of Canadian Literature, Science and Art. Vol. 1. No. 1, May, 1896. George Moffat, Toronto, Ont., 22nd April, 1896.
8482. Buste De La Sainte-Vierge. Inspirée de l'Epoque de la Renaissance Italienne. (Photo.) Edward Perry, Montreal, Que., 23rd April, 1896.
8483. The Lumberman's Record Card. Robert James Lovell, Toronto, Ont., 23rd April, 1896.
8484. Sweetheart, I Dream of Thee. Words and Music by J. Freeman Davis, Toronto, Ont., 24th April, 1896.
8485. Specimen Book of Designs of Assessment and Tax Notices. For the Use of Municipalities and School Districts. R. D. Richardson & Co., Winnipeg, Man., 24th April, 1896.
8486. Missionary Game of the World. (Card Game.) E. F. Parker & F. P. Wright, Ottawa, Ont., 24th April, 1896.
8487. The Diver. (Song for Baritone.) Words by Charles D. Bingham. Music by W. O. Forsyth. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 25th April, 1896.
8488. Dundas Centre Sunday School Teacher's Class Book. C. E. Cowley, London, Ont, 25th April, 1896.

8489. A Phreno. Chart. Describing the Characteristics arising from the Temperaments in Six Degrees of Strength, and the Organs of the Mind in Six Degrees of Size. By Prof. J. W. Crouter, Inglewood, Ont., 25th April, 1896.

8490. Stephen, A Soldier of the Cross. By Florence Morse Kingsley. (Book.) William Briggs, (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 27th April, 1896.

8491. General Harrison's Wedding. (Two-Step.—For Piano.) By Otto Gowell. Willimott H. Billing, Toronto, Ont., 27th April, 1896.

8492. North King. (Two-Step March.) By Vincenzo Glionna. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Limited), London, England, 28th April, 1896.

8493. Calculation Made Easy; or Graded Exercises to Secure Accuracy and Rapidity in the use of Figures. By R. T. Martin, Toronto, Ont., 29th April, 1896.

8494. Capital and Labour. (With letters and speeches by eminent men on Protection and Free Trade, and other economic subjects.) Compiled by William Keys, Montreal, Que., 29th April, 1896.

8495. History of the First Century of the Christian Era, and the Principal Events in the Life of Jesus Christ. Scaife's Comparative and Synoptical System of Teaching History. Applied to all Countries. 20th Series. (First Part.) New Testament. (Chart.) The Comparative Synoptical Chart Company (Ltd.), Victoria, B.C., 30th April, 1896.

8496. McGill Obstetric Note Book. By J. C. Cameron, M.D. E. M. Renouf, Montreal, Que., 30th April, 1896.

8497. The Nature of Disease. By F. M. R. Spendlove, M.D., Montreal, Que., 30th April, 1896.

8498. Baby's Cradle Song. Words and Music by S. T. Church. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 1st May, 1896.

8499. God Bless the Queen of Canada. (Song with Chorus.) Words by Charles D. Bingham. Music by Horace W. Reyner, Mus. Bac. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 1st May, 1896.

8500. Pères et theologiens du Premier Concile Provincial de Montréal, 1895. (Photo.) Query Bros., Montreal, Que., 1st May, 1896.

8501. Waiting for Her Boy. Words by A. C. Lawrence. Music by D. J. Bunce. Whaley, Royce & Co. Toronto, Ont., 5th May, 1896.

8502. Why Should I Leave You! (Waltz Song.) Words by A. C. Lawrence. Music by D. J. Bunce. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 5th May, 1896.

8503. A Tribute From the Gods. Photograph from original picture designed and executed by James Brotherhood, Stratford, Ont., 6th May, 1896.

8504. Swimming and Life Saving. By Captain W. D. Andrews, G. C. V., Toronto, Ont., 7th May, 1896.

8505. That's What I Want Santie to Bring. Words and Music by Alb. H. Fitz. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 7th May, 1896.

8506. The Madoc March. By Herbert O'Flynn, Madoc, Ont., 7th May, 1896.

8507. Massey's Magazine. May, 1896. The Massey Press, Toronto, Ont., 8th May, 1896.

8508. The Prohibition Leaders of America. Edited by Rev. B. F. Austin, M.A., B.D., St. Thomas, Ont., 8th May, 1896.

8509. Passion Flowers. (Semi-Sacred Song.) Words by Reginald Geoffrey. Music by Rev. J. Francis, B.D. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 8th May, 1896.

8510. Welland County Business Directory, 1896, and Hand Book of Valuable Information. Charles T. Kaumeyer, Chippawa, Ont., 8th May, 1896.

8511. Honourable Wilfrid Laurier. (Photo.) Query Bros., Montreal, Que., 9th May, 1896.

8512. The Canadian Magazine. May 1896. The Ontario Publishing Co., (Ltd.), Toronto, Ont., 9th May, 1896.

8513. An Itinerant in the British Isles. By Rev. W. W. Walker. William Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 11th May, 1896.

8514. Dillon's Improved Milk Book and Ledger Combined. Thomas J. Dillon, Charlottetown, P.E.I., 11th May, 1896.
8515. The Adjustable Church Announcement Mat. Leslie D. Post, Fort Frances, Ont., 12th May, 1896.
8516. The New X Rays. (Comic Song.) Words by James Fax. Music by Arthur W. Hughes. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 15th May, 1896.
8517. Fashions. An Illustrated Monthly Journal for Canadian Women. Volume 1. No. 7. Toronto, May, 1896. D. I. Barnett, Toronto, Ont., 16th May, 1896.
8518. School Management and the Principles and Practice of Teaching. By John Millar, B A. William Briggs, (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 18th May, 1896.
8519. Orpheus and Other Poems. By Edward Burrough Brownlow. (Sarepta.) The Pen and Pencil Club, Montreal, Que., 19th May, 1896.
8520. Weary the Waiting. (Song with Violin Obligato.) Works by Frank L Stanton. Music by G. Galigari. The Anglo-Canadian Music Publishers' Association (Ltd.), London, England, 19th May, 1896.
8521. Only Mine. (Burlesque Irish Ballad.) Words and Music by Arthur Seldon. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 20th May, 1896.
8522. Buste de L'honorable Wilfrid Laurier. J. O. Gratton et G. Maillet, Montréal, Qué., 20 mai, 1896.
8523. Plain Practical Pointers on Procuring Patents. (Circular.) Fetherstonhaugh & Co., Toronto, Ont., 21st May, 1896.
8524. The sword of Islam ; Or Suffering Armenia. (Annals of Turkish Power and the Eastern Question.) By J. Castell Hopkins. The Bradley-Garretson Co. (Ltd.), Brantford Ont., 21st May, 1896.
8525. Fair Canada. (A New Patriotic Song.) Words by David Battle. Music by Helen M. Moore. David Battle, Thorold, Ont., 21st May, 1896.
8526. The Joy of Liberty Street. (Song.) Words and Music by Thomas M. Bowers, Whaley, Royce & Co. Toronto, Ont., 21st May, 1896.
8527. The Orangeman's Parade. (A selection of the Most Popular Airs for the 12th July. Easily Arranged for Piano or Organ.) By E. Corlett. Willimott H. Billing, Toronto, Ont., 21st May, 1896.
8528. The DeBrisay Analytical French Method. (Part 1.) Charles T. DeBrisay, Toronto, Ont., 21st May, 1896.
8529. The Land of Napiea. (And other Essays in Prose and Verse.) By Bertram Tennyson, Q.C., Moosomin, N.W.T., 22nd May, 1896.
8530. First Steps in Composition. (Part 1. First and Second Book Classes.) By W. A. Hutton & T. N. Leigh. The Copp, Clark Co. (Ltd.), Toronto, Ont., 22nd May 1896.
8531. Les États-unis. (Origine—Institutions—Développment.) Par A. D. DeCelles, Ottawa, Ont., 22 mai 1896.
8532. Prayer Book Guide. Fanny Bate, Guelph, Ont., 23rd May, 1896.
8533. Abide With Me. (Quartette or Chorus.) By Frank B. Fenwick, Guelph, Ont., 26th May, 1896.
8534. Life of the Venerable Marie Marguerite Dufrost de Lajemmerais, Madame D'Youville, Foundress of the Sisters of Charity (Called Grey Nuns) of Montreal, Canada. By Rev. D. S. Ramsay. La Communauté des Sœurs de la Charité (Sœurs Grises) de Montréal Qué., 26 mai 1896.
8535. 'Tis Canada. (Patriotic Song and Chorus.) Words and Music by Charles A. Pearson, Lacolle, Que., 27th May, 1896.
8536. Henderson's Manitoba and North-west Territories Gazetteer and Directory for 1896. Henderson Directory Co., Winnipeg, Man., 28th May, 1896.
8537. Théo. (Valse Elégante.—Pour Piano.)—Composée par Eva Plouf, Montréal, Qué., 28 mai 1896.
8538. Guard While I Sleep. (Sacred Song.) Arranged by Fredrick Warrington, Toronto, Ont., 29th May, 1896.

8539. The Westminster. (A Paper for the Home, June, 1896.) The Westminster Co., Toronto, Ont., 29th May, 1896.
8540. The Archbishops of Canterbury. (Book which is now being preliminarily published in separate articles in the "Canadian Church Magazine and Mission News," Toronto.) Rev. Chas. W. Mockridge, Toronto, Ont., 30th May, 1896.
8541. Nouveau Cours Canadien d'Écriture Droite. (Nos. 1-5.) John Ahern, Quebec, Que., 1st June, 1896.
8542. Music Chart. Richard H. Ball, Port Burwell, Ont., 1st June, 1896.
8543. High School Book-keeping Blanks for Primary Examination and Commercial Diploma Course. (Part 2.—With notes.) Prepared by J. A. Wismer, M.A. The Copp. Clark Co. Ld., Toronto, Ont., 2nd June, 1896.
8544. Be my Heart's Queen. Words by Fred C. Vorhauer. Music by Will A. Vorhauer. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 4th June, 1896.
8545. Chariot Race, or Ben Hur, March. By E. T. Paull. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 4th June, 1896.
8546. Shriners' March to Mecca. (Two-step) By Fred Kneeland. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 4th June, 1896.
8547. Rod and Canoe, Rifle and Snowshoe in Quebec's Adirondacks. By G. M. Fairchild, jr., Cap Rouge, Que., 4th June, 1896.
8548. Making Fate. By "Pansy." (Mrs. G. R. Alden.) Wm. Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 4th June, 1896.
8549. 'Neath the Willows I am Waiting. Words by Edward Oxenford. Music by Albert I. Bowbeer, Brantford, Ont., 5th June, 1896.
8550. A Shrine to Wagner. (Photograph from original painting executed by Applicant.) James Brotherwood, Stratford, Ont., 5th June, 1896.
8551. The Canadian Magazine, June, 1896. The Ontario Publishing Co., Ld., Toronto, Ont., 6th June, 1896.
8552. The Mind of the Master. By John Watson, D.D. (Ian Maclaren.) Hodder & Stoughton, London, England, 8th June, 1896.
8553. Bills, Notes and Cheques. By J. J. Maclaren, Q.C., D.C.L., L.L.D. (Second edition.) The Carswell Co., Ld., Toronto, Ont., 8th June, 1896.
8554. Promises Forgotten. Words by Fred C. Vorhauer. Music by Will A. Vorhauer. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 10th June, 1896.
8555. The Grand Seigneur. (Canadian ballad.) Words by William H. Drummond M.D. Music by Percival J. Illsley, Mus. Bac. Whaley, Royce & Co., Toronto, Ont., 10th June, 1896.
8556. Rays of Light from Bible Lands. By Rev. Robert Wilson, Ph.D. Robert A.H. Morrow, St. John, N.B., 10th June, 1896.
8557. L'Indicateur de Québec et Lévis, 1896-97. Boulanger et Marcotte, Québec, Qué., 11 juin 1896.
8558. Le Systeme Métrique Décimal. (Conversion de toutes les Mesures Françaises en Mesures Anglaises. Valeur en Francs de toutes les Monnaies du Globe.) Par A. de Grandpré. C. O. Beauchemin et fils, Montréal, Qué., 13 juin 1896.
8559. The Railroad Men's National Time Book. Geo. M. Morrison, Toronto, Ont., 15th June, 1896.
8560. Poems and Pastels. By Wm. E. Hunt. (Keppell Strange.) Wm. Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 15th June, 1896.
8561. Souvenir de Ste. Anne de Beaupré. L. J. A. Derome, Montréal, Qué., 15 juin 1896.
8562. Dictionnaire de Nos Fautes Contre La Langue Française. Par Raoul Rinfret, Montréal, Qué., 18 juin, 1896.
8563. Memoires of Margaret Grainger, School Mistress. By Annie S. Swan. William Briggs (Book Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 19th June, 1896.
8564. Canadian Summer Resort Guide. Frederick Smily, Toronto, Ont., 19th June, 1896.

8565. Life and Times of the Hon. Joseph Howe. By George E. Fenety, Fredericton, N.B., 22nd June, 1896.
8566. Nouveau Cours de Commerce et de Comptabilité. (Cours Elémentaire—Théorique et Pratique). Par F. T. D. Frère Marie Sigebert, Ste-Martini, Qué., 22 juin 1896.
8567. A Lover in Homespun. (And other stories.) By F. Clifford Smith. Wm. Briggs (Book-Steward of the Methodist Book and Publishing House), Toronto, Ont., 25th June, 1896.
8568. Fashions. (An illustrated Monthly Journal for Canadian Women, June, 1896.) D. I. Barnett, Toronto, Ont., 25th June, 1896.
8569. The Sermon on the Mount. (And other extracts from the New Testament.) (A faithful rendering of the original, with explanatory notes.) By Aretas. A. E. S. Smythe, Toronto, Ont., 25th June, 1896.
8570. Medallion Portrait of Robert Burns, Scottish poet. James E. Smeall, Toronto, Ont., 26th June, 1896.
8571. L'Honorable Wilfred Laurier. (Tableau Peinture.) Georges Delfosse, Montréal, Qué., 27 juin 1896.
8572. Commentaries on the Law of Ontario. (Being Blackstone's Commentaries on the laws of England adapted to the province of Ontario.) By R. E. Kingsford, M.A., LL.B. Volume I. The Carswell Co. Ld., Toronto, Ont., 29th June, 1896.
8573. Echoes from Manhattan. (Polka Caprice.) By R. Peggio. Arranged by A.W. Hughes. Willimott H. Billing, Toronto, Ont., 29th June, 1896.
8574. Illustrated Catalogue and Price List of the James Morrison Brass Manufacturing Company, Limited, 1896. The James Morrison Brass Manufacturing Co., Ld., Toronto, Ont., 29th June, 1896.
8575. Foster's Vest Pocket Cyclist's Run between Toronto and Montreal. J. G. Foster & Co., Toronto, Ont., 30th June, 1896.
8576. Foster's Vest Pocket Cyclist's Road Map for the County of York. J. G. Foster & Co., Toronto, Ont., 30th June, 1896.
8577. Prospectus Showing the Guaranteed Income Annuity Plan of the Reliance Loan and Savings Company of Ontario. The Reliance Loan and Savings Company of Ontario, Toronto, Ont., 30th June, 1896.
8578. Wayside Songs. By Mrs. E. A. Isard, Newmarket, Ont., 30th June, 1896.

CANADA

BUDGET

DE

L'EXERCICE QUI FINIRA LE 30 JUIN

1897

(DEUXIÈME SÉRIE.)

OTTAWA
IMPRIME PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE]
1896

[N° 4—1896] *Prix:* 5 *centins.*

BUDGET

DE L'EXERCICE QUI FINIRA LE 30 JUIN 1897

INDEX DES ITEM PAR NUMÉROS.

Page.	Sujet.	Item.
2	Stmmaire	
6	Intérêt sur la dette publique	
8	Prime, escompte et change	
8	Fonds d'amortissement	
9	Rachat de la dette	
10	Frais de gestion	1
11	Gouvernement civil	2 à 26
20	do	27 à 46
23	Administration de la justice	47 à 49
26	Police fédérale	50
27	Pénitenciers	51 à 58
30	Législation	59 à 72
34	Arts, agriculture et statistique	73 à 86
35	Quarantaine	87 à 91
35	Immigration	92 à 97
36	Pensions	98 à 104
38	Mises à la retraite	105
39	Milice	106 à 118
43	Chemins de fer et canaux—Imputable sur le capital	119 à 133
44	do Imputable sur le revenu	134 à 141
45	Travaux publics—Imputable sur le capital	142 à 143
46	do Imputable sur le revenu	144 à 168
51	Subventions postales et subventions aux paquebots	169 à 183
52	Service par voie de mer et dans les eaux intérieures	184 à 191
53	Phares et service côtier	192 à 197
54	Institutions scientifiques	198 à 200
54	Hôpitaux de la marine, etc	201
55	Inspection des bateaux à vapeur	212
55	Pêcheries	203 à 206
56	Contrôle des assurances	207
56	Subventions aux provinces	
56	Commission géologique	208
57	Affaires indiennes	209 à 215
59	Police à cheval du Nord-Ouest	216
60	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	217
61	Divers	218 à 241
	PERCEPTION DU REVENU.	
65	Douanes	242
71	Accise	243 et 244
72	Inspection et mesurage du bois	245
72	Poids, mesures, gaz et lumière électrique	246
72	Inspection des denrées ; falsification des substances alimentaires ; menus revenus	247 à 250
73	Chemins de fer et canaux	253 à 255
75	Travaux publics	256
74	Postes	257
84	Commerce	258
85	Terres fédérales	259
85	do —Imputable sur le capital	260

SOMMAIRE

Des prévisions budgétaires pour l'exercice qui finira la 30 juin 1897, et des crédits votés pour l'exercice qui finira le 30 juin 1896, avec indication de l'augmentation ou de la diminution pour chaque service.

N°	Service.	Total, 1895-96.	A voter, **1896-97.**	Autorisé par la loi.	Total, **1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
						Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
I.	Dette publique (y compris le fonds d'amortissement)	12,732,006 14		12,996,533 19	12,996,533 19	264,527 05	
II.	Frais de gestion	164,150 00	165,400 00		165,400 00	1,250 00	
III.	Gouvernement civil	1,453,005 97	1,201,652 00	238,866 66	1,440,518 66		12,487 31
IV.	Administration de la justice	770,988 06	92,327 50	681,150 00	773,477 50	2,489 44	
V.	Police	22,705 11	22,000 00		22,000 00		705 11
VI.	Pénitenciers	470,360 30	481,900 00		481,900 00	11,539 70	
VII.	Législation	904,334 69	370,195 50	383,900 00	754,095 50		150,239 19
VIII.	Arts, agriculture et statistique	232,143 34	189,800 00	950 00	190,750 00		41,393 34
IX.	Quarantaine	95,629 55	70,000 00		70,000 00		25,629 55
X.	Immigration	130,000 00	130,000 00		130,000 00		
XI.	Pensions	87,297 43	29,555 65	62,475 75	92,031 40	4,733 97	
XII.	Mises à la retraite	273,240 00	240 00	315,000 00	315,240 00	42,000 00	
XIII.	Milice	1,188,357 20	1,472,000 00	6,690 00	1,478,690 00	290,242 80	
XV.	Chemins de fer et canaux	162,319 33	183,697 33		183,697 33	21,378 00	
XVII.	Travaux publics	1,502,239 62	1,487,800 00	10,000 00	1,497,800 00		4,439 62
XVIII.	Subventions postales et subventions aux paquebots	551,066 68	297,233 33	194,666 67	491,900 00		59,166 68
XIX.	Service par voie de mer et dans les eaux intérieures	180,400 00	170,900 00		170,900 00		9,500 00
XX.	Phares et service côtier	475,650 71	481,510 00		481,510 00	5,859 29	
XXI.	Institutions scientifiques	85,150 00	85,150 00		85,150 00		
XXII.	Hôpitaux de la marine, et marins malades et sans ressources	39,000 00	39,000 00		39,000 00		
XXIII.	Inspection des bateaux à vapeur	26,000 00	27,300 00		27,300 00	1,300 00	
XXIV.	Pêcheries	428,317 36	265,500 00	160,000 00	425,500 00		2,817 36
XXV.	Contrôle des compagnies d'assurances	11,200 00	8,000 00	3,500 00	11,500 00	300 00	
XXVI.	Subventions aux provinces	4,236,000 00		4,239,500 00	4,239,500 00	3,500 00	
XXVII.	Commission géologique	49,012 22	67,000 00		67,000 00	17,987 78	
XXVIII.	Sauvages	902,308 00	974,851 52		974,851 52	72,543 52	
XXIX.	Police à cheval du Nord-Ouest	535,613 25	530,000 00		530,000 00		5,613 25
XXX.	Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest	340,009 00	309,359 00	2,000 00	311,359 00		28,650 00
XXXI.	Divers	204,788 49	129,700 00		129,700 00		75,088 49

	Perception du revenu.						
XXXII.	Douanes	902,150 97	899,380 00		899,380 00		2,770 97
XXXIII.	Accise	472,953 75	468,681 75		468,681 75		4,272 00
XXXIV.	Inspection et mesurage du bois	18,300 00	17,700 00		17,700 00		600 00
XXXV.	Inspection des poids et mesures et de l'électricité	101,800 00	100,950 00		100,950 00		850 00
XXXVI.	Inspection des denrées	3,000 00	3,000 00		3,000 00		
XXXVII.	Falsification des substances alimentaires	25,000 00	25,000 00		25,000 00		
XXXVIII.	Menus revenus	2,505 00	1,605 00		1,605 00		900 00
XXXIX.	Chemins de fer et canaux	4,074,734 75	4,056,920 00		4,056,920 00		17,814 75
XL.	Travaux publics	177,650 00	172,800 00		172,800 00		4,850 00
XLI.	Postes	3,664,831 49	3,766,415 00		3,766,415 00	101,583 51	
XLII.	Commerce	19,100 00	19,100 00		19,100 00		
XLIII.	Terres fédérales	117,022 00	117,022 00		117,022 00		
	Acte concernant la vente de spiritueux	12 61					12 61
	Total imputable sur le fonds consolidé	37,832,353 02	18,930,645 58	19,295,142 27	38,225,787 85	393,434 83	
I.	Rachat de la dette	1,721,539 61		603,633 24	603,633 24		1,117,906 37
XIV.	Chemins de fer et canaux (capital)	2,747,720 00	2,658,500 00		2,658,500 00	89,220 00	
XVI.	Travaux publics (capital)	105,000 00	85,000 00		85,000 00		20,000 00
XLIV.	Terres fédérales (capital)	83,500 00	75,000 00		75,000 00		8,500 00
XIII.	Milice	1,000,000 00					1,000,000 00
	Total imputable sur le capital	5,657,759 61	2,818,500 00	603,633 24	3,422,133 24		2,235,626 37
	Grand total	43,490,112 63	21,749,145 58	19,898,775 51	41,647,921 09		1,842,191 54

BUDGET DU CANADA

POUR

L'EXERCICE QUI FINIRA LE 30 JUIN 1897.

I.—DETTE PUBLIQUE.

Dépenses de l'exercice autorisées par la loi, estimées comme suit:—

Rachat	$ 603,633 24
Revenu	12,976,623 19
	$ 13,600,166 43

Détails comparés avec 1895–96.

	Capital. 1895–96.	Capital. 1896–97.	Intérêt. 1895–96.	Intérêt. 1896–97.	Comparaison avec le budget de 1895–96. Augmentation	Diminution.
INTÉRÊT SUR LA DETTE PUBLIQUE. *Payable à Londres.*	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Bon émis par le Canada à 3 pour 100	50,602,241 01	50,602,241 01	1,518,067 23	1,518,067 23		
do 3½ do	24,333,333 33	24,333,333 33	851,666 67	851,666 67		
do 4 do	140,856,595 87	140,856,595 87	5,634,263 83	5,634,263 83		
do 5 do	2,433,333 33	2,433,333 33	121,666 67	121,666 67		
	218,225,503 54	218,225,503 54	8,125,664 40	8,125,664 40		

Payable en Canada.						
Bons émis par le Nouveau-Brunswick à 6 pour 100	84,500 00		2,535 00			2,535 00
do Canada à 4 pour 100	1,262,000 00	1,208,000 00	50,480 00	48,320 00		2,160 00
do do do	500,000 00	500,000 00	20,000 00	10,000 00		10,000 00
do do "A" effets à 6 pour 100	8,000 00	8,000 00	480 00	480 00		
do do "A" do 4 do	309,011 95	308,511 95	12,360 48	12,340 48		20 00
do do "B" do 4 do	1,000,000 00	900,000 00	40,000 00	36,000 00		4,000 00
do do "C" do 4 do	49,616 01	49,066 34	1,984 64	1,962 64		22 00
do do "D" do 5 do	460,541 00	360,668 40	23,027 05	18,033 42		4,993 63
do do "E" do 4 et 3½ pour 100	1,500,000 00	1,500,000 00	60,000 00	53,750 00		6,250 00
do do 1883 do 4 pour 100	1,590,000 00	1,644,000 00	63,600 00	65,760 00	2,160 00	
do do 1891 do 3½ do	265,300 00	800,000 00	9,285 50	28,000 00	18,714 50	
Caisses d'épargnes à 3½ pour 100	45,000,000 00	47,300,000 00	1,575,000 00	1,655,500 00	80,500 00	
Fonds des sauvages à 6 pour 100 — Solde, 30 juin 1895	1,105,200 00	1,105,200 00	66,313 23	66,313 23		
do 5 do — Solde, 30 juin 1895	607,100 63	606,589 59	30,355 03	30,329 48		25 55
do 3½ do — Solde, 30 juin 1895	1,827,622 00	1,882,396 02	63,966 77	65,883 86	1,917 09	
Subventions aux chemins de fer, province de Québec, à 5 pour 100	2,394,000 00	2,394,000 00	119,700 00	119,700 00		
Indemnité aux seigneurs, à 6 pour 100	162,547 32	123,502 80	9,752 83	7,410 16		2,342 67
do townships 5 do	1,875 00	825 00	93 75	41 25		52 50
Circulation des billets de banque, fonds de garantie, à 3 pour 100	1,825,000 00	1,900,000 00	54,750 00	57,000 00	2,250 00	
Somme qui sera probab. nécessaire pour faire face à d'autres charges			250,000 00	370,000 00	120,000 00	
	278,177,817 45	280,816,263 64	10,579,348 68	10,772,488 92	193,140 24	

DETTE PUBLIQUE—*Suite.*

	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
2.—PRIME, ESCOMPTE ET CHANGE.....	10,000 00	10,000 00		
3.—FONDS D'AMORTISSEMENT.				
Chemin de fer Intercolonial.				
1 pour 100 sur $14,600,000 .....$ 146,000 00				
Placement de dividendes..... 251,006 62				
	385,001 55	397,006 62	12,005 07	
Emprunt de la Terre de Rupert.				
1 pour 100 sur $1,460,000.....$ 14,600 00				
Placement de dividendes..... ... 26,281 68				
	39,676 25	40,881 68	1,205 43	
Emprunt fédéral à 4 pour 100, 1874.				
½ pour 100 sur $19,466,666.66 .....$ 97,333 33				
Placement de dividendes..... 122,359 67				
	212,513 56	219,693 00	7,179 44	
Emprunts fédéraux à 4 pour 100, 1875-8-9.				
1 pour 100 sur $15,573,333.33 .....$ 155,733 33				
½ do 26,766,666.67 ..... 133,833 33				
Placement de dividendes..... 274,577 62				
	546,511 26	564,144 28	17,633 02	
Emprunt fédéral à 4 pour 100, 1876.				
½ pour 100 sur $12,166,666.66 .....$ 60,833 33				
Placement de dividendes..... 62,580 89				
	119,251 52	123,414 22	4,162 70	
Emprunt fédéral à 3½ pour 100, 1884.				
½ pour 100 sur $24,333,333.33 .....$ 121,666 67				
Placement de dividendes..... 58,903 86				
	174,749 54	180,570 53	5,820 99	
Emprunt réduit.				
½ pour 100 sur $31,356,595.88 .....$ 156,782 97				
Placement de dividendes..... 531,550 97				
	664,953 78	688,333 94	23,380 16	
	2,142,657 46	2,214,044 27	71,386 81	.....

DETTE PUBLIQUE—*Fin.*

	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
4.—Rachat de la dette.				
Payable au Canada.				
Effets à 5 pour 100 "D", 30 sept. 1896	48,710 92	51,176 91	2,465 99	
do 31 mars 1897	49,928 69	52,456 33	2,527 64	
Débentures à 4 pour 100, 1er déc. 1896	.....	500,000 00	500,000 00	
Effets à 4 pour 100 "E", 1er juillet 1896	1,500,000 00	.....	.....	1,500,000 00
Débentures du Nouveau-Brunswick, 1er juillet 1895	38,400 00	.....	.....	38,400 00
do 1er mai 1896.	84,500 00	.....	.....	84,500 00
	1,721,539 61	603,633 24	.....	1,117,906 37

SOMMAIRE.

1. Intérêt sur la dette publique	10,579,348 68	10,772,488 92	193,140 24	
2. Prime, escompte et change	10,000 00	10,000 00		
3. Fonds d'amortissement	2,142,657 46	2,214,044 27	71,386 81	
4. Rachat de la dette	1,721,539 61	603,633 24	.....	1,117,906 37
	14,453,545 75	13,600,166 43	.....	853,379 32

Universitas
BIBLIOTHECA
Ottaviensis

II.—FRAIS DE GESTION.

A voter..... $165,400.

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Bureau du sous-receveur général, Toronto.....	7,100 00	7,100 00		
	do do Montréal.....	5,600 00	5,600 00		
	do do Halifax.....	8,300 00	8,000 00	.....	300 00
	do do Saint-Jean ...	6,600 00	6,600 00		
	do do Winnipeg	6,600 00	6,600 00		
	do do Victoria.....	4,000 00	4,000 00		
	do do Charlotte-town	4,100 00	4,200 00	100 00	
	Caisses d'épargnes rurales : Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Ecosse et Ile du Prince-Edouard :—				
	Appointements	10,400 00	10,100 00	.....	300 00
1	Dépenses imprévues.....	1,700 00	1,600 00	.....	100 00
	Commission pour paiement de l'intérêt sur la dette publique, achat de fonds d'amortissement et transfert d'effets	32,850 00	33,500 00	650 00	
	Courtage sur achat d'effets pour fonds d'amortiss.	5,400 00	5,600 00	200 00	
	Timbres anglais, frais de port, télégrammes, etc.	4,000 00	5,000 00	1,000 00	
	Dépenses se rattachant à l'émission et au rachat de billets	5,000 00	5,000 00		
	Impressions de billets	50,000 00	50,000 00		
	Impressions, annonces, inspection, frais de transport et frais divers, y compris commutation de droits de timbres.....	12,500 00	12,500 00		
		164,150 00	165,400 00	1,250 00	

III.—GOUVERNEMENT CIVIL.

A voter d'après le tableau (A) $1,201,652 00

N° du crédit.	—	Détails.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Diminution.
	(A) Estimations des dépenses sujettes à un crédit du parlement.		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
2	Bureau du secrétaire du gouverneur général	*a*	11,012 50	11,112 50	100 00	
3	Bureau du Conseil privé de la reine pour le Canada	*b*	33,855 00	31,885 00	.....	1,970 00
4	Département de la justice, y compris allocation de $600 au secrétaire particulier du soliciteur général, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	*c*	23,585 00	24,405 00	820 00	
5	Département de la Justice, div. des pénitenciers	*d*	3,075 00	3,125 00	50 00	
6	do de la Milice et de la Défense	*e*	44,875 00	45,515 00	640 00	
7	do du Secrétaire d'Etat	*f*	37,062 50	37,412 50	350 00	
8	do des Impressions et de la Papeterie	*g*	28,162 50	28,980 00	817 50	
9	Département de l'Intérieur, y compris $1,800 à chacun des 2 astronomes, Wm. Ogilvie et Otto J. Klotz, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	*h*	98,454 00	104,444 00	5,990 00	
10	Bureau du contrôleur de la police à cheval du Nord-Ouest	*i*	10,062 50	10,312 50	250 00	
11	Département des Affaires indiennes, y compris $300 chacun à James Kearns et W. Peart, messagers, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	*j*	50,495 00	50,192 50	....	302 50
12	Bureau de l'Auditeur général	*k*	26,740 00	27,870 00	1,130 00	
13	Département des Finances	*l*	50,050 00	50,437 50	387 50	
14	do des Douanes	*m*	39,037 50	39,987 50	950 00	
15	do du Revenu de l'Inté.ieur, y compris $2,000 à F. R. E. Campeau, comme premier commis et comptable, et $600 d'allocation comme secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	*n*	37,830 00	37,150 00	.....	680 00
16	Département des Postes	*o*	203,505 00	199,120 50	....	4,384 50
17	do de l'Agriculture	*p*	55,720 90	49,282 50	.....	6,438 40
18	do de la Marine et des Pêcheries	*q*	58,305 00	55,980 00	.....	2,325 00
19	do des Travaux publics	*r*	48,985 00	52,090 00	3,105 00	
20	do des Chemins de fer et Canaux	*s*	46,712 50	44,062 50	.... ..	2,650 00
21	do de la Commission géologique	*t*	49,742 50	50,475 00	732 50	
22	do du Commerce	*u*	8,200 00	8,762 50	562 50	
23	Bur. du haut-commis. p. le Canada à Londres : Appointements	*v*	8,900 00	9,150 00	250 00	
24	Dépenses imprévues, loyer et assurance du bureau, taxes du revenu, combustible, éclairage, papeterie, etc., et $2,000 requis pour dépenses imprévues (eau, éclairage, combustible, louage de voitures et frais de ch. de fer) du haut-commis., et $1,200 pour dép. imprév., (taxes, assurance, loyer de terrain, etc.), de la résidence officielle, y compris la taxe du rev. sur le traitement du haut-commissaire	...	11,143 50	11,200 00	56 50	
25	Département des Postes—Pour payer les employés de la division des caisses d'épargne chargés de balancer les comptes des déposants et de calculer les intérêts, au 30 juin 1896	....	2,650 00	2,750 00	100 00	
	A reporter	....	988,160 90	985,702 00	2,458 90	.....

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

N° du crédit.	—	Détails.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	(A) ESTIMATIONS DES DÉPENSES SUJETTES À UN CRÉDIT DU PARLEMENT—*Fin.*		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report	....	988,160 90	985,702 00	.....	2,158 90
26	Traitement des members du bureau d'examen et autrés dépenses découlant de l'Acte du service civil, y compris $250 p. le secrétaire et $100 p. un com., lesquelles sommes peuvent être payées à des membres du service civil, nonobst. toute disposition contraire de l'Acte du service civil.	...	2,200 00	2,300 00	100 00	
	*Dépenses imprévues telles que détaillées	....	223,778 41	213,650 00	.....	10,128 41
			1,214,139 31	1,201,652 00	.....	12,287 31
	(B) DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA LOI.					
	Traitement du gouverneur général		48,666 66	48,666 66		
	do du haut-commissaire du Canada en Angleterre		10,000 00	10,000 00		
	do du lieut.-gouverneur d'Ontario		10,000 00	10,000 00		
	do do de Québec		10,000 00	10,000 00		
	do do de la Nouvelle-Ecosse		9,000 00	9,000 00		
	do do du Nouveau-Brunswick		9,000 00	9,000 00		
	do do du Manitoba et du district de Kéwatin		10,000 00	10,000 00		
	do do des Territoires du N.-O.		7,000 00	7,000 00		
	do do de la Col.-Britannique		9,000 00	9,000 00		
	do do de l'Ile du Pr.-Edouard		7,000 00	7,000 00		
	do de douze ministres, 1 à $8,000, 11 à $7,000		85,000 00	85,000 00		
	do du contrôleur du revenu de l'Intérieur		5,000 00	5,000 00		
	do do des Douanes		5,000 00	5,000 00		
	do du solliciteur général		5,000 00	5,000 00		
	do secrétaire du gouverneur général		2,400 00	2,400 00		
	do de l'auditeur général		4,000 00	4,000 00		
	do de député du commissaire des brevets		2,800 00	2,800 00		
			238,866 66	238,866 66	.....	.....
	SOMMAIRE.					
	A voter		1,214,139 31	1,201,652 00	....	12,487 31
	Autorisé par la loi		238,866 66	238,866 66		
			1,453,005 97	1,440,518 66		12,487 31

Sur les montants votés pour les dépenses imprévues des différents départements il pourra être payé (en addition du montant, $600, autorisé par l'Acte du service civil ou autrement), une somme n'excédant pas $600 chacun pour les traitements les ministres des différents départements, et du solliciteur général et des contrôleurs des Douanes et du Revenu de l'intérieur. quand les personnes nommées ne sont pas, lors de leur nomination, membres permanents du service civil du Canada ; de plus, que telles sommes pourront être payées nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil.

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895–96.

Nombre.		Ministères.	Appointements.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(a) Bureau du Secrétaire du gouverneur général.	$ c.	$ c.
1	1	Secrétaire du gouverneur général	600 00	600 00
.....	.....	Allocation pour aides de camp	3,000 00	3,000 00
1	1	Premier commis	2,400 00	2,400 00
1	1	Commis de 1re classe	1,800 00	1,800 00
1	1	do 2e do	1,287 50	1,337 50
1	1	do 3e do	825 00	875 00
1	1	Messager	600 00	600 00
1	1	Ordonnance	500 00	500 00
7	7		11,012 50	11,112 50
		(b) Bureau du Conseil privé.		
1	1	Sous-chef, greffier du conseil	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, greffier adjoint du conseil	2,400 00	1,800 00
1	1	Greffier de la couronne en chancellerie	2,400 00	2,400 00
4	3	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 1 à $1,650, 1 à $1,600	6,350 00	5,050 00
1	1	do 2e do dessinateur et comptable	1,400 00	1,400 00
5	5	do 2e do 1 à $1,400, 2 à $1,300, 2 à $1,250	6,300 00	6,500 00
13	12	do 3e do 2 à $1,000, 2 à $900, 1 à $825, 1 à $800, 2 à $750, 1 à $700, 1 à $650, 2 à $550	9,175 00	9,375 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
1	1	Gardien et messager	700 00	700 00
3	2	Messagers, 1 à $500, 1 à $360	1,330 00	860 00
30	27		33,855 00	31,885 00
		(c) Ministère de la Justice.		
1	1	Sous-chef	3,600 00	3,600 00
2	2	Premiers commis, 1 à $ 2,600, 1 à $2,325	4,875 00	4,925 00
4	4	Commis de 1re classe 3 à $1,800, 1 à $1,462.50	6,812 50	6,862 50
4	5	do 2e do 2 à $1,400, 1 à $1,287.50, 1 à $1,150, 1 à $1,100	5,137 50	6,337 50
2	1	Commis de 3e classe	1,187 50	650 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
.....	.....	Allocation pour secrétaire particulier du solliciteur général. (Cette somme peut être payée à un membre du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil)	600 00	600 00
2	2	Messagers, 1 à $500, 1 à $330	772 50	830 00
15	15		23,585 00	24,405 00
		(d) Division des pénitenciers.		
1	1	Commis de 1re classe et comptable des pénitenciers	1,800 00	1,800 00
1	1	do 2e do	1,275 00	1,325 00
2	2		3,075 00	3,125 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895-96.

Nombre.		Ministères.	Appointements.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(e) Ministère de la Milice et de la Défense.	$ c.	$ c.
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, directeur de l'intendance	3,000 00	3,000 00
1	1	do comptable	2,400 00	2,400 00
1	1	do correspondance	1,962 50	2,012 50
7	7	Commis de 1re classe, 3 à $1,800, 2 à $1,750, 1 à $1,550, 1 à $1,525	11,775 00	11,975 00
12	13	do 2e do 7 à $1,400, 2 à $1,250, 1 à $1,225, 1 à $1,187.50, 1 à $1,150, 1 à $1,125	15,825 00	16,987 50
6	5	Commis de 3e classe, 1 at $1,000, 1 à $787.50, 1 à $600, 1 à $562.50, 1 à $537.50	4,262 50	3,487 50
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
4	4	Messagers, 3 à $500, 1 à $352.50	1,850 00	1,852 50
33	33		44,875 00	45,515 00
		(f) Secrétariat d'État.		
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, gardien des archives	2,400 00	2,400 00
1	1	do correspondance	2,162 50	2,212 50
6	6	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 2 à $1,637.50, 1 à $1,587.50, 2 à $1,550	9,512 50	9,762 50
9	9	Commis de 2e classe, 5 à $1,400, 2 à $1,337.50, 1 à $1,187.50, 1 à $1,100	11,762 50	11,962 50
8	7	Commis de 3e classe, 1 à $925, 1 à $912.50, 1 à $837.50, 1 à $709, 1 à $712.50, 1 à $637.50, 1 à $550	5,425 00	5,275 00
4	4	Messagers, 4 à $500	2,000 00	2,000 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
30	29		37,062 50	37,412 50
		(g) Département des Impressions et de la Papeterie.		
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
2	2	Premier commis, 1 à $2,212.50, 1 à $1,950	4,062 50	4,162 50
2	2	Commis de 1re classe 1 à $1,587.50, 1 à $1,487.50	2,975 00	3,075 00
6	6	do 2e do 5 à $1,400, 1 à $1,300	8,050 00	8,300 00
10	10	do 3e do 4 à $1,000, 1 à $950, 1 à $887.50, 1 à $787.50, 1 à $700, 1 à $687.50, 1 à $587.50	8,262 50	8,600 00
1	1	Gardien	700 00	700 00
2	2	Messagers, 1 à $500, 1 à $442.50	912 50	942 50
24	24		28,162 50	28,980 00
		(h) Département de l'Intérieur.		
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, secrétaire	2,800 00	2,800 00
1	1	do arpenteur général	2,600 00	2,600 00
1	1	do des brevets d'invention	2,325 00	2,375 00
1	1	do comptable	2,300 00	2,350 00
2	4	Employés techniques officiels (Annexe A, Acte du service civil) 1 à $2,100, géographe ; 1 à $2,100, astronome en chef ; 2 astronomes, William Ogilvie et Otto J. Klotz, à $1,800 chaque, nonobstant aucune chose contraire dans l'Acte du service civil	4,100 00	7,800 00
11	11	Commis de 1re classe, 6 à $1,800, 1 à $1,750, 1 à $1,700, 1 à $1,637.50, 1 à $1,612.50, 1 à $1,550	18,800 00	19,050 00
17	17	Commis de 2e classe, 12 à $1,400, 2 à $1,350, 3 à $1,187.50	22,712 50	23,062 50
.....	.....	A reporter	58,837 50	63,237 50

III.— GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895–96.

Nombre.		Ministères,	Appointements.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(h) MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR—*Fin.*	$ c.	$ c.
.....	.....	..... Reporté	58,837 50	63,237 50
45	45	Commis de 3e classe, 17 à $1,000, 1 à $975, 1 à $962.50, 1 à $910, 1 à $900, 3 à $875, 1 à $800, 1 à $797, 1 à $784.50, 3 à $750, 1 à $712.50, 4 à $700, 2 à $687.50, 1 à $675, 4 à $650, 1 à $637.50, 1 à $537.50, 1 à $512.50	36,354 00	37,854 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
6	6	Messagers, 3 à $500, 1 à $487.50, 1 à $397.50, 1 à $367.50	2,662 50	2,752 50
86	88		98,454 00	104,444 00
		(i) BUREAU DU CONTRÔLEUR DE LA POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.		
1	1	Contrôleur	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier sommis	1,950 00	2,000 00
1	1	Commis de 1re classe	1,550 00	1,600 00
.....	1	do 2e do	.....	1,100 00
3	2	do 3e do 1 à $1,000 et 1 à $912.50	2,862 50	1,912 50
1	1	Messager	500 00	500 00
7	7		10,062 50	10,312 50
		(j) DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES.		
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis	1,887 50	1,937 50
1	1	Agent du contentieux	400 00	400 00
9	9	Commis de 1re classe, 4 à $1,800, 2 à $1,650, 1 à $1,612.50, 1 à $1,525, 1 à $1,487.50	14,875 00	15,125 00
8	8	Commis de 2e classe, 6 à $1,400, 1 à $1,187.50, 1 à $1,100	10,887 50	10,687 50
23	22	do 3e do 6 à $1,000, 1 à $975, 1 à $912.50, 1 à $800, 2 à $750, 2 à $700, 2 à $712.50, 2 à $687.50, 1 à $675, 1 à $637.50, 1 à $625, 1 à $525, 1 à $487.50	17,587 50	17,337 50
1	1	Emballeur	482 50	500 00
3	3	Messagers, 1 à $405, 2 à $300, 1, James Kearns et W. Peart, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil.	1,175 00	1,005 00
47	46		50,495 00	50,192 50
		(k) BUREAU DE L'AUDITEUR GÉNÉRAL.		
3	3	Premier commis, 1 à $2,112.50, 2 à $2,100	6,162 50	6,312 50
1	4	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 3 à $1,400	1,800 00	6,000 00
6	4	do 2e do 1 à $1,400, 1 à $1,287.50, 1 à $1,175, 1 à $1,100	7,925 00	4,962 50
14	13	Commss de 3e classe, 4 à $1,000, 1 à $850, 1 à $737.50, 1 à $725, 1 à $650, 1 à $612.50, 1 à $575, 1 à $562.50, 1 à $450, 1 à $437.50	9,887 50	9,600 00
2	2	Messagers, 1 à $500, 1 à $495.	965 00	995 00
26	26		26,740 00	27,870 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895-96.

Nombre.		Ministère.	Montant.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(l) MINISTÈRE DES FINANCES ET CONSEIL DE LA TRÉSORERIE.	$ c.	$ c.
1	1	Sous-chef et secrétaire du Conseil de la Trésorerie	4,200 00	4,200 00
1	1	Premier commis, teneur de livres fédéral	2,400 00	2,400 00
1	1	do caisse d'épargne	2,400 00	2,400 00
1	1	do contrôleur des billets fédéraux	2,600 00	2,600 00
1	1	do secrétaire	2,000 00	2,050 00
6	6	Commis de 1re classe, 4 à $1,800, 1 à $1,650, 1 à $1,450	10,200 00	10,300 00
16	16	do 2e do 12 à $1,400, 3 à $1,350, 1 à $1,200	21,850 00	22,050 00
2	2	do 3e do 2 à $1,000	2,000 00	2,000 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
4	4	Messagers, 3 à $500, 1 à $337·50	1,8[illegible]0 00	1,837 50
33	33		50,050 00	50,437 50
		(m) MINISTÈRE DES DOUANES.		
1	1	Commissaire	2,800 00	2,800 00
1	1	Premier commis	2,200 00	1,800 00
6	6	Commis de 1re classe : 3 à $1,750, 1 à $1,700, 1 à $1,637.50, 1, R. R. Farrow, $1,650, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	9,737 50	10,237 50
12	13	Commis de 2e classe : 3 à $1,400, 1 à $1,312.50, 3 à $1,337.50, 2 à $1,300, 2 à $1,250, 1 à $1,150, 1 à $1,125	15,225 00	16,900 00
9	8	Commis de 3e classe : 3 à $1,000, 1 à $775, 3 à $650, 1 à $425	6,975 00	6,150 00
1	1	Emballeur	500 00	500 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
2	2	Messagers à $500	1,000 00	1,000 00
32	32		39,037 50	39,987 50
		(n) MINISTÈRE DU REVENU LE L'INTÉRIEUR.		
1	1	Commissaire	3,200 00	3,200 00
1	1	Sous-commissaire et inspecteur-chef	3,000 00	3,000 00
1	1	Premier commis et secrétaire	2,350 00	2,400 00
1	1	do et comptable (F. R. E. Campeau, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	1,800 00	2,000 00
6	6	Commis de 1re classe, 4 à $1,800, 1 à $1,700, 1 à $1,450	10,250 00	10,350 00
11	10	do 2e do 6 à $1,400, 1 à $1,375, 1 à $1,325, 1 à $1,350, 1 à $1,150	14,450 00	13,600 00
2	2	Commis de 3e classe, 1 à $630, 1 à $625	1,180 00	1,255 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier du contrôleur, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	600 00	600 00
2	2	Messagers, 1 à $415, 1 à $330	1,000 00	745 00
25	24		37,830 00	37,150 00

III—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895–96.

Nombre.		Ministères.	Appointements.	
1895–96.	1896 97.		1895–96.	**1896–97.**
		(*o*) Ministère des postes.	$ c.	$ c.
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, secrétaire	2,600 00	2,600 00
1	1	do surintendant, division des articles d'argent	2,400 00	2,400 00
1	1	do do do caisses d'épargne	2,400 00	2,400 00
1	1	do contrôleur du matériel	2,400 00	2,400 00
1	1	do surintend. de la division des lettres de rebut	2,050 00	2,100 00
1	1	do do do malles	2,000 00	2,050 00
1	1	do comptable	1,800 00	1,850 00
1	1	do surintendant de la division des timbres	2,237 50	1,850 00
11	11	Commis de 1re classe, 2 à $1,800, 3 à $1,625, 1 à $1,500, 1 à $1,487.50, 2 à $1,437.50, 2 à $1,400	17,700 00	17,137 50
36	37	Commis de 2e classe, 28 à $1,400, 3 à $1,350, 1 à $1,225, 1 à $1,200, 1 à $1,175, 1 à $1,150, 2 à $1,100	49,250 00	50,200 00
118	113	Commis de 3e classe, 41 à $1,000, 2 à $987.50, 2 à $975, 1 à $970, 2 à $962.50, 7 à $950, 4 à $925, 3 à $937.50, 1 à $917.50, 2 à $912.50, 1 à $887.50, 2 à $875, 2 à $862.50 1 à $850, 1 à $827.50, 3 à $825, 1 à $820, 1 à $812.50, 1 à $790, 1 à $787.50, 1 à $775, 3 à $750, 5 à $700, 1 à $690, 1 à $675, 2 à $650, 3 à $637.50, 1 à $627.50, 1 à $617.50, 1 à $612.50, 2 à $587.50, 1 à $575, 3 à $550, 2 à $537.50, 1 à $487.50, 1 à $475, 1 à $462.50, 2 à $450, 2 à $425	100,220 00	96,060 00
7	7	Messagers, 5 à $500, 1 à $367.50, 1 à $300	3,337 50	3,167 50
24	24	Emballeurs, 16 à $500, 5 à $427.50, 1 à $352.50, 1 à $315, 1 à $300	11,310 00	11,105 00
		Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
205	201		203,505 00	199,120 00
		(*p*) Ministère de l'agriculture.		
1	1	Sous-chef	3,200 00	3,200 00
5	1	Premier commis, statisticien	10,943 40	2,400 00
	1	do registraire de droits d'aut. et de marq. de com.		2,200 00
	1	do archiviste		2,100 00
	1	do secrétaire, A. L. Jarvis		2,012 50
9	6	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 1 à $1,750, 3 à $1,625, 1 à $1,400	14,575 00	9,825 00
5	6	do 2e classe, 1 à $1,325, 1 à $1,275, 2 à $1,187.50, 2 à $1,100	6,000 00	7,175 00
24	23	Commis de 3e classe, 9 à $1,000, 1 à $950, 1 à $892 50, 1 à $812.50, 2 à $800, 1 à $725, 1 à $687.50, 1 à $637.50, 1 à $635, 1 à $587.50, 1 à $550, 2 à $537.50, 1 à $425	18,685 00	18,577 50
		Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
		Inspecteur des quarantaines	300 00	150 00
4	3	Messagers, 1 à $382 50, 1 à $345, 1 à $315	1,417 50	1,042 50
48	43		55,720 90	49,282 50

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895-96.

Nombre.		Ministères.	Appointements.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(*q*) Ministère de la marine et des pêcheries.	$ c.	$ c.
1	1	Sous-chef	3,600 00	3,200 00
1	1	Premier commis et secrétaire	2,400 00	2,400 00
1	1	do comptable	2,300 00	1,800 00
2	2	Premiers commis, 1 à $2,000, et 1 à $1,850	3,750 00	3,850 00
1	1	Ingénieur en chef	2,600 00	2,600 00
1	1	do adjoint	2,050 00	2,050 00
1	1	Commissaire des pêcheries	2,000 00	2,200 00
5	6	Fonctionnaires spéciaux, 1 à $1,700, 2 à $1,200, 1 à $800, 1 à $700, et 1 à $600	5,425 00	6,200 00
6	6	Commis de 1re classe, 2 à $1,700, 1 à $1,600, 2 à $1,450, et 1 à $1,400	9,200 00	9,300 00
9	8	Commis de 2e classe, 5 à $1,400, 1 à $1,300, 1 à $1 150, et 1 à $1,100	11,900 00	10,550 00
14	13	Commis de 3e classe, 4 à $1,000, 1 à $950, 1 à $900, 2 à $700, 1 à $650, 2 à $550, 2 à $450	10,880 00	9,900 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
4	3	Messagers, 2 à $500, 1 à $330	1,600 00	1,330 00
46	44		58,305 00	55,980 00
		(*r*) Ministère des travaux publics.		
1	1	Député du ministre	3,200 00	3,200 00
1	1	Premier commis, secrétaire	2,025 00	2,075 00
1	1	do comptable	2,400 00	2,400 00
1	1	do division des ingénieurs	2,400 00	2,400 00
1	1	Ingénieur en chef	3,400 00	3,400 00
1	1	Architecte do	3,200 00	3,200 00
5	5	Commis de 1re classe, 2 à $1,800, 1 à $1,650, 1 à $1,550, 1 à $1,400	7,975 00	8,200 00
11	14	do 2e classe, 4 à $1,400, 1 à $1,350, 1 à $1,325, 1 à $1,300, 2 à $1,250, 2 à $1,200, 3 à $1,100	14,125 00	17,775 00
10	9	Commis de 3e classe, 5 à $1,000, 1 à $900, 1 à $550, 2 à $500	7,700 00	7,450 00
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
5	3	Messagers, 2 à $500, 1 à $390	1,960 00	1,390 00
37	37		48,985 00	52,090 00
		(*s*) Ministère des chemins de fer et canaux.		
1	1	Député du ministre et ingén. en chef des ch. de fer et canaux	6,000 00	6,000 00
1	1	Secrétaire, premier commis	2,275 00	2,325 00
1	1	Premier commis, bur. de l'ingénieur des ch. de fer et canaux	1,950 00	2,000 00
1	1	do en charge du personnel prép. à l'enregistrem.	1,900 00	1,950 00
8	8	Commis de 1re classe, 4 à $1,800, 1 à $1,487.50, 2 à $1,450, 1 à $1,400	13,800 00	12,987 50
8	8	Commis de 2e classe, 2 à $1,400, 2 à $1,325, 1 à $1,287.50, 2 à $1,150, 1 à $1,100	10,425 00	10,137 50
9	9	Commis de 3e classe, 5 à $1,000, 1 à $587.50, 1 à $500, 2 à $487.50	8,362 50	7,062 50
.....	.....	Allocation du secrétaire particulier du ministre	600 00	600 00
3	2	Messagers, 2 à $500	1,400 00	1,000 00
32	31		46,712 50	44,062 50

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895–96.

Nombre.		Ministères.	Appointements.	
1895-96.	1896-97.		1895-96.	**1896-97.**
		(t) Département de la Commission géologique.	$ c.	$ c.
1	1	Directeur et sous-chef	3,200 00	3,200 00
21	21	Fonctionnaires spéciaux (annexe A, art. *b*, Acte du service civil, et art. 4, *a*, *b*, *c*, Acte de la Commission géologique), 3 à $2,400, 1 à $2,200, 2 à $2,050, 3 à $1,850, 2 à $1,600, 2 à $1,550, 2 à $1,450, 1 à $1,412.50, 1 à $1,400, 2 à $1,350, 1 à $1,162.50, 1 à $1,125	35,337 50	36,050 00
2	2	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 1 à $1,500	3,250 00	3,300 00
4	4	Commis de 2me classe, 2 à $1,400, 2 à $1,162.50	4,975 00	5,125 00
1	1	Commis de 3me classe à $1,000	1,000 00	1,000 00
1	1	Bibliothécaire	800 00	800 00
1	1	Gardien-concierge	700 00	700 00
1	1	Messager	480 00	300 00
32	32		49,742 50	50,475 00
		(u) Département du Commerce.		
1	1	Député du ministre	3,200 00	3,200 00
1	1	Commis de 1re classe	1,400 00	1,450 00
	1	Commis de 2me classe		1,100 00
4	3	Commis de 3me classe, 1 à $700, 1 à $487.50, 1 à $425	2,200 00	1,612 50
		Allocation du secrétaire particulier	600 00	600 00
2	2	Messagers, 1 à $500, 1 à $300	800 00	800 00
8	8		8,200 00	8,762 50
		(v) Bureau du Haut-Commissaire.		
1	1	Secrétaire	3,000 00	3,000 00
2	2	Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 1 à $1,550	3,250 00	3,350 00
1	1	Commis de 2me classe	1,200 00	1,250 00
2	2	Commis de 3me classe, 1 à $900, 1 à $650	1,450 00	1,550 00
6	6		8,900 00	9,150 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	DÉPENSES CONTINGENTES.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
27	Bureau du secrétaire du gouverneur général—				
	Aide aux écritures et autre	1,400 00	1,000 00		400 00
	Impressions et papeterie	1,250 00	1,200 00		50 00
	Divers	13,000 00	11,300 00		1,700 00
		15,650 00	13,500 00		2,150 00
28	Conseil privé de la reine pour le Canada—				
	Impressions et papeterie	4,000 00	3,000 00		1,000 00
	Divers, aide aux écritures et autre	5,022 00	4,900 00		122 00
		9,022 00	7,900 00		1,122 00
29	Ministère de la Justice—				
	Aide aux écritures et autre	2,500 00	1,900 00		600 00
	Impressions et papeterie	3,700 00	3,200 00		500 00
	Divers	3,000 00	3,500 00	500 00	
		9,200 00	8,600 00		600 00
30	Ministère de la Milice et de la Défense—				
	Aide aux écritures et autre	1,566 66	1,500 00		66 66
	Impressions et papeterie	2,600 00	2,600 00		
	Divers	3,000 00	3,000 00		
		7,166 66	7,100 00		66 66
31	Secrétariat d'Etat—				
	Aide aux écritures et autre	1,600 00	1,900 00	300 00	
	Impressions et papeterie	2,400 00	1,800 00		600 00
	Divers	2,400 00	1,800 00		600 00
		6,400 00	5,500 00		900 00
32	Départem. des Impressions et de la Papeterie—				
	Aide aux écritures et autre	2,000 00	2,000 00		
	Impressions et papeterie	1,200 00	1,200 00		
	Divers	1,800 00	1,800 00		
		5,000 00	5,000 00		
33	Ministère de l'Intérieur—				
	Aide aux écritures et autre	2,139 75	1,800 00		339 75
	Impressions et papeterie	9,000 00	8,500 00		500 00
	Divers	7,000 00	7,000 00		
		18,139 75	17,300 00		839 75

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Suite.*

N° du crédit.	——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
34	Département des Affaires indiennes—				
	Aide aux écritures et autre	1,900 00	1,300 00		600 00
	Impressions et papeterie	3,050 00	3,050 00		
	Divers	3,000 00	3,000 00		
		7,950 00	7,350 00		600 00
35	Bureau de l'Auditeur général—				
	Aide aux écritures et autre	1,300 00	1,800 00	500 00	
	Impressions et papeterie	1,250 00	1,250 00		
	Divers	450 00	450 00		
		3,000 00	3,500 00	500 00	
36	Ministère des Finances et Conseil de la Trésorerie				
	Aide aux écritures et autre	1,000 00	1,350 00	350 00	
	Impressions et papeterie	2,300 00	2,?00 00		
	Divers	3,500 00	3,150 00		350 00
		6,800 00	6,800 00		
37	Département des Douanes—				
	Aide aux écritures et autre	1,700 00	1,500 00		200 00
	Impressions et papeterie	2,000 00	1,500 00		500 00
	Divers	4,000 00	3,000 00		1,000 00
		7,700 00	6,000 00		1,700 00
38	Département du Revenu de l'intérieur—				
	Aide aux écritures et autre	1,500 00	1,500 00		
	Impressions et papeterie	1,750 00	1,750 00		
	Divers	3,000 00	3,000 00		
		6,250 00	6,250 00		
39	Ministère des Travaux publics—				
	Impressions et papeterie	3,500 00	3,100 00		400 00
	Divers	4,100 00	3,900 00		200 00
		7,600 00	7,000 00		600 00
40	Ministère des Postes—				
	Aide aux écritures et autre	20,500 00	24,000 00	3,500 00	
	Impressions et papeterie	16,500 00	15,500 00		1,000 00
	Divers	5,300 00	4,500 00		800 00
		42,300 00	44,000 00	1,700 00	
41	Ministère de l'Agriculture—				
	Aide aux écritures et autre	11,000 00	7,500 00		3,500 00
	Impressions et papeterie	4,000 00	3,500 00		500 00
	Divers	4,000 00	3,500 00		500 00
		19,000 00	14,500 00		4,500 00

III.—GOUVERNEMENT CIVIL—*Fin.*

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	DÉPENSES IMPRÉVUES.				
42	Ministère de la Marine et des Pêcheries—				
	Aide aux écritures et autre	2,000 00	2,000 00		
	Impressions et papeterie	6,000 00	6,000 00		
	Divers	2,000 00	2,000 00		
		10,000 00	10,000 00		
43	Ministère des Chemins de fer et Canaux—				
	Impressions et papeterie	6,000 00	6,000 00		
	Divers	2,000 00	2,000 00		
		8,000 00	8,000 00		
44	Ministère du Commerce—				
	Divers, y compris aide aux écritures et autre	3,000 00	3,600 00	600 00	
	Impressions et papeterie	2,000 00	2,000 00		
		5,000 00	5,600 00	600 00	
45	Soin et nettoyage des édifices de l'administration, y compris la somme nécessaire pour le service du canon du midi, $100, somme qui peut être payée à un membre du service civil, nonobstant les dispositions de l'*Acte du service civil*	28,000 00	28,000 00		
46	Imprimerie de l'Etat, nettoyage, etc.	1,600 00	1,750 00	150 00	

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.

A voter.....$92,327.50

N du crédit.		1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Aum'tation.	Diminution.
	(A) Dépenses sujettes à un crédit.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Dépenses diverses, y compris les Territoires du Nord-Ouest	37,000 00	37,000 00		
	Traitement de deux juges de la cour de district, à Montréal, à $3,000	6,000 00	6,000 00		
	Frais de voyage des juges dans les Territoires du Nord-Ouest	3,000 00	3,000 00		
	Allocations de tournée, Colombie-Britannique	8,500 00	8,000 00	.....	500 00
47	Allocations de voyage aux juges de la cour du banc de la reine et des cours de comté, Man	2,500 00	2,500 00		
	Allocations de tournée des juges *ad hoc*	200 00	200 00		
	2 arbitres officiels, à $1,000 chacun	2,000 00	2,000 00		
	Frais de voyage des arbitres officiels	200 00	200 00		
	Frais de voyage des juges qui siègent hebdomadairement en haute cour de justice à London et Ottawa	1,500 00	1,500 00		
	Dépenses sous l'empire du chapitre 181, S.R.C.	700 00	700 00		
	Crédit non requis pour 1896-97	175 56	.....	.....	175 56
	Cour suprême du Canada.				
	Rapporteur de la cour	2,400 00	1,850 00	.....	550 00
	Rapporteur-adjoint, commis de 1re classe	1,550 00	1,425 00	.....	125 00
	Commis du bureau du registraire, commis de 2e classe	1,100 00	1,150 00	50 00	
	Deuxième commis du bureau du registraire, commis de 3e classe	700 00	750 00	50 00	
	Bibliothécaire	1,100 00	1,150 00	50 00	
	1 commis de 3e classe	750 00	800 00	50 00	
	Gardien	700 00	700 00		
48	3 messagers, à $500 chacun	1,500 00	1,500 00		
	Dépenses contingentes et déboursés, appointements des officiers (shérif, registraire en qualité de rédacteur et éditeur des rapports, huissier, etc.), $300 de livres et $250 pour l'impression du catalogue de la bibliothèque	3,750 00	4,000 00	250 00	
	Impression, reliure et distribution des décisions de la cour suprême	4,500 00	4,500 00		
	Achat de rapports judiciaires et de livres de droit pour la bibliothèque	3,000 00	3,000 00		
	Cour de l'échiquier du Canada.				
	Commis de 1re classe, nonobstant les dispositions de l'Acte du service civil	1,400 00	1,450 00	50 00	
	Commis de 2e classe	1,000 00	1,000 00		
	do 3e do	500 00	550 00	50 00	
	Messager	397 50	427 50	30 00	
	Dépenses contingentes, frais de voyage du juge et du registraire, traitement des shérifs, impressions et papeterie, etc., et $50 de livres p. le juge	4,000 00	4,000 00		
49	Impression, reliure et distribution des rapports de la cour de l'échiquier	1,000 00	800 00	.....	200 00
	Surcroît de traitement au registraire en sa qualité de rédacteur et éditeur des rapports	300 00	300 00		
	Augmentation des appointements de L. A. Audette, du 1er juillet 1895 au 30 juin 1896	225 00	275 00	50 00	
	App. du reg., cour de l'échiq. en amirauté, Qué.,	666 66	666 66		
	do prévôt do do	333 34	333 34		
	Local pour la cour de l'échiquier en amirauté, au besoin	300 00	300 00		
	Frais de voyages des juges locaux et autres officiers	300 00	300 00		
		93,248 06	92,327 50	630 00	1,550 56

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—*Suite.*

	1895 96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA LOI.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Cour suprême du Canada.				
Traitement du juge en chef	8,000 00	8,000 00		
Traitements de cinq juges puînés, à $7,000	35,000 00	35,000 00		
Traitement du registraire	2,600 00	2,600 00		
Cour de l'échiquier du Canada.				
Traitement du juge	6,000 00	6,000 00		
do local en amirauté, district de Toronto	600 00	600 00		
do do district de Québec	2,000 00	2,000 00		
do do district de la Nouvelle-Ecosse	1,000 00	1,000 00		
do do district du Nouveau-Brunswick	1,000 00	1,000 00		
do do district de l'Ile du Prince-Edouard	800 00	800 00		
do do district de la Col.-Britannique	1,000 00	1,000 00		
do registraire, cour de l'échiquier	2,000 00	2,000 00		
Province d'Ontario.				
Cour d'appel—				
Traitement du juge en chef de l'Ontario et juge en chef de la cour d'appel	6,000 00	6,000 00		
Traitements de trois juges, à $5,000 chacun	15,000 00	15,000 00		
Haute cour de justice pour l'Ontario—				
Traitem. du juge en chef de la cour du banc de la reine.	6,000 00	6,000 00		
Division du banc de la reine—				
Traitements de deux juges, à $5,000 chacun	10,000 00	10,000 00		
Division des plaids communs—				
Traitement du juge en chef des plaids communs	6,000 00	6,000 00		
Traitements de deux juges, à $5,000 chacun	10,000 00	10,000 00		
Division de la chancellerie—				
Traitement du chancelier de l'Ontario	6,000 00	6,000 00		
Traitements de trois juges, $5,000 chacun	15,000 00	15,000 00		
Allocations de tournée	13,000 00	13,000 00		
Cour de comté—				
Traitements de quarante et un juges, variant de $2,000 à $2,600 chacun	96,850 00	96,100 00		750 00
Traitements de vingt-trois juges, à $2,000 chacun	44,000 00	46,000 00	2,000 00	
Frais de voyage de soixante et quatre juges de cour de comté, à $200 chacun	12,600 00	12,800 00	200 00	
Province de Québec.				
Cour du banc de la reine—				
Traitement du juge en chef	6,000 00	6,000 00		
Traitements de cinq juges puînés, à $5,000 chacun	25,000 00	25,000 00		
A reporter	331,450 00	332,900 00	2,200 00	750 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—*Suite.*

	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Report	331,450 00	332,900 00	2,200 00	750 00
Province de Québec—Fin.				
Cour supérieure—				
Traitement du juge en chef	6,000 00	6,000 00		
do du doyen des juges à Montréal	6,000 00	6,000 00		
Traitements de douze juges à $5,000 chacun	60,000 00	60,000 00		
do de quatorze juges à $4,000 chacun	56,000 00	56,000 00		
do de deux juges à $3,500 chacun	7,000 00	7,000 00		
Allocations de tournée	15,000 00	16,000 00	1,000 00	
Province de la Nouvelle-Ecosse.				
Cour suprême de la Nouvelle-Ecosse—				
Traitement du juge en chef	5,000 00	5,000 00		
do de la cour d'équité	4,000 00	4,000 00		
Traitements de cinq juges puînés, à $4,000 chacun	20,000 00	20,000 00		
Allocations de tournée	4,000 00	4,000 00		
Cours de comté—				
Traitements de sept juges à $2,400 chacun	16,800 00	16,800 00		
Frais de voyages des juges de cours de comté	1,400 00	1,400 00		
Province du Nouveau-Brunswick.				
Cour suprême du Nouveau-Brunswick—				
Traitement du juge en chef	5,000 00	5,000 00		
Traitements de quatre juges puînés, à $4,000 chacun	16,000 00	16,000 00		
Traitement du juge de la cour d'équité	4,000 00	4,000 00		
Allocations de tournée	3,700 00	4,000 00	300 00	
Cours de comté—				
Traitements des juges de la cour de comté, 1 à $3,000, 4 à $2,400, 1 à $2,300	14,600 00	14,900 00	300 00	
Frais de voyages des juges de cours de comté	1,200 00	1,200 00		
Province du Manitoba.				
Cour du banc de la reine—				
Traitement du juge en chef	5,000 00	5,000 00		
do de trois juges puînés, à $4,000 chacun	12,000 00	12,000 00		
Cours de comté—				
Traitements de quatre juges des cours de comté, à $2,400 chacun, un à $2,000	11,240 00	11,600 00	360 00	
Province de la Colombie-Britannique.				
Cour suprême—				
Traitement du juge en chef	5,000 00	5,000 00		
do d'un juge puîné	4,850 00	4,850 00		
do trois juges puînés, à $4,000 chacun	12,000 00	12,000 00		
Cours de comté—				
Traitement de quatre juges à $2,400 chacun	9,600 00	9,600 00		
A reporter	636,480 00	640,250 00	4,160 00	750 00

IV.—ADMINISTRATION DE LA JUSTICE—*Fin.*

——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Report	636,840 00	640,250 00	4,160 00	750 00
Province de l'Ile du Prince-Edouard.				
Cour suprême—				
Traitement du juge en chef	4,000 00	4,000 00		
do du maître des rôles	3,200 00	3,200 00		
do du vice-chancelier	3,200 00	3,200 00		
Allocations de tournée	600 00	600 00		
Cours de comté—				
Traitements de deux juges à $2,400 chacun, et un à $2,000	6,800 00	6,800 00		
Frais de voyages des juges de cours de comté	600 00	600 00		
Territoires du Nord-Ouest.				
Traitements de cinq juges de la cour suprême à $4,000 chac.	20,000 00	20,000 00		
Traitements de cinq shérifs à $500 chacun	2,500 00	2,500 00		
Total	677,740 00	681,150 00	3,410 00	
SOMMAIRE.				
A voter	93,248 06	92,327 50		920 56
Autorisé par la loi	677,740 00	681,150 00	3,410 00	
	770,988 06	773,477 50	2,489 44	

V.—POLICE FÉDÉRALE.

Montant à voter.....$22,000 00

N° du crédit.	——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
50	Police fédérale	22,705 11	22,000 00		705 11

VI.—PÉNITENCIERS.

Montant à voter.....$481,900 00

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
51	Dépenses générales	2,900 00	3,400 00	500 00	
52	Kingston	215,510 00	211,300 00		4,210 00
53	Saint-Vincent-de-Paul	99,282 00	107,800 00	8,518 00	
54	Dorchester	48,576 00	51,650 00	3,074 00	
55	Manitoba	47,793 90	44,150 00		3,643 90
56	Colombie-Britannique	42,530 00	46,200 00	3,670 00	
57	Prison de Régina	13,768 40	11,400 00		2,368 40
58	Prison de Prince-Albert		6,000 00	6,000 00	
		470,360 30	481,900 00	11,539 70	
	DÉPENSES GÉNÉRALES.				
51	Traitement de l'inspecteur	2,600 00	2,600 00		
	Aide aux écrit. et dép. conting. du bur. de l'insp.	300 00	800 00	500 00	
		2,900 00	3,400 00	500 00	
	PÉNITENCIER DE KINGSTON.				
	Personnel—Appointements et salaires	64,780 00	63,300 00		1,480 00
	Uniformes	4,660 00	3,600 00		1,060 00
	Gratification de retraite	2,000 00	2,000 00		
	Repas des gardes	45,800 00	2,000 00		9,400 00
	Entretien des détenus		30,900 00		
	Frais de libération		3,500 00		
52	Tabac pour les détenus	900 00	500 00		400 00
	Mobilier		5,500 00		6,970 00
	Economie générale	30,800 00	24,000 00		
	Réparations aux bâtiments	5,670 00			
	Industries	59,400 00	65,000 00	5,600 00	
	Capital—Bâtiments		10,000 00	10,000 00	
	Divers	1,500 00	1,000 00		500 00
		215,510 00	211,300 00		4,210 00
	SAINT-VINCENT-DE-PAUL.				
	Personnel—Appointements et salaires	44,460 00	45,100 00	640 00	
	Uniformes	2,972 00	3,300 00	328 00	
	Gratification de retraite	2,000 00	2,000 00		
	Repas des gardes	32,550 00	700 00		1,350 00
	Entretien des détenus		26,800 00		
	Frais de libération		3,700 00		
53	Tabac pour les détenus	800 00	500 00		300 00
	Economie générale	15,800 00	13,000 00	2,200 00	
	Mobilier		2,400 00		
	Industries		2,600 00		
	Capital—Murs		7,000 00	7,000 00	
	Divers	700 00	700 00		
		99,282 00	107,800 00	8,518 00	

VI.—PÉNITENCIERS—*Suite.*

N° du crédit.	——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
	DORCHESTER.	$ cts.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
54	Personnel—Appointements et salaires	27,570 00	28,700 00	1,130 00	
	Uniformes	1,138 00	1,500 00	362 00	
	Gratification de retraite	500 00	500 00		
	Repas des gardes	10,558 00	400 00	242 00	
	Entretien des détenus		9,000 00		
	Frais de libération		1,400 00		
	Tabac pour les détenus	200 00	150 00		50 00
	Economie générale	5,810 00	4,400 00		310 00
	Mobilier		1,100 00		
	Industries	2,000 00	3,500 00	1,500 00	
	Capital—Bâtiments		600 00	600 00	
	Divers	800 00	400 00		400 00
		48,576 00	51,650 00	3,074 00	
	MANITOBA.				
55	Personnel—Appointements et salaires	21,420 00	22,800 00	1,380 00	
	Uniformes	1,900 00	1,000 00		900 00
	Gratification de retraite	1,000 00	1,000 00		
	Repas des gardes	8,810 20	150 00		1,560 20
	Entretien des détenus		5,900 00		
	Frais de libération		1,200 00		
	Tabac pour les détenus	175 00	100 00		75 00
	Mobilier	11,988 70	7,500 00		1,988 70
	Economie générale		500 00		
	Industries		2,000 00		
	Capital—Murs	1,500 00	1,500 00		
	Divers	1,000 00	500 00		500 00
		47,793 90	44,150 00		3,643 90
	COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
56	Personnel—Appointements et salaires	22,120 00	22,500 00	380 00	
	Uniformes	1,153 70	900 00		253 70
	Entretien des détenus	11,197 80	9,800 00	2 20	
	Frais de libération		1,400 00		
	Tabac pour les détenus	200 00	100 00		100 00
	Economie générale	6,255 00	6,500 00	1,645 00	
	Mobilier		1,400 00		
	Industries	597 50	2,500 00	1,902 50	
	Capital—Bâtiments		700 00	700 00	
	Divers	1,006 00	400 00		606 00
		42,530 00	46,200 00	3,670 00	
	PRISON DE RÉGINA.				
57	Personnel—Appointements et salaires	4,410 00	4,210 00		200 00
	Uniformes	450 00	450 00		
	Entretien des détenus	4,352 00	2,750 00		1,302 00
	Frais de libération		300 00		
	Tabac pour les détenus	20 00	20 00		
	Economie générale	3,961 40	2,770 00		541 40
	Mobilier		550 00		
	Industries—Ferme		100 00		
	Divers	575 00	250 00		325 00
		13,768 40	11,400 00		2,368 40

VI.—PÉNITENCIERS—*Fin.*

N° du crédit.	——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	PRISON DE PRINCE-ALBERT.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
58	Salaires—1 geôlier ..... $800 00 1 sous-geôlier ..... 750 00 1 guichetier et pompier..... 500 00 1 directrice..... 200 00 Soins de médecin à $10 par mois..... 120 00	.....	2,370 00	2,370 00	
	Uniformes.....	.....	300 00	300 00	
	Entretien des détenus.....	.....	1,500 00	1,500 00	
	Frais de libération.....	.....	130 00	130 00	
	Economie générale.....	.....	1,000 00	1,000 00	
	Mobilier.....	.....	500 00	500 00	
	Divers.....	.....	200 00	200 00	
		.....	6,000 00	6,000 00	

VII.—LÉGISLATION.

A voter d'après le tableau (A)..... ..... $370,195 50

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	(A) Estimation des dépenses sujettes à un crédit.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Sénat.				
	Appointements et dép. contingentes du Sénat..	65,738 00	60,688 00	.....	5,050 00
59	*Item votés pour 1895-96, et qui n'ont pas lieu de l'être pour 1896-97*.....	1,026 19	... .	.....	1,026 19
	Chambre des Communes.				
60	Traitement de l'Orateur suppléant.	2,000 00	2,000 00		
61	Appointements.	71,412 50	72,012 50	600 00	
62	Dépenses de comités, commis surnuméraires de la session, etc...	21,530 00	13,600 00	.....	7,930 00
63	Dépenses contingentes, y compris $300 à un secrétaire pour le chef de l'opposition.....	21,400 00	21,400 00	....	
64	Publication des *Débats*.....	70,000 00	40,000 00	....	30,000 00
65	Prévisions du sergent-d'armes approuvées... ...	40,355 50	33,832 50	.....	6,523 00
66	Dépenses contingentes à l'occasion des listes électorales.....	2,500 00	2,500 00	.....	.....
	Bibliothèque du Parlement.				
67	Appointements des employés de la bibliothèque.	17,262 50	17,562 50	300 00	
68	Livres pour la bibliothèque du pa lement, y compris les frais de reliure, etc.	12,000 00	12,000 00		
69	Ouvrages sur l'histoire de l'Amérique.	1,000 00	1,000 00		
70	Dépenses contingentes.....	3,210 00	2,600 00	.....	610 00
	Dépenses générales.				
71	Impressions, reliure et distribution des lois.....	6,000 00	6,000 00		
72	Impressions, papier à imprimer et reliure.....	85,000 00	85,000 00		
	Total	420,434 69	370,195 50	... .	50,239 19

VII.—LÉGISLATION—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895-96.

Nombre.		Service.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
		Appointements et dépenses contingentes du Sénat.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1	1	Greffier, maître en chancellerie, caissier et comptable.	3,400 00	3,400 00		
1	1	Greffier-adjoint, maître en chancellerie et chef des traduct. franç.	2,500 00	2,500 00		
1	1	Rédacteur des lois, maître en chancellerie, greffier des comités et tradacteur anglais	2,500 00	2,500 00		
1	1	Aumônier	400 00	400 00		
1	1	Premier commis anglais et commis des journaux anglais	1,800 00	1,800 00		
1	1	Deuxième commis anglais et greffier des bills privés.	1,650 00	1,650 00		
1	1	Troisième commis anglais et commis de la routine et des procédures . .	1,400 00	1,400 00		
1	1	Premier tradacteur français	2,000 00	2,000 00		
1	1	Second do	1,200 00	1,200 00		
1	1	Sergent d'armes et commis du journal français	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis-adjoint des journ. français.	950 00	1,000 00	50 00	
1	1	Comptable-adjoint.	1,500 00	1,500 00		
1	1	Commis de la classe cadette. . .	900 00	950 00	50 00	
1	1	Gentilhomme huiss. de la verge noire	1,350 00	1,350 00		
1	1	Directeur de la poste	1,400 00	1,400 00		
1	1	Concierge	1,300 00	1,000 00	. . . . .	300 00
1	1	Préposé au cabinet de lecture.	800 00	850 00	50 00	
1	1	Huissier	900 00	900 00		
1	1	Messager du président	800 00	800 00		
1	1	Gardien du vestiaire et aide-huiss..	700 00	700 00		
1	1	Messager de la banque	750 00	850 00	100 00	
1	1	Menuisier	700 00	700 00		
1	1	Messager permanent	650 00	650 00		
4	4	Messagers permanents à $600 chac.	2,400 00	2,400 00		
27	27					
		Divers.				
Pages			900 00	900 00		
Messagers de la session			1,750 00	1,750 00		
Femmes de ménage			1,600 00	1,600 00		
Papeterie			5,988 00	5,988 00		
Journaux			1,800 00	1,800 00		
Frais de port et transport de malles			800 00	800 00		
Diverses notes de fournisseurs			3,225 00	3,225 00		
Débats du Sénat			8,000 00	8,000 00		
Pour faire face aux dépenses imprévues			3,125 00	3,125 00		
Crédits supplémentaires de la session 1896			5,000 00	. . . . .	. . . . .	5,000 00
Total des appointm. et dépenses contingentes			65,738 00	60,688 00	250 00	5,300 00

VII.—LÉGISLATION—*Suite.*

Détails comparés avec ceux du budget de 1895-96—*Suite.*

Nombre.		Service.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
		Appointements—Chambre des Communes.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
		Fonctionnaires de la Chambre.				
1	1	Le greffier	3,400 00	3,400 00		
1	1	Le sergent-d'armes	2,400 00	2,400 00		
1	1	Le greffier-adjoint	2,800 00	2,800 00		
1	1	Suppléant du sergent-d'armes et commis de 2e classe	1,160 00	1,150 00	50 00	
		Division principale.				
4	4	Premier commis, à $2,400	9,600 00	9,600 0		
5	5	Commis de 1re classe. 2 à $1,800, avec $200 de plus à l'un d'eux, en sa qualité d'examinateur des bills privés, 2 à $1,750, 1 à $1,637.50	8 737 50	8,937 50	200 00	
5	5	Commis de 2e classe, 3 à $1,400, 2 à $1,150	6,400 00	6,500 00	100 00	
1	1	do 3e do à $1,000	1,000 00	1,000 00		
		Division des lois et de la traduction.				
1	1	Rédacteur des lois	3,200 00	3,200 00		
3	3	Premier commis, 2 à $2,400, 1 à $1,800	6,650 00	6,600 00		50 00
4	4	Commis de 1re classe à $1,800	7,200 00	7,200 00		
4	4	do 2e do $1,400	5,600 00	5,600 00		
		Division des services divers.				
1	1	Comptable	1,925 00	1,975 00	50 00	
2	2	Commis de 1re cl., 1 à $1,800, 1 à $1,600	3,350 00	3,400 00	50 00	
2	2	do 2e do 1 à $1,275, 1 à $1,250	2,425 00	2,525 00	100 00	
6	6	do 3e do 4 à $1,000, 1 à $900, 1 à $825	5,625 00	5,725 00	100 00	
42	42		71,412 50	72,012 50	600 00	.....

DÈPENSES CONTINGENTES.

	1895-96.	**1896-97.**
	$ c.	$ c.
Papeterie, etc	12,000 00	12,000 00
Frais de port	2,000 00	2,000 00
Journaux et publicité	2,000 00	2,000 00
Deux voitures pour service entre la Chambre et l'imprimerie	600 00	600 00
Divers (y compris le secrétaire du chef de l'opposition)	3,800 00	3,800 00
Dépenses imprévues, par ordre de la commission	1,000 00	1,000 00
	21,400 00	21,400 00

VII.—LÉGISLATION—*Fin.*

Nombre.		—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
		SERGENT-D'ARMES, CHAMBRE DES COMMUNES.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
1	1	Messager en chef	1,300 00	1,300 00		
1	1	Aide-messager en chef	1,000 00	1,000 00		
8	8	Messagers permanents, 5 à $700, 1 à $650, 1 à $600, 1 à $560	5,280 00	5,310 00	30 00	
1	1	Messager permanent pour la salle de lecture	430 00	460 00	30 00	
1	1	Huissier	500 00	330 00		170 00
2	2	Gardiens de nuit, 1 à $650, 1 à $600	1,250 00	1,250 00		
1	1	Menuisier	700 00	700 00		
45	45	Messagers pour la session, à $2.50 par j.	15,750 00	11,250 00		4,500 00
16	16	Pages à $1.50 par jour	3,400 00	2,400 00		1,000 00
4	4	Serviteurs pour cabinet de toilette et bains, etc., 3 à $2, 1 à $2.50 par jour.	1,173 00	850 00		323 00
11	11	Femmes de ménage, permanentes	2,007 50	2,007 50		
17	17	do supplém. pendant la session, à 50c. par jour	1,192 00	850 00		342 00
		Dépenses contingentes	1,000 00	1,000 00		
1	1	Proposé au gaz, pendant la session	173 00	125 00		48 00
		Fournisseurs et autres	5,200 00	5,000 00		200 00
109	109		40,355 50	33,832 50		6,523 00
		BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.				
		Bibliothécaire général	3,200 00	3,200 00		
		do du parlement	3,200 00	3,200 00		
		Commis de 1re classe, 1 à $1,800, 1 à $1,725	3,475 00	3,575 00	100 00	
		do 2e do 1 à $1,400, 1 à $1,275, 1 à $1,100	2,675 00	3,775 00	1,100 00	
		do 3e do 1 à $637.50, 1 at $575	2,112 50	1,212 50		900 00
		Messagers, 1 à $900, 1 à $700, 2 à $500	2,600 00	2,600 00		
		(B) ESTIMATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR LA LOI.	17,262 50	17,562 50	300 00	
		Sénat.				
		Traitement du Président (36 Vic., c. 31)	4,000 00	4,000 00		
		Indemnité aux sénateurs	81,000 00	81,000 00		
		Frais de route	11,900 00	11,900 00		
		Chambre des Communes.				
		Traitement de l'Orateur (par 36 Vic., c. 31)	4,000 00	4,000 00		
		Indemnité aux députés	213,000 00	213,000 00		
		Frais de route	20,000 00	20,000 00		
		Dépenses d'élection.				
		Pour faire face aux dépenses d'élections	150,000 00	50,000 00		100,000 00
			483,900 00	383,900 00		100,000 0

RÉSUMÉ.

A voter	420,434 69	370,195 50		50,239 19
Autorisé par la loi	483,900 00	383,900 00		100,000 00
Total	904,334 69	754,095 50		150,239 19

VIII.—ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.

A voter..... $189,800 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
73	Archives	6,000 00	6,000 00		
74	*Patent Record*	9,250 00	9,000 00		250 00
75	Pour faire face aux dépenses se rattachant à la préparation de la statist. criminelle (ch. 60, S.R.C.).	1,800 00	1,800 00		
76	*Statistical Year Book*	6,200 00	4,000 00		2,200 00
77	Stations agronomiques	75,500 00	75,000 00		500 00
78	Fermes agronomiques, impression et distribution des bulletins et des rapports	2,000 00	4,000 00	2,000 00	
79	Fermes agronomiques, fruits		2,500 00	2,500 00	
80	Rapports sur les récoltes du Canada, impression des formules et autres dépenses et bulletins		1,500 00	1,500 00	
81	Blé d'automne, fermes agronomiques		1,500 00	1,500 00	
82	Industrie laitière	32,700 00	30,000 00		2,700 00
83	Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager cette industrie en faisant des avances pour la fabrication du beurre et du fromage dans les provinces, le montant des ventes ou le produit de ces avances devant être placé au crédit du fonds consolidé du revenu	40,000 00	25,000 00		15,000 0
84	Pour permettre au commissaire de l'industrie laitière d'encourager l'industrie laitière au Canada en lui donnant les moyens de placer du beurre frais sur les marchés d'Angleterre par expéditions régulières, sans détérioration de la qualité, et pour obtenir une reconnaissance de ses qualités là-bas.	20,000 00	20,000 00		
85	Subventions aux sociétés d'agriculture	7,000 00	7,000 00		
86	Statistique générale	2,500 00	2,500 00		
	Crédits non requis pour 1896-97	28,243 34			28,243 34
	AUTORISÉ PAR LA LOI.	231,193 34	189,800 00		41,393 34
	Enregistrement des baptêmes, mariages et sépultures, Québec	950 00	950 00		

IX.—QUARANTAINE.

A voter.....$70,000 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
87	Appointements et dépenses contingentes pour les quarantaines organisées	51,529 55	35,000 00		16,529 55
88	Salubrité publique dans d'autres districts	5,000 00	5,000 00		
89	Lazaret de Tracadie	4,600 00	4,000 00		600 00
90	Hôpitaux de Winnipeg et de Saint-Boniface	4,000 00	4,000 00		
91	Quarantaines de bestiaux	30,500 00	22,000 00		8,500 00
		95,629 55	70,000 00		25,629 55

X.—IMMIGRATION.

A voter.....$130,000 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
92	Appoint. des agents et employés au Canada	21,150 00	21,150 00		
93	Dépenses imprévues des agences canadiennes	7,000 00	7,000 00		
94	Appointements des agents et employés dans la Grande-Bretagne et en Irlande	9,285 00	9,285 00		
95	Dépenses imprévues des agences dans la Grande-Bretagne et en Irlande	7,150 00	7,150 00		
96	Société protective d'immigration pour les femmes, à Montréal	500 00	500 00		
97	Dépenses pour l'immigration	84,915 00	84,915 00		
		130,000 00	130,000 00		

XI.—PENSIONS.

A voter.....$29,555 65

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	(A)—Estimation des pensions sujettes à un crédit.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Pour gratification annuelle à :—				
	Lady Cartier	1,200 00	1,200 00		
98	Mme Delaney	400 00	400 00		
	Mme Gowanlock	400 00	400 00		
	Mlle Harriet Fraser	250 00	250 00		
	M. Roderick Fraser	150 00	150 00		
99	Pensions payables par suite de l'invasion fén.(*a*)	3,003 80	2,892 00	.....	111 80
100	Pour subvenir à la pension des vétérans de la guerre de 1812	90 00	90 00		
101	Compensation aux pensionnaires au lieu de				
102	terre	350 28	252 98	.....	97 30
	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, aux miliciens	23,000 00	21,000 00	.....	2,000 00
103	Pensions payables par suite de la rébellion de 1885, à la police à cheval, aux volontaires de Prince-Albert et aux éclaireurs	2,825 82	2,701 67	.....	124 15
104	Mme Colebrooke et enfant	633 06	219 00	.....	414 06
		32,302 96	29,555 65	.....	2,747 31
	"*a*"				
	Mme Caroline McEachern, par année	184 00	184 00		
	Mary Morrison do	80 00	80 00		
	Louise Prud'homme do	110 00	110 00		
	Virginie Charon do	110 00	110 00		
	Mme J. Thorburn do	150 00	150 00		
	Mme P. J. Worthington do	250 00	250 00		
	Mme J. H. Elliott do	110 00	110 00		
	Mme Geo. Prentice do	208 00	208 00		
	Mme Hannah Tempest do	250 00	250 00		
	C. T. Bell, 20c. par jour	73 20	73 00	.....	0 20
	Alexander Oliphant, 30c. par jour	109 80	109 50	.....	0 30
	Chas. Lugsden, 25c. par jour	91 50	91 25	.....	0 25
	Thos. Charteris, 25c. do	91 50	91 25	.....	0 25
	C. T. Robertson, par année	110 00	110 00		
	Percy G. Routh do	400 00	400 00		
	G. A. McKenzie, 20c par jour	73 20	73 00	.....	0 20
	Fergus Schofield, 20c. do	73 20	73 00	.....	0 20
	James Bryan, 30c. do	109 80	109 50	.....	0 30
	Ensign W. Fahey, par année	200 00	200 00		
	Montgomery Smith, 30c. par jour	109 80	.....	.....	109 80
	J. Franckum, 30c. par jour	109 80	109 50	.....	0 30
		3,003 80	2,892 00	.....	111 80

XI.—PENSIONS—*Suite.*

	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
(B) ESTIMATION DES PENSIONS AUTORISÉES PAR LA LOI—PENSIONS AUX JUGES.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Québec.				
L'hon. J. A. Berthelot	3,333 34	3,333 34		
L'hon. G. M. Buchanan	2,666 66	2,666 66		
L'hon. L. F. G. Baby	.....	3,333 34	3,333 34	
L'hon. C. W. Chagnon	2,666 66	2,666 66		
L'hon. A. C. Papineau	3,333 34	3,333 34		
L'hon. M. Doherty	3,333 34	3,333 34		
L'hon. A. Cross	3,333 34	.....	.....	3,333 34
L'hon. E. T. Brooks	.....	2,666 66	2,666 66	
Ontario.				
J. R. Gowan, ci-devant juge de la cour de comté	1,733 33	1,733 33		
John Boyd do do	1,600 00	1,600 00		
R. Dennistoun do do	1,600 00	.....	.....	1,600 00
G. M. Clark do do	1,600 00	1,600 00		
J. J. Kingsmill do do	1,600 00	1,600 00		
L'hon. W. Proudfoot, cour de chancellerie	3,333 34	3,333 34		
Sir Thomas Galt	4,000 00	4,000 00		
Nouvelle-Ecosse.				
B. C. Tremaine, juge de la cour de comté	1,600 00	1,600 00		
H. Macdonald, cour suprême	2,666 66	2,666 66		
Nouveau-Brunswick.				
Sir J. C. Allan, cour suprême	.....	3,333 34	3,333 34	
A. L. Palmer do	2,666 66	2,666 66		
DIVERSES PENSIONS.				
Colombie-Britannique.				
L'hon. H. P. P. Crease, cour suprême	.....	3,233 28	3,233 28	
Capit. P. H. Hankin, M.R., ci-devant secrét. colonial	2,595 56	2,595 56		
Sir G. Philippo, ci-devant procureur général	584 00	584 00		
L'hon. sir J. W. Trutch	2,595 60	2,595 60		
H. M. Ball, juge cour de comté	2,266 56	2,266 56		
*P. O'Reilly do	.....	.....		
E. H. Sanders do	1,999 92	1,999 92		
W. R. Spalding do	1,622 16	1,622 16		
A reporter	52,730 47	60,363 75	12,566 62	4,933 34

* En suspens, tant qu'il est employé en qualité de commissaire des réserves des sauvages

XI.—PENSIONS—*Fin.*

——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Report	52,730 47	60,363 75	12,566 62	4,933 34
PENSIONS DES MILICIENS.				
Miliciens et veuves de miliciens, Haut-Canada (guerre de 1812)	2,000 00	1,920 00	...	80 00
PENSIONS POUR L'ASILE MILITAIRE.				
Dépense autorisée par 44 Vic., chap. 18	264 00	192 00		72 00
	54,994 47	62,475 75	7,481 28	

SOMMAIRE.

Total à voter	32,302 96	29,555 65		2,747 31
Total autorisé par la loi	54,994 47	62,475 75	7,481 28	
	87,297 43	92,031 40	4,733 97	

XII.—FONDS DE RETRAITE.

A voter ..... \$240.

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
105	Allocation supplémentaire à M. Wallace, ci-devant directeur de poste à Victoria, C.-B.	240 00	240 00		
	AUTORISÉ PAR LA LOI.				
	Montant nécessaire probable	273,000 00	315,000 00	42,000 00	
		273,240 00	315,240 00	42,000 00	

XIII.—MILICE.

A voter..... $1,472,000.00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	IMPUTABLE SUR LE REVENU.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
106	Solde de l'état-major, des corps permanents et de la milice active, y compris les allocations	380,950 00	347,650 00	.....	33,300 00
107	Exercices annuels de la milice.....	100,000 00	446,500 00	346,500 00	
108	Appointements et gages des employés civils...	63,000 00	62,000 00	.....	1,000 00
109	Propriétés militaires, travaux et bâtiments ...	103,000 00	97,000 00	.....	6,000 00
110	Munitions de guerre et autres.....	31,000 00	35,350 00	4,350 00	
111	Habillement et nécessaires.....	55,334 00	90,000 00	34,666 00	
112	Provisions, fournitures, et remontes.....	121,500 00	116,000 00	.....	5,500 00
113	Transport et fret.....	37,500 00	40,000 00	2,500 00	
114	Aide aux associations de carabiniers et d'artillerie, et aux musiciens et instituts militaires.	37,000 00	37,000 00		
115	Dépenses diverses et imprévues.....	15,000 00	15,000 00		
116	Collège militaire royal du Canada.....	65,000 00	65,000 00		
117	Fabrique de cartouches du Canada, y compris les munitions gratuites aux sociétés de tir...	44,000 00	44,000 00		
118	Defense d'Esquimalt, C.-B., 1895-96 et '96-97— Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices..... Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux...	125,000 00	76,500 00	.....	48,500 00
	Crédit non requis pour 1896-97.....	3,473 20	.....	.....	3,473 20
		1,181,757 20	1,472,000 00	290,242 80	
	AUTORISÉ PAR LA LOI.				
	Solde du gén. commandant et de l'adj. général.	6,600 00	6,600 00		
	Total.....	1,188,357 20	1,478,600 00	290,242 80	
	IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.				
	Armes, munitions et défenses.....	1,000,000 00	.....	.....	1,000,000 00

XIII.—MILICE—*Suite.*

Sous-titre.	Service.	1895-96.	1896-97.
	SOLDE DE L'ÉTAT-MAJOR, CORPS PERMANENTS ET MILICE ACTIVE, Y COMPRIS LES ALLOCATIONS.	$ c.	$ c.
A	Etat-major au quartier général	10,600 00	10,600 00
A	Etat-major de district	22,850 00	24,050 00
	Total, état-major	33,450 00	34,650 00
B	Solde des corps permanents, y compris solde de command., suppléments de campagne pour camps militaires et solde de service extraordinaire en camp, indemnités de logement et allocation pour table d'officiers et bibliothèques de troupe, petits équipements d'hiver et ajustement d'effets d'habilement	215,000 00	215,000 00
C	Solde de la milice active présente aux écoles militaires	69,500 00	35,000 00
D	Allocations à la milice active pour le soin des armes, instruction militaire, timbres-poste et papeterie	60,000 00	60,000 00
E	Solde des gardes d'honneur, escortes, salves, etc	3,000 00	3,000 00
	SOMMAIRE.		
A	Solde de l'état-major	33,450 00	34,650 00
B	Solde, etc., des corps permanents	215,000 00	215,000 00
C	Solde de la milice active présente aux écoles militaires	69,500 00	35,000 00
D	Soin des armes, instruction militaire, timbres-poste, etc., papeterie, milice active	60,000 00	60,000 00
E	Gardes d'honneur, etc., etc	3,000 00	3,000 00
	Total	380,950 00	347,650 00
	Exercices annuels de la milice, 1895-96, 8 jours d'exercices, batteries de campagne et corps de volontaires des villes	100,000 00	
	Exercices annuels, 1896-97, 12 jours d'exercices pour l'artillerie de place, les bataillons d'infant. des villes et les compagnies indépendantes		85,000 00
	Exercices dans les camps d'instruct., solde et allocat. pour tous les corps de caval., les batteries de campagne et tous les corps d'infant. ruraux, y compris solde et allocat. de l'état-major de brigade dans les camps		237,000 00
	Rations, fourrage, approvisionnem. et dépenses contingentes des camps		69,500 00
	Concours de l'artillerie de campagne et de place		5,000 00
	Trans. des officiers, des hommes, des chevaux, de l'équip. des camps, etc		50,000 00
	Total	100,000 00	446,500 00

XIII.—MILICE—*Suite.*

Sous-titre.	Service.	1895-96.	1896-97.
	APPOINTEMENTS ET GAGES DES EMPLOYÉS CIVILS.	$ c.	$ c.
	Inspecteurs des magasins Surintendants des magasins et payeurs Armuriers, gardes-magasins et gardiens Gardiens des salles d'exercices et salles d'armes Gardiens des propriétés militaires et champs de tir, et divers employés	63,000 00	62,000 00
	PROPRIÉTÉS MILITAIRES, TRAVAUX ET BATIMENTS.		
A	Soin et entretien de salles d'exercices militaires, champs de tir et bâtiments, etc	32,000 00	32,000 00
B	Construction et réparations	71,000 00	65,000 00
	Total	103,000 00	97,000 00
	MUNITIONS DE GUERRE ET AUTRES.		
A	Approvisionnements à acheter—		
	Sellerie	1,500 00	1,500 00
	Etoupilles à friction	500 00	500 00
	Accoutrements	8,000 00	6,000 00
	Matériel d'artillerie et équipement	12,000 00	15,000 00
		22,000 00	23,000 00
B	Approvisionnements divers	5,000 00	8,000 00
C	Entretien des magasins	4,000 00	4,350 00
	Total	31,000 00	35,350 00
	HABILLEMENT ET NÉCESSAIRES.		
A	Habillement, y compris la solde des inspecteurs	40,334 00	70,000 00
B	Nécessaires	10,000 00	15,000 00
C	Allocation au lieu d'habillement pour la milice active et les corps permanents	5,000 00	5,000 00
	Total	55,334 00	90,000 00
	PROVISIONS, FOURNITURES ET REMONTES.		
A	Rations, fourrage, combustible pour les corps permanents et la milice active suivant les écoles d'instruction	110,500 00	105,000 00
B	Remontes, 10 pour 100 de l'effectif	3,000 00	3,000 00
C	Médicaments d'hôpital et des vétérinaires, ferrage de chevaux et boutique des artilleurs, papeterie et timbres-poste pour les corps permanents.	5,000 00	5,000 00
D	Services des casernes, mobilier et ustensiles, et dépenses contingentes auxquelles il n'est pas autrement pourvu	3,000 00	3,000 00
	Total	121,500 00	116,000 00
	TRANSPORT ET FRET.		
A	Transport de l'état-major permanent et des officiers et des hommes des corps permanents, y compris les allocations de route ou dépenses personnelles	12,000 00	12,000 00
B	Transport des corps permanents et de la milice active aux camps d'instruction	16,500 00	18,000 00
C	Transport des approvisionnements militaires, etc (Pour le transport, camps militaires, *voir* le crédit—Exercices annuels)	9,000 00	10,000 00
	Total	37,500 00	40,000 00

XIII.—MILICE—*Fin.*

Sous-titre.	Service.	1895-96.	**1896-97.**
	SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS D'ARTILLERIE ET DE CARABINIERS ET AUX MUSICIENS.	$ c.	$ c.
A	Subvention aux associations de tir du Canada	10,000 00	10,000 00
B	do à l'association d'artillerie du Canada	2,000 00	2,000 00
	do do do	900 00	900 00
C	do aux associations de carabiniers provinciales	8,300 00	8,300 00
D	do do do locales et de bataillon	7,500 00	7,500 00
E	do aux musiciens de corps de milice active	8,000 00	8,000 00
F	do aux instituts militaires	300 00	300 00
	Total	37,000 00	37,000 00
	DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
	Dépenses diverses et imprévues	15,000 00	15,000 00
	COLLÈGE ROYAL MILITAIRE DU CANADA.		
	Collège royal militaire du Canada—Toutes dépenses s'y rattachant, excepté les réparations aux bâtiments	65,000 00	65,000 00
	FABRIQUE DE CARTOUCHES DU CANADA.		
	Fabrique de cartouches du Canada à Québec, y compris les munitions gratuites aux sociétés de tir—		
	Solde du personnel, gages, coût du matériel, machines, et toutes dépenses excepté les bâtiments	44,000 00	44,000 00
	Défense d'Esquimalt, C.-B.—		
	Contribution de l'Etat aux dépenses à même le capital pour travaux et édifices	77,500 00	29,000 00
	Solde d'un détachement de l'artillerie de la marine royale ou des ingénieurs royaux	47,500 00	47,500 00
	Total	125,000 00	76,500 00

XIV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

A voter.....$2,658,500

N° du crédit.		A voter de nouveau.	1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
	CHEMINS DE FER.	$ c.	$ c.	$ c.
	Chemin de fer Intercolonial.			
	Matériel roulant		10,000 00	15,000 00
	Construction première		2,000 00	2,000 00
	Embranchement d'Indiantown		2,000 00	2,000 00
	Agrandissement et nouveau travaux à Moncton		1,000 00	30,500 00
	Viaduc à charbon et hangar à Mulgrave			500 00
	Prolongement en eau profonde à Sydney	20,000 00	20,000 00	20,000 00
	Agrandissement et nouveaux travaux à Halifax		125,000 00	105,000 00
	Embranchement de Dartmouth	20,000 00	100,000 00	20,000 00
119	Pour creuser des puits à des stations			500 00
	Agrandissement et nouveaux travaux à Pictou			5,000 00
	Pour agrandir le hangar aux marchandises à Truro			1,000 00
	Agrandissement et nouveaux travaux à Saint-Flavien			1,500 00
	Pour pourvoir au service de l'eau à Grand-Narrows			1,500 00
	Pour une gare et voie d'évitement à No-Man's-Brook			2,000 00
	Caisson de protection au Cap-Breton			1,500 00
	Achat relatif au service de l'eau à Etchemin			1,500 00
	Améliorations à Petit-Métis			1,200 00
	Améliorations à Sussex, Trenton et Orangedale			800 00
		40,000 00	260,000 00	211,500 00
	Chemin de fer Canadien du Pacifique.			
120	Construction		2,000 00	2,000 00
	Pour payer la somme adjugée par les arbitres	40,000 00	84,220 00	40,000 00
		40,000 00	86,220 00	42,000 00
	CANAUX.			
121	Soulanges—Construction		600,000 00	800,000 00
122	Cornwall—Agrandissement		424,000 00	185,000 00
123	Rapide du Plat do		287,000 00	170,000 00
124	Galops do		140,000 00	250,000 00
125	Saint-Laurent, fleuve et canaux—Chenal nord et relevés hydrographiques		8,000 00	20,000 00
	Murray—Matériel	5,000 00	10,000 00	5,000 00
126	Trent—Construction	100,000 00	400,000 00	500,000 00
127	Saut-Sainte-Marie—Construction et matériel		190,000 00	44,000 00
128	Lachine		185,000 00	238,000 00
129	Chenal du lac St-Louis—Redressement et approfondissement		100,000 00	95,000 00
130	Grenville—Agrandissement		40,000 00	90,000 00
131	Welland—Améliorations		5,000 00	5,000 00
132	do Dommages aux terrains, Grande-Rivière	3,000 00	3,700 00	3,000 00
133	*Crédit non requis pour 1896-97*		8,800 00	
		108,000 00	2,401,500 00	2,405,000 00
	SOMMAIRE.			
	Chemin de fer Intercolonial	40,000 00	260,000 00	211,500 00
	Chemin de fer Canadien du Pacifique	40,000 00	86,220 00	42,000 00
	Canaux	108,000 00	2,401,500 00	2,405,000 00
		188,000 00	2,747,720 10	2,658,500 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

A voter.....$183,697.33.

N° du crédit.	——	A voter de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
	CANAUX.	$ c.	$ c.	$ c.
	Lachine.			
134	Aiguilles			2,100 00
	Augmentation du nombre des lum. électriq. le long du canal.			4,550 00
	Fournir et planter des bornes en pierre			700 00
	Beauharnois.			
135	Pelle à draguer à l'entrée d'amont			5,000 00
	Replacer la pierre de couronnement sur neuf écluses			1,600 00
	Changer le circuit du téléphone de souterrain à métallique			800 00
	Chambly.			
136	Pour const. un mur en pierre sèche le long du chemin public.			2,500 00
	Pour reconstruire les murs des culées, etc., écluse 8			4,000 00
	Pour recouvrir de gravier le bord du canal			1,500 00
	Achat d'une ½ acre de terre et construire un hangar et clôture.			1,000 00
	Pour construire un aqueduc sous le canal à Saint-Jean			6,000 00
	Carillon et Grenville.			
137	Pour construire une paire de portes de rechange			2,900 00
	Trent.			
138	Pour construire un nouveau barrage à Chisholm			5,500 00
	Pour enlever un rocher dans le chenal à Hastings			3,500 00
	Pour construire des estacades de garde et des quais au pont tournant à Peterborough			2,500 00
	Pour draguer le chenal au lac Katchananwan			2,500 00
	Pour construire un débarcadère à Burleigh			2,000 00
	Pour enlever un rocher dans le chenal à Bobcaygeon			3,500 00
	Pour fournir une monte-charge et une chaudière			1,000 00
	Rideau.			
139	Pour const. un pont sur le coursier de décharge à Smith's-Falls			5,000 00
	Pour terminer les palplanches à la tranchée profonde à Ottawa			8,500 00
	Welland.			
140	Pour enlever des battures de sable dans les ports de Dalhousie et Port-Colborne			4,000 00
	Pour construire la charp. supér. des jetées à Port-Dalhousie.			30,000 00
	Pour reconstruire en ciment les murs de l'écluse n° 24			25,300 00
	Pour renouveler le pont sur le chemin de halage			5,000 00
	Pour renouveler une paire de portes d'écluse et le pont sur le coursier, écluse n° 7, vieux canal			5,000 00
	Pour nett. et approf. les fossés en arrière de la rigole d'alim.			2,000 00
	A reporter			137,950 00

XV.—CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

N° du crédit.	Détails.	A voir de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour **1896-97.**
		$ c.	$ c.	$ c.
	Report			137,950 00
	DIVERS.			
	Travaux divers auxquels il n'est pas autrement pourvu		5,000 00	5,000 00
	Arbitrages et sentences arbitrales		4,000 00	4,000 00
	Explorations et inspections—Canaux		3,000 00	3,000 00
	Explorations et inspections—Chemin de fer		5,000 00	5,000 00
	Statistique des chemins de fer		1,600 00	1,600 00
	Appointements de commis surnuméraires, de copistes et de messagers, autres que ceux qui ont passé les examens du service civil, nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil		2,000 00	2,000 00
141	Appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis surnuméraires, d'après l'état ci-dessous. Les appointements ci-dessous pourront être payés nonobstant toute disposition contraire dans l'Acte du service civil, 1 à $2,800, 1 à $2,600, 1 à $2,400, 1 à $1,800, 1 à $1,620, 1 à $1,600, 1 à $1,600, 1 à $700, 3 à $600, 2 à $540, 1 à $500, 1 à $450, 3 at $400		18,500 00	18,550 00
	Rapport des témoignages devant le comité des chemins de fer du Conseil privé et devant le ministre		500 00	500 00
	Souscription annuelle au congrès international de chemins de fer à Bruxelles		97 33	97 33
	Pour autoriser le paiement des frais de litige en rapport avec les chemins de fer et canaux		6,000 00	6,000 00
	Crédits pour divers canaux non requis en 1896-97		116,622 00	
			162,319 33	183,697 33

XVI.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

N° du crédit.	Détails.	A voter du nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour. **1896-97.**
	HAVRES ET RIVIÈRES.	$ c.	$ c.	$ c.
	Québec.			
142	Chenal des navires dans le fleuve Saint-Laurent		95,000 00	75,000 00
	Ontario.			
143	Rivière Kaministiquia		10,000 00	10,000 00
			105,000 00	85,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.

N du crédit.	Détails.	A voter de nouveau.	Crédit. 1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
	ÉDIFICES PUBLICS.	$ cts.	$ cts.	$ cts.
	Nouvelle-Ecosse.			
144	Salle d'exercices d'Halifax		20,000 00	100,000 00
	Bureau de poste, douane, etc., de Lunenburg—Achèvement		4,600 00	1,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		40,000 00	
			64,600 00	101,000 00
	Nouveau-Brunswick.			
145	Edifices publics de Marysville	5,000 00	5,000 00	8,000 00
	Lazaret de Tracadie		20,000 00	1,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		381 36	
	Provinces maritimes en général.	5,000 00	25,381 36	9,000 00
146	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc		12,000 00	10,000 00
	Québec.			
147	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliroations, réparations, etc		12,000 00	12,000 00
	Station de quarantaine de la Grosse-Isle		1,000 00	6,000 00
	Edifices publics fédéraux à Montréal—Améliorations, changements, renouvellements, réparations, etc		16,000 00	12,000 00
	Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, y compris les changements au vieux bâtiment, meubles, etc		2,500 00	2,500 00
	Bureaux de poste de douane et du revenu de l'intérieur, Richmond—à voter de nouv. $14,000 périmées—Achèv.		5,000 00	14,000 00
	Bureaux de poste, de douane, etc., Rimouski, l'emplacement devant être fourni gratuitement par la municipalité—à voter de nouveau $7,300 périmées.—Achèvement		5,000 00	10,000 00
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul		13,000 00	7,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		1,000 00	
			55,500 00	63,500 00
	Ontario.			
148	Ecole de réforme fédérale	13,800 00	20,000 00	30,000 00
	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc		13,000 00	15,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		30,751 76	
	Manitoba.	13,800 00	63,751 76	45,000 00
149	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, amélioratione, réparations, etc		3,000 00	5,000 00
	Bureau de poste, etc., Portage-la-Prairie		10,000 00	20,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		6,800 00	
	Territoires du Nord-Ouest.		19,800 00	25,000 00
150	Palais de justice, salle de police et logement des agents de sûreté		2,000 00	2,000 00
	Edifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc		3,000 00	5,000 00
	Palais de justice de Moosomin—Additions, etc		1,200 00	3,000 00
	Palais de justice et prison de Prince-Albert, nouveaux travaux et réparations	5,000 00	5,350 00	13,000 00
	Crédit non requis pour 1896-97		1,550 00	
		5,000 00	13,100 00	23,000 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Suite.*

N° du crédit.	Détails.	A voter de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
		$ c.	$ c.	$ c.
	ÉDIFICES PUBLICS—*Fin.*			
	Colombie-Britannique.			
	Édifices publics fédéraux—Renouvellements, améliorations, réparations, etc.	.....	3,000 00	5,000 00
151	Salle d'ex. de New-Westminster—A vot. de nouv. $4,900 pér.	.....	5,000 00	6,000 00
	Salle d'exercices de Victoria et dépendances—A voter de nouveau $2,000 périmés	.....	2,500 00	4,000 00
	Nouveau bureau de poste de Victoria	.....	60,000 00	100,000 00
		.....	70,500 00	115,000 00
	Loyers, réparations, mobilier, chauffage, etc.			
	Édifices publics, Ottawa, y comp. la ventilation et l'éclairage—Réparations, matériaux, mobilier, etc.	.....	100,000 00	75,000 00
	Rideau Hall, y compris terrains—Renouvellements, améliorations, réparations, mobilier et entretien	.....	14,000 00	10,000 00
	Allocation pour combustible et éclairage, Rideau Hall	.....	8,000 00	8,000 00
	Terrains, édifices publics, Ottawa	.....	6,000 00	6,000 00
	Enlèvement de la neige, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall	.....	2,500 00	2,500 00
	Chauffage, édifices publics, Ottawa, y compris les salaires des mécaniciens, chauffeurs, pr. aux ascenseurs et gardiens	.....	70,000 00	65,000 00
	Gaz et éclairage électrique, édifices publics, Ottawa, y compris chemins et ponts	.....	30,000 00	25,000 00
152	Eau, édifices publics, Ottawa, y compris Rideau Hall	.....	16,500 00	16,500 00
	Service téléphonique, édifices publics, Ottawa	.....	4,150 00	3,800 00
	Parc de la Côte du Major, Ottawa	.....	4,000 00	4,000 00
	Loyers—Edifices publics fédéraux	.....	12,500 00	15,000 00
	Mobilier— do	.....	5,000 00	5,000 00
	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices publics fédéraux	.....	71,000 00	65,000 00
	Chauffage des édifices publics fédéraux—Combustible, etc.	.....	55,000 00	55,000 00
	Eclairage do	.....	45,000 00	42,000 00
	Eau pour les do	.....	17,812 00	15,500 00
	Diverses fournitures pour les gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc., édifices fédéraux	.....	5,000 00	5,000 00
	Bâtiments fédéraux de l'immigration, réparat., mobilier, etc.	.....	1,000 00	2,500 00
		.....	467,462 00	420,800 00
	Fermes expérimentales.			
153	Nouveaux édifices, etc., et améliorations, renouvellements, etc., aux bâtiments actuels, clôtures, etc.	.....	6,000 00	6,000 00
	PORTS ET RIVIÈRES.			
	Nouvelle-Écosse.			
	Arisaig—Réparations au quai	.....	1,000 00	100 00
	Digby—Jetée	.....	4,450 00	2,800 00
	Georgeville—Prolongement du quai	.....	2,000 00	1,800 00
154	Grand-Etang	.....	5,000 00	3,000 00
	Margaree—Protection de la grève—Achèvement	.....	3,200 00	200 00
	Seaside—Quai	.....	2,000 00	5,300 00
	Crédits non requis en 1896-97	.....	11,600 00	
		.....	29,250 00	13,200 00

TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Suite.*

N° du crédit.	Détails.	A voter de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour **1896-97.**
	PORTS ET RIVIÈRES—*Suite.*	$ c.	$ c.	$ c.
	Ile du Prince-Edouard.			
155	Réparations aux jetées et aux brise-lames		6,000 00	6,000 00
	Rivage de Kier—Prolonger le quai, réparations et dragage.	2,500 00	4,500 00	2,500 00
	Souris—Reconstruction du brise-lames à la Pointe Knight.	5,200 00	10,000 00	37,500 00
	Crédits non requis pour 1896-97		8,000 00	
		7,700 00	28,500 00	46,000 00
	Nouveau-Brunswick.			
156	Creek de Gardner—Nouveau quai	4,500 00	7,000 00	5,500 00
	Brise-lames de la Pointe du Nègre—Port de Saint-Jean		7,000 00	20,000 00
	Rivière Saint-Jean, y compris les tributaires		5,000 00	16,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97		4,500 00	
		4,500 00	23,500 00	41,500 00
	Provinces maritimes en général.			
157	Réparations et améliorations en général, ports et rivières		12,500 00	10,000 00
	Québec.			
158	Anse à l'Eau—Jetée de Tadoussac	1,500 00	1,500 00	1,500 00
	Etang du Nord—Réparations, etc		1,000 00	1,000 00
	Grand-Rivière—Achèvement du port de refuge en renforçant et prolongeant le quai, etc.	1,300 00	8,000 00	2,000 00
	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières		14,000 00	10,000 00
	Laprairie—Travaux aux brise-glaces, dragage du chenal des bateaux à vapeur		2,000 00	10,000 00
	Jetée de Phillipsburg, la municipalité ayant contribué $4,000	700 00	6,500 00	1,250 00
	Quais—Lac St-Jean, y compris les améliorat. des approches		2,000 00	2,500 00
	Rivière Richelieu—Caissons conduct. au chenal de Belœil	5,000 00	5,000 00	6,000 00
	Rivière Saint-Maurice—Améliorations du chenal entre les Grandes Piles et La Tuque, matériel de dragage, etc		1,000 00	3,000 00
	Saint-Jean, Ile d'Orléans		700 00	400 00
	Crédits non requis pour 1896-97		23,500 00	
		8,500 00	65,200 00	37,650 00
	Ontario.			
159	Collingwood—Réparations au brise-lames		2,500 00	2,850 00
	Réparations et améliorations générales aux ports, rivières et ponts		10,000 00	10,000 00
	Port de Kingston, lac Ontario		4,000 00	4,000 00
	Lacs Simcoe et Couchiching—Règlement des eaux des	600 00	3,000 00	5,500 00
	Port d'Owen-Sound—Dragage, etc		11,204 00	20,000 00
	Port de Toronto—Construction à l'entrée de l'est, etc		40,000 00	25,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97		35,850 00	
		600 00	106,554 00	67,350 00
	Manitoba.			
160	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières		3,000 00	3,000 00
	Quais sur le lac Winnipeg		6,500 00	8,500 00
			9,500 00	11,500 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUT. SUR LE REVENU—*Suite.*

N° du crédit.	Détails.	A voter de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
	PORTS ET RIVIÈRES—*Fin.*	$ c.	$ c.	$ c.
	Territoires du Nord-Ouest.			
161	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières, y compris les abords		5,000 00	5,000 00
	Colombie-Britannique.			
162	Rivière Colombie—Améliorations en amont de Golden		2,500 00	4,600 00
	Port de Victoria—Dragage à l'intérieur du port		5,000 00	10,000 00
	Rivière Fraser—Amélioration du chenal des navires		10,000 00	25,000 00
	Réparations et améliorations générales des constructions et des ponts, ports et rivières		3,000 00	3,000 00
	Rivière Skeena		2,000 00	3,500 00
	Crédits non requis pour 1896-97		7,000 00	
			29,500 00	46,100 00
	En général.			
163	Ports et rivières en général		5,000 00	5,000 00
	DRAGAGE.			
164	Nouvel outillage de dragage		25,000 00	40,000 00
	Dragues—Réparations		23,000 00	30,000 00
	Dragage—Nouvelle-Ecosse		38,000 00	50,000 00
	do Ile du Prince-Edouard			
	do Nouveau-Brunswick			
	do Québec et Ontario		40,000 00	40,000 00
	do Manitoba		8,000 00	8,000 00
	do Colombie-Britannique		10,000 00	15,000 00
	do Service en général		5,000 00	5,000 00
	Drague—Provinces maritimes		35,000 00	
			184,000 00	188,000 00
	GLISSOIRS ET ESTACADES.			
165	Glissoirs et estacades		5,000 00	5,000 00
	District d'Ottawa—Rivière Pétéwawa		3,500 00	
			8,500 00	5,000 00
	CHEMINS ET PONTS.			
166	Ponts—Cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et leurs abords—Réparations ordinaires		5,000 00	7,000 00
	Ponts—Entretien à la charge de l'Etat, y compris les abords		2,500 00	5,000 00
	Pont sur la Saskatchewan à Edmonton, T.N.-O	20,000 00	25,000 00	50,000 00
	Pont tournant sur le chenal Burlington		20,000 00	19,800 00
	Crédits non requis pour 1896-97		1,300 00	
		20,000 00	53,800 00	81,800 00

Universitas BIBLIOTHECA Ottaviensis

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUT. SUR LE REVENU—*Suite.*

N° du crédit.	Détails.	A voter de nouveau.	Crédit, 1895-96.	Total à voter pour 1896-97.
	LIGNES TÉLÉGRAPHIQUES.	$ c.	$ c.	$ c.
167	Lignes télégraphiques et câbles sous-marins pour le service des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes :— Ligne aérienne sur la rive nord du Saint-Laurent—Pour améliorer et réparer la ligne et en faciliter l'exploitation générale entre Godbout et la Pointe aux Esquimaux...	.....	1,500 00	1,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97...	.....	1,500 00	
	Lignes télégraphiques, C.-B.			
	Crédits non requis pour 1896-97.....	.....	3,700 00	
		.....	6,700 00	1,000 00
	DIVERS.			
	Explorations et inspections.	.....	12,000 00	15,000 00
	Galerie Nationale des Beaux-Arts	.....	1,000 00	1,000 00
	Pour pourvoir aux appointements des ingénieurs, dessinateurs et commis du bureau de l'ingénieur en chef.....	.....	51,000 00	46,000 00
168	Pour pourvoir aux appointements des architectes, dessinateurs et commis du bureau de l'architecte en chef	.....	28,200 00	22,500 00
	Pour pourvoir aux appoint. du personnel du serv. télégraph.	.....	3,500 00	2,900 00
	Pour rétribuer les services temporaires de commis et autres services, y compris ceux de toutes personnes nécessaires qui ont été employées après le 1er juillet 1882, nonobstant toute disposition contr. de l'Acte du service civil..	.....	30,700 00	23,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97.	.....	240 50	
		.....	126,640 50	110,400 00
		64,680 00	1,492,239 62	1,487,800 00
	AUTORISÉ PAR LA LOI.			
	Contribution au bassin de radoub d'Halifax.....	.....	10,000 00	10,000 00

XVII.—TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Fin.*

——	A voter.	1895-96.	**1896-97.**
SOMMAIRE.	$	$	$
Edifices publics—			
Nouvelle-Ecosse		64,600 00	101,000 00
Nouveau-Brunswick	5,000 00	25,381 36	9,000 00
Provinces maritimes en général		12,000 00	10,000 00
Québec		55,500 00	63,500 00
Ontario	13,800 00	63,751 76	45,000 00
Manitoba		19,800 00	25,000 00
Territoires du Nord-Ouest	5,000 00	13,100 00	23,000 00
Colombie-Britannique		70,500 00	115,000 00
Loyers, réparations, ameublement, chauffage, etc.		467,462 00	420,800 00
Fermes expérimentales		6,000 00	6,000 00
Havres et rivières—			
Nouvelle-Ecosse		29,250 00	13,200 00
Ile du Prince-Edouard	7,700 00	28,500 00	46,000 00
Nouveau-Brunswick	4,500 00	23,500 00	41,500 00
Provinces maritimes en général		12,500 00	10,000 00
Québec	8,500 00	65,200 00	37,650 00
Ontario	600 00	106,554 00	67,350 00
Manitoba		9,500 00	11,500 00
Territoires du Nord-Ouest		5,000 00	5,000 00
Colombie-Britannique		29,500 00	46,100 00
En général		5,000 00	5,000 00
Dragages		184,000 00	188,000 00
Glissoirs et estacades		8,500 00	5,000 00
Chemins et ponts	20,000 00	53,800 00	81,800 00
Lignes télégraphiques		6,700 00	1,000 00
Divers		126,640 50	110,400 00
	64,680 00	1,492,239 62	1,487,800 00

XVIII.—SUBVENTIONS POSTALES ET DE STEAMERS.

A voter..... $297,233.33

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Augmentation	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
169	Pour une ligne de steamers entre St-Jean, Halifax et Londres ou Liverpool	25,000 00	25,000 00		
170	Communication à la vapeur entre Halifax et Terreneuve, *via* ports du Cap-Breton	2,000 00	2,000 00		
171	Pour lignes de steamers faisant le service entre St-Jean et Halifax, ou l'un d'eux, et les Antilles et l'Amérique du Sud	80,000 00	78,000 00		2,000 00
172	Service à vapeur entre Victoria et San-Francisco	5,000 00	5,000 00		
173	Communication à la vapeur durant la saison 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre les îles de la Madeleine et la terre f.	9,000 00	9,000 00		
174	Communication à vap. durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouvert. jusqu'à la fermet. de la navigation, entre l'Ile du Prince-Edouard et la terre ferme	10,000 00	10,000 00		
175	Communication à vap. durant l'année 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre le bassin de Gaspé et Dalhousie	12,500 00	12,500 00		
176	Communication à vap. durant la saison 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Pictou et Chéticamp	2,000 00	2,000 00		
177	Communication à vap. durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermet. de la navigation, entre St-Jean et les ports du bassin des Mines	3,000 00	3,000 00		
178	Service à vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, depuis l'ouverture jusqu'à la fermeture de la navigation, entre Baddeck, Grand-Narrows et Iona (serv. quotidien); entre St-Pierre et Port-Mulgrave; entre Grand-Narrows, East-Bay et Irish-Cove	7,000 00	7,000 00		
179	Communication à vapeur durant la saison de 1896, *i.e.*, pour pas moins de 32 voyages d'aller et retour, entre Saint-Jean et Halifax, *via* Yarmouth et ports intermédiaires	7,000 00	7,000 00		
180	Communication à vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Pictou, Murray-Harbour, Georgetown et Montague-Bridge	1,200 00	1,200 00		
181	Communication à vapeur du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897, entre Grand-Manan et la terre ferme	4,000 00	4,000 00		
182	Communication à vapeur du 1er avril 1896 au 31 mars 1897, entre Port-Mulgrave, Arichat et Canso, et entre Port-Mulgrave et Guysboro', et du 1er avril au 30 novembre 1896, entre Port-Mulgrave et Port-Hood	4,000 00	5,000 00	1,000 00	
183	Montant requis pour le service de la malle sur l'océan, entre la Grande-Bretagne et le Canada	126,533 33	126,533 33		
	Crédits non requis pour 1896-97	58,166 68			58,166 68
		356,400 01	297,233 33		59,166 68
	AUTORISÉ PAR LA LOI.				
	Montant autorisé par la loi	194,666 67	194,666 67		
		551,066 68	491,900 00		59,166 68

XIX.—SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.

A voter..... $170,900.00

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparasion avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
184	Entretien et réparations des vapeurs de l'Etat..	144,400 00	132,400 00	.....	12,000 00
	Pour les examens des capitaines et seconds.....	5,000 00	5,000 00		
185	Pour récompenser les personnes qui ont fait des sauvetages.....	8,000 00	8,000 00		
186	Pour la tenue d'enquêtes sur les naufrages, etc..	1,000 00	1,000 00		
187	Enregistrement des navires du Canada.....	1,500 00	500 00	.....	1,000 00
188	Observations des marées, instruments et personnel.....	10,000 00	15,000 00	5,000 00	
189	Pour enlever les obstacles dans les riv. navig....	3,000 00	3,000 00		
190	Service postal pendant l'hiver.....	7,000 00	6,000 00	.....	1,000 00
191	*Item votés pour 1895-96 non requis pour 1896-97*..	500 00	.....	.....	500 00
		180,400 00	170,900 00	.....	9,500 00

XX.—PHARES ET SERVICE COTIER.

A voter.....$481,510 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
192	Appointments et allocations des gardiens de phares	201,600 00	205,000 00	3,400 00	
193	Agences, loyers et dépenses imprévues	15,270 00	15,510 00	240 00	
194	Entretien et réparations des phares, etc	230,000 00	230,000 00		
195	Construction, etc., de phares	17,780 71	20,000 00	2,219 29	
196	Service de signaux	6,000 00	6,000 00		
197	Réparations aux quais	5,000 00	5,000 00		
	DÉTAILS.	475,650 71	481,510 00	5,859 29	
	Appointements				
	Ontario	51,000 00	52,500 00	1,500 00	
	Québec	48,000 00	48,000 00		
	Nouveau-Brunswick	27,000 00	28,000 00	1,000 00	
	Nouvelle-Ecosse	57,000 00	57,500 00	500 00	
	Ile du Prince-Edouard	7,000 00	7,100 00	100 00	
	Colombie-Britannique	11,600 00	11,900 00	300 00	
		201,600 00	205,000 00	3,400 00	
	Agences.				
	Québec—				
	J. U. Gregory	2,200 00	2,200 00		
	L. A. Blanchet	1,250 00	1,250 00		
	1 commis	800 00	800 00		
	Dépenses imprévues	1,000 00	1,000 00		
		5,250 00	5,250 00		
	Nouveau-Brunswick—				
	J. F. Harding	1,400 00	1,400 00		
	Messager	500 00	500 00		
	Dépenses imprévues	300 00	300 00		
		2,200 00	2,200 00		
	Nouvelle-Ecosse—				
	J. Parsons	1,600 00	1,600 00		
	A. D. B. Tremaine	950 00	950 00		
	1 commis	400 00	400 00		
	Messager	400 00	400 00		
	Dépenses imprévues	450 00	450 00		
		3,800 00	3,800 00		
	Ile du Prince-Edouard—				
	A. Lord	1,400 00	1,400 00		
	Messager		240 00	240 00	
	Dépenses imprévues	250 00	250 00		
		1,650 00	1,890 00	240 00	
	Colombie-Britannique—				
	J. Gaudin	1,500 00	1,500 00		
	1 commis	400 00	400 00		
	Messager	120 00	120 00		
	Dépenses imprévues	350 00	350 00		
		2,370 00	2,370 00		

XXI.—INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET LEVÉS HYDROGRAPHIQUES.

A voter.....$85,150 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-96.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
198	Observatoire, Toronto	5,250 00	5,250 00		
	do Kingston	500 00	500 00		
	do Montréal	500 00	500 00		
199	Service météorologique	62,900 00	62,900 00		
200	Levés hydrographiques	16,000 00	16,000 00		
		85,150 00	85,150 00		
	DÉTAILS.				
	Service météorologique.				
	Appointements	35,010 00	35,010 00		
	Télégraphie	19,000 00	19,000 00		
	Instruments et appareils	2,000 00	2,000 00		
	Frais de port et papeterie	2,300 00	2,300 00		
	Fret et charriage	390 00	390 00		
	Dépenses aux stations	1,200 00	1,200 00		
	Frais de voyages	1,000 00	1,000 00		
	Divers	2,000 00	2,000 00		
		62,900 00	62,900 00		

XXII.—HOPITAUX DE LA MARINE.

A voter.....$39,000 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Hôpital de Sainte-Catherine	500 00	500 00		
	do Kingston	500 00	500 00		
201	Soins donnés aux matelots malades dans les hôpitaux de la marine des provinces maritimes	35,000 00	35,000 00		
	Secours aux marins naufragés et en détresse	3,000 00	3,000 00		
		39,000 00	39,000 00		

XXIII.—INSPECTION DES BATEAUX À VAPEUR.

A voter..... $27,300 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
202	Inspection des bateaux à vapeur	26,000 00	26,000 00		
	Inspecteur des steamers fédéraux et des sifflets de brume	.....	1,300 00	1,300 00	
		26,000 00	27,300 00	1,300 00	

XXIV.—PÊCHERIES.

A voter..... $265,500 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
203	Salaires et déboursés des gardes-pêche et des gardiens	92,807 55	100,000 00	7,192 45	
204	Construction et entretien des piscifactures et des homarderies	40,000 00	40,000 00		
205	Bâtiments employés à la protect. des pêcheries.	107,393 31	100,000 00	.....	7,393 31
206	Construction des passes migratoires et nettoyage des rivières	5,000 00	5,000 00		
	Dépenses judiciaires et imprévues	6,827 40	5,000 00	.....	1,827 40
	Exposition des pêcheries du Canada	1,000 00	1,000 00		
	Distribution des primes de pêche	5,000 00	5,000 00		
	Ostréiculture	7,500 00	7,500 00		
	Commission internationale des pêcheries	2,000 00	2,000 00		
	Crédits non requis pour 1896-97	789 10	.....	.....	789 10
		268,317 36	265,500 00	.....	2,817 36
	Autorisé par la loi.				
	Primes de pêche	160,000 00	160,000 00		
		428,317 36	425,500 00	.....	2,817 36

XXV.—CONTROLE DES COMPAGNIES D'ASSURANCES.

A voter..... ..... $8,000 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
207	Pour faire face aux dépenses se rattachant à ce service	8,000 00	8,000 00		
	DÉPENSE AUTORISÉE PAR LA LOI, 38 VIC., CHAP. 20, ART. 23 ($4,000).				
	Appointements du surintendant des assurances	3,200 00	3,500 00	300 00	
	Total	11,200 00	11,500 00	300 00	

XXVI.—SUBVENTIONS.

Somme autorisée par la loi $4,239,500 00

Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Ontario..... .... Quebec .... Nouvelle-Ecosse ..... Nouveau-Brunswick..... ..... Manitoba..... .... Colombie-Britannique..... . ... Ile du Prince-Edouard	4,236,000 00	4,239,500 00	3,500 00	
Total	4,236,000 00	4,239,500 00	3,500 00	

XXVII.—COMMISSION DE GÉOLOGIE.

A voter..... \$67,000 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
208	Somme nécessaire pour la commission de géol.. Impressions et publication des rapports et cartes, etc..... Appointements de géologues adjoints, dessinateurs, commis et autres..... (Les personnes ayant des capacités spéciales, professionnelles ou techniques, telles que définies dans l'Acte de la Commission de Géologie—53 Vic., chap. 2, art. 4—pourront être employées et payées à même ce crédit à un taux de plus de \$400 par année, nonobstant tout ce que contraire dans l'Acte du service civil ou tout acte qui l'amende.) Achat de spécimens, livres, instruments, papeterie, matériaux pour le montage des cartes, entretien du musée, appareil de laboratoire, substances chimiques, frais de messagerie, télégrammes, etc..... Avances aux géologues..... Pour pourvoir à la continuation du forage de puits artésiens dans les territoires du Nord-Ouest.....	45,054 25	60,000 00	14,945 75	
		3,957 97	7,000 00	3,042 03	
	Total.....	49,012 22	67,000 00	17,987 78	

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES.

Montant à voter.....$974,851 52

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	ONTARIO ET QUÉBEC.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Secours et grains de semence, province de Québec	3,500 00	3,500 00		
	Secours et soins de médecins, Ontario	800 00	800 00		
	Couvertures de laine et habillements, Ontario et Québec	400 00	700 00	300 00	
	Ecoles, Ontario, Québec et provinces maritimes	31,390 00	33,800 00	2,410 00	
	Appointements des chefs des bandes de Gibson et du Cap Croker et de l'agent à Saint-Régis, et pension au grand chef de Lorette	150 00	200 00	50 00	
	Transp. des sauvages du lac des Deux-Montag.	300 00	300 00		
	Paiem. des annuit. aux term. du traité Robinson	16,806 00	16,806 00		
	Arpentage des réserves des sauvages	500 00	500 00		
	Pour pourv. aux comptes découverts suivants :-				
209	Fonds d'administration des terres des sauvages, fonds des sauvages de la province de Québec, fonds des écoles des sauvages	14,000 00	14,000 00		
	Pour pourvoir à un crédit afin d'aider la Société d'agricult. des Munceys de la Thames.	90 00	90 00		
	Pour payer les frais de poursuites intentées contre les personnes vendant des liqueurs aux sauvages des bandes des anciennes provinces n'ayant pas de fonds propres	250 00	250 00		
	Pour pourvoir à un montant qui sera dépensé à Caughnawaga, P.Q., afin de réparer les chemins, ponts, chasser les violateurs de propriété, pour le desséchement des terres, écoles, bâtiments et améliorations en général à faire sur la réserve	2,500 00	2,500 00		
	Crédits non requis pour 1896-97	2,200 00			2,200 00
		72,886 00	73,446 00	560 00	
	NOUVELLE-ÉCOSSE.				
	Appointements	1,200 00	1,250 00	50 00	
	Secours et grain de semence	2,500 00	2,500 00		
	Soins de médecins et médicaments	3,000 00	2,000 00		1,000 00
210	Dépenses diverses et imprévues	100 00	100 00		
	Crédit pour aider à la reconstruction de l'église des Micmacs, île des Sauvages, comté de Pictou, détruite par un ouragan		2,000 00	2,000 00	
		6,800 00	7,850 00	1,050 00	
	NOUVEAU-BRUNSWICK.				
	Appointements	1,705 00	1,730 00	25 00	
211	Secours et grain de semence	2,300 00	2,300 00		
	Soins des médecins et médicaments	1,795 00	1,295 00		500 00
	Diverses dépenses	300 00	300 00		
		6,100 00	5,625 00		475 00
	ILE DU PRINCE-EDOUARD.				
	Appointements et frais de voyages	300 00	300 00		
	Secours et grains de semence	925 00	925 00		
212	Soins de médecins et médicaments	350 00	350 00		
	Bureau et dépenses diverses	75 00	75 00		
	Pour pourvoir à l'enseignement de l'agriculture aux sauvages de l'île Lennox		200 00	200 00	
		1,650 00	1,850 00	200 00	

XXVIII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
	MANITOBA ET TERRITOIRES DU NORD-OUEST.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
213	Annuités et commutations	122,405 00	124,905 00	2,500 00	
	Instruments aratoires, outils et ferronnerie	3,467 00	5,200 00	1,733 00	
	Grains de semence	5,175 00	1,103 17		4,071 83
	Bétail	2,330 00	3,835 00	1,505 00	
	Provisions pour les sauvages sans ressources	176,093 00	176,093 00		
	Habillement,—distribution triennale	3,728 00	2,634 00		1,094 00
	Externats, pensionnats et écoles d'industrie	228,911 00	285,000 00	56,089 00	
	Arpentages	3,000 00	3,000 00		
	Gages des instructeurs d'agriculture	24,693 00	24,955 00	262 00	
	Fournitures à ces instructeurs	11,178 00	10,092 00		1,086 00
	Sioux	4,509 00	4,274 00		235 00
	Bâtiments	3,613 00	4,000 00	387 00	
	Dépenses générales	111,575 00	110,511 00		1,064 00
	Moulins à farine et scieries	3,063 00	3,098 35	35 35	
		703,740 00	758,700 52	54,960 52	
	COLOMBIE-BRITANNIQUE.				
214	Appointements	18,660 00	18,660 00		
	Secours	5,000 00	5,000 00		
	Grain de semence, instruments arat. et outils	1,200 00	1,200 00		
	Soins de médecins et médicaments	12,000 00	11,000 00		1,000 00
	Externats	6,500 00	6,700 00	200 00	
	Pensionnats et écoles d'industrie	47,460 00	54,000 00	6,540 00	
	Frais de voyages	5,000 00	5,000 00		
	Dépenses de bureau et diverses	4,540 00	10,820 00	6,280 00	
	Str *Vigilant*	2,000 00	2,000 00		
	Arpentages	2,272 00	10,000 00	4,228 00	
	Commission des réserves	3,500 00			
		108,132 00	124,380 00	16,248 00	
	EN GÉNÉRAL.				
215	J. A. Macrae, insp. des agences des sauvages	1,400 00	1,400 00		
	G. L. Chitty, inspecteur des forêts	1,000 00	1,000 00		
	Frais de voyage de ces deux fonctionnaires	600 00	600 00		
		3,000 00	3,000 00		

XXVII.—DÉPARTEMENT DES AFFAIRES INDIENNES—*Fin.*

SOMMAIRE.

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Ontario	72,886 00	73,446 00	560 00	
	Nouvelle-Ecosse	6,800 00	7,850 00	1,050 00	
	Nouveau-Brunswick	6,100 00	5,625 00		475 00
	Ile du Prince-Edouard	1,650 00	1,850 00	200 00	
	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	703,740 00	758,700 52	54,960 52	
	Colombie-Britannique	108,132 00	124,380 00	16,248 00	
	En général	3,000 00	3,000 00		
		902,308 00	974,851 52	72,543 52	

NOTE.—Du montant compris dans le budget ci-dessus pour les sauvages du Manitoba et des Territoires du Nord-Ouest, ce qui suit a été pourvu dans l'Acte des subsides de la dernière session :—

	$ c.	$ c.
Annuités et commutations	55,000 00	
Instruments aratoires, outils et ferronnerie	5,200 00	
Grains de semence	1,103 17	
Bétail	3,835 00	
Provisions pour les sauvages sans ressources	20,000 00	
Habillements,—distribution triennale	2,634 00	
		87,772 17
Total		87,772 17

XXIX.—POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

A voter.....$530,000 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
216	Solde de la force	250,000 00	260,000 00	10,000 00	
	Subsistance, fourrage, combustible et éclairage	133,000 00	138,000 00	5,000 00	
	Habillement, réparations et renouvellements, remonte, armes et munitions, drogues et médicaments et papeterie	72,613 25	72,000 00		613 25
	Eclaireurs, guides, billets de logement, transport d'hommes, de chevaux et d'approvisionnements, et dépenses casuelles	60,000 00	45,000 00		15,000 00
	Nouveaux bâtiments et réparations	20,000 00	15,000 00		5,000 00
		535,613 25	530,000 00		5,613 25

XXX.—GOUVERNEMENT DES TERRITOIRES DU NORD-OUEST.

A voter.....$309,359 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
217	Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur	9,930 00	9,480 00		450 00
	Ecoles dans les districts organisés	5,000 00	5,000 00		
	Dépenses casuelles, justice, etc	6,040 00	2,840 00		3,200 00
	Supplément de traitement du greffier de l'Assemblée législative	400 00	400 00		
	Jurisconsulte	600 00	600 00		
	Régistrateurs	18,160 00	18,160 00		
	Aliénés malades, Manitoba	30,000 00	30,000 00		
	Ecoles, commis, impressions, etc., à être payés d'avance tous les six mois	267,879 00	242,879 00		25,000 00
	AUTORISÉ PAR LA LOI.	338,009 00	309,359 00		28,650 00
	Appointements du greffier du Conseil du Nord-Ouest	2,000 00	2,000 00		

XXXI.—DIVERS.

A voter..... $129,700 00

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
218	*Gazette du Canada*....	6,000 00	6,000 00		
219	Impressions diverses.....	25,000 00	25,000 00		
220	Dépenses se rattachant à la distribution des documents parlementaires.....	1,000 00	1,000 00		
221	Dépenses imprévues, sujettes à un arrêté du conseil, et dont un compte en détail sera soumis au parlement dans les quinze premiers jours de la prochaine session.....	20,000 00	20,000 00		
222	Commutation au lieu de remise de droits sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine..	2,000 00	2,000 00		
223	Dépenses du gouvernement pour le district de Kéwatin.....	1,500 00	1,500 00		
224	Entretien des aliénés de Kéwatin et autres à la charge de Kéwatin	3,500 00	3,500 00		
225	Dépenses se rattachant à la mise à exécution de l'*Acte de Tempérance du Canada*....	500 00	500 00		
226	Pour indemniser les membres de la police à cheval du Nord-Ouest pour blessures reçues au service....	2,000 00	2,000 00		
227	Appointements de M. Fabre et dépenses casuelles de son bureau	3,500 00	3,500 00		
228	Pour payer les frais d'affaires en litige (justice).....	15,000 00	15,000 00		
229	Pour payer les frais d'affaires en litige (intérieur)....	1,500 00	1,000 00	. .....	500 00
230	Pour payer les commis surnuméraires employés à la préparation des réponses aux ordres du parlement.....	5,000 00	5,000 00		
231	Entretien, construction de chemins, ponts et autres travaux nécessaires à la réserve des sources thermales, près de la station de Banff, Territoires du Nord-Ouest.....	6,000 00	6,000 00		
232	Académie des Beaux-Arts.....	2,000 00	2,000 00		
233	Pour aider à la publication des procès-verbaux de la Société Royale.....	5,000 00	5,000 00		
234	Somme additionnelle nécessaire pour le matériel de l'imprimerie de l'Etat..... ..	5,000 00	5,000 00		
235	Pour payer les frais de l'arbitrage relatif aux comptes entre le Canada et les provinces d'Ontario et de Québec. (Des paiements pour services rendus pourront être faits à des membres du service civil, nonobstant toute disposition contraire de l'*Acte du service civil*).....	10,000 00	10,000 00		
236	Pour défrayer les dépenses relatives à la détermination de la ligne frontière entre le Canada et les Etats-Unis d'Amérique, du point le plus au sud de l'île du Prince-de-Galles au 141e méridien de longitude ouest, et à la baie de Passamaquoddy, y compris $2,500, montant requis pour récompenser M. W. F. King de ses services spéciaux en qualité de commissaire de Sa Majesté en vertu de la convention arrêtée à Washington en 1892 entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne pour la délimitation de certaines parties de la frontière actuelle entre les Etats-Unis et les possessions de Sa Majesté dans l'Amérique du Nord.....	18,000 00	3,500 00	.....	14,500 00
237	Classification des vieilles archives du Canada au bureau du Conseil privé.....	1,000 00	1,000 00		
	A reporter.....	133,500 00	118,500 00	... .	15,000 00

XXXI.—DIVERS—*Fin.*

N° du crédit.	——	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report	133,500 00	118,500 00		15,000 00
238	Pour frais d'enquête au sujet des comptes publics et des rapports de ces enquêtes à l'auditeur général du Canada, sous l'autorité de l'article 57 de l'*Acte du revenu consolidé et de l'audition ;* et pour payer les services d'hommes de loi rendus à l'auditeur				
239	général	500 00	500 00		
	Somme destinée au secours de Canadiens indigents en pays étrangers autres que les Etats-Unis	500 00	500 00		
240	Rapports du Massachusetts pour la bibliothèque du département de la Justice		200 00	200 00	
241	Crédit destiné à aider la réunion de l'Association britannique des Sciences à Toronto		10,000 00	10,000 00	
242	*Crédit non requis pour 1896-97*	70,288 49			70,288 49
		204,788 49	129,700 00		75,088 49

XXXII.—DOUANES.

A voter..... $899,380 00

N° du crédit.		1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
	(A) Estimation des dépenses sujettes à un crédit.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Appointements et dépenses casuelles des différents ports.				
	Appointements et dépenses casuelles des différents ports d'entrée dans les différentes provinces et dans les territories du Nord-Ouest	813,388 00	814,180 00	792 00	
	Provinces en général—Pour couvrir les dépenses imprévues	5,000 00	5,000 00		
	Appointements et frais de voyages des inspecteurs de ports, et frais de voyage d'autres préposés en tournée d'inspection	21,150 00	21,150 00		
242	Commission des douanes et service spécial extérieur—Pour couvrir les dépenses s'y rattachant, y compris les appointements de $800 du commissaire des douanes, comme président de la commission	23,000 00	23,000 00		
	Laboratoire de la douane—Frais des épreuves des mélasses, etc., y compris les appointements des fonctionnaires nommés ou employés à cette fin	4,050 00	4,050 00		
	Divers—Journaux, grands-livres, reliure, impressions et papeterie, abonnement à des journaux de commerce, pavillons, étampes à dater, serrures, instruments, etc., pour divers ports d'entrée et pour frais judiciaires.	15,000 00	15,000 00		
	Pour payer les frais d'entretien du croiseur fédéral *Constance*, pour le service préventif dans le bas du Saint-Laurent	20,562 97	17,000 00	.....	3,562 97
		902,150 97	899,380 00	.....	2,770 97

XXXII.—DOUANES—*Suite.*

Détails du budget du service extérieur comparés avec ceux du budget de 1895-96.

Ports.	1895-96.				1896-97.				Comparés avec le budget de 1895-96.	
	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Augmentation.	Diminution.
Nouvelle-Ecosse.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amherst	3,910		75	3,985	3,910		75	3,985		
Annapolis	1,800		75	1,875	1,800		75	1,875		
Antigonish	1,500		40	1,540	1,400		40	1,440		100
Arichat	2,300	100	100	2,500	2,300	100	125	2,525	25	
Baddeck	1,700	300	50	2,050	1,700	300	50	2,050		
Barrington	1,110	200	100	1,410	1,060	200	100	1,360		50
Bridgetown	860			860	860			860		
Canso	1,880		175	2,055	1,880		175	2,055		
Digby	1,560	470	160	2,190	1,660	470	160	2,290	100	
Halifax	44,290	2,000	2,000	48,290	43,190	3,000	2,000	48,190		100
Kentville	2,770		225	2,995	2,770		225	2,995		
Liverpool	2,000	100	100	2,200	2,000	100	100	2,200		
Lockeport	600		10	610	600		10	610		
Lunenburg	3,450	200	175	3,825	3,450	200	200	3,850	25	
Margaretsville	700		25	725	700		25	725		
Sydney-Nord	2,050	200	50	2,300	2,050	200	50	2,300		
Parrsboro'	1,500		75	1,575	1,475		75	1,550		25
Pictou	6,500		150	6,650	6,500		150	6,650		
Port-Hawkesbury	1,220	320	100	1,640	1,220	320	100	1,640		
Port-Hood	950		25	975	950		25	975		
Shelburne	950		50	1,000	950		50	1,000		
Sydney	2,700	150	75	2,925	2,700	150	75	2,925		
Truro	3,575		125	3,700	3,675		125	3,800	100	
Weymouth	1,950	75	75	2,100	1,950	75	75	2,100		
Windsor	2,550		50	2,600	2,610		50	2,660	60	
Yarmouth	5,475		200	5,675	5,475		200	5,675		
Totaux	99,850	4,115	4,285	108,250	98,835	5,115	4,335	108,285	310	275

Nouveau-Brunswick.										
Bathurst	3,410		200	3,610	3,160		200	3,360		250
Chatham	4,310		250	4,560	4,510		250	4,760	200	
Dalhousie	1,500		200	1,700	1,500		200	1,700		
Dorchester	600		60	660						660
Frédéricton	3,700		100	3,800	3,700		100	3,800		
Moncton	5,000		125	5,125	5,400	600	150	6,150	1,025	
Newcastle	1,800		80	1,880	1,800		80	1,880		
Sackville	1,300		100	1,400	1,300		220	1,520	120	
St-Andrews	4,850		400	5,250	4,850		400	5,250		
Saint-Jean	42,600	2,000	1,600	46,200	41,650	2,000	1,600	45,250		950
St-Stephen	6,100		200	6,300	6,700		425	7,125	825	
Woodstock	7,300		250	7,550	7,300		450	7,750	200	
Totaux	82,470	2,000	3,565	88,035	81,870	2,600	4,075	88,545	2,370	1,860
Ile du Prince-Edouard.										
Charlottetown	12,815	150	500	13,465	12,965	650	700	14,315	850	
Summerside	3,110		150	3,260	3,110		150	3,260		
Totaux	15,925	150	650	16,725	16,075	650	850	17,575	850	
Québec.										
Coaticook	4,150	400	100	4,650	4,150	400	100	4,650		
Cookshire	2,150		25	2,175	2,150		25	2,175		
Gaspé	1,200		75	1,275	1,200		75	1,275		
Hemmingford	2,400		225	2,625	2,400		225	2,625		
Montréal	85,475	38,000	7,000	130,475	86,025	41,450	7,000	134,475	4,000	
New-Carlisle	1,900		180	2,080	1,900		180	2,080		
Percé	1,050		25	1,075	1,050		25	1,075		
Potton	1,900	100	100	2,100	1,900	100	100	2,100		
Québec	24,600	6,500	2,000	33,100	24,900	6,000	2,310	33,210	110	
Rimouski	650		40	690	650		40	690		
Saint-Armand	2,050		150	2,200	2,050		150	2,200		
Saint-Hyacinthe	750		20	770	750		20	770		
Saint-Jean	5,850		100	5,950	5,750	500	100	6,350	400	
Sherbrooke	3,800		100	3,900	3,800		100	3,900		
Sorel	600		60	660	600		60	660		
Stanstead	4,030	450	180	4,660	4,030	900	180	5,110	450	
Sutton	1,200		50	1,250	1,200		50	1,250		
Trois-Rivières	1,600		15	1,615	1,600		55	1,655	40	
Totaux	145,355	45,450	10,445	201,250	146,105	49,350	10,795	206,250	5,000	

XXXII.—DOUANES—*Fin.*

Détails du budget du service extérieur comparés avec ceux de 1895-96.

Ports.	1895-96.				1896-97				Comparaison avec le budget de 1895-96.	
	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Augmentation.	Diminution.
Ontario.	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Amherstburg	3,550	150	250	3,950	3,550	150	250	3,950		
Belleville	3,600		125	3,725	3,600		125	3,725		
Berlin	1,200	600	50	1,850	1,200	600	50	1,850		
Bowmanville	1,100		120	1,220	1,100		120	1,220		
Brantford	3,000		120	3,120	3,000		120	3,120		
Brockville	3,900	600	200	4,700	3,900	600	200	4,700		
Chatham	3,550		80	3,630	3,550		80	3,630		
Cobourg	3,850		190	4,040	3,850		190	4,040		
Collingwood	2,650	300	50	3,000	2,650	300	50	3,000		
Cornwall	1,750	550	200	2,500	1,750	550	200	2,500		
Deseronto	700		130	830	700		130	830		
Fort-Erié	5,600	500	500	6,600	6,200	500	500	7,200	600	
Galt	1,700		100	1,800	1,700		100	1,800		
Gananoque	1,600	200	30	1,830	1,600	200	30	1,830		
Goderich	3,600		275	3,875	3,600		275	3,875		
Guelph	3,400		150	3,550	3,400		200	3,600	50	
Hamilton	19,050	4,400	1,900	25,350	19,050	4,400	1,900	25,350		
Hope	2,500		75	2,575	2,500		75	2,575		
Kingston	12,800	60	500	13,360	13,200	60	500	13,760	400	
Lindsay	900	100	60	1,060	900	100	60	1,060		
London	12,000		1,300	13,300	13,550		1,200	14,750	1,450	
Morrisburg	1,500		325	1,825	1,500		325	1,825		
Napanee	1,400		70	1,470	1,400		70	1,470		
Niagara	1,600		140	1,740						1,740
Chutes-Niagara	13,300			13,300	14,300		140	14,440	1,140	
Oshawa	1,350		100	1,450	800		100	900		550
Ottawa	15,850	225	900	16,975	15,850	225	1,000	17,075	100	
Owen-Sound	1,700		300	2,000	1,700		300	2,000		
Paris	1,600		50	1,650	1,600		50	1,650		

Peterboro'	1,800		100	1,900	1,900		100	2,000	100	
Picton	2,150	200	200	2,550	2,150	200	300	2,650	100	
Prescott	5,300		175	5,475	5,300		275	5,575	100	
Port-Arthur	3,350	500	300	4,150	3,350	500	300	4,150		
Sarnia	8,100	500	400	9,000	8,150	500	400	9,050	50	
Saut-Sainte-Marie	4,450	3,600	550	8,600	4,450	3,600	550	8,600		
Simcoe	2,200		275	2,475	2,200	600	275	3,075	600	
Stratford	4,450		400	4,850	4,450		400	4,850		
Sainte-Catherine	4,750	600	350	5,700	4,750	600	350	5,700		
Saint-Thomas	4,300		250	4,550	4,300		250	4,550		
Toronto	61,500	2,400	5,000	68,900	62,700	2,400	5,000	70,100	1,200	
Trenton	600		25	625	600		25	625		
Wallaceburg	1,700		100	1,800	1,700		100	1,800		
Whitby	1,500		75	1,575	1,500		75	1,575		
Windsor	13,500	450	400	14,350	12,300	1,050	400	13,750		600
Woodstock	3,300		400	3,700	3,300		400	3,700		
Totaux	253,250	15,935	17,290	286,475	254,800	17,135	17,540	289,475	5,890	2,890
Manitoba.										
Winnipeg	24,250	6,500	1,500	32,250	20,700	8,000	1,700	30,400		1,850
Territoires du Nord-Ouest.										
Calgary					7,550	500	1,000	9,050	9,050	
Fort-Macleod			100	100						100
Lethbridge	2,600	400	300	3,300						3,300
Fort-Cudahy					3,000		500	3,500	3,500	
Totaux	2,600	400	400	3,400	10,550	500	1,500	12,550	12,550	3,400
Colombie-Britannique.										
Nanaïmo	4,050	300	200	4,550	4,050	300	200	4,550		
Nelson					2,600	5,500	1,500	9,600	9,600	
New-Westminster	10,500	6,100	2,000	18,600	7,900	3,800	1,000	12,700		5,900
Vancouver	5,500	8,000	350	13,850	5,500	8,000	350	13,850		
Victoria	16,600	4,000	2,600	23,200	17,300	4,000	2,600	23,900	700	
Totaux	36,650	18,400	5,150	60,200	37,350	21,600	5,650	64,600	10,300	5,900

XXXII.—DOUANES—*Fin.*

Détails du budget du service extérieur comparés avec ceux de 1895-96.

Ports.	1895-96.				1896-97.				Comparaison avec le budget de 1895-96.	
	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Traitements permanents.	Appointements quotidiens et service extraordinaire.	Loyers de bureaux et dépenses casuelles.	Totaux.	Augmentation.	Diminution.
	$	$	$	$	$	$	$	$	$	$
Inspection	13,400		7,750	21,150	13,900		7,250	21,150		
Commission de la douane et service spécial extérieur	6,800		16,200	23,000	6,800		16,200	23,000		
Laboratoire de la douane	2,000	1,300	750	4,050	2,000	2,300	750	4,050		
Divers				15,000				15,000		
Pour couvrir les dépenses imprévues				5,000				5,000		
Entretien du croiseur *Constance*				9,500				17,000	7,500	
Achat d'un croiseur pour le service du revenu sur la côte du Pacifique							25,000	25,000	25,000	
Entretien du croiseur sur la côte du Pacifique							15,000	15,000	15,000	

XXXIII.—ACCISE.

A voter $468,681.75

N° du crédit.	——	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
243	Appointements des préposés et inspecteurs de l'accise, et pour pourvoir aux augmentations d'appointements d'après le résultat des examens de l'accise	306,853 75	311,081 75	4,228 00	
	Pour payer les services supplém. des préposés à la surveil. des grandes distillr. et fabriques.	6,000 00	6,000 00		
	Pour rémunérer les préposés faisant de longues heures de service pour d'autres inspections que les inspections spéciales	1,000 00	1,000 00	.....	
	Service préventif	9,000 00	8,500 00		500 00
	Frais de voyage, loyers, combust., papet., etc..	47,500 00	47,500 00	.....	
	Estampilles des tabacs canadiens et étrangers.	22,000 00	19,000 00		3,000 00
	Pour payer aux percepteurs des douanes une allocation sur les droits perçus par eux....	5,500 00	5,500 00		
	Commission aux vendeurs d'estampilles de tabac canadien en torquettes	100 00	100 00		
		397,953 75	398,681 75	4,228 00	3,500 00
244	Pour permettre au département de fournir de l'alcool méthylique aux fabricants, qui en rembourseront le prix de revient; et pour le paiement de loyers, de l'éclairage, de la force motrice, des appointements, etc..	75,000 00	70,000 00	.....	5,000 00
		472,953 75	468,681 75	.....	4,272 00

XXXIV.—INSPECTION ET MESURAGE DU BOIS.

A voter.....$17,700 00

N° du crédit.	Nombre. 1895-96.	Nombre. 1896 97.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Diminution.
				$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
245	1	1	Appointem. de l'inspecteur..	1,800 00	1,800 00		
	3	3	Commis.....	2,250 00	2,250 00		
	1	1	Ten. de livres et messager..	700 00	700 00		
	5	5	App. des mesureurs de bois.	3,500 00	3,500 00		
			Dépenses imprévues.....	2,250 00	2,250 00		
	36	32	Mesur. de bois à la retraite..	7,200 00	7,200 00		
	46	42		17,700 00	17,700 00	.....	.....

XXXV.—INSPECTION DES POIDS ET MESURES, DU GAZ ET DE LA LUMIÈRE ÉLECTRIQUE.

A voter.....$100,950 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
246	Appointements des employés, inspecteurs et sous-inspecteurs des poids et mesures, y compris l'extension du service dans les Territoires du Nord-Ouest et ailleurs.....	56,700 00	56,850 00	150 00	
	Appointements des inspecteurs du gaz.....	15,150 00	15,150 00		
	Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., poids et mesures	15,950 00	15,950 00		
	Loyer, combustible, frais de voyages, frais de port, papeterie, etc., gaz.....	8,000 00	8,000 00		
	Pour défrayer l'achat d'instruments-types et les traitements, etc.....	6,000 00	5,000 00	.....	1,000 00
		101,800 00	100,950 00	.....	850 00

XXXVI.—INSPECTION DES DENRÉES.

A voter.....$3,000 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
247	Pour l'achat et la distribution d'échantillons de farine, etc., et autres dépenses nécessitées par la loi.....	3,000 00	3,000 00		

XXXVII.—INSPECTION DES SUBSTANCES ALIMENTAIRES ET DES ENGRAIS ET APPLICATION DE L'ACTE CONCERNANT LES MARQUES DE COMMERCE FRAUDULEUSES.

A voter.....$25,000 00

248	Pour subvenir aux dépenses qu'entraîne la mise en vigueur de ces actes.....	25,000 00	25,000 00		

XXXVIII.—MENUS REVENUS.

A voter.....$1,605 00

N° du crédit.	—	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
249	Département du revenu de l'intérieur.....	800 00	400 00	....	400 00
250	Montant requis pour défrayer les frais de réparations des chemins à Grand-Falls, N.-B.....	1,705 00	1,205 00	....	500 00
	Total.....	2,505 00	1,605 00	.....	900 00

XXXIX.—PERCEPTION DU REVENU.

Chemins de fer et canaux.

A voter.....$4,056,920 00

N° du crédit.	—	A voter de nouveau.	Crédits de 1895-96.	A voter pour **1896-97.**
	Chemins de fer.	$ c.	$ c.	$ c.
251	Chemin de fer Intercolonial		3,200,000 00	3,200,000 00
252	do de l'Ile du Prince-Edouard		240,000 00	245,000 00
253	Embranchement de Windsor		30,000 00	20,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97		800 00	
	Total		3,470,800 00	3,465,000 00

N° du crédit.	—	1895-96.	A voter pour **1896-97.**
	Canaux.	$ c.	$ c.
254	Réparations et frais d'exploitation	533,413 00	533,920 00
	Appointements et dépenses casuelles des employés des canaux	43,000 00	43,000 00
255	Supplément d'appointements à des employés permanents du service public, et rémunération à toutes autres personnes pour services rendus relativement aux navires passant par les canaux du Canada, de minuit, le samedi, à minuit, le dimanche, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	15,000 00	15,000 00
	Crédits non requis pour 1896-97	12,521 75	
		603,934 75	591,920 00

—	1895-96.			A voter pour 1896-97.		
	Personnel.	Réparations.	Total.	Personnel.	Réparations.	Total.
CANALS.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Lachine	58,113 00	25,000 00	83,113 00	56,950 00	25,000 00	81,950 00
Beauharnois	20,600 00	15,000 00	35,600 00	21,020 00	14,000 00	35,020 00
Cornwall	17,500 00	13,700 00	31,200 00	17,500 00	15,500 00	33,000 00
Williamsburg	10,200 00	9,150 00	19,350 00	10,500 00	9,150 00	19,650 00
Welland	90,000 00	64,000 00	154,000 00	90,000 00	64,000 00	154,000 00
Trent	5,100 00	3,500 00	8,600 00	5 100 00	3,500 00	8,600 00
Sainte-Anne	2,700 00	5,000 00	7,700 00	2,650 00	1,800 00	4,450 00
Carillon et Grenville	14,000 00	12,300 00	26,300 00	14,200 00	11,500 00	25,700 00
Rideau	36,500 00	29,600 00	66,100 00	36,250 00	28,500 00	64,750 00
Saint-Ours	2,350 00	1,900 00	4,250 00	2,200 00	1,400 00	3,600 00
Chambly	19,550 00	11,900 00	31,450 00	20,200 00	12,000 00	32,200 00
Saint-Pierre	3,000 00	500 00	3,500 00	3,000 00	500 00	3,500 00
Murray	6,300 00	6,000 00	12,300 00	6,300 00	6,000 00	12,300 00
Saut-Sainte-Marie	27,000 00	3,000 00	30,000 00	24,000 00	11,000 00	35,000 00
Dragueurs, Lachine		2,750 00	2,750 00		2,000 00	2,000 00
do Rideau		6,000 00	6,000 00		7,000 00	7,000 00
Divers	3,000 00	8,200 00	11,200 00	3,000 00	8,200 00	11,200 00
Total	315,913 00	217,500 00	533,413 00	312,870 00	221,050 00	533,920 00

PERCEPTION DU REVENU.

XL.—Travaux publics.

A voter..... $172,800 00

N° du crédit.	——	Détails.	1895-96.	1896-67.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
	Perception des droits de glissoirs et estacades	....	4,000 00	4,000 00		
	Frais de réparation et d'exploitation, ports, bassins et glissoirs	*a*	99,800 00	97,700 00		2,100 00
	Pour payer à la compagnie d'amélioration du haut de l'Ottawa l'allocation autorisée pour régie, etc., relativement au bois passant par l'estacade des Chenaux, rivière des Outaouais, pendant l'exercice 1896-97	....	1,600 00	1,600 00		
	Ligne de télégraphe entre l'Ile du Prince-Édouard et la terre ferme	....	2,000 00	2,000 00		
256	Lignes télégraphiques par terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles	*b*	29,500 00	28,000 00		1,500 00
	Renouvellement des agrès à bord du vapeur "Newfield" pour élever et poser les câbles, etc.—A voter de nouveau.	....	1,500 00			1,500 00
	Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest	*b*	20,000 00	20,000 00		
	Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique	*b*	14,000 00	14,250 00	250 00	
	Service télégraphique et service des signaux en général	....	2,750 00	2,750 00		
	Agence des travaux publics, Colombie-Britannique	....	2,500 00	2,500 00		
	Total	....	177,650 00	172,800 00		4,850 00

PERCEPTION DU REVENU—*Suite.*

XL.—Travaux publics—*Fin.*

Détails comparés avec 1895-96.

Détails.	Personnel. — 1895-96.	Réparations. — 1895-96.	Personnel. — 1896-97.	Réparations. — 1896-97.	Comparaison avec le budget de 1894-95. Augmentation.	Diminution.
(*a.*) Ports, bassins et glissoirs.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
District du Saguenay, glissoirs et estacades	1,000 00	2,000 00	300 00			2,700 00
District du Saint-Maurice, glissoirs et estacades, etc	6,500 00	5,000 00	6,500 00	6,800 00	1,800 00	
District d'Ottawa, glissoirs et estacades, etc	26,000 00	14,000 00	26,000 00	15,000 00	1,000 00	
Rivière Trent et district de Newcastle, glissoirs et estacades	2,400 00	1,000 00	2,400 00	1,000 00		
Chenal de Burlington	900 00	1,000 00	2,000 00	1,300 00	1,400 00	
Rivière Yamaska	800 00	400 00	800 00	400 00		
Rivière du Lièvre, écluse, barrage, etc.	800 00	400 00	800 00	800 00	400 00	
Bassin de radoub d Esquimalt	8,300 00	5,000 00	8,300 00	5,000 00		
Bassin de radoub de Lévis	6,300 00	3,100 00	5,300 00	2,500 00		1,600 00
Bassin de radoub de Kingston	5,000 00	2,900 00	4,000 00	1,500 00		2,400 00
Réparations générales et entretien, ports, rivières, glissoirs et estacades		7,000 00		7,000 00		
Total	58,000 00	41,800 00	56,400 00	41,300 00		2,100 00
(*b.*) Télégraphes.						
Lignes télégraphiques sur terre et câbles sous-marins pour le service des côtes et des îles du bas du fleuve, du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires employés au service des câbles	13,075 00	16,425 00	14,880 00	13,120 00		1,500 00
Renouvellement des agrès à bord du steamer "Newfield" pour élever et poser les câbles		1,500 00				1,500 00
Lignes télégraphiques, Territoires du Nord-Ouest	12,000 00	8,000 00	12,000 00	8,000 00		
Lignes télégraphiques, Colombie-Britannique	8,000 00	6,000 00	10,500 00	3,750 00	250 00	
Total	33,075 00	31,925 00	37,380 00	24,870 00		2,750 00

XLI.—POSTES.

A voter $3,769,747 50

N° du crédit.	Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c	$ c.	$ c.
257	Service de transport de malles	2,231,100 00	2,336,000 00	104,900 00	
	Appointments et allocations	1,226,611 49	1,223,295 00	3,316 49	
	Divers	207,120 00	207,120 00		
	Total	3,664,831 49	3,766,415 00	101,583 51	

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR.

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
		APPOINTEMENTS.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
		Bur. de l'inspect. en chef—				
1	1	Inspecteur en chef	2,800 00	2,800 00		
1	1	Sous-inspecteur	1,600 00	1,600 00		
1	1	Dessinateur	1,400 00	1,400 00		
2	2	Commis de 3e classe	1,210 00	1,270 00	60 00	
2	2	Commis de la malle anglaise	1,920 00	1,920 00		
		Division de Toronto—				
1	1	Inspecteur	2,600 00	2,600 00		
2	2	Sous-inspecteur	3,100 00	3,150 00	50 00	
1	1	Commis de 1re classe	1,500 00	1,500 00		
4	4	do 2e do	4,787 50	4,800 00	12 50	
1	1	do 3e do	780 00	780 00		
1	1	Messager	600 00	600 00		
		Couriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef	1,500 00	1,500 00		
11	11	Courriers de 1re classe	10,560 00	10,560 00		
20	20	do 2e do	15,920 00	16,000 00	80 00	
11	12	do 3e do	5,960 00	6,160 00	200 00	
6	6	Agents pour le transf. des malles	3,510 00	3,370 00		140 00
		Division de London—				
1	1	Inspecteur	2,200 00	2,400 00	200 00	
1	1	Sous-inspecteur	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis de 1re classe	1,500 00	1,500 00		
2	4	do 2e do	2,400 00	4,310 00	1,910 00	
3	1	do 3e do	2,400 00	800 00		1,600 00
1	1	Messager	600 00	600 00		
75	76	....A reporter	70,447 50	71,220 00	2,512 50	1,740 00

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
75	76	.....Report.....	70,447 50	71,220 00	2,512 50	1,740 00
		APPOINTEMENTS—*Suite.*				
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef.....	1,500 00	1,500 00		
12	12	Courriers de 1re classe.....	11,520 00	11,520 00		
17	17	do 2e do	13,600 00	13,600 00		
12	12	do 3e do	6,760 00	6,760 00		
1	1	Agent pour le transf. des malles	600 00	600 00		
		Division de Barrie—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,600 00	1,600 00		
2	2	Commis de 2e classe.....	2,300 00	2,350 00	50 00	
2	2	do 3e do	1,400 00	1,400 00		
1	1	Messager	427 50	457 50	30 00	
		Courriers sur chemin de fer—				
1	1	Courrier en chef.	1,500 00	1,500 00		
4	4	Courriers de 1re classe.....	3,840 00	3,840 00		
8	8	do 2e do	6,000 00	6,240 00	240 00	
7	6	do 3e do	3,560 00	3,720 00	160 00	
		Division de Kingston—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,387 50	1,437 50	50 00	
1	1	Commis de 1re classe.....	1,250 00	1,250 00		
2	2	do 2e do	2,237 50	2,287 50	50 00	
1	1	do 3e do	760 00	800 00	40 00	
		Courriers sur chemin de fer—				
2	2	Courriers de 1re classe.....	1,920 00	1,920 00		
1	1	do 2e do	800 00	800 00		
7	7	do 3e do	3,880 00	4,120 00	240 00	
		Division d'Ottawa—				
1	1	Inspecteur.	2,200 00	2,200 00		
2	2	Sous-inspecteurs.....	2,987 50	3,037 50	50 00	
1	1	Commis de 1re classe.....	1,300 00	1,300 00		
2	2	do 2e do	2,150 00	2,125 00	.....	25 00
6	6	do 3e do	3,830 00	4,040 00	210 00	
1	1	Messager	600 00	600 00		
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef.....	1,500 00	1,500 00		
8	8	Courriers de 1re classe.....	7,680 00	7,680 00		
13	13	do 2e do	10,400 00	10,400 00		
16	16	do 3e do	9,090 00	9,050 00	.....	40 00
		Division de Stratford—				
1	1	Inspecteur.....	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,525 00	1,575 00	50 00	
1	1	Commis de 1re classe.....	1,200 00	1,200 00		
2	2	do 2e do	1,962 50	2,062 50	100 00	
2	2	do 3e do	1,250 00	1,290 00	40 00	
1	1	Messager.	442 50	472 50	30 00	
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef.....	960 00	960 00		
5	5	Courriers de 2e classe.....	4,000 00	4,000 00		
11	11	do 3e do	6,280 00	6,240 00		40 00
237	237	.....A reporter.....	202,847 50	204,855 00	3,852 50	1,845 00

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
237	237	.....Report.....	202,847 50	204,855 00	3,852 50	1,845 00
		APPOINTEMENTS—*Suite.*				
		Division de Montréal—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
2	2	Sous-inspecteur	3,150 00	3,200 00	50 00	
3	3	Commis de 2e classe....	3,200 00	3,300 00	100 00	
2	2	do 3e do	1,590 00	1,520 00	....	70 00
1	1	Messager	600 00	600 00		
		Courriers sur chemin de fer—				
1	1	Courrier en chef	1,500 00	1,500 00		
9	9	Courriers de 1re classe.....	8,640 00	8,640 00		
17	17	do 2e do	13,040 00	13,120 00	80 00	
7	6	do 3e do	3,640 00	3,240 00	....	400 00
2	2	Agents du transfert des malles	1,230 00	1,200 00	.....	30 00
		Division de Sherbrooke—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,200 00	1,250 00	50 00	
1	2	Commis de 3e classe..... ..	450 00	890 00	440 00	
		Courriers sur chemins de fer—				
4	4	Courriers de 1re classe.....	3,840 00	3,840 00		
9	9	do 2e do	7,120 00	7,200 00	80 00	
.....	1	do 3e do	.....	480 00	480 00	
		Division de Québec—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,412 50	1,462 50	50 00	
2	2	Commis de 2e classe..... .	2,250 00	2,325 00	75 00	
4	4	do 3e do	2,420 00	2,540 00	120 00	
1	1	Messager	457 50	487 50	30 00	
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef	1,500 00	1,500 00		
7	7	Courriers de 1re classe.....	6,720 00	6,720 00		
14	14	do 2e do	10,240 00	10,400 00	160 00	
7	7	do 3e do	3,600 00	3,600 00		
1	2	Agent du transfert des malles.	600 00	1,000 00	400 00	
		Division des Trois-Rivières—				
1	1	Inspecteur.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-inspecteur	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis de 2e classe.....	1,000 00	1,050 00	50 00	
1	1	do 3e do	570 00	570 00		
1	1	Messager	442 50	472 50	30 00	
		Courriers sur chemins de fer—				
5	5	Courriers de 2e classe.	4,000 00	4,000 00		
3	4	do 3e do	1,680 00	2,040 00	360 00	
		Division du N.-Brunswick—				
1	1	Inspecteur.	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-inspecteur	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis de 1re classe.....	1,400 00	1,400 00		
3	3	do 2e do	3,425 00	3,525 00	100 00	
2	2	do 3e do	1,240 00	1,240 00		
1	1	Messager	412 50	540 00	127 50	
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef—	1,500 00	1,500 00		
4	6	Courriers de 1re classe	3,760 00	5,680 00	1,920 00	
20	20	do 2e do	15,840 00	15,840 00		
13	13	do do do	6,720 00	6,840 00	120 00	
397	404	.....A reporter.....	336,637 50	342,967 50	8,675 00	2,345 00

XLI—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
397	404	.....Report.....	336,637 50	342,967 50	8,675 00	2,345 00
		APPOINTEMENTS—*Suite.*				
		Division de la N.-Ecosse—				
1	1	Inspecteur...	2,400 00	2,400 00		
2	2	Sous-inspecteurs.....	2,887 50	2,987 50	100 00	
3	3	Commis de 2e classe.....	3,437 50	3,487 50	50 00	
3	3	do 3e do	1,710 00	1,790 00	80 00	
1	1	Messager	472 50	502 50	30 00	
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef.....	1,500 00	1,500 00		
2	2	Courriers de 1re classe..... .	1,920 00	1,920 00		
12	12	do 2e do	9,600 00	9,600 00		
12	12	do 3e do	6,520 00	6,680 00	160 00	
		Division du Manitoba et des Territ. du Nord-Ouest—				
1	1	Inspecteur..	2,400 00	2,400 00		
2	2	Sous-inspecteurs..	2,987 50	3,037 50	50 00	
1	1	Commis de 1re classe.....	1,500 00	1,500 00		
3	3	do 2e do	3,512 50	3,575 00	62 50	
3	3	do 3e do	2,240 00	2,220 00	... .	20 00
1	1	Messager.....	600 00	600 00		
		Courriers sur chemins de fer—				
1	1	Courrier en chef	1,500 00	1,500 00		
2	2	Courriers de 1re classe..... .	1,920 00	1,920 00		
9	9	do 2e do	6,880 00	7,200 00	320 00	
23	23	do 3e do	12,600 00	12,680 00	80 00	
		Div. de la Col.-Britannique—				
1	1	Inspecteur.....	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-inspecteur.....	1,550 00	1,600 00	50 00	
1	1	Commis de 1re classe.....	1,350 00	1,450 00	100 00	
1	1	do 2e do	1,200 00	1,200 00		
		Courriers sur chemins de fer—				
.....	1	Courrier en chef	.....	1,500 00	1,500 00	
2	1	Courriers de 1re classe.....	1,920 00	960 00	....	960 00
1	2	do 2e do	720 00	1,520 00	800 00	
9	9	do 3e do	4,760 00	4,840 00	80 00	
		Allocation de voyage aux courriers sur chemins de fer...	96,000 00	106,000 00	10,000 00	
		Allocat. provisoire sur les appoint. ordinaires à raison de la cherté de l'existence au Manitoba, dans les Territoires du Nord Ouest et dans la Colombie-Britannique.....	11,400 00	11,600 00	200 00	
496	505		524,325 00	544,337 50	19,012 50	

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
		APPOINTEMENTS—*Suite.*				
		BUREAUX DE POSTE DES VILLES.				
		Belleville—				
1	1	Directeur de poste	1,400 00	1,600 00	200 00	
1	1	Sous-directeur de poste	1,350 00	1,350 00		
1	1	Commis de 2e classe	1,200 00	1,200 00		
7	7	do 3e do	4,650 00	4,730 00	80 00	
		Hamilton—				
1	1	Directeur de poste	2,800 00	2,800 00		
1	1	Sous-directeur de poste	2,000 00	2,000 00		
2	2	Commis de 1re classe	2,700 00	2,900 00	200 00	
4	4	do 2e do	4,450 00	4,550 00	100 00	
24	24	do 3e do	17,730 00	17,670 00		60 00
41	41	Facteurs	22,130 00	22,730 00	600 00	
2	2	Messagers	1,200 00	1,200 00		
		Kingston—				
1	1	Directeur de poste	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste	1,400 00	1,400 00		
1	1	Commis de 1re classe	1,500 00	1,500 00		
1	1	do 2e do	1,000 00	1,050 00	50 00	
9	9	do 3e do	6,120 00	6,320 00	200 00	
10	10	Facteurs	5,660 00	5,660 00		
1	1	Messager	585 00	600 00	15 00	
		London—				
1	1	Directeur de poste	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-directeur de poste	1,600 00	1,600 00		
3	3	Commis de 2e classe	3,550 00	3,600 00	50 00	
16	16	do 3e do	11,740 00	11,570 00		170 00
29	29	Facteurs	16,242 50	16,497 50	255 00	
1	1	Messager	600 00	600 00		
		Ottawa—				
1	1	Directeur de poste	3,000 00	3,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste	1,700 00	1,700 00		
1	1	Commis de 1re classe	1,400 00	1,400 00		
7	7	do 2e do	7,662 50	7,862 50	200 00	
34	34	do 3e do	21,710 00	22,640 00	930 00	
43	43	Facteurs	21,945 00	22,977 50	1,032 50	
2	2	Messagers	1,110 00	1,110 00		
		Toronto—				
1	1	Directeur de poste	4,000 00	4,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste	2,000 00	2,000 00		
6	6	Commis de 1re classe	8,450 00	8,500 00	50 00	
13	13	do 2e do	14,462 50	14,762 50	300 00	
66	66	do 3e do	46,720 00	47,440 00	720 00	
135	135	Facteurs	70,935 00	72,457 50	1,522 50	
3	4	Messagers et gardiens de bur.	1,507 50	1,777 50	270 00	
		Windsor—				
1	1	Directeur de poste	1,600 00	1,600 00		
1	1	Sous-directeur de poste	1,200 00	1,200 00		
1	1	Commis de 2e classe	1,200 00	1,200 00		
8	8	do 3e do	5,750 00	5,850 00	100 00	
1	1	Messager	600 00	600 00		
486	486	.....A reporter	332,760 00	339,405 00	6,875 00	230 00

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
486	486	....Report.....	332,760 00	339,405 00	6,875 00	230 00
		APPOINTEMENTS—*Suite.*				
		BUREAUX DE POSTE DES VILLES-*Suite*				
		Montréal—				
1	1	Directeur de poste.....	4,000 00	4,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	2,000 00	2,000 00		
8	8	Commis de 1re classe.....	10,600 00	10,600 00		
18	18	do 2e do	20,250 00	20,737 50	487 50	
68	71	do 3e do	48,740 00	49,810 00	1,070 00	
99	99	Facteurs.....	50,745 00	52,162 50	1,417 50	
7	7	Messagers et concierges.....	3,645 00	3,705 00	60 00	
		Québec—				
1	1	Directeur de poste.....	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis de 1re classe.....	1,200 00	1,200 00		
4	5	do 2e do	4,462 50	5,212 50	750 00	
17	17	do 3e do	11,800 00	11,340 00	.....	460 00
26	26	Facteurs.....	14,840 00	15,027 50	187 50	
1	1	Messager.....	420 00	397 50	.....	22 50
		Sherbrooke—				
1	1	Directeur de poste	1,600 00	1,600 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,200 00	1,200 00		
4	4	Commis de 3e classe.....	1,970 00	2,070 00	100 00	
		Frédéricton—				
1	1	Directeur de poste.....	1,600 00	1,600 00		
1	1	Commis de 1re classe.....	1,200 00	1,300 00	100 00	
2	2	do 2e do	2,237 50	2,287 50	50 00	
3	3	do 3e do	1,960 00	1,960 00		
1	1	Messager	360 00	375 00	15 00	
1	1	Facteur.....	442 50	472 50	30 00	
		Saint-Jean—				
1	1	Directeur de poste	2,200 00	2,200 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,600 00	1,600 00		
2	2	Commis de 1re classe.....	2,600 00	2,600 00		
8	8	do 2e do	9,475 00	9,275 00	.....	200 00
17	17	do 3e do	11,290 00	10,840 00	.....	450 00
23	23	Facteurs	12,087 50	12,417 50	330 00	
1	1	Messager.....	457 50	457 50		
		Halifax—				
1	1	Directeur de poste	2,400 00	2,400 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,800 00	1,800 00		
2	2	Commis de 1re classe.....	2,500 00	2,500 00		
4	4	do 2e do	4,450 00	4,550 00	100 00	
17	17	do 3e do	12,380 00	12,580 00	200 00	
20	20	Facteurs.....	11,420 00	11,390 00	.....	30 00
1	1	Messager	600 00	600 00		
		Charlottetown—				
1	1	Direct. de poste et sous-insp..	2,200 00	2,200 00		
1	1	Commis de 1re classe.....	1,200 00	1,200 00		
5	5	do 2e do	5,500 00	5,412 50	.....	87 50
6	6	do 3e do	4,400 00	4,080 00	.....	320 00
3	3	Courr. de 2e cl. sur ch. de fer..	2,400 00	2,400 00		
1	1	do 3e do ..	480 00	480 00		
870	875	.....A reporter.....	613,272 50	624,845 00	11,372 50	1,800 00

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Suite.*

Nombre.		Classification des dépenses.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
1895-96.	1896-97.				Augmentation.	Diminution.
			$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
870	875	.. ..Report.....	613,272 50	624,845 00	11,372 50	1,800 00
		APPOINTEMENTS—*Fin.*				
		Winnipeg—				
1	1	Directeur de poste..... ...	2,600 00	2,600 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Commis de 1re classe.	1,500 00	1,500 00		
5	5	do 2e do	5,837 50	5,887 50	50 00	
16	16	do 3e do	9,870 00	10,150 00	280 00	
20	20	Facteurs.....	10,317 50	10,655 00	337 50	
2	2	Messagers	975 00	1,005 00	30 00	
		Victoria—				
1	1	Directeur de poste.....	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,400 00	1,400 00		
3	3	Commis de 2e classe.....	3,537 50	3,587 50	50 00	
8	8	do 3e do	4,420 00	4,420 00		
7	7	Facteurs.....	2,820 00	3,007 50	187 50	
2	2	Messagers.....	1,200 00	1,200 00		
		Vancouver—				
1	1	Directeur de poste..... ..	2,000 00	2,000 00		
1	1	Sous-directeur de poste.....	1,400 00	1,400 00		
2	2	Commis de 2e classe....	1,800 00	1,887 50	87 50	
2	2	do 3e do	800 00	890 00	90 00	
4	4	Facteurs.	1,440 00	1,522 50	82 50	
948	953	Total, bur. de poste des villes	669,190 00	679,957 50	10,767 50	
496	505	Appointements des inspecteurs..	524,325 00	543,337 50	19,012 50	
1,444	1,458	Total. appointements.....	1,193,515 00	1,223,295 00	29,780 00	

XLI.—POSTES—SERVICE EXTÉRIEUR—*Fin.*

—	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
			Augmentation.	Diminution.
DIVERS.	$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
Commission aux directeurs de poste sur les affaires des caisses d'épargnes	16,000 00	16,000 00		
Loyer, etc., pour les bureaux d'inspecteurs et les bureaux de poste des villes	1,500 00	1,500 00		
Allocat. de voyages des inspecteurs et frais des voyages d'autres officiers dans l'exercice de leurs fonctions	20,500 00	20,500 00		
Papeterie, impressions et papeterie	65,000 00	65,000 00		
Coût des timbres-poste, cartes-poste, enveloppes, bandes, etc	45,000 00	45,000 00		
Timbres, balances et poids pour les bureaux de poste.	9,000 00	9,000 00		
Divers autres articles du service postal	50,120 00	50,120 00		
Total, divers	207,120 00	207,120 00		

XLII.—DÉPARTEMENT DU COMMERCE—SERVICE EXTÉRIEUR.

A voter..... $19,100.

N° du crédit.	Service.	1895-96.	**1896-97.**	Comparaison avec le budget de 1895-96.	
				Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
259	Pour pourvoir à l'application de l'Acte concernant l'immig. chinoise, y compris la rétribut. accordée aux empl. des dép. du comm. et des douanes	3,500 00	3,500 00		
260	Pour faire face à la proportion de dépenses payables par le Canada pour le conseil international des douanes à Bruxelles	600 00	600 00		
261	Agences commerciales, y compris les dépenses se rapportant à la négociation des traités ou à l'extension des relations commerciales	15,000 00	15,000 00		
		19,100 00	19,100 00		

XLIII.—TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLES SUR LE REVENU.

A voter.....$117,022 00

N° du crédit.	Service.	1895-96.	1896-97.	Comparaison avec le budget de 1895-96. Augmentation.	Diminution.
		$ c.	$ c.	$ c.	$ c.
262	Appointements du commissaire.....	4,000 00	4,000 00		
263	do du surintendant des mines....	3,000 00	3,000 00		
264	do de l'inspecteur des agences...	2,000 00	2,000 00		
265	do du secrétaire.....	1,800 00	1,800 00		
266	do des inspecteurs de homesteads.	8,400 00	8,400 00		
267	do des agents des terres fédérales et des bois de la couronne..	21,845 00	21,845 00		
		41,045 00	41,045 00		
268	Appointements des commis du service extérieur, des gardes-forestiers et des guides....	40,845 00	40,078 75	....	766 25
269	Frais de voyage de l'inspecteur des agences, du surintendant des mines et des inspecteurs de homesteads, des membres du bureau des terres, des agents des terres fédérales et des bois de la couronne, et du bureau central; compte des frais de déménagement, etc., papeterie et impressions	29,700 00	30,466 25	766 25	
270	Pour payer la papeterie, le loyer de salles et les dépenses imprévues du conseil d'examen des arpenteurs fédéraux. (L'autorisation voulue par l'Acte du service civil est par le présent donnée pour payer à même ce crédit les sommes nécessaires pour les services des membres du conseil qui sont aussi membres du service civil).....	700 00	700 00		
271	Appoint. des commis sur num. au bureau central, Ottawa; annonces, transcription, etc.....	4,000 00	4,000 00		
272	Pour pourvoir au salaire d'un menuisier.....	732 00	732 00		
		117,022 00	117,022 00		

XLIV.—TERRES FÉRÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.

A voter.....$75,000 00

273	Pour arpentages, examen des rapports d'arpentages, impressions de plans, etc.....	75,000 00	75,000 00		

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

POUR L'EXERCICE QUI SE TERMINERA LE 30 JUIN 1897.

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	c.
	GOUVERNEMENT CIVIL.			
1	*Département des douanes.*—Pour payer à T. Graham ses services de commis surnuméraire, depuis le 1er juillet jusqu'au 30 sept. 1896, à raison de $400 par année, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil.		100 00	
2	*Département du commerce.*—Pour appointements d'un commis de la 3e classe, omis dans le budget principal		700 00	
3	*Département du revenu de l'intérieur.*—Pour appointements d'un commis de la 2e classe, omis du budget principal		1,100 00	
4	*Département de la commission géologique.*—Somme additionnelle requise pour le salaire d'un messager, lequel avait été inscrit par erreur dans le budget principal à $300 au lieu de $500		200 00	
5	*Département du secrétaire d'Etat*—			
	Pour payer à A. E. Blount ses services d'écriture à l'ancien secrétaire d'Etat, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	256 66		
	Somme additionnelle requise pour :—			
	Papeterie, dépensé en plus en 1895-96 $ 241 32			
	Divers " " 1895-96 140 00			
		381 32		
			637 98	
6	*Département de l'agriculture*—			
	1 premier commis, omis	1,887 50		
	1 commis de la 1e cl., appoint., $1,487.50, seul. $1,400 vot.	87 50		
	1 commis de la 3e cl., appoint., $950, seulem. $550 prévus.	400 00		
	1 messager, prévision en moins	30 00		
	Inspect. de quarantaine, F.C. Chittick, à voter de nouv. la somme portée au budget principal, 1895-96 (périmée)	300 00		
			2,705 00	
7	*Département des travaux publics*—			
	Pour solder des arrérages d'abonnement à des journaux, revues et autres publications, 1889-96	1,450 00		
	Pour appointements d'un commis de la 3e classe, omis dans le budget principal	450 00		
			1,900 00	
8	*Département de l'intérieur*—Somme requise pour les appointements de T. W. Hodgins, depuis le 1er juillet 1896, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil		197 50	
9	*Département des postes*—Somme requise pour les appointem. de M John Esdale, employé temporaire au service intérieur du département des postes, depuis le 4 juillet 1896 jusqu'au 19 septembre 1896 inclusivement, à $1 par jour —les dimanches non compris—nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil		67 00	
10	*Département de la justice*—			
	Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues	1,000 00		
	Un mois d'appointements à A. J. McGillivray, nonobstant toute dispos. contraire de l'Acte du service civil	60 00		
	Un mois d'appoint. à F. Perchard, père, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil	33 33		
	Un mois d'apointements à F. Perchard, fils, nonobstant toute disposition contraire de l'Acte du service civil.	17 50		
			1,110 83	
				8,718 31
	A reporter			8,718 31

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report			8,718 31
	ADMINISTRATION DE LA JUSTICE.			
11	Traitement d'un nouveau juge de comté au Manitoba		2,000 00	
	Somme additionnelle requise pour allocation de circuit, C.-B.		1,000 00	
	Cour suprême du Canada—Somme additionnelle requise pour dépenses imprévues		500 00	
				3,500 00
	AUTORISÉ PAR LA LOI.			
	Pour pourvoir au traitement d'un juge de la cour de comté, district de Kootenay, C.-B.			2,400 0
	POLICE FÉDÉRALE.			
12	Gratification de deux mois de solde à la veuve du constable Stringer		100 65	
	Allocation de retraite au constable Prud'homme		439 25	
				539 90
	PÉNITENCIERS.			
	EN GÉNÉRAL.			
13	Commissions d'enquête dans les affaires des pénitenciers du Canada			3,000 00
	LÉGISLATION.			
	SÉNAT.			
14	Pour payer à la veuve ou à la famille de feu l'honorable sénateur Kaulbach le solde de son indemnité et de ses frais de route			
15	Malles en cuir dont commande avait été faite à la dernière session	980 00 2,150 00		
			3,130 00	
	CHAMBRE DES COMMUNES.			
16	Deux commis surnuméraires pour la session de 1896, à $300.	600 00		
17	Pour payer aux veuves ou aux familles des anciens députés ci-après mentionnés qui sont décédés durant la dernière session du parlement, le solde de leur indemnité et de leurs frais de route :—			
	Lt.-col. G. Amyot	650 80		
	Lt.-col. F. C. Denison	839 00		
	J. Bryson	1,014 20		
			3,104 00	
	ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.			6,234 00
	Exposition de la Vallée du Saint-Laurent à Trois-Rivières		5,000 00	
18	Ferme expérimentale centrale, Ottawa—Pour réparations et les appareils nécessaires à l'exécution du travail temporaire du laboratoire détruit par l'incendie		1,000 00	
19	Statistique générale		1,758 00	
20	Recensement du Manitoba		1,700 00	
21	Annuaire statistique—Solde dû sur 1894, édition française	1,939 16		
	do do 1895, éditions anglaise et française	1,650 00		
			3,589 16	
				13,047 16
	A reporter			37,439 37

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report			37,439 37
	QUARANTAINE.			
	Quarantaine des bestiaux		12,000 00	
	Quarantaine générale et santé publique		18,000 00	
22	Quarantaine des bestiaux, pour réparer l'insuffisance du crédit de 1895-6		6,500 77	
	Lazaret de Tracadie—Omis dans le budget principal		600 00	
				37,100 77
	IMMIGRATION.			
23	Somme additionnelle pour la Société pour la protection des immigrantes, Montréal			500 00
	MILICE.			
	IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	Solde de l'état-major, écoles et milice active, y compris les allouances :—			
	Item A—			
	Solde du député de l'adjudant général adjoint, à Ottawa, pour 1896-97		1,800 00	
	Appointements et gages, employés civils dans les districts militaires, pour juin 1896		1,150 00	
	" " restant à voter pour services, 1896-97		4,000 00	
	Biens, travaux et édifices militaires—Réclamations non payées, 1895-96		9,750 00	
	Matériel de guerre et équipements—Matériel commandé avant le 30 juin 1896		7,000 00	
	Equipements de camp (spéciaux)—Commandés avant 30 juin 1896		15,000 00	
24	Grands et petits équipements—Entreprises, 1895-96		17,000 00	
	" " (spéciaux) Arrêté du Conseil, 14 fév. 1896		125,207 50	
	Transport et fret—Réclamations non payées, 1895-96		4,000 00	
	Cartoucherie fédérale—Matière première pour la fabrication de cartouches Martini-Henry (commandée avant le 30 juin 1896)		15,000 00	
	Monuments sur champs de bataille canadiens—Réclamations impayées le 30 juin 1896		1,000 00	
	Exercices militaires annuels, 1895-96		692 20	
	Pour un chemin conduisant de la salle d'exercices, à Charlottetown, Ile du Prince-Edouard, au fort Edward		4,000 00	
	La *Dominion of Canada Rifle Association*—Subvention pour la construction d'un logement à l'usage des tireurs canadiens à Bisley, en Angleterre		5,000 00	
				210,599 70
	IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.			
	Pour payer les armes et le matériel de guerre achetés en Angleterre en mars et en avril 1896 :—			
25	Armes et munitions		844,466 00	
	Canons, etc., pour l'armement de forts		100,000 00	
	Pour la construction de plates-formes et le montage des grosses pièces achetées des autorités impériales		10,000 00	
				954,466 00
	A reporter			1,240,105 84

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report			1,240,105 84
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.			
	CHEMINS DE FER.			
	Chemin de fer Canadien du Pacifique– Construction			
26	Chemin de fer Intercolonial—			
	Agrandissement à Halifax	45,000 00	20,000 00	
	Prolongement de l'embranchement dit *Halifax Cotton Branch*—Soit au moyen d'une subvention pour la construction selon des conditions à arrêter avec la *Halifax Tramway Company*, ou bien au moyen d'une construction indépendante par le gouvernement	40,000 00		
	Pour la construc. de clôtures à neige sur les embranch. Oxford et Glasgow, du Cap-Breton et de St-Charles.	12,000 00		
	Travaux au quai à Dalhousie	3,000 00		
	Agrandissement à Lévis	48,500 00		
	A voter de nouveau : montant des réclamations dites *hard pan* retenu de Sims et Slater	1,200 00		
	Voies d'évitement et de garage à Saint-Valier, Saint-Pierre, Sainte-Louise, Sainte-Hélène, Saint-François, Cap-St-Ignace, St-Philippe-de-Néri et Cacouna.	3,600 00		
27	Pour niveler un terrain pour les voitures en arrière de la gare de la Rivière-du-Loup	1,600 00		
	Pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Sacré-Cœur	1,500 00		
	Agrandissement à Sayébec	800 00		
	Agrandissement à Causapscal	750 00		
	Pour 15 monte-charge dans le nouvel atelier de construc.	400 00		
	Pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Lakeside, Nouvelle-Ecosse	1,500 00		
	Pour la construction d'une maison de cantonniers avec salle d'attente pour les voyageurs et dépôt à marchandises, à Henderson's, Nouvelle-Ecosse	1,500 00		
			161,350 00	
	Chemin de fer Annapolis et Digby– Pour payer à Borden, Ritchie et Cie, frais judiciaires, O'Neil et Campbell *vs* la			
28	Couronne		1,898 00	
	CANAUX.			
29	Chenal nord—Approfondissement, élargiss. et redressement		100,000 00	
30	Canal de Cornwall—Agrandissement		100,000 00	
31	Canal des Galops—Agrandissement		50,000 00	
32	Canal Murray—Equipement		5,000 00	
33	Canal du saut Ste-Marie—Constr. et équip. (trav. exécutés)		129,000 00	
	Canal de Lachine—Agrandissement	25,000 00		
34	do Jugement de la cour suprême dans la cause Saint-Louis *vs* la Couronne	76,500 00		
			101,500 00	
35	Canal Rideau—William Davis et Fils, estimation définitive et intérêts		11,200 00	
36	Canal du Rapide-Plat—Agrandissement		20,000 00	
				699,948 00
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	CANAUX.			
37	Canal de Lachine—Pour terminer la station d'éclair. électriq.		3,500 00	
38	Canal de Beauharnois—Travaux aux entrées supérieure et inférieure		3,000 00	
39	Canal de Carillon et Grenville—Construction de caissons d'estacades et d'un magasin		3,100 00	
40	Canal de la Trent—Construct. d'une passe migrat. à Lindsay		500 00	
	A reporter		10,100 00	1,940,053 84

Budget supplémentaire—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		10,100 00	1,940,053 84
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	Canaux—*Fin.*			
41	Canal de Farran's-Point—			
	Pour terminer le dragage du canal aux dimens. origin.	3,500 00		
	Prolongement de la jetée à l'entrée supérieure, et dragage du canal à travers la Pointe-Avoyon jusqu'à l'eau morte, dans la baie d'Empey, pour donner 9 pieds d'eau aux navires qui remontent	20,000 00		
	Réparations à la jetée directrice et à l'écluse (dont $500 à voter de nouveau)	4,000 00		
			27,500 00	
42	Canal du Rapide-Plat—			
	Abaisser les buscs, à l'écluse 23, et réparation des fondations du mur de rechute, etc	19,000 00		
	Appareil à lever les vantaux	4,000 00		
			23,000 00	
43	Canal des Galops—			
	Dragage du canal aux dimensions originaires	10,000 00		
	Nouvelle porte à l'écluse 26 (à voter de nouveau)	4,000 00		
			14,000 00	
44	Canal des Iroquois—			
	Nouvelle porte à l'écluse 25 (à voter de nouveau)	4,000 00		
	Pour terminer le renouvellement de la jetée d'entrée	1,000 00		
			5,000 00	
45	Canal de Cornwall—Réparations à faire aux nouvelles écluses n^{os} 15 et 17 (dont $4,000 à voter de nouveau)		7,000 00	
46	Canal de Welland—			
	Renouveler les portes d'écluse à Port-Colborne	7,000 00		
	Renouveler le coursier	3,000 00		
	Renouveler le pont tournant à Stromness	1,500 00		
			11,500 00	
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.			98,100 00
	Ports et rivières.			
	Ontario.			
47	Port de Collingwood—Travaux d'amélioration		20,000 00	
	Rivière à la Pluie—Travaux dans le chenal de la navigation		15,000 00	
	Québec.			
48	Chenal de la navigation dans le fleuve Saint-Laurent		3,101 39	
	Colombie-Britannique.			
49	Port de Nanaïmo—Travaux dans le chenal du sud		10,000 00	
				48,101 39
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	A payer pour travaux exécutés ou obligations encourues avant juillet 1896, $67,182.12, comme il suit :—			
	Edifices.			
	Nouveau-Brunswick.			
50	Lazaret de Tracadie		348 21	
	A reporter		348 21	2,086,255 23

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		348 21	2,086,255 23
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	ÉDIFICES—*Fin.*			
	Québec.			
51	Edifices publics de Coaticook—Réparations, renouvellements et autres travaux	1,287 00		
	Bureau de poste de Québec—Nouvelle aile, et réparations et altérations au vieux corps de bâtiment, ameublem., etc.	155 35		
	Bureau de poste de Rimouski—Douane, etc	124 47		
	Pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul	618 15		
	Edifices fédéraux—Renouvellements, réparations et autres travaux, etc	604 13		
			2,789 10	
	Ontario.			
52	Edifices fédéraux—Renouvellements, réparations et autres travaux, etc	6,096 48		
	Edifice public de Brantford—Règlement de la réclamation municipale pour la construction de trottoirs en face de l'édifice fédéral, et d'un égout dont profite l'édifice	932 34		
	Imprimerie de l'Etat, Ottawa—Echelles d'incendie	1,100 00		
	Edifices publics, Ottawa—Renouvellement des trottoirs en face du palais du parlement	3,500 00		
			11,628 82	
	Manitoba.			
53	Edifices fédéraux—Renouvellements, réparations, et autres travaux	171 20		
	Bureau de poste—Renouvellements et réparations à l'appareil de chauffage	679 22		
			850 42	
	Territoires du Nord-Ouest.			
54	Edifices fédéraux—Renouvellement, réparations et autres travaux	302 85		
	Hôtel du gouvern. à Régina—A payer pour l'emplacement.	1,590 00		
	Bureaux des terres et du registraire à Prince-Albert	69 40		
	Palais de justice, poste de police et chambres de détention	112 70		
			2,074 95	
	Colombie-Britannique,			
55	Salle d'exerc. de New-Westminster—Instal. de l'éclair. élect.	600 00		
	Quarantaine de William's-Head—Protection contre les incendies, peinture, etc	1,500 00		
			2,100 00	
	Edifices publics, réparations, éclairage, etc.			
56	Edifices publics à Ottawa, y compris réparations des appareils de ventilation et d'éclair., matér. ameublem., etc.	12,252 19		
	Musée de géologie à Ottawa—Travaux d'appropriation faits au bâtiment loué le 12 juin 1896	2,000 00		
	Edifices publics, Ottawa—Terrains	300 00		
	Edifices publics, Ottawa, y compris les ponts et chaussées—Gaz et éclairage électrique	297 30		
	Edifices publics, Ottawa—Pour payer à Wm. Howe ses notes de peinture, vitrage, nettoyage, etc., de 1889 à 1892, approuvées par arrêté du conseil, 6 février 1896, et ordonnancées	5,181 61		
	Parc Major's-Hill	83 55		
	Rideau-Hall, y compris les terrains—Renouvellements, réparations et autres travaux, ameublement, entretien	4,107 80		
	Salaires des mécaniciens, chauffeurs, gardiens, etc., des édifices fédéraux	8,056 52		
	Service d'eau, édifices fédéraux—Somme additionnelle néces.	2,000 00		
	Eclairage des édifices fédéraux	2,251 79		
			36,530 76	
	A reporter		56,322 26	2,086,255 23

Budget supplémentaire—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		56,322 26	2,086,255 23
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	Fermes expérimentales.			
57	Nouveaux édifices et améliorations, renouvellements, réparations, etc., en rapport avec les édifices existants, les clôtures, etc.		911 48	
	Dragage.			
58	Dragueurs—Réparations	1,089 96		
	Dragage, Manitoba	1,882 73		
			2,972 69	
	Chemins et ponts.			
59	Ponts, cité d'Ottawa, sur la rivière Ottawa, les glissoirs, le canal Rideau et ses approches—Réparations ordinaires	96 13		
	Ponts des Sapeurs et Dufferin, Ottawa—Contribution au pavage en asphalte des approches par la ville, selon la convention	5,956 00		
			6,052 13	
	Télégraphes.			
60	Lignes aériennes sur la côte nord du Saint-Laurent :—Pour l'achat de D. H. Têtu, de terrains, bâtiments, meubles, garnitures, etc., à la station de télégraphe de la Rivière-Pentecôte, en règlement complet de toutes réclamations		508 64	
	Divers.			
61	Galerie nationale des arts	43 25		
	Appointements des ingénieurs, dessinateurs, commis, division de l'ingénieur	371 67		
			414 92	
	Edifices.		67,182 12	
	Nouvelle-Ecosse.			
62	Bâtiment de l'immigration d'Halifax, achèvement, à voter de nouveau		7,500 00	
	Nouveau-Brunswick.			
63	Hôpital de la marine, Saint-Jean—Clôture, nivellement, etc.		2,000 00	
	Québec.			
64	Bâtiments de l'immigration de Québec sur la levée Louise et brise-lames et bâtiments sur le quai de la Reine		5,000 00	
	Ontario.			
65	Edifices publics fédéraux à Toronto—Améliorations, renouvellements, réparations, etc.	8,000 00		
	Edifices publics d'Ottawa—Renouvellement de chaudières dans le bloc de l'est	5,000 00		
	Bureau de poste et douane d'Arnprior, etc., sous contrat	10,000 00		
	Douane de Kingston—Changements à l'appareil de chauffage	800 00		
	Terrains des édifices publics, Ottawa—Nouveaux trottoirs et chemins	17,000 00		
			40,800 00	
	Territoires du Nord-Ouest.			
66	Bureau des terres à Régina—Reconstruction de l'édifice incendié		16,000 00	
	A reporter		138,482 12	2,086,255 23

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		138,482 12	2,086,255 23
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	ÉDIFICES PUBLICS—*Fin.*			
	Édifices publics en général.			
67	Bâtiments de la quarantaine—Entretien		5,000 00	
	PORTS ET RIVIÈRES.			
	Nouvelle-Écosse.			
68	Boularderie—Quai au passage d'eau de Ross	2,800 00		
	Pointe-de-l'Eglise—Extension du brise-lames	4,000 00		
	Hantsport—Quai	6,000 00		
	Margaretville—Reconstruction de la jetée	5,000 00		
	Morden—Réparations au quai	4,000 00		
	Oyster-Pond—Réparations au brise-lames	700 00		
	Port-Hood—Réparations au quai	1,500 00		
	Port-Maitland, comté de Yarmouth—Réparations au brise-lames	3,500 00		
	Anse-aux-Truites—Réparations au brise-lames	4,000 00		
	Port de Yarmouth—Réparations aux ouvrages de protection.	3,000 00		
			34,500 00	
	Nouveau-Brunswick.			
69	Anderson's Hollow—Réparations au brise-lames	1,100 00		
	Port de Saint-Jean—Réparations et extension des ouvrages de protection à la base du fort Dufferin	3,400 00		
	Anse-aux-Harengs—Réparations au brise-lames	1,000 00		
			5,500 00	
	Ile du Prince-Edouard.			
70	China-Point—Réparations aux jetées	500 00		
	New-London—Réparations	750 00		
	Port-Selkirk—Réparations au quai	600 00		
	Port de Summerside—Ouvrages de protection	7,500 00		
	Tignish—Réparations au brise-lames	2,500 00		
			11,850 00	
	Québec.			
71	Chicoutimi—Extension du quai	5,000 00		
	Coteau-du-Lac—Réparations au quai	500 00		
	Coteau-Landing—Réparations au quai	1,000 00		
	Grand-Pabos—Réparations au brise-lames	500 00		
	Kamouraska—Réparations au quai	1,000 00		
	L'Assomption—Amélioration de la rivière	1,000 00		
	Petit-Métis—Etudes en vue de former un port de refuge	3,000 00		
	Bas du Saint-Laurent—Débarcadères pour les bateaux de pêche	1,500 00		
	New-Carlisle—Réparations au quai	850 00		
	Port-Daniel—Réparations au quai	2,000 00		
	Rivière-Ouelle—Réparations au quai	2,000 00		
	Rivière Sainte-Anne-de-la-Pérade—Réparations aux ouvrages de protection	3,000 00		
	Ste-Anne-du-Saguenay—Extension du quai jusqu'à la rive	5,000 00		
	Sainte-Famille—Réparations au quai	1,500 00		
	St-Irenée—Réparations et extension du quai jusqu'à la rive	4,000 00		
	Saint-Jean Port-Joli—Réparations au quai	500 00		
	Trois-Rivières—Réparations au brise-glaces	500 00		
	Rivière Touladie—Amélioration de la	1,500 00		
			34,350 00	
	A reporter		229,682 12	2,086,255 23

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		229,682 12	2,086,255 23
	TRAVAUX PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	HAVRES ET RIVIÈRES—*Fin.*			
	Ontario.			
72	Chenal de Burlington—Réparations aux jetées	10,000 00		
	Cobourg—Réparations aux jetées	3,000 00		
	Goderich—Reconstruction du brise-lames et réparations aux jetées	28,000 00		
	Kincardine—Réparations aux jetées	15,000 00		
	Kingsville—Réparations au débarcadère	10,000 00		
	L'Orignal—Reconstruction du quai	14,500 00		
	Port-Burwell—Amélioration du port, pourvu que les intéressés dépensent une somme de $50,000	15,000 00		
	Rivières Thames—Dragage à l'embouchure de la	6,000 00		
	Thornbury—Réparations au quai	1,000 00		
			102,500 00	
	Colombie-Britannique.			
73	Rivière Colombie—Protection de la rive à Revelstoke, le gouvernem. de la Colombie fourniss. une somme égale	10,500 00		
	Rivière Colombie—Enlèv. de roches en amont de Revelstoke	2,000 00		
	do Amélioration de la navigation au pied des rapides de Kootenay—à voter de nouveau, $800	1,000 00		
	Rivière Duncan—Amélioration de la	3,000 00		
	Rivière Okanagan—Amélioration de la	500 00		
	Quarantaine de William's-Head—Réparations au quai et amélioration du service de l'eau	2,000 00		
			19,000 00	
	GLISSOIRS ET ESTACADES.			
74	Rivière Coulonge, district de l'Ottawa—Pour faire face au règlement entier et final de toutes les réclamations pour les dommages passés et futurs aux propriétés riveraines par le refoulement de l'eau, causé par la construction d'un barrage à High-Falls		800 00	
	CHEMINS ET PONTS.			
	Pont des Sapeurs, Ottawa—Réparations extraordinaires	6,000 00		
75	Approche du pont Union du côté de Hull—Pavage permanent de la chaussée	7,000 00		
			13,000 00	
	TÉLÉGRAPHES.			
76	Lignes de télégraphe aérien et sous-marin sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et les provinces maritimes, savoir :—			
	Ligne aérienne sur la côte nord du Saint-Laurent—Prolongement depuis la Pointe-aux-Esquimaux vers l'est	12,000 00		
	Ligne de télégraphe entre Margaree et Chéticamp—Posage de nouveaux poteaux	1,000 00		
	Lignes de télégraphe, Ontario,—Déplacement du câble de l'île Pelée à partir de la Baie-des-Pigeons et son immersion de nouveau en passant par le phare Dummy	1,500 00		
	Lignes de télégraphe—Colombie-Britannique : Pour fournir une ligne alternative reliant Cap-Beale et Carmenah à Victoria en prolongeant la ligne de French-Creek—Alberni, vers le sud jusqu'à la côte sud-ouest de l'île Vancouver	5,000 00		
			19,500 00	
	A reporter		384,482 12	2,086,255 23

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		384,482 12	2,086,255 23
	TRAVAUX PUBLICS ET ÉDIFICES—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	DIVERS.			
77	Galerie nationale des arts—Nouvelle somme requise	1,000 00		
	Monument à Champlain dans la ville de Québec—Contribution	3,000 00		
	Pour payer une moitié des appointements du photographe du département, l'autre moitié de ses appointements ayant été fournie par le ministère des chemins de fer et canaux	700 00		
			4,700 00	
	SUBVENTIONS POSTALES ET SUBVENTIONS À DES STEAMERS.			389,182 12
78	Pour un serv. à vap. entre Victoria, C.-B., et San-Francisco, p. l'exerc. qui s'est term. le 30 juin 1895—à voter de nouv.		5,000 00	
79	Communication quotidienne à vapeur entre Saint-Jean, N.-B., et Digby, N.-E., du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897		12,500 00	
80	Communication à vapeur tous les quinze jours entre Liverpool, G.-B., et Saint-Jean, N.-B., durant les mois d'hiver de 1896-97, au moins dix voyages complets, aller et retour		25,000 00	
81	Service tous les quinze jours entre Halifax, Saint-Jean-de-Terreneuve et Liverpool, G.-B., du 1er juillet 1896 au 30 juin 1897		25,000 00	
				67,500 00
	AUTORISÉE PAR LA LOI.			
	Communication à vapeur entre le Canada et Anvers			50,000 00
	SERVICE OCÉANIQUE ET FLUVIAL.			
	STEAMERS FÉDÉRAUX.			
82	Pour payer les frais de halage du steamer *Quadra* de dessus le récif Fulford et son remorquage jus u'au port de Victoria, tel que convenu entre l'agent du département et le capitaine du remorqueur		4,000 00	
	Pour payer les frais de litige à propos du steamer *Druid*		178 42	
				4,178 42
	PHARES ET SERVICE COTIER.			
83	Pour faire face à l'établis. d'un sifflet de brume à Belle-Isle		20,000 00	
	Pour fournir deux bouées à gaz sur le lac Erié		3,500 00	
				23,500 00
	PÊCHERIES.			
84	Pour faire face aux dépenses de la commission britannique nommée sous l'autorité de la convention relative aux réclamations de la mer de Behring, et la rémunération et les dépenses des avocats et des témoins, et autres dépenses s'y rattachant		50,000 00	
	Pour payer le coût d'une nouvelle goélette à voiles construite pour le service de protection des pêcheries, pour remplacer le *Vigilant*, y compris les voiles		10,500 00	
	Pour payer la balance des frais de recouvrement des honoraires de licences exigés à tort par le gouvernement de Terreneuve des pêcheurs du Canada		500 00	
	Pour faire face aux dépenses des experts dans leur enquête sur la vie des phoques, sous l'autorité des règlements établis par la sentence arbitrale, mer de Behring		3,500 00	
	Pour faire face aux frais judiciaires dans la cause du steamer *Coquitlan* devant la cour suprême des Etats-Unis		2,500 00	
				67,000 00
	A reporter			2,687,615 77

Budget supplémentaire.—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report			2,687,615 77
	HOPITAUX DE LA MARINE.			
85	Paiement des réparat. à l'hôpital de la marine, Miramichi..			
	Paiement à M. A. J. McCallum de la somme accordée pour médicaments fournis à l'hôpital de la marine, Yarmouth, pendant une période de deux à trois années, antérieurem. au 13 avril 1892, ses livres et papiers ayant été détruits dans un incendie		1,000 00	
			143 65	
				1,143 65
	SAUVAGES.			
	Ontario, Québec et Nouveau-Brunswick.			
	Pour pourvoir aux appointements d'un instituteur à la Grande-Anse, Nouveau-Brunswick	250 00		
	Pour pourvoir à l'appareil de chauffage et à la toiture en ardoise de la nouvelle école d'industrie de Mount-Elgin..	2,500 00		
	Pour pourvoir à l'entretien de 15 autres élèves à l'école d'industrie de Mount-Elgin à $60 chacun	900 00		
86	Pour pourv. aux soins médic. à donner aux sauv. habitant la contr. ent'e Pogamasing et la riv. Blanche, sur la lig. C.C.P.	250 00		
	Pour pourv. à l'achat d'outils pour la bande de Wabanoosh, lac Nipigon	50 00		
	Pour pourvoir au règlement d'une ancienne réclamat. de la part des Chippewas de la Thames, parce que les Munceys, auxquels le département des affaires indiennes avait donné des billets de location, avaient commis des empiétements sur leur réserve	17,640 00		
			21,590 00	
	Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.			
	Pour pourvoir à une maison d'école, $400, et aux appointem. d'un instituteur, $300, pour une école au Lac-aux-Noix et au Lac-à-la-Pêche, agence des Buttes-de-Tondre	700 00		
	Pour pourv. à l'entretien de 8 élèves au pensionnat de la réserve des Piégânes, à $72 chacun	576 00		
	Pour pourv. à l'entretien de 15 autres élèves au pensionnat de Birtle, à $72 chacun	1,080 00		
	Pour pourv. à la dépense nécessaire afin de transporter les bâtiments actuels sur un nouvel emplacement, et pour la construct. de dépendances à l'école d'indust. d'Elkhorn..	5,000 00		
87	Pour agrandir les bâtiments et construire des dépendances à l'orphelinat McDougall, Morley	2,000 00		
	Pour pourvoir à la construction de nouvelles dépendances à l'école d'industrie de Brandon	1,000 00		
	Pour pourvoir à la construction de nouvelles salles de classe à l'école d'industrie du Daim-Rouge et y poser un appareil de chauffage	1,800 00		
	Paiement du transport des sauvages canadiens à partir du Montana, et dépenses alors encourues	2,000 00		
	Pour pourvoir à la construction et à l'installation d'une tannerie sur la réserve des Pieds-Noirs, et pour les services d'un instituteur	1,300 00		
	Pour pourvoir à l'entretien de dix autres élèves au pensionnat de Crowstand, à $72 chacun	720 00		
			16,176 00	
				37,766 00
	DIVERS.			
88	Pour payer les dépenses de la délimitation des frontières entre le Canada et les Etats-Unis, le long des front. du Nouv.-Brunsw., de Québec, d'Ont. et de la Col. anglaise.	75,000 00		
89	Pour payer les dépenses d'explorat., d'arpentage, etc., dans le pays situé entre la rivière Stickine et les sources du Yukon	6,000 00		
90	Paiement de 500 exemplaires reliés du rapport de la convention relative à la grande navigation intérieure	1,000 00		
	A reporter	82,000 00		2,726,525 42

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report	82,000 00		2,726,525 42
	DIVERS—*Fsn.*			
91	Montant nécessaire pour payer à John Davis une indemnité pour le quart sud-ouest de la section 18, rang 15, à l'ouest du 2nd mérédien, terre que la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique a demandée en vertu de l'article 99, 51 Vict., ch. 29	1,000 00		
92	Montant requis pour payer six forets à puits à être employés dans les territoires du Nord-Ouest	3,000 00		
93	Paiement de la balance du compte dû au professeur C. M. McLeod, de l'université McGill pour services rendus en déterminant la longitude de Montréal	243 42		
94	Paiement à Mme L. A. Kingsmill pour clavigraphie de l'index analytique de la preuve devant la commission des liqueurs spiritueuses, 3,390 folios à 5c	169 50		
95	Nouveau montant requis pour commutation de droits de douanes sur articles importés pour l'usage de l'armée et de la marine	250 00		
96	Paiement du voyage de l'honorable A. R. Dickey et de son parti au Manitoba, et retour, commission des écoles, en mars 1896	279 00		
97	Paiement des frais du litige dans la cause de Woodburn *vs* la Reine	1,000 00		
			87,941 92	
	PERCEPTION DU REVENU.			
	DOUANES.			
98	Montant requis pour payer les appointements et dépenses de voyage des inspecteurs de ports	3,000 00		
	Divers—Montant requis pour payer la reliure, les impressions et la papeterie pour le service extérieur des douanes	3,000 00		
	Paiement d'une balance due sur les dépenses contingentes de l'exercice 1895-96, balance qui provenait de ce que l'on avait payé à même le crédit pour les dépenses contingentes de 1895-96 les appointements de certains fonctionnaires dont les charges avaient été créées par arrêté du conseil, et les augmentations d'appointements d'autres employés autorisées par arrêté du conseil	10,751 94		
	Montant requis pour trois mois d'appointements, jusqu'au 30 septembre 1896, des fonctionnaires nommés par un arrêté du conseil, et pour les augmentations accordées à des fonctionnaires, en vertu d'un arrêté du conseil, pour lesquelles aucun crédit n'avait été obtenu, ainsi que pour les appointements pendant la même période de fonctionnaires, appoint. pour lesquels il n'avait pas été pourvu	5,815 00	22,566 94	
	ACCISE.			
99	Paiement à L. A. Fréchette pour trad. de matièr. techniq		100 00	
	INSPECTION DE L'ÉCLAIRAGE À L'ÉLECTRICITÉ.			
100	Pour pourvoir au paiement des instruments étalons déjà achetés ou commandés durant le dernier exercice		4,000 00	
	CHEMINS DE FER ET CANAUX.			
	Chemin de fer Intercolonial—			
	Pour l'installation de cabinets à l'anglaise et la construction d'égouts à Rimouski	200 00		
	Canal Beauharnois—			
	Réparations (réparer le mur à l'entrée d'en haut)	1,000 00		
	Remb. un mont. payé de trop pour loyer d'un lot de terre	30 67		
	A reporter	1,230 67	114,608 86	2,726,525 42

Budget supplémentaire—*Fin.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report	1,230 67	114,608 86	2,726,525 42
	PERCEPTION DU REVENU.			
	Chemins de fer et canaux—*Fin.*			
	Canal Lachine—			
	Paiement à J. B. Papineau de ses gages pendant le temps qu'il a été retenu chez lui à raison de blessures reçues en service le 10 juillet 1895, 143 jours à $1.25.	178 75		
	Paiement à MM. W. et G. H. Tate pour la mise de navires dans le bassin de radoub, et leur hivernage...	410 62		
	Canal Cornwall—réparations (en général)	1,000 00		
	Canaux de Williamsburg—réparations (en général)	600 00		
101	Ecluse de Sainte-Anne—réparations (en général)	400 00		
	Canal de Carillon et de Grenville—réparations (en général)..	400 00		
	Canal Rideau—			
	Personnel $ 250 00			
	Réparations 1,020 00			
	Paiement à Wm. Doran du temps perdu pendant qu'il a été retenu chez lui par suite de blessures reçues en service dans le mois de mai 1895, 14½ jours à $1.25 18 13			
		1,288 13		
	Canal Chambly—réparations (en général)	1,000 00		
	Canal Murray—réparations (en général)	1,000 00		
	Dragueurs, canal Rideau—réparations des chalans	500 00		
			8,008 17	
	Travaux publics.			
	Ligne télégraphiq. entre l'Ile du Pr.-Edouard et la terre ferme.	973 33		
102	Ligne télégraphique et câble des côtes maritimes et des îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent et des provinces maritimes, y compris les frais d'exploitation du steamer *Newfield* ou autres navires, lorsque requis pour le service du câble	904 31		
			1,877 64	
	Postes.			
103	Pour pourvoir à la différence entre $14,118.50, le montant dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896, jusqu'au 30 juin 1896, d'après le nouvel ajustement des tarifs sur différents embranchements, et $7,100, le montant voté lors de la dernière session	7,018 50		
	Pour pourvoir au montant qui deviendra dû à la Compagnie du chemin de fer Canadien du Pacifique pour l'année terminée le 30 juin 1897, en vertu de l'arrêté du conseil du 19 février 1896	14,118 50		
			21,137 00	
	Terres fédérales—Imputable sur le revenu.			
104	Nouveau montant requis pour dépenses contingentes, etc., etc.		1,200 00	
				146,831 67
	TERRES FÉDÉRALES—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.			
105	Nouveau montant requis pour arpentages, examen des relevés d'arpentage, impression des plans, etc.			16,500 00
	Total.			2,889,857 99
	Montant imputable sur le capital		1,719,015 39	
	Montant imputable sur le fonds consolidé :—			
	A voter	1,118,441 70		
	Autorisé par la loi	52,400 00		
			1,170,841 70	
				2,889,857 09

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

POUR L'EXERCICE QUI PRENDRA FIN LE 30 JUIN 1897.

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	GOUVERNEMENT CIVIL.			
	Département des douanes.			
1	Nouvelle somme requise pour les dépenses contingentes.....	.....	.....	1,700 00
	LÉGISLATION.			
	SÉNAT.			
2	Nouvelle somme requise pour la session de 1897 :—			
	Secrétaire du président, deux sessions à $500	1,000 00		
	Pages	900 00		
	Messagers sessionnels...	1,750 00		
	Femmes de journée	800 00		
	Papeterie	5,900 00		
	Débats.	8,000 00		
			18,350 00	
	CHAMBRE DES COMMUNES.			
3	Nouvelle somme nécessaire pour la papeterie pour la prochaine session.....	10,000 00		
	Pour fournir des valises en vertu de l'ordre de la Chambre de 1891.....	5,325 00		
	Pour permettre à l'hon. John Costigan de recevoir son indemnité sessionnelle pour la présente session, sauf la déduction habituelle pour les jours d'absence.	694 00		
			16,019 00	
	BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT.			
4	Dépenses contingentes :—Pour payer les messagers sessionnels suivants pour la seconde session de 1896 (soit cinquante jours) du 19 août au 7 octobre 1896—			
	G. W. Mitchell, 50 jours à $2.50.....	125 00		
	Wilfred Drouin, 50 jours à $2.50	125 00		
			250 00	
				34,619 00
	A reporter.....	.....	.....	34,619

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report			34,619 00
	ARTS, AGRICULTURE ET STATISTIQUE.			
5	Pour encourager l'établissement et l'entretien de crémeries dans les territoires du Nord-Ouest		15,000 00	
6	Pour permettre au commissaire de l'agriculture et de la laiterie d'encourager les intérêts de la laiterie au moyen d'avances sur le lait et la crème et pour la fabrication du beurre dans les crémeries dans les territoires du Nord-Ouest, avances remboursables avec le produit de la vente de ce beurre, qui sera placé au crédit du fonds du revenu consolidé		35,000 00	
7	Deux mois de gratification à Mme W. McNaughton Jones, veuve de feu le Dr W. McNaughton Jones, surintendant général des quarantaines dans la Colombie-Britannique (appointements, $2,500)		416 66	
8	Quarantaine des bestiaux		3,000 00	
9	Pour fournir l'emmagasinage frigorifique et le transport des produits alimentaires périssables du Canada, et assurer la reconnaissance de la qualité de ces produits sur les marchés de la Grande-Bretagne, sans détérioration		20,000 00	
				73,416 66
	MILICE.			
	Pour la construction d'un bureau régimentaire annexé à la salle d'exercices à Charlottetown		500 00	
	Compensation à Mme Mary Burns, veuve de feu le caporal J. Burns, du régiment royal d'infanterie canadienne		300 00	
10	Collège militaire royal du Canada :—Pour payer deux mois de solde, $527.22, et les frais de voyage jusqu'à sa résidence, du major général D. A. Cameron, C.M.G., ci-devant commandant du collège militaire royal à Kingston		1,600 00	
	Médailles de Bisley		200 00	
	Pour réparer le quai militaire à l'île Sainte-Hélène, à Montréal		1,200 00	
				3,800 00
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE CAPITAL.			
	CHEMINS DE FER.			
	Intercolonial.			
11	Pour construire un quai de chargement et une voie de garage à la station de Saint-François	350 00		
	Pour payer des terrains et des dommages dans le Cap-Breton sur le chemin de fer Oxford et New-Glasgow	3,000 00		
			3,350 00	
	CANAUX.			
	Welland—Différence de valeur des terrains échangés avec le chemin de fer Grand-Tronc		2,226 00	
				5,576 00
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
13	Pour défrayer le coût d'entretien du dragueur de l'Etat, lorsqu'il travaille dans la rivière Scugog		500 00	
	A reporter		500 00	117,411 66

Budget supplémentaire.

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		500 00	117,411 66
	CHEMINS DE FER ET CANAUX—IMPUTABLE SUR LE REVENU—*Fin.*			
	CANAUX.			
	Canal Rideau.			
14	Pour draguer la rivière Cataraqoui entre Kingston et Kingston-Mills	3,000 00		
	Pour compléter les travaux d'approfondissement à Merricksville et Newboro'	3,500 00		
			6,500 00	
	Canal Lachine.			
15	Pour payer deux mois d'appointements comme gratification à madame McMillen, veuve de l'ancien payeur		200 00	
				7,200 00
	TRAVAUX ET ÉDIFICES PUBLICS—IMPUTABLE SUR LE REVENU.			
	ÉDIFICES PUBLICS.			
	Nouvelle-Ecosse :—			
16	Edifice fédéral d'Halifax—Remodeler le présent système d'éclairage électrique, examiner les tuyaux à gaz, etc		1,000 00	
	Ontario :—			
17	Bureau de poste d'Ottawa—Pavage en asphalte de l'esplanade en face de l'édifice		4,000 00	
	Territoires du Nord-Ouest :—			
18	Edifices publics fédéraux, améliorations, réparations, etc	3,500 00		
	Changements, réparations, mobilier, etc.—Palais de justice à Moosomin	600 00		
			4,100 00	
	Edifices publics en général :—			
19	Edifices publics en général	5,000 00		
	Edifices publics fédéraux, éclairage—Nouvelle somme requise	3,000 00		
			8,000 00	
	PORTS ET RIVIÈRES.			
	Nouvelle-Ecosse :—			
	Arisaig—Réparations au quai	1,800 00		
	Pointe Chéticamp—Nouveau quai	2,000 00		
	Pointe Cribbon—Réparations au quai	3,000 00		
20	Joggins—Réparations au brise-lames	1,500 00		
	Judique, Indian-Point—Nouveau quai	2,000 00		
	Pugwash—Nouveau quai	4,000 00		
	Wallace—Nouveau quai	2,000 00		
			16,300 00	
	Nouveau-Brunswick :—			
21	Dragage entre la rivière Saint-Jean et le Grand-Lac	1,500 00		
	Quaco—Réparations au brise-lames	1,000 00		
			2,500 00	
	Ile du Prince-Edouard :—			
22	Belfast—Réparations à la jetée	500 00		
	Rustico—Réparations au brise-lames	500 00		
			1,000 00	
	A reporter		36,900 00	124,611 66

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report		36,900 00	124,611 66
	TRAVAUX PUBLICS IMPUTABLES SUR LE REVENU—*Fin.*			
	HAVRES ET RIVIÈRES—*Fin.*			
	Québec :—			
	Baie Saint-Paul—Réparations et améliorations au quai	3,500 00		
	Berthier—Brise-glaces	3,000 00		
	Cap à l'Aigle—Réparations et prolongement du quai	3,000 00		
	L'Islet—Réparations au quai	600 00		
23	Longueuil—Réparations au quai	2,000 00		
	Lothbinière—Nouveau quai	4,000 00		
	Montmagny—Reconstruction du tablier du quai	4,000 00		
	Ecluse de la Rivière du Lièvre—Réparations	2,400 00		
	Rivière du Sud—Ouvrages de protection	4,000 00		
	Saint-Valentin—Nouveau quai et approche	5,500 00		
			32,000 00	
	Ontario :—			
24	Penetanguishene—Réparations au quai	600 00		
	Port-Elgin—Réparations au brise-lames	1,000 00		
	Port-Stanley—Brise-lames	2,000 00		
			3,600 00	
	TÉLÉGRAPHES.			
	Lignes aérienne et de câble sur les côtes de la mer et les îles du bas du fleuve et du golfe Saint-Laurent.			
25	Pour relier l'île aux Coudres à la ligne de télégrap. de l'Etat sur la côte nord du Saint-Laurent	2,500 00		
	Pour relier St-Alexis à l'Anse-St-Jean. Ligne de Saguenay	4,500 00		
			7,000 00	
	DIVERS.			
26	Pour payer à la veuve de feu Thomas Carbray, réparateur général des télégraphes, qui fut accidentellement brûlé à mort le 14 avril 1896 à bord de la barge naufragée *Elsie*, une gratifidation égale à 3 mois de sa rémunération moyenne lorsqu'il était de service		120 00	
				79,620 00
	PHARES ET SERVICE COTIER.			
	Nouvelles sommes requises pour la construction de phares et d'aides à la navigation, comme suit :—			
27	Trois nouveaux phares sur le lac des Bois ; phare et sifflet de brume sur l'île du Pot-de-Fleurs, baie Georgienne ; feu d'alignement à Port-Stanley ; aides à la navigation dans la Colombie-Britann., y compris des phares et des sifflets de brume sur les Sœurs et à l'entrée à Vancouver, et feu au bout d'un mât à Chemainus, C.-B., et phare à Eastern Harbour, Chéticamp, N.-E		15,100 00	
	Pour payer les appointem. de James Mitchell, ci-devant inspect. des phares dans le Nouv-Brunsw., du 1er oct. 1891 au 31 déc. 1891, étant la date entre sa suspension et la date de sa mise à la retraite, trois mois à $100 par mois		300 00	
				15,400 00
	SERVICE MARITIME ET FLUVIAL.			
28	Pour fournir un remorqueur pour le service de la malle en hiver entre le Cap-Traverse, I.P.-E., et le Cap-Tourmentine, N.-B.			10,000 00
	A reporter			229,631 66

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Suite.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report...			229,631 66
	SUBVENTIONS POSTALES ET À DES STEAMERS.			
29	A ajouter à la somme de $5,000 prévue dans le budget principal—La somme totale ($8,000) à appliquer comme suit :—Le service devra être fait par deux steamers approuvés, comme suit: service quotidien entre Port-Mulgrave, Arichat et Cap-Canso ; quatre voyages par semaine entre Port-Mulgrave et Guysborough ; deux voyages par semaine durant la saison de navigation entre Port-Mulgrave er Port-Hood, l'un de ces voyages devant se faire jusqu'à Margaree		3,000 00	
30	Pour un service à la vapeur entre Saint-Jean et Halifax et Londres (durant les négociations relatives à la ligne rapide), en sus des $25,000 prévues dans le budget principal ; le somme totale de $40,000 devant être appliquée comme suit :—Dans les mois d'été, un service entre Saint-Jean, Halifax et Londres comme jusqu'à présent ; dans les mois d'hiver, des services directs de Saint-Jean à Londres et de Halifax à Londres		15,000 00	
31	Pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives à la ligne rapide) entre Saint-Jean, N.-B., et Glasgow, durant l'hiver prochain		7,500 00	
32	Pour un service à la vapeur (durant les négociations relatives à la ligne rapide) entre Saint-Jean, Dublin et Belfast durant l'hiver prochain		7,500 00	
				33,000 00
	DIVERS.			
33	Somme requise pour rembourser à M. James J. Foster, de Birtle, Manitoba, le boni payé par lui pour une coupe de bois dans ce qui est connu sous le nom de "Territoire contesté."		225 00	
34	Somme requise pour rembourser à la police à cheval du Nord-Ouest l'aide donnée aux métis indigents durant les années 1895-96, et 1896-97		500 00	
35	Pour l'achat de 500 exemplaires du *Canadian Parliamentary Companion*		1,000 00	
36	Pour faire face aux dépenses d'une autre expédition par eau à la baie d'Hudson pour connaître définitivement, si c'est possible, la praticab. de la route p. des fins commerciales		35,000 00	
37	Pour aider à l'achèvement du monument aux soldats de la rébellion du Nord-Ouest, la cité de Toronto et les citoyens devant fournir des sommes égales		500 00	
38	Pour défrayer les dépenses de l'assemblée de la *British Medical Association*, à Montréal		5,000 00	
39	Pour payer à la *Eau Claire and Bow River Lumber Company* d'après l'arrêté du conseil du 13 juillet 1895, pour acquit de sa réclamation du prix d'achat des coupes de bois dont la Compagnie du C.P. a subséquem. pris possession		16,289 00	
40	Paiement des frais de transport de Son Excellence Li Hung Chang et de sa suite à travers le Canada depuis les chutes Niagara jusqu'à Vancouver		3,000 00	
				61,514 00
	A reporter			324,145 66

AUTRE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE—*Fin.*

N° du crédit.	Service.	$ c.	$ c.	$ c.
	Report.....	.....	.....	324,145 66
	PERCEPTION DU REVENU.			
	DOUANES.			
41	Nouvelle somme requise pour faire face aux appointements et aux dépenses contingentes des divers ports d'entrée dans les différentes provinces, savoir:—			
	Nouvelle-Ecosse..... 825 00			
	Nouveau-Brunswick..... 900 00			
	Ile du Prince-Edouard 100 00			
	Québec..... 8,890 00			
	Ontario..... 10,100 00			
	Manitoba 3,000 00			
	Colombie-Britannique..... 3,000 00			
		26,815 00		
	Appointements et frais de voyages des inspecteurs des ports.	1,600 00		
			28,415 00	
	CHEMINS DE FER ET CANAUX.			
42	Allocation de compassion à Albert Coffin et à sa famille, qui ont souffert dans l'accident sur le chemin de fer Intercolonial à Lévis (à voter de nouveau).....	.....	500 00	
				28,915 00
	TERRITOIRES.			
43	Rébellion, Territoires du Nord-Ouest—Pour payer le lt-col. Achille Fraser, 88e bat. de la milice, 1,185 jours d'allocation de subsistance jusqu'en août 1888, à $3.50 par jour, pendant qu'il était employé en service spécial à Winnipeg. Approuvé par l'arrêté du conseil du 10 avril 1896..	.....	.....	4,147 50
				357,208 16

SOMMAIRE.

Territoires.....	4,147 50
Imputable sur le capital.....	5,576 00
do revenu.....	347,484 66
	357,208 16

RÉPONSE

(7)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, datée le 28 août 1896, demandant copie de la correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et sir Charles Tupper au sujet de certaines nominations et de certains arrêtés du conseil proposés.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

LISTE DES DOCUMENTS TRANSMIS AU PRÉSIDENT DU CONSEIL PRIVÉ.

A. Mémorandum du gouverneur général à sir Charles Tupper et à ses collègues, daté le 4 juillet 1896.
B. Mémorandum de sir Charles Tupper à Son Excellence le gouverneur général, daté le 6 juillet 1896.
C. Mémorandum de Son Excellence le gouverneur général en réponse, daté le 9 juillet 1896.
D. Mémorandum du secrétaire du gouverneur général, daté le 10 juin 1896, *re* Examen de Payne.
E. Mémorandum de l'approbation du gouverneur général des procès-verbaux du Conseil du Trésor, 2611, 2612, 2613, 2614, 2640, 2653, soumis les 6 et 7 juillet 1896, daté le 8 juillet 1896.
F. Mémorandum des recommandations renvoyées par le gouverneur général, daté le 11 juillet 1896.
G. Mémorandum du renvoi des documents récemment soumis au gouverneur général, daté le 11 juillet 1896.
H. Accusé de réception par sir Charles Tupper, daté le 13 juillet 1896, du mémorandum de Son Excellence du 9 juillet 1896.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ,
24 août 1896.

MÉMORANDUM AU PREMIER MINISTRE POUR LUI-MÊME ET POUR SES COLLÈGUES.

D'après les arrangements actuels, il n'est pas probable que nous sachions avant le 7 juillet si vous jugez ou non les résultats de l'élection générale décisifs contre le gouvernement ; je ne sais pas, non plus, jusqu'à quel point ces résultats pourront être modifiés à la date que vous indiquez comme finale à cet égard.

Après avoir pris tous les moyens en mon pouvoir pour me renseigner, il m'est impossible d'ignorer la probabilité que, dans le cas où vous décideriez de réunir le parlement, la présente Administration ne pourrait obtenir l'appui de la Chambre des Communes.

Cette hypothèse me paraît avoir une portée importante.

En premier lieu, l'affaire dont le parlement est appelé à s'occuper, quoique prévue et quoique n'étant pas d'une nature exceptionnelle, est urgente. Les fonds affectés au service public sont déjà totalement épuisés. Cette éventualité était prévue lorsque l'époque de la rentrée des Chambres fut fixée. Il est de l'intérêt public que le parlement se réunisse aussi tôt que possible et qu'il puisse procéder aux affaires immédiatement.

De plus, au sujet des diverses recommandations que nous avons, jeudi, discutées en détail ou par déduction, et au sujet de toutes les affaires qui ne sont pas urgentes et qui sont cependant en dehors des exigences de la routine administrative, la supposition que le gouvernement n'a pas réussi à commander la confiance de l'électorat au scrutin ne diminue pas, mais accroît, au contraire, l'obligation de mettre un terme à une situation déjà quelque peu particulière.

Permettez-moi d'expliquer ma pensée. Voici quelles sont les circonstances :

La précédente Administration (qui avait pour chef sir Mackenzie Bowell), représentant les opinions du même parti politique et ayant une majorité dans les deux Chambres, n'a pu faire adopter les lois qu'elle proposait, et le 25 avril le parlement arrivait à l'extrême limite de sa durée sans accorder de subsides pour le service public au delà du 30 juin. Subséquemment, alors qu'il n'y avait plus de parlement et qu'il ne pouvait pas en exister dans ces conditions, la présente Administration fut formée. Par conséquent, les actes de la présente Administration, étant sujets à l'approbation subséquente du parlement, sont provisoires à un degré inaccoutumé. Et comme les pouvoirs d'une Administration incontestablement complets et illimités doivent certainement être toujours exercés avec discrétion, leur exercice semblerait devoir être restreint avec raison, dans des circonstances comme la présente, à l'expédition de toutes les affaires publiques nécessaires ; de plus, c'est un devoir pour elle d'éviter tout acte de nature à embarrasser le gouvernement qui doit lui succéder.

Pour cette raison, je vous prierais de peser de nouveau avec soin quelques-unes des recommandations que nous avons discutées incidemment jeudi. Pour la même raison, je me suis cru obligé de refuser mon acquiescement à votre recommandation au sujet de la nomination de juges ou de sénateurs. (Depuis lors, vous m'avez soumis certaines recommandations relativement à des fauteuils vacants au Sénat).

Ce sont là des nominations à vie, et, dans des circonstances comme la présente, il semblerait correct de les laisser, de même que toutes autres nominations à vie et la création de nouveaux emplois, aux ministres qui vous remplaceront, à moins qu'il ne soit prouvé que cette action est contraire à l'intérêt public.

Dans le cas du Sénat, qui se compose de soixante et dix-huit membres, il est à noter qu'il n'y a pas plus, dit-on, de cinq sénateurs libéraux. Et il pourrait être représenté avec raison que, augmenter cette inégalité en ce moment aurait pour effet, non seulement d'embarrasser le successeur probable du gouvernement actuel, mais encore d'accroître le risque de conflits entre les deux Chambres de la législature.

Dans le cas des juges, j'ajouterai seulement que, tenant compte de la durée ordinaire de leur terme d'office et de la longue prépondérance d'un parti politique dans le parlement du Canada, la déduction qui a cours relativement à la proportion des opinions politiques représentées sur le Banc, qu'elle soit fondée ou non, est assez naturelle.

Quant aux autres recommandations qui m'ont été soumises, et généralement quant à d'autres matières de même nature, j'entretiens la même opinion. Les affaires qui peuvent être retardées sans détriment pour l'intérêt publ c doivent l'être.

Il y a une recommandation à propos de remboursement de deniers, qui exige la sanction du parlement. Des recommandations de cette nature devront être soumises au parlement par les ministres en exercice, et vous serez peut être d'avis qu'il vaut mieux leur en laisser la responsabilité.

Relativement au cas de M. Payne, mon opinion est émise dans la dernière partie du mémorandum du secrétaire du gouverneur général daté le 10 juin, où il est demandé si cette nomination est d'accord avec les lois et règlements qui régissent ces matières, c'est-à-dire si elle viole une loi existante, dans lequel cas elle ne pourrait pas convenablement, de même que toutes autres nominations de ce genre, s'il en est, être sanctionnée.

Je mentionne un autre cas : la recommandation d'un fonctionnaire au poste de sous-directeur de la cartoucherie de Québec. Cet emploi est vacant depuis deux ans. Il semble donc à désirer de réserver cette recommandation, comme toutes celles faites au sujet de vacances de longue durée, au prochain gouvernement, à moins qu'il ne soit prouvé que cette action est préjudiciable à l'intérêt public.

Il est une autre question sur laquelle vous avez appelé mon attention hier et qu'il peut être à propos pour moi de mentionner ici : je veux parler de vos remarques sur les mémorandums que j'ai de temps en temps transmis au Conseil. J'ai pesé avec soin ces remarques, et voici à leur sujet mes observations et mes conclusions :—

En consultant les registres du bureau du gouverneur général, je constate que les mémorandums envoyés par mes prédécesseurs sont semblables dans la forme à ceux que j'ai moi-même fait transmettre. Pour ce qui regarde le dépôt de ces communications aux archives, il a évidemment été fait dans le passé. Ma propre expérience me porte certainement à croire que la chose est convenable et contribue à la continuité du gouvernement. Quant à l'accessibilité de documents de cette nature aux cabinets successifs, il ne faut pas oublier que tous ces documents, qu'ils soient spécifiquement ainsi désignés ou non, sont essentiellement confidentiels. Leur contenu ne peut être porté qu'à la connaissance de ceux seulement qui sont liés au secret par leur serment d'office, et ils ne peuvent être communiqués au parlement sans le consentement du gouverneur général. Je ne vois donc pas en quoi on se serait dernièrement départi des précédents ou de la coutume en la matière.

Ces observations devront vous indiquer, en même temps, le résultat de l'attention que j'ai pu jusqu'ici donner aux affaires qui m'ont été soumises.

(Signé) ABERDEEN.

Hôtel du Gouvernement,
Ottawa, 4 juillet 1896.

MÉMORANDUM.

A Son Excellence le gouverneur général :—

J'ai attentivement examiné le mémorandum de Votre Excellence, daté le 4 juillet, reçu à 1 heure p.m. aujourd'hui, et qui, je dois le dire franchement, nous a causé, à mes collègues et à moi, beaucoup de surprise et de regret.

Aussitôt après le retour de Votre Excellence à la capitale (le 2 du mois courant), j'ai eu l'honneur de me rendre auprès de vous et de discuter la présente situation des affaires créée par l'élection générale qui a eu lieu le 23 juin. Je vous soumis un mémorandum de précédents, indiquant la coutume suivie en Angleterre et au Canada lors de la défaite d'un gouvernement. Je vous expliquai que la division des partis était très faible et pouvait être notablement modifiée par un nouveau dépouillement de bulletins qui devait avoir lieu dans quelques jours, car il y avait un grand nombre d'élections à la suite desquelles les candidats avaient été déclarés élus par une très petite majorité. Je suggérai que la discussion de la conduite à tenir par le

gouvernement fût remise jusqu'après le dépouillement du scrutin, ce à quoi Votre Excellence consentit.

Comme Votre Excellence n'avait pas renvoyé un grand nombre des procès-verbaux du conseil qui vous avaient été transmis pour recevoir votre approbation, avant et après l'élection, je soumis à votre examen un mémoradum des nominations faites par l'honorable M. Mackenzie entre le jour de sa défaite, le 17 septembre 1878, et celui de sa démission, le 16 octobre suivant. Votre Excellence fit connaître son intention de me demander de conférer de nouveau avec vous le lendemain, après que vous auriez eu le loisir d'étudier les documents auxquels j'ai fait allusion. Subséquemment, Votre Excellence renvoya cette entrevue à la matinée du samedi, le 4 du mois courant, et m'a favorisé aujourd'hui du mémorandum auquel j'ai en ce moment l'honneur de répondre.

Votre Excellence dit que les fonds affectés au service public étant épuisés, il est de l'intérêt public que le parlement se réunisse aussi tôt que possible. Vous ajoutez que,—

" La précédente Administration (qui avait pour chef sir Mackenzie Bowell), représentant les opinions du même parti politique et ayant une majorité dans les deux Chambres, n'a pu faire adopter les lois qu'elle proposait, et le 25 avril le parlement arrivait à l'extrême limite de sa durée sans accorder de subsides pour le service public au delà du 30 juin. Subséquemment, alors qu'il n'y avait plus de parlement et qu'il ne pouvait pas en exister dans ces conditions, la présente Administration fut formée. Par conséquent, les actes de la présente Administration, étant sujets à l'approbation subséquente du parlement, sont provisoires à un degré inaccoutumé."

Votre Excellence sait que si le budget n'a pas été voté en la manière ordinaire pour l'exercice courant, c'est dû au fait que le parlement expirait le 25 avril et que l'Opposition a profité de cette circonstance pour faire des embarras sans exemple qui lui ont permis de prévenir toute législation de la part du gouvernement, quoique ce dernier eût l'appui d'une majorité considérable de la Chambre des Communes, et que la réunion suivante du parlement fut fixée à l'époque la plus rapprochée où la chose pouvait être faite sans danger.

Votre Excelllence dit:—

" Au sujet des diverses recommandations que nous avons, jeudi, discutées en détail ou par déduction, et au sujet de toutes les affaires qui ne sont pas urgentes et qui sont cependant en dehors des exigences de la routine administrative, la supposition que le gouvernement n'a pas réussi à commander la confiance de l'électorat au scrutin ne diminue pas, mais accroît, au contraire, l'obligation de mettre un terme à une situation déjà quelque peu particulière."

Votre Excellence dit encore:—

" Comme les pouvoirs d'une Administration incontestablement complets et illimités doivent certainement être toujours exercés avec discrétion, leur exercice semblerait devoir être restreint avec raison, dans des circonstances comme la présente, à l'expédition de toutes les affaires publiques nécessaires; de plus, c'est un devoir pour elle d'éviter tout acte de nature à embarrasser le gouvernement qui doit lui succéder.

Votre Excellence dit que pour cette raison vous vous êtes cru obligé de refuser votre acquiescement à mes recommandations au sujet de la nomination de sénateurs ou de juges. Vous faites l'observation que—

" Ce sont là des nominations à vie, et, dans des circonstances comme la présente, il semblerait correct de les laisser, de même que toutes autres nominations à vie et la création de nouveaux emplois, aux ministres qui vous remplaceront, à moins qu'il ne soit prouvé que cette action est contraire à l'intérêt public."

Votre Excellence continue:

" Dans le cas du Sénat, qui se compose de soixante et dix-huit membres, il est à noter qu'il n'y a pas plus, dit-on, de cinq sénateurs libéraux."

Et plus loin:

" Dans le cas des juges, j'ajouterai seulement que, tenant compte de la durée ordinaire de leur terme d'office et de la longue prépondérance d'un parti politique dans le parlement du Canada, la déduction qui a cours relativement à la proportion des

opinions politiques représentées sur le Banc, qu'elle soit fondée ou non, est assez naturelle."

Je manquerais à mon devoir envers Votre Excellence, ainsi qu'aux principes qui régissent l'administration des affaires publiques au Canada, où le gouvernement parlementaire est conduit précisément comme il l'est en Angleterre, si je n'appelais pas votre attention sur les très graves conséquences des opinions que vous avez indiquées comme guidant votre conduite dans la présente occasion. Les autorités reconnues en droit parlementaire et la coutume en Angleterre et au Canada ont, je le prétends, résolu ces questions hors de toute controverse. Todd, dans son ouvrage *Parliamentary Government in England*, vol. II, p. 512, dit :—

"Le pays ayant, dans une élection générale, rendu verdict contre des ministres, ces derniers peuvent cependant rester en exercice jusqu'à ce que le nouveau parlement se soit réuni et ait donné une décision définitive et finale sur leurs mérites; car la Chambre des Communes est l'organe légitime du peuple dont les opinions ne peuvent être constitutionnellement vérifiées que par l'intermédiaire de ses représentants au parlement. Toutefois, il est nécessaire et conforme aux précédents que, dans des circonstances comme celle-ci, le nouveau parlement soit convoqué sans retard."

Et à la page 513 :—

"Car, nonobstant leur démission, les ministres sortants sont obligés de conduire les affaires ordinaires du parlement et du pays tant qu'ils détiennent les sceaux d'office. Cependant, ils restent en pleine possession de leur autorité et de leurs fonctions officielles, et doivent encourir et porter l'entière responsabilité de toutes les transactions publiques jusqu'à ce que leurs successeurs aient accepté des portefeuilles."

Et à la page 514 :—

"Il a toujours été d'usage de remplir les vacances. Des pairies promises par des prédécesseurs en exercice d'un ministre ont été accordées, bien qu'un instrument à cet effet n'eût été ni signé ni scellé."

* * * * * *

"En 1858, lord Palmerston, après avoir offert sa démission, et avant que son successeur ne fût nommé, distribua trois des honneurs les plus élevés de la Couronne—trois Jarretières—qui étaient alors vacants, à trois nobles éminents, ses amis et partisans. Et en 1866, lors de la dissolution du second ministère Russell, cette Administration remplit un poste qui ne devint vacant que deux jours après qu'elle eût offert sa démission à Sa Majesté. Dans de telles circonstances, le parlement ne s'est jamais opposé à l'exercice de la prérogative, et son intervention ne serait justifiable que dans des conditions d'une nature flagrante."

Et à la page 515 :—

"Le ministère Disraeli (après sa défaite en 1869) éleva le comte de Mayo au poste de gouverneur général des Indes; mais cette nomination, quoique sévèrement critiquée par la presse libérale, ne fut pas mise en question par le parlement."

En 1852, lord Derby prit le pouvoir avec une minorité. Les nouveaux ministres furent défaits dans la Chambre par 234 contre 146, et firent dissoudre le parlement le 1er juillet 1852. Ils furent battus aux élections, mais ils convoquèrent le parlement, et ne donnèrent leur démission qu'après avoir été défaits—305 contre 286—sur le budget.

En 1859, lord Derby fit dissoudre le parlement le 19 avril, et les ministres furent battus au scrutin par 350 contre 302; mais ils réunirent le parlement le 31 mai, et ne présentèrent leur démission qu'après avoir été défaits par une majorité de 13.

En 1892, lord Salisbury fit dissoudre la Chambre, mais l'Opposition avait préalablement voté le budget de l'exercice et expédié les affaires publiques. Il fut défait par une majorité de 40; mais il ne donna pas sa démission avant d'avoir été renversé par un vote direct de non-confiance, 350 contre 310.

Je crois bon, aussi, d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le cas qui s'est produit dans la Nouvelle-Zélande en 1891, et consigné dans un rapport officiel de la Chambre des Communes impériale. Parlant des recommandations de six membres

du ministère défait pour le conseil législatif, recommandations auxquelles il avait donné sa sanction, lord Onslow, le gouverneur de cette colonie, dit, dans une lettre à lord Knutsford :—

"Cependant, il a été longtemps d'usage en Angleterre pour des ministres, même après avoir essuyé un vote de censure en parlement, de conseiller à la Couronne de créer un nombre limité de pairies, non seulement dans le but de renforcer la Chambre Haute, mais ouvertement pour récompenser des personnes qui, ayant les qualités voulues pour être pairs, avaient rendu des services politiques au parti défait."

En réponse à cette dépêche, lord Knutsford dit :—

"Pour ce qui est des nominations au conseil législatif recommandées par l'ancienne Administration, je suis d'avis qu'en acceptant le conseil qui vous a été offert par les ministres responsables de Votre Seigneurie, dans les circonstances que mentionnent vos dépêches, vous avez agi strictement en harmonie avec la constitution de la colonie ; mais je ne désire pas que l'on croie que j'émets une opinion sur la conduite de vos ministres en offrant cet avis."

Il ne peut donc pas y avoir le moindre doute sur la coutume constitutionnelle anglaise quant au droit d'un ministère défait d'administrer les affaires publiques jusqu'à ce que son successeur soit nommé, et de remplir les vacances qui peuvent exister. Lord Salisbury n'a pas été empêché de créer de nouveaux pairs, bien que la disparité entre les libéraux et les conservateurs dans la Chambre des lords fût pour le moins aussi grande que celle qui existe dans le Sénat ici. Mais pour placer la question hors de toute controverse, je n'ai qu'à signaler à Votre Excellence le fait que l'honorable M. Mackenzie, après sa défaite en 1878 par une majorité de 80 à 90 dans la Chambre des Communes, obtint l'adhésion de lord Dufferin, alors gouverneur général du Canada, à 180 arrêtés du conseil, c'est-à-dire tous les arrêtés ministériels sans aucune exception qu'il soumit à Son Excellence, et dont 82 constituaient des nominations, y compris celles d'un sous-ministre, d'un juge de la cour Suprême du Canada, de quatre juges puisnés et d'un juge de cour de comté.

Au sujet des observations de Votre Excellence concernant la magistrature canadienne, je suis heureux de pouvoir dire que, au Canada comme en Angleterre, nos juges ne sont ni libéraux ni conservateurs ; on ne peut pas dire, non plus, qu'ils représentent une opinion politique sur le Banc. Je ne sais pas à quelle source Votre Excellence a puisé ses renseignements ; mais dans le cas actuel, à tout événement, vous les trouverez absolument inexacts. Pour mentionner le parti politique auquel le juge appartenait avant sa nomination, je dois appeler l'attention de Votre Excellence sur le fait que le juge en chef de la cour Suprême, sir Henry Strong, et M. le juge Taschereau actuel ont été nommés par M. Mackenzie, et que dans Ontario le présent juge en chef Armour, M. le juge Maclennan, M. le juge Burton, M. le juge McMahon, et les juges de cours de comtés Jones, Ross, Price, Bell, Senkler, Wilkison, Burnham, Pringle et Dean ; dans la province de Québec, M. le juge Taschereau, M. le juge Jetté, M. le juge Bourgeois, M. le juge Caron, M. le juge Bélanger et M. le juge Plamondon ; dans la Nouvelle-Ecosse, M. le juge Weatherbee et les juges de cours de comtés Johnstone, DesBrisay, Morse et McIsaac ; dans le Manitoba, le juge en chef Taylor et M. le juge Killam ; dans le Nouveau-Brunswick, le juge de cour de comté Steadman, et dans l'Ile du Prince-Edouard, le juge de cour de comté Alley—appartenaient tous au parti libéral lorsqu'ils furent élevés au Banc.

Relativement à la recommandation de nominations au Sénat, Votre Excellence, je puis le dire, sait que MM. Angers et Desjardins ont résigné les fauteuils qu'ils occupaient dans la Chambre Haute afin de mettre leurs services à la disposition de la Couronne, et ils ont par là un titre indéniable à une considération spéciale.

Il me sera aussi permis d'appeler l'attention de Votre Excellence sur le fait que, pendant les cinq années que M. Mackenzie passa au pouvoir comme premier ministre, l'appui du Sénat ne lui a point fait défaut, sauf en deux occasions. En ces occasions, il ne put obtenir le concours de quelques-uns de ses principaux partisans dans la Chambre des Communes, et par la suite je l'ai moi-même entendu avouer franchement que dans ces deux cas le Sénat avait eu raison et lui avait eu tort. La conservation de la confiance du pays par le Sénat dépend, à mon avis, beaucoup plus du

caractère et des talents des messieurs qui sont appelés à faire partie de ce corps, que de leurs convictions politiques au moment de leur nomination.

J'ose rappeler à Votre Excellence que les exigences du service public et les difficultés auxquelles vous avez fait allusion ont été causées par les entraves mises aux affaires publiques par l'Opposition, malgré que le gouvernement, dont j'étais le chef aux Communes, eût l'appui d'une majorité considérable de cette Chambre. A cette époque, la malheureuse circonstance dont j'ai parlé a permis à un nombre comparativement faible de personnes d'empêcher toute législation ou affaire publique d'être consommée par la Chambre. Si l'Opposition canadienne avait adopté la conduite suivie dans le parlement impérial en 1892, alors que l'Opposition vota le budget de l'exercice courant et expédia les affaires publiques, pareille difficulté ne se serait pas présentée, et je ne puis voir pourquoi les embarras créés par l'Opposition lui mériteraient la considération spéciale de la Couronne.

Quant aux demandes de renseignements que Votre Excellence a de temps en temps jugé à propos d'adresser au greffier du Conseil privé, je puis seulement exprimer de nouveau mon impression que dans les temps passés ces renseignements ont été demandés et obtenus par le gouverneur général au moyen de communications échangées avec le premier ministre ou le ministre directement intéressé, plutôt qu'au moyen de mémorandums officiels qui deviennent partie des archives du conseil.

En terminant, qu'il me soit permis de dire à Votre Excellence que, sous le régime constitutionnel anglais dont le Canada a le bonheur de jouir, le représentant de la Reine, comme Sa Majesté, est le chef exécutif du pays, éloigné de l'arène des controverses publiques, quelque violent que puisse être le conflit des partis; et, à mon sens, il ne pourrait être commis d'erreur plus fatale qu'une intervention dans la gestion des affaires publiques qui identifierait le gouverneur général à un parti ou à l'autre.

M'en tenant respectueusement, mais fermement, aux opinions que je me suis permis d'exprimer dans le présent mémorandum, et que je regrette de voir en désaccord avec celles de Votre Excellence, il me reste seulement à vous offrir la démission de mes collègues et la mienne, et à demander, pour eux et pour moi, d'être relevés, dès que Votre Excellence le pourra, de nos responsabilités de ministres de la Couronne.

(Signé) CHARLES TUPPER.

Cabinet du Conseil privé.
Ottawa, 6 juillet 1896.

Mémorandum *relatif au mémorandum du gouverneur général du 4 juillet et à celui de sir Charles Tupper du 6 juillet.*

Ma conduite en ce moment est uniquement guidée par les faits suivants :—

(1.) Le parlement expirait le 25 avril;

(2.) Les élections générales du 23 juin ont eu pour résultat la défaite du gouvernement;

(3.) Les fonds affectés au service public étaient épuisés le 30 juin;

Et par l'opinion que, en attendant la réunion du parlement, l'autorité et les pleins pouvoirs que le gouvernement possède sans conteste doivent être exercés dans les seules choses que réclament les exigences de l'intérêt public, et de façon à éviter tout acte qui pourrait embarrasser l'administration suivante.

(Signé) ABERDEEN.

9 juillet 1896.

A l'honorable Conseil privé :

Relativement au procès-verbal n° 2098 actuellement devant Son Excellence et auquel le gouverneur général refuse pour le moment son approbation, le soussigné désire être instruit, pour l'information de Son Excellence, des raisons qui engagent le comité à proposer que les prescriptions mentionnées, qu'on n'entendait pas écarter

avant l'examen en question, soient maintenant écartées quand les aspirants ont passé leur examen et que les résultats de cet examen ont été obtenus.

Le soussigné demanderait de plus à être informé si la mesure suggérée est conforme aux statuts et aux règlements.

Par ordre,

(Signé) JOHN SINCLAIR,
Secrétaire du gouvernenr général.

Citadelle, Québec, 10 juin 1896.

A l'honorable Conseil privé :

Mémorandum relatif aux rapports nos 2611, 2612, 2613, 2614, 2640 et 2653 du Conseil du Trésor, qui sont renvoyés ci-inclus, sous réserve du présent mémorandum, et signés par le gouverneur général, auquel ils ont été soumis le 6 et le 7 de ce mois.

Le soussigné a reçu instruction du gouverneur général de demander qu'en attendant que le conseil en délibère de nouveau, l'approbation de Son Excellence soit refusée à toutes recommandations entraînant—

(1) La création d'emplois nouveaux ou de nouvelles nominations ;

(2) La nomination à des emplois vacants pour lesquels le parlement n'a pas voté de crédits et qui ont existé pendant plus d'un exercice révolu ;

(3) Des mises à la retraite (et les nominations qui s'en suivent) pour lesquelles il n'a pas été reçu de demande.

Par ordre,

(Signé) JOHN SINCLAIR,
Secrétaire du gouverneur général.

8 juillet 1896.

---

453 recommandations soumises à Son Excellence le gouverneur général entre le 23 juin et le 8 juillet 1896, et approuvées.

A l'honorable Conseil privé :

Les procès-verbaux suivants du conseil, qui n'ont pas encore reçu la signature du gouverneur général, vous sont renvoyés ci-inclus :—

Numéros 1329, 1425, 2098, 2304, 2305, 2411, 2412, 2450, 2451, 2452, 2453, 2473, 2616, 2617, 2619, 2088 et 2398.

Par ordre,

(Signé) JOHN SINCLAIR,
Secrétaire du gouverneur général.

11 juillet 1896.

1329.—Renouvellement de contrat avec N. Robertson, à $5,600—la plus haute évaluation—pour une nouvelle période de 5 ans, sans soumission, pour l'entretien des terrains, etc., du parlement, bien que dans le passé le contrat ait été donné par adjudication tous les ans.

1425.—Nomination du capitaine V. B. Rivers à la charge de sous-directeur de la cartoucherie de Québec (vacance existant depuis deux ans).

2098.—Ecartement de points dans l'examen de promotion de J. L. Payne et de Léon Gérin, après qu'ils eurent échoué dans cet examen.

2304.—Ecartement de l'examen de promotion après que M. Payne eût échoué dans cet examen.

2305.—Nomination de J. L. Payne à l'emploi de sous-greffier du Conseil privé.

Nominations et arrêtés en conseil proposés.

2411.—Nomination, John T. Mellish, reviseur, Queen-Ouest, I.P.-E.
2412.—Nomination, Charles R. Smallwood, reviseur, Queen-Est, I.P.-E.
2450.—Nomination, honorable A. R. Angers, sénateur pour Québec.
2451.—Nomination, George Gooderham, sénateur pour Ontario.
2452.—Nomination, honorable A. Desjardins, sénateur pour Québec.
2453.—Nomination, N. W. White, sénateur pour la Nouvelle-Ecosse.
2473.—Nomination, J. E. Wyatt, reviseur, Prince-Ouest, I.P.-E.
2616.—Nomination, juge Doherty, reviseur, Sainte-Anne, Montréal.
2617.—Nomination, C. E. Gagnon, reviseur, Saint-Hyacinthe.
2619.—Nomination, G. P. Chateauvert, reviseur, Québec.
2088.—Nomination, F. G. Fauquier, sous-percepteur du revenu de l'intérieur, Nakusp, C.-B. (emploi nouveau).
2398.—Nomination, J. B. Walkem, sous-préposé à l'enregistrement des navires, Toronto, district de l'Amirauté (emploi nouveau).

NOTE—*Au sujet du mémorandum adressé par ordre de Son Excellence le gouverneur général à l'honorable Conseil privé et daté le 8 juillet* 1898.

Le mémorandum, avec la signature du gouverneur général apposée aux six rapports du Conseil du Trésor auxquels il se rattache, porte la date du 8 juillet, parce que c'est le jour où Son Excellence en a anoncé le contenu à sir Charles Tupper. Ces papiers ont été remis au greffier du Conseil privé le 11 juillet.

Par ordre,

(Signé) JOHN SINCLAIR,
Secrétaire du Gouverneur général.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT, OTTAWA, 11 juillet 1896.

OTTAWA, 13 juillet 1896.

CHER LORD ABERDEEN,

A mon retour de Toronto, hier, j'ai eu l'honneur de recevoir la note de Votre Excellence en date du 11 de ce mois, avec un mémorandum du 9 juillet aussi au sujet de mon mémorandum du 6 juillet.

A vous sincèrement,

(Signé) CHARLES TUPPER.

RÉPONSES SUPPLÉMENTAIRES

(7*a* et 7*b*)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 28 août 1896, demandant copie de toute correspondance échangée entre Son Excellence le gouverneur général et sir Charles Tupper au sujet de certaines nominations et certains arrêtés-en-conseil projetés.

NOMINATIONS faites par le gouvernement libéral sortant, entre sa défaite (17 septembre 1878) et sa démission (8 octobre 1878).

C. P. N°	Date de l'arrêté du conseil.	Noms.	Observations.
	1878.		
751	23 sept.	J. Taylor et J. M. M. Duff	Syndic officiel conjoint, Montréal.
761	23 do	Const. A. R. McDonald	Sous-inspecteur, police à cheval du Nord-Ouest.
763	23 do	Dr G. A. Kennedy	Médecin, police à cheval du Nord-Ouest.
764	23 do	T. D. Harrington	Retraite, $2,240.
767	23 do	S. E. Eastmure	Syndic officiel, district de Saint-François.
777	28 do	J. E. Têtu	Ratifiant sa nomination à l'emploi d'agent d'immigration, Dufferin, à $1,000.
778	28 do	Wm. Henderson	Directeur de travaux, département des travaux publics, à $1,500. Avait été employé temporairement.
783	28 do	Louis O'Leary	Préposé aux débarquements et visiteur, Pickering, Ont., à $300.
791	28 do	J. I. McKenzie	Inspecteur de douane, Clifton, Ont., à $1,200.
796	28 do	Lieut. Fairtlough, A.R.	Professeur de mathématiques et d'artillerie, collège militaire royal, Kingston.
810	28 do	W. H. Heath	Commis de 3e classe, département des postes, à $450.
797	28 do	T. E. Saucier	Garde-pêche, comtés de Chicoutimi et Saguenay, à $150 par année.
797	28 do	Dan Cameron	Gardien de pêcheries, Port Halifax Co., à $30.
797	28 do	J. B. Colter	Garde-pêche, comté de Hants, à $30.
797	28 do	Christian Lanteigne	do bancs de harengs de Caraquet.
797	28 do	Frank Todd	do rivière Sainte-Croix, à $120.
804	28 do	Gardien de phare Godier	Mécanicien de sifflet de brume, détroit de Belle-Ile.
818	28 do	R. H. Gray	Syndic officiel, comté de York, Ont.
822	28 do	Timothy Daly	Gardien de phare flottant, baie de Miramichi, à $700.
824	28 do	Louis Lavergne	Syndic officiel, district d'Arthabaska, Qué.
774	30 do	C. N. E. Cherrier et P. Kierzouski	Commis de 4e classe, bureau de poste de Montréal, à $400 chacun.
817	30 do	Lieut.-gouv. Laird	Lui accordant $1,000 par année à compter du 15 déc. 1876 pour services en qualité de surintendant des affaires indiennes
762	2 oct.	Constable chef S. B. Steel	Sous-inspecteur, police à cheval du N.-O., à $800.
829	2 do	John Ridley	Prép. aux débarquements et visiteur, Cornwall, à $400.
833	2 do	N. Levasseur	Inspecteur de gaz, Québec, à $1,000.
834	2 do	Geo. Ramsay	Sous-percepteur stagiaire, Summerside, I. P.-E., nommé permanent à $500.
834	2 do	W. G. Bédard	Empl. stag. de l'accise, Ottawa, nommé perman. à $600.
834	2 do	J. B. E. L. Ste-Marie	do Montréal do $700

Nominations faites en 1878.

NOMINATIONS faites par le gouvernement libéral sortant, etc.—*Suite.*

C. P. N°	Date de l'arrêté du conseil.	Noms.	Observations.
	1878.		
834	2 octobre	J. Fortier	Employé stagiaire de l'accise, Québec, nommé permanent à $600.
835	2 do	Wm. Chagnon	Inspecteur des poids et mesures et inspecteur de gaz à Trois-Rivières, à $700.
840	2 do	Archibald Bell	Juge de comté, Kent, Ont., en rempl. de W.B. Wells, démissionnaire.
843	2 do	D. B. Galbraith	Estimateur à Hamilton, à $1,200.
427	5 do	Lawrence Herchmer	Agent du départ. des affaires indiennes, à $600.
795	5 do	Geo. H. Parks	Inspecteur de gaz, Port-Hope.
832	5 do	B. J. Conway	Employé stagiaire de l'accise, Toronto, nommé permanent à $600.
848	5 do	A. Boily	Messager, département de l'agriculture, à $300.
854	5 do	Thos. Dowling	Sous-inspecteur, police à cheval du Nord-Ouest, à $800.
861	5 do	Wm. Thurber	Gardien de phare, Sainte-Croix, Québec, à $175.
863	5 do	E. McColl	Inspecteur des agences indiennes, Manitoba, à $1,800. Occupait cet emploi depuis le 26 octobre 1877.
844	7 do	John N. Moore	Employé de l'accise, Saint-Jean, N.-B.. à $1,000. A servi deux ans dans le bureau de Saint-Jean.
856	7 do	R. L. Weatherbee	Juge puisné, cour suprême, N.-E., en remplacement du juge L. M. Wilkins, démissionnaire.
867	7 do	J. B. Beaulieu	Syndic officiel, Kamouraska.
871	7 do	Alph. Richard	Gardien de phare, Brandypots, à $400.
874	7 do	H. J. Hubertus	Inspecteur de gaz, Ottawa, etc., à $700.
876	7 do	Chas. Gérin Lajoie	Surintend., travaux de la rivière St-Maurice, à $1,200.
878	7 do	Amos A. Mooney	Préposé du service préventif, Polton, Québec, à $200.
879	7 do	Angus McKay	Agent du dép. des affair. indiennes, traité n° 5, à $1,000
882	7 do	Le juge H. E. Taschereau	Juge de la cour suprême du Canada, en remplacement du juge J. T. Taschereau, démissionnaire.
883	7 do	H. J. Taschereau	H. J. Taschereau, juge de la cour supérieure, Kamouraska, en remplacement du juge H. E. Taschereau.
884	7 do	L'hon. M. Laframboise	Juge de la cour supérieure, Gaspé, en remplacement du juge Caron, envoyé à Québec.
809	7 do	A. Thibaudeau	Courrier de la malle sur ch. de fer, 3e classe, à $480.
809	7 do	J. C. Musson, de Toronto	Courr. de la malle sur ch. de fer, 4e cl., Toronto, à $400.
809	7 do	N. McNeil, de London	Courrier de la malle sur chem. de fer, 4e classe, à $400.
809	7 do	F. M. Hannum	do do do
890	8 do	Wm. Buckingham	Sous-ministre de l'intérieur. Modifié par arrêté du 14 nov. 1878, et W. Buckingham reprend son emploi dans le département des travaux publics.
890½	8 do	Ed. Richard, Arthabaskaville	Shériif, territoires du Nord-Ouest.
891	8 do	Molyneux St. John	Surintendant des affaires indiennes, Manitoba, à $1,800. Modifié par arrêté du 12 fév. 1879, et M. St. John sera agent local du département, à $1,200.
892	8 do	Edwin Allan	Agent du département des affaires indiennes à $1,200. Annulé par arrêté du 12 fév. 1879, et Mr Allan est nommé agent local à $1,000.
896	8 do	T. Larue	Sous-inspecteur des poids et mesures, Lotbinière.
896	8 do	E. Raymond	do do Montmorency.
899	8 do	Horace Horton	Commis de 1re classe, bureau de l'auditeur, à $1,600.
900	8 do	F. H. Eccles	Commis, sous-receveur général, Toronto, à $1,100.
910	8 do	L. A. Boyer	Inspecteur de farine, Montréal, en remplacement de l'hon. J. Young, décédé.
841	7 do	J. H. Bartlett	Commis de 4e cl., Postes (service extérieur), à $400.
791	7 do	Wm. Webster	Percepteur des douanes, Belleville, Ont., à $1,200.
830	7 do	Geo. Smith	Prép. à l'engag. des mat., Montréal, payé par dr. touchés.
860	7 do	Ira W. Storr, Geo. Collins et W. Walsh.	Commis surnuméraires, Secrétariat d'Etat, nommés commis de 3e classe à $600.
873	7 do	Dr D. Hagarty	Directeur du service de santé pour les sauvages du Manitoba, à $400 de plus. Avait été directeur pour les territoires du N.-O. à $1,400. Total, $1,800.
886	7 do	H. Fraser	Sous-inspect. des poids et mes., Pictou, N.-E., à $500.
829	8 do	Chas. Marchand	Préposé aux débarquements, Montréal, à $1,200. Annulé par arrêté du 25 oct. 1878.
888	8 do	I. H. Brownell	Percepteur des douanes, Kincardine, à $400.
889	8 do	I. R. Landry	Agent du service préventif, Tracadie, à $120. Annulé par arrêté du 25 oct. 1878.

NOMINATIONS faites par le gouvernement libéral sortant, etc.—*Fin.*

C. P. N°	Date de l'arrêté du conseil.	Noms.	Observations.
	1878.		
911	8 oct.	Dan. T. Frost, Waterloo, Qué.	Courrier de 3e classe sur chemin de fer, à $480.
912	8 do	T. McGrail, Roxton, Qué....	Commis de 3e cl., département des postes, à $400.
912	8 do	Wm. Whalen.....	do 4e cl. do à $400. Annulé par arrêté du 25 janv. 1879.
914	8 do	E. White, Charlottetown, I.P.-E.	Commis à la douane, Ile du P.-E., à $500.
915	8 do	Thos. Howard	Sous-receveur général à Winnipeg. Annulé le 11 février 1879.
919	8 do	J. C. Marquis, jeune...	Gardien de phare à $340.
920	8 do	C. D. Hébert	Percepteur du revenu de l'intér. à Trois-Rivières, $700
922	8 do	Durham Cook.....	Préposé aux débarquements, Aultsville, Ont., à $300.

[7b]

DÉMISSIONS MINISTÉRIELLES.

PEEL.

En 1834 sir Robert Peel prit le pouvoir à la demande du roi et du duc de Wellington, et, sachant qu'il était en minorité dans la Chambre, il demanda la dissolution de celle-ci. Les nouveaux ministres furent défaits, mais sir Robert Peel convoqua le parlement et ne démissionna pas avant d'avoir été défait:

1. Sur l'élection de l'Orateur;
2. Sur les Biens Temporels de l'Eglise d'Irlande;
3. Sur plusieurs questions de moindre importance.

MELBOURNE.

Peel démissionna le 8 avril 1835. Melbourne arriva aux affaires le 18 avril. La Chambre s'ajourna jusqu'au 12 mai pour la réélection des ministres.

Melbourne fit dissoudre le parlement le 22 juin 1841, et fut défait au scrutin. Les ministres convoquèrent les Chambres le 19 avril et ne donnèrent leur démission qu'après un vote de non-confiance par une majorité de 91.

Le 30 avril ils démissionnèrent. Peel fut appelé à former une administration. Il se maintint au pouvoir jusqu'en 1846, année où, après avoir fait voter la révocations des lois des céréales et avoir été défait dans la Chambre, il donna sa démission.

Lord John Russell forma une nouvelle administration sur la base du libre-échange.

RUSSELL.

Lord John fit dissoudre les Chambres le 23 juillet 1847. Il resta chef du gouvernement jusqu'en 1852, après avoir remporté les élections, et amena la dissolution du gouvernement le 1er juillet 1852. Les ministres furent laissés en minorité aux élections, mais ils ne convoquèrent les Chambres que le 4 décembre.

DERBY.

En 1852 il donna sa démission, et lord Derby prit le pouvoir avec une minorité. Les nouveaux ministres furent défaits dans la Chambre par 234 contre 146, et firent dissoudre le parlement le 1er juillet 1852. Ils furent battus aux élections; mais ils convoquèrent le parlement et ne donnèrent leur démission qu'après avoir été défaits —305 contre 286—sur le budget.

En 1859 lord Derby fit dissoudre le parlement le 19 avril, et les ministres furent battus au scrutin par 350 contre 302; mais ils réunirent le parlement le 31 mai et ne présentèrent leur démission qu'après avoir été défaits par une majorité de 13.

DISRAELI.

En 1868, le 11 novembre, Disraëli fit dissoudre les Chambres, et fut défait au scrutin par environ 120. Il démissionna le 2 décembre sans réunir le parlement. (Voir sa déclaration dans l'article du *Canadian Magazine*, p. 8).

GLADSTONE.

A son tour M. Gladstone fit dissoudre les Chambres le 26 janvier 1874, après avoir été défait. Il démissionna le 17 février sans réunir le parlement.

Démissions ministérielles.

DISRAELI.

Disraëli amena de nouveau la dissolution des Chambres le 25 mars 1880, et démissionna encore une fois sans convoquer le parlement. (Voir commentaires dans l'*Annual Register*, p. 55.)

La doctrine que c'est seulement par la voie du parlement que la nation peut parler a prévalu jusqu'en 1868, et par conséquent un ministère battu dans une élection générale n'a accepté la défaite que du parlement.—*Fortnightly Review*, vol. 24, page 265.

En 1868 et 1880 l'Administration conservatrice, et en 1874 une Administration Gladstonienne se sont écartées de cette ligne de conduite. En 1892 une Administration Salisbury a suivi le mode régulier d'accepter la défaite en parlement.—*Parliamentary Government in the Colonies*, vol. 12, page 71.

M. E. A. Freeman regrette cette déviation de l'ancien usage constitutionnel.—*Int. Review*, vol. II, page 374.

En 1886, lorsque M. Gladstone donna sa démission après avoir été battu au scrutin il avait contre lui une majorité très considérable.

Conservateurs	316	
Libéraux Unionistes	78	
		394
Libéraux	191	
Home Rulers	95	
		276
Majorité contre M. Gladstone		118

En 1892 lord Salisbury fit dissoudre les Chambres, mais l'Opposition avait préalablement voté le budget de l'exercice et expédié les affaires.

Pour le Home Rule	355
Contre	315
Majorité	40

Il ne démissionna pas avant d'avoir été défait par un vote direct de non confiance, 315 contre 310.

Le parlement fut ouvert le 8 août 1892 par le discours suivant :

LE DISCOURS DE LA REINE.

Le lord chancelier donna lecture du discours de Sa Majesté aux deux Chambres du parlement, comme suit :

" *Mes lords et messieurs,*

" Nous avons à vous dire, par ordre de Sa Majesté, que le présent parlement a été convoqué conformément aux termes de la proclamation de Sa Majesté, en date du 28 juin 1892, par laquelle l'ancien parlement avait éte dissous.

" Avant cette dissolution les affaires de la session étaient terminées, et par conséquent il n'est pas nécessaire que le gouvernement continue maintenant en session à une période inaccoutumée de l'année pour l'expédition des affaires financières ou législatives.—*Parliamentary Debates*, vol. 7, 1892, page 21.

" Sa Majesté espère que lorsque vous vous réunirez de nouveau à l'époque ordinaire vous donnerez encore votre attention aux mesures de progrès social et domestique, et que vous continuerez d'avancer dans la voie de la législation usuelle et bienfaisante qui a été si judicieusement suivie dans les sessions précédentes."

" M. Cross, en appuyant la réponse à l'adresse, déclara que le gouvernement était prêt à accepter volontiers le verdict des électeurs, qui était en faveur d'un changement."—Page 92.

M. Asquith, en appuyant une proposition de non-confiance en amendement à l'Adresse, soutint que son amendement était dans l'ordre et d'accord avec les précé-

dents de 1841 et de 1859, " et enregistre et rend efficace le jugement réfléchi du pays." —*Parliamentary Debates*, vol. 7, 1892, page 96.

M. Gladstone préconisa le précédent de lord Beaconsfield en 1868 de se retirer sans encourir le retard de convoquer le parlement. Dans son discours il s'exprima ainsi : " On dira peut-être que dans ce procédé convenable il y a le désavantage que le pays, lorsque l'Administration disparut, n'était pas en pleine possession de ses intentions pour l'avenir."—Page 1896.

M. Balfour, en réponse, dit : " Je dois protester contre la manière dont le très honorable monsieur interprète les précédents. En convoquant le parlement, nous suivons strictement les meilleurs précédents. Nous suivons scrupuleusement les précédents de 1841, par exemple, et ceux de 1859. Nous ne suivons point les précédents de 1868, 1874, 1880 ou 1886. J'avoue volontiers que j'ai deux réponses à cette objection du très honorable monsieur. Ma première réponse, c'est que les premiers sont des précédents beaucoup plus anciens, que les précédents plus anciens ont derrière eux une suite beaucoup plus longue d'autorités pour les appuyer, et que le précédent de 1868 est un précédent absolument récent. En second lieu, je dois lui remettre en mémoire que les circonstances de l'époque présente ne ressemblent aucunement à celles qui existaient dans les années 1868, 1874 ou 1880."—Page 220.

" En ces occasions l'Opposition fut réélue par une majorité absolument écrasante et absolument homogène. Le chef de l'Opposition, en ces années-là, revint en cette chambre à la tête d'une majorité sur laquelle il pouvait compter d'une manière absolue, non seulement ce qui est appelé l'Opposition régulière, mais l'Opposition régulière de combinaison, ou sans combinaison avec toute autre section de la Chambre." * * * " L'Administration actuelle est en minorité ; mais qui est en majorité? L'Administration actuelle peut avoir perdu la confiance de la Chambre, mais qui a obtenu la confiance de la Chambre? "—*Parliamentary Debates*, vol. 7, page 220. * * * " Le gouvernement sortant et la Chambre en général ont le droit de passer la situation en revue, et d'estimer les troupes rangées contre eux et par eux, de tenir compte de la situation où se trouve le pays, quelles sont les perspectives de la gestion et de la législation future ; et qu'ils en profitent dans une occasion comme celle-ci, lorsque le parti adverse est divisé en trois factions ayant des chefs différents, cela n'exige assurément ni explication ni justification."—Page 221.

M. CHAMBERLAIN : " Aujourd'hui nous avons à chasser ce gouvernement. Le gouvernement qui arrive va proroger immédiatement le parlement, et pendant cinq mois, peut-être six, cette ' hypothèse nébuleuse ' va conduire l'administration entière du pays, elle va décider de sa politique, elle va exercer toutes les prérogatives de gouvernement, et ni la Chambre des Communes ni le pays ne savent si dès le premier moment de son existence elle n'est pas en minorité. Je vais le démontrer bientôt. C'est une situation étrange et sans exemple, et cependant de très honorables messieurs de ce côté, appuyés par les honorables messieurs qui marchent à leur suite, ont essayé d'étouffer le débat, et, sans un mot d'explications, sans un mot de renseignement sur d'importantes parties de leur politique, ils vont s'efforcer, pendant ces cinq ou six mois, de mettre à effet une politique qui n'a jamais eu, qui ne pourrait jamais avoir l'approbation de la majorité de ce pays ".—*Parliamentary Debates*, vol. 7, 1892, page 339.

" Il est parfaitement connu—c'est un secret public—que sur ce côté-ci de la Chambre et dans la majorité—je parle de la partie anglaise de la majorité —il y a différentes sections ayant différents objets auxquels elles attachent une valeur toute différente. Elles peuvent toutes consentir à retarder ces différents objets pour un autre plus grand et plus important, mais quand viendra le temps de régler les autres, je ne crois pas m'aventurer trop loin en disant que très probablement il pourra y avoir des divergences d'opinion. Ces divergences ont-elles été conciliées, ou est-il probable qu'elles le soient, avant que la présente Administration arrive au pouvoir? "—Page 340.

LE SOLLICITEUR GÉNÉRAL.

" On a souvent demandé, au cours du présent débat, s'il pouvait être dit sérieusement que dans l'élection qui vient d'avoir lieu le sentiment du pays s'était modifié

sur la question du Home Rule. Je dis que dans la dernière élection la question du Home Rule a été mise au premier rang par nous et que, d'après ce que je sais, elle y a été maintenue avec persistance et persévérance dans chaque circonscription électorale. Il n'en a pas été ainsi chez nos adversaires. Parmi nos adversaires trois candidats ont tenu ferme la question du Home Rule au premier rang. L'un d'eux fut le très honorable monsieur, député de Midlothian; un autre est le parent de l'honorable monsieur et représente une division de Leeds, et le troisième est le très honorable député de Newcastle; et en tenant constamment la question du Home Rule au premier rang dans leurs manifestes et dans leurs discours, ils ont diminué de dix mille votes leur majorité collective. Je suis certain d'une chose: c'est que si les questions qui ont été mises en jeu dans l'élection avaient pu être restreintes à celle du Home Rule, nous serions revenus avec une majorité considérable, et nous ne serions pas appelés à nous prononcer sur un déplacement de confiance. Sans doute il n'est pas possible qu'une élection se fasse sur une seule question. Sans doute il faut des questions locales, questions de classes et questions d'industrie, dans les différentes circonscriptions électorales; mais il y a eu en ce siècle une élection spéciale qui, plus que toute autre peut-être, a été limitée à une question: c'est l'élection de 1886. En 1886, la Chambre a été saisie d'un projet défini de Home Rule, projet élaboré avec un grand talent politique et qui a été défendu ici avec la plus brillante rhétorique parlementaire qu'il ait été donné à la génération actuelle d'entendre. L'élection de 1886 s'est faite sur la question spéciale du Home Rule. Nous savons comment elle s'est terminée, et je suis certain que si jamais cette question est de nouveau soumise à l'électorat comme question unique, le verdict de 1886 sera répété avec plus de force encore et que le peuple en finira avec toute proposition de cette nature."—Page 372.

A propos de l'élection, on dit: "Les chiffres ont donc été, pour le Home Rule, candidats libéraux et ouvriers, 274; nationaux et parnellites, 81: total, 355. Contre le Home Rule, conservateurs, 269; libéraux unionistes 46: total, 315, soit une majorité de 40 pour le Home Rule, comparée à une majorité hostile de 66 lorsque la campagne électorale s'est ouverte. Malheureusement pour les espérances du parti Gladstone, la majorité ainsi obtenue contre l'Administration de lord Salisbury dépendait entièrement du vote irlandais qui, quoique diminué, a plus que contrebalancé les libéraux unionistes, lesquels, bien que n'étant pas écrasés, ainsi que leurs anciens collègues l'avaient prédit, avaient essuyé des pertes considérables dans la campagne électorale. Le pays de Galles, l'Ecosse et l'Irlande, pris séparément, avaient donné de fortes majorités en faveur du Home Rule—la Galles 26, l'Ecosse 29 et l'Irlande 57; mais contre eux l'Angleterre seule s'était déclarée, par une majorité de 71, en faveur du maintien de l'Union, et la Grande-Bretagne, par une majorité nette de 16, dans le même sens. Ainsi le pouvoir politique restait absolument entre les mains des Irlandais nationaux, et ces derniers étaient si inégalement divisés que les partisans de M. McCarthy étaient en situation de dicter les conditions auxquelles leur appui pouvait être obtenu."—*Annual Register*, 1892, p. 121-22

* * * * * * *

"Les brefs pour le nouveau parlement avaient été faits rapportables le 4 août, et les journaux discutèrent avec chaleur la question de savoir si c'était M. Gladstone ou lord Salisbury qui devait convoquer les deux Chambres en qualité de premier ministre. Les précédents de 1874 et de 1880 furent cités pour démontrer qu'en ces occasions le chef de la minorité avait démissionné sans attendre un vote formel de la Chambre des Communes. Mais dans chaque cas cité la majorité avait été homogène, et il n'y avait pas eu de méprise possible sur son attitude. En la présente occasion, lorsque la rupture du lien qui unissait trois royaumes était répudiée par l'une des parties contractantes aussi énergiquement qu'elle était demandée par les deux autres, lord Salisbury n'était guère justifiable de quitter le pouvoir sans donner à ses adversaires une chance d'expliquer leurs raisons de le renverser. En outre, quelques-unes des victoires les plus significatives des Unionistes avaient été incontestablement remportées dans des circonscriptions électorales, comme les Midlands, où le Home Rule était pratiquement la question d'essai, tandis que les succès libéraux dans les villes et les comtés avaient été remportés par des Unionistes qui avaient relégué le Home Rule à l'arrière-plan et défendu vigoureusement le programme de Newcastle. En Ecosse,

la question du 'Disestablishment' avait, plus que toutes autres, déterminé les suffrages des électeurs; et en Irlande même les Unionistes avaient gagné quatre comtés et n'en avaient pas perdu un seul, les Nationaux ayant affirmé qu'ils n'étaient pas Gladstoniens, mais uniquement des représentants irlandais qui ne prendraient pas leur mot d'ordre d'un chef anglais."—*Annual Register*, 1892, p. 122.

"Le fait que l'Administration de lord Salisbury est appuyée par une majorité "d'Unionistes dans la Grande-Bretagne et par une majorité considérable en Angle-"terre, et que l'Opposition se trouve en minorité si elle n'a pas l'aide des factions "irlandaises qui professent de se tenir à l'écart de tous les partis anglais, met M. "Gladstone dans l'impossibilité de soulever une objection constitutionnelle contre la "ligne de conduite adoptée par le gouvernement en convoquant le parlement."—Le *Times* de Londres, 20 juillet 1892.

Le 17 septembre 1878 le gouvernement fut battu par une écrasante majorité de 85 sur le premier vote. Le 19 septembre, dans une lettre à lord Dufferin, M. Mackenzie faisait l'observation que: "Les élections sont presque toutes terminées, et suffisamment pour établir à n'en pouvoir douter la défaite du gouvernement."

"Je vais essayer de réunir ici mes collègues le plus tôt possible afin de clore les "affaires courantes, après quoi je me propose de me rendre auprès de Votre Excel-"lence à Québec afin de vous offrir ma démission. Je ne commencerai aucune affaire "nouvelle, mais je me propose de remplir quelques vacances qui se sont produites "dans ces quelques dernières semaines. Je me propose aussi d'expédier plusieurs "dépêches anglaises qui ont été laissées de côté pendant la chaleur de la lutte et qui "étaient en délibération avant l'élection."—Buckingham & Ross's Life of Mackenzie, pp. 514, 515.

Le 9 octobre 1878, en plaçant officiellement sa démission entre les mains de lord Dufferin, M. Mackenzie disait: "Le principe de la protection a incontestablement "remporté la victoire aux élections."

"Dans ces conditions, ce qu'il y aurait de mieux à faire serait probablement, "pour le gouvernement de convoquer le parlement le plus tôt possible afin de ne pas "retarder à donner effet à la politique que le pays vient d'approuver. Cependant, "nous avons senti qu'il serait désagréable de rester au pouvoir après avoir affirmé "qu'il n'était pas probable que la politique du gouvernement fût appuyée par la nou-"velle Chambre. L'autre alternative serait sans doute d'accord avec la coutume "anglaise, mais il existe deux précédents de date récente en faveur d'une démission "avant la réunion du parlement, précédents créés par les chefs des deux partis poli-"tiques en Angleterre. Sentant que nous sommes maintenant justifiables de suivre "cette ligne de conduite, j'ai décidé, avec le concours de mes collègues, de clore le "plus tôt possible toutes les affaires ministérielles, afin de permettre à nos succes-"seurs de réunir le parlement à une date rapprochée, avec des mesures pour mettre "à effet la politique à laquelle ils se sont liés lors de l'élection."—Page 529.

RÉPONSE

(7*c*)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES, en date du 31 août 1896, demandant un état faisant connaître le sujet des rapports soumis à Son Excellence en conseil et de tous les arrêtés du conseil approuvés après la démission de sir John A. Macdonald en 1873 et avant l'entrée en charge de l'honorable M. Mackenzie ; faisant aussi connaître le sujet de tous les rapports soumis à Son Excellence en conseil et des arrêtés du conseil approuvés après la défaite de l'honorable M. Mackenzie en 1878 et avant l'entrée en charge de l'honorable sir John A. Macdonald ; faisant aussi connaître le sujet de tous les rapports soumis à Son Excellence en conseil et des arrêtés du conseil approuvés après le 23e jour de juin 1896 et avant l'entrée en charge de l'honorable Wilfrid Laurier ; faisant aussi connaître le sujet des arrêtés du conseil approuvés après le 23 juin 1896, subséquemment annulés.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

OTTAWA, 8 septembre 1896.

En réponse à l'adresse ci-dessus les documents suivants sont annexés :

A.—Tous les arrêtés du conseil approuvés après la démission de sir John A. Macdonald le 5 novembre 1873, avant l'entrée en charge de l'honorable M. Mackenzie.

B.—Tous les arrêtés du conseil approuvés après les élections générales, le 17 septembre 1878, et avant la démission de l'administration de l'honorable M. Mackenzie.

C.—Tous les arrêtés du conseil approuvés après le 23e jour du mois de juin 1896, et avant l'entrée en charge de l'honorable Wilfrid Laurier.

D.—Arrêtés du conseil annulant certains arrêtés du conseil pris entre le 23 juin et le 10 juillet 1896.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

A

ARRÊTÉS DU CONSEIL APPROUVÉS APRÈS LA DÉMISSION DE SIR JOHN A. MACDONALD LE 5 NOVEMBRE 1873, AVANT L'ENTRÉE EN CHARGE DE L'HONORABLE M. MACKENZIE.

A Son Excellence le Très honorable sir Frederick Temple Hamilton Blackwood comte de Dufferin, vicomte et baron Clandeboye, de Clandeboye, dans le comté de Down, dans la pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, baron Dufferin et Clandeboye, de Ballyleidy et Killeleagh, dans le comté de Down, dans la pairie d'Irlande, et baronnet, chevalier du Très illustre Ordre de Saint-Patrice, et chevalier commandeur du Très honorable Ordre du Bain, gouverneur général du Canada.

1570.

Rapport *d'un comité du Conseil privé sur des questions soumises à son examen par ordre de Votre Excellence.*

Présents:—L'honorable S. L. Tilley, président, les honorables P. Mitchell, A. Campbell, Hector L. Langevin, J. C. Aikens, Charles Tupper, J. H. Pope, John O'Connor, Thos. N. Gibbs, Théodore Robitaille et Hugh McDonald. Plaise à Votre Excellence.

Sur l'avis de l'honorable ministre des douanes, le comité recommande que Lancaster H. Schofield, de Prescott, Ont., soit nommé douanier préposé aux débarquements et visiteur dans les douanes de Sa Majesté à Prescott, avec appointements de $700 par année.

S. L. TILLEY,

Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

Dufferin.

1571.

Sur l'avis de l'honorable ministre des finances, et pour les raisons exposées dans son rapport, le comité recommande que James Henderson soit nommé gardien et messager dans le bureau du sous-receveur général, Toronto, avec un salaire de $600 par année et résidence dans le local. La nomination datera du 1er janvier prochain, jour où le bureau sera très probablement transporté dans le nouvel édifice.

S. L. TILLEY,

Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

Dufferin.

1572.

Sur l'avis de l'honorable ministre des douanes, en date du 5 novembre 1873, le comité recommande que M. John Conroy, de la ville d'Amherstburg, comté d'Essex, soit nommé douanier préposé aux débarquements et visiteur dans les douanes de Sa Majesté, résidence au port d'Amherstburg, avec appointements de $500 par année.

S. L. TILLEY,

Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

Dufferin.

1573.

Sur l'avis de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, le comité recommande que John T. Jenkins, M.R.C.S., âgé de 44 ans, soit nommé médecin à l'hôpital de la marine de Charlottetown, I.P.-E., avec appointements de $400 par année.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

DUFFERIN.

1574.

Sur l'avis de l'honorable ministre de la marine et des pêcheries, le comité recommande que M. Edmond Blagdon, âgé de ans, soit nommé gardien du phare de Biquet, dans le fleuve Saint-Laurent, avec le salaire et les allocations fixés par l'arrêté du conseil du 11 février 1870, c'est-à-dire $600 par année, en remplacement de M. J. T. Béchard, démissionnaire.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

DUFFERIN.

1575.

Sur l'avis de l'honorable ministre des finances, le comité recommande qu'une gratification de $200 soit donnée à M. Wm. Seely pour les services qu'il a remplis pendant qu'il avait charge de la caisse d'épargne de Saint-Jean, en plus de ses fonctions ordinaires d'auditeur.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

DUFFERIN.

1576.

Vu un mémorandum, daté le 5 novembre 1873, de l'honorable secrétaire d'Etat, soumettant le compte en double de MM. Duvernay Frères et Dansereau pour traduction et impression de la version française du rapport des commissaires chargés de faire une enquête au sujet de certaines matières relatives au chemin de fer du Pacifique, et recommandant que,—l'imprimeur de la reine ayant fait un rapport favorable à ce compte,—un mandat soit émis pour la somme de $736.23 en faveur de MM. Duvernay Frères et Dansereau afin de le solder, et que la somme soit portée au compte du crédit affecté aux " Dépenses imprévues".

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.

DUFFERIN.

1577.

Vu un mémorandum, daté le 5 novembre 1873, de l'honorable ministre des travaux publics, exposant que certains terrains situés sur le côté est du bassin du canal Rideau et bornés à l'ouest par la rue Mosgrove et au sud par une ruelle conduisant

à la rue Nicholas, tels qu'indiqués sur le plan ci-inclus et qui ne sont pas requis pour des fins publiques—et recommandant qu'ils soient transférés au ministère de l'intérieur.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

1578.

Sur l'avis de l'honorable ministre des douanes, le comité recommande que M. F. W. Bradford, de St. Andrew, N.-B., soit nommé douanier aux douanes de S. M. pour St. Andrew et les alentours, avec appointements de $400 par année.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

1579.

Sur l'avis de l'honorable directeur général des postes, le comité recommande que John O'Toole, d'Halifax, Nouvelle-Ecosse, âgé de 29 ans, soit nommé, sous l'autorité de la loi du service civil, 1868, commis de la 4e classe au service extérieur.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

1580.

Vu un rapport, daté le 5 novembre 1873, de l'honorable ministre de la milice et de la défense, relativement au terrain de Grand-Falls, N.-B., tenu à bail depuis plusieurs années par M. Thomas Temple, en qualité de cessionnaire de M. James Thompson, lequel bail a pris fin le 1er du mois courant ;

Et recommandant qu'un bail du même terrain soit accordé à William Lawler, de Chatham, N.-B., pendant une période de dix ans à partir du 1er du mois courant, sujet à un loyer de $60 par année, payable semi-annuellement, en outre du droit de souchetage imposé en vertu du bail.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

1581.

Sur l'avis de l'honorable ministre du revenu de l'intérieur, le comité recommande que James Heavey soit nommé messager dans la division de London, avec salaire de $365 par année.

S. L. TILLEY,
Membre du Conseil privé le plus ancien en fonctions.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

1582.

Sur l'avis de l'honorable ministre de la justice, le comité recommande que M. Robert Lyon, avocat, soit nommé juge doyen du comté de Carleton.

JOHN A. MACDONALD.

Approuvé, 6 novembre 1873.
DUFFERIN.

B

ARRÊTÉS DU CONSEIL APPROUVÉS APRÈS LES ÉLECTIONS GÉNÉRALES, LE 17 SEPTEMBRE 1878, ET AVANT LA DÉMISSION DE L'ADMINISTRATION DE L'HONORABLE M. MACKENZIE.

ARRÊTÉS soumis à Son Excellence le gouverneur général pendant l'époque écoulée entre le 17 septembre 1878 et le 17 octobre 1878, date à laquelle sir John A. Macdonald est entré en charge.

Numéro.	Sujet.	Approbation.
738	Havre de Port-Whitby, nomition de M. Collingwood Schreiber comme 3e arbitre pour la fixation des prix	Approuvé.
740	Règlements de pilotage, comté de Hants, N.-E.	do
741	Goélette naufragée *Morro*, nouvel enregistrement	do
742	Solde de crédit pour feux, correction d'erreur dans l'arrêté du conseil du 2 septembre 1878	do
743	Gratification à la veuve de G. Liddle, ci-devant inspecteur de douanes, Clifton, Ontario	do
745	Terrains dans Aberdeen, Québec, remplacé pour mettre de côté des lettres patentes	do
748	Allocation de $825 pour chevaux, etc., pour le magistrat stipendiaire Richardson dans les Territoires du Nord-Ouest	do
749	Canal Grenville, dommages à des terrains, autorisation de payer div. personnes	do
751	Syndics officiels conjoints pour Montréal-Est, Ouest et Centre, J. Taylor et J. M. Duff	do
752	Agrandissement du canal Lachine, paiement d'intérêt ($275.65) à D. et L. Turcot	do
753	do do do ($186.10) à T. Gariépy	do
754	Acceptation de soumission, $4,439, J.W. McKenzie, brise-lames à Bayfield, N.-E.	do
755	do do $33,200, G. J. Grant, pour bâtisses de la caisse d'épargnes, Saint-Jean, N.-B	do
756	do do $3,919.50, F. A. Musson, dragage, Pickering Harbour	do
757	Chemin de fer *Eastern Extension*, N.-E., avance de $95,450 au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, pour le compte du	do
760	Constitution de la *Victoria Consolidated Silver Mining Company* en corporation	do
761	Nomination du constable A. R. McDonald à la charge de sous-inspecteur de la police à cheval du Nord-Ouest	do
763	Nomination du Dr G. A Kennedy à la charge de chir. de la police à chev., N.-O.	do
764	Mise à la retraite de T. D. Harrington à $2,240, ministère des finances	do
765	Promotion de F. White à la charge de premier commis au secrétariat d'Etat	do
767	Syndic officiel, S. E. Eastmure, pour le district de Saint-François	do
768	Droits d'estacades de la Chaudière, acceptant $7,000 en plein paiement d'arrér.	do
1197 (D)	Emeutes à Québec et Montréal; le gouvernement canadien ne peut établir un corps général de police	do
771	Seigneurie de Ha-Ha, extinction de droits de corvée en payant $8,908.34	do
772	Paiement de $49,000 aux commissaires du havre de Montréal, *re* approfondissement du chenal des navires	do
776	Gardiens de phares, Québec, paiement de leurs salaires, quartiers de juin et de septembre	do
810	Nomination de W. H. Heath, commis de 3e classe au ministère des postes	do
811	Paiement *re* chemins de fer de la Nouvelle-Ecosse, solde de dépense $3,522.81	do
807	Conseil du Trésor (12 cas)—	
	1. Mise à la retraite, M. Ryan, ministère de la milice et de la défense	
	2. do F. Rousseau	
	3. Remboursement de droits à Rice, Sharpley et Cie	
	4. do Lyman, Frères et Cie	
	5. Mise à la retraite, Jas. Edwards	
	6. do T. C. Bramley	do
	7. do Thos. Cruse	
	8. Remboursement de péages de canaux à Holcomb et Stewart	
	9. do do D. Butters et Cie	
	10. Remise de droits, J. C. Oland	
	11. Augmentation autorisée par la loi, ministère de l'agriculture	
	12. do do do des douanes	
777	Nomination de J. E. Têtu à la charge d'agent d'immigration à Dufferin, Man.	do
778	do Wm. Henderson à la charge de commis des trav., $1,500, trav. p.	do
780	Admission de cadet au collège militaire royal, A. E. Hodgins	do

ARRÊTÉS soumis à Son Excellence le gouverneur général entre le 17 sept. 1878 et le 17 oct. 1878, date à laquelle sir John A. Macdonald est entré en charge.—*Suite.*

Numéro.	Sujet.	Approbation.
781	Paiement d'une subvention de $750 à l'Association d'artillerie du Canada.	Approuvé.
782	Pétition pour pratiquer un fossé sur des hauts-fonds de vase à Horton, N.-E., permission accordée	do
783	Nomination de L. O'Leary à la charge de préposé aux débarq., Pickering, Ont.	do
786	Gratification à la veuve de l'honorable John Simpson, sous-auditeur	do
787	Mandat spécial, $2,600, pour terminer la tour centrale, édifices du parlement	do
788	Gratific. à la veuve de A. Fraser, commis surn., minist. de la marine et des pêch.	do
789	Certificats de capitaines, modification des règlements	do
790	Paiement de $500 à sir A. T. Galt, solde de dépenses imprévues, porté au compte de la commission des pêcheries, Halifax	do
791	Nomination de John J. McKenzie, inspecteur de douanes, Clifton, Ont.	do
792	Cautions p. les sous-insp. de poisson salé et d'huil. de poiss., approuv. la liste des.	do
793	Cautions pour l'inspecteur des cuirs et des peaux, Ottawa, approuvant	do
794	Cautions pour D. McKenzie, inspecteur de poisson et d'huile, N.-E., acceptant.	do
796	Nomination du lieutenant Fairlough, A.R., à la charge de professeur de mathématiques, etc., collège militaire royal	do
798	Paiement de $5,000 à la province de la Nouvelle-Ecosse, pour le compte du chemin de fer Springhill et Parrsboro'	do
799	Paiement de $50,000 au compte de la Nouvelle-Ecosse, subvention	do
797	Nominations de gardes-pêche, etc. :— 1. T. E. Saucer, garde-pêche à $150, Québec 2. D. Cameron, gardien à $30, Nouvelle-Ecosse 3. J. B. Colter, do $30, do 4. C. Lanteigne, do $30, Nouveau-Brunswick 5. F. Todd, do $120, do	do
800	Confirmant le transport de la banque, terrains non réclamés à Walkerton	do
801	Congé d'absence au juge en chef Richardson, six mois additionnels	do
802	Paiem. d'une amende imposée à un nommé Johnson, township de Vaughan, Ont.	do
803	Diminution d'appointements, ministère des douanes: : R. Miller, sous-receveur à Wellington ; W. H. Shaw, préposé aux débarquements, Port-Crédit ; A. Mullins, préposé aux débarquements, Sombra	do
804	Nomination de gardien de phare : P. Godier, détroit de Belle-Isle, mécanicien de signal de brume	do
805	Augmentation de salaire, C. S. Neville, messager, travaux publics	do
1168 (D)	Marchandises sujettes à l'impôt entre les Etats-Unis et le Canada. Modifications des règlements *re* transit	do
1191 (D)	Traitement de navires des Etats-Unis naufragés dans les eaux canadiennes	do
1192 (D)	Steamers des Etats-Unis faisant le commerce sur la rivière Stickeen, C. B.	do
806	Douane temporaire, Saint-Jean, N.-B., transfert d'inscription dans les comptes.	do
813	Election, chefs indiens, etc., île Manitouline.	do
814	Election de chefs indiens pour les Moraves de la Thames	do
816	Acceptant reddition, indiens de la rivière Désert	do
818	Syndic officiel, comté d'York, nomination de R. H. Gray	do
819	Lois du Nouveau-Brunswick, session de 1877, laissées en opération	do
820	Paiement de $803.20 au chemin de fer Grand-Tronc pour le voyage du gouverneur général dans les townships de l'Est.	do
821	Avance de $500,000 à Québec, à être portée au compte indéterminé de Québec.	do
822	Nominat. de T. Daly à la charge de gardien de phare flott., baie de Miramichi.	do
823	Rapp. du ministre de la marine et des pêch. *re* lettre de l'Amir. aux clubs de yachts	do
824	Syndic officiel, district d'Arthabasca, L. Lavergne	do
773	Promotion de C. J. Jones, bureau du gouverneur général, à la charge de commis de la 2e classe ancienne, à $1,200	do
774	Nominations de C. N. E. Cherrier et P. Kierskowski, commis de la 4e classe, ministère des postes	do
775	Règlements de pilotage, Caraquette, N.-B., approuvant	do
812	Loi de tempérance du Canada mise en vigueur à Frédéricton, N.-B	do
815	Nomination d'un instituteur à l'école indienne, Rivière-du-Chien-Blanc	do
817	Le lieutenant-gouverneur Laird devant recevoir $1,000 par année, traitement de surintendant des indiens	do
1132 (D)	Terres de l'artill. d. Québec et Ontario *re* lettre du minist. de la guerre le concern	do
1160 (D)	Ligne de télégraphe sur la côte de Terreneuve ; refus d'aider à sa construction.	do
1162 (D)	Annexion de territoire, etc., en dehors du Canada	do
762	Nomination de S. B. Steel à la charge de sous-inspect., police à cheval du N.-O.	do
769	Promotions, ministère des finances—W. R. Baker, J. A. Torrance, T. Cross et C. N. Gough : nominations, ministère des finances—C. H. Terry, Thompson, Fraser et H. G. Roche	do
785	Promotion, A. McMillan, préposé aux débarq., à la charge de recev. à Cornwall.	do
826	Acceptation de soumission, W. Toms, $25,800, bureau de poste à Windsor, Ont.	do

Arrêtés en conseil approuvés et subséquemment annulés.

Arrêtés soumis à Son Excellence le gouverneur général entre le 17 sept. 1878 et le 17 oct. 1878, date à laquelle sir John A. Macdonald est entré en charge—*Suite.*

Numéro.	Sujet.	Approbation
827	Mandats émis pour solde de crédits pour le canal Rideau, le havre de Victoria, C.-B., le havre de Shippegan, le havre de Morpeth, Ont., et le pénitencier de Dorchester	Approuvé.
828	Congé d'absence au juge Boswell	do
829	Nomination de Charles Marchand, préposé aux débarquements, Moutréal	do
829	Nomination de J. Ridley, préposé aux débarquements, Cornwall	do
831	Congé d'absence à M. G. Dickieson, du ministère des finances, trois mois	do
833	Nomination d'inspecteur du gaz, Québec, N. Levasseur	do
834	Nominations au ministère du revenu de l'intérieur : George Ramsay, sous-receveur, Summerside, I.P.E.; W. G. Bédard, préposé à l'accise, Ottawa ; J.-B. E. Ste-Marie, préposé à l'accise, Montréal ; T. Fortier, préposé à l'accise, Québec	do
835	Nomination de William Chagnon à la charge de sous-inspecteur des poids et mesures, etc	do
838	Héritiers de Beaujeu *re* réclamation sur certaine propriété de l'artillerie	do
840	Nomination de juge de comté, Arch. Bell, juge du comté de Kent, Ont	do
839	Démission du juge de comté Wells, comté de Kent	do
842	Gratification au père de C. J. Wilson, commis, bureau de poste de Toronto	do
843	Nomination D. B. Galbraith, estimateur aux douanes, Hamilton	do
846	Agrandissement du canal Welland, paiement de certaines récl. pour terrains, etc.	do
847	Conseil du Trésor, 6 causes :—	
	1. *Dominion Oil-cloth Co.*, pour admission de toile à voile en franchise	do
	2. Remboursement de droit, T. McLean	
	3. do J. Egan et Fils	
	4. do T. H. Ferguson	
	5. Mise à la retraite de R. K. Bullock, receveur des douanes, Cornwall	
	6. do W. Agnew, douanier, Hamilton	
1195 (D)	Réparations et entretien, Hôtel du gouvernement, Colombie-Britannique	do
427	Nomination de L. Herchmer, instructeur des indiens	do
795	do G. H. Perks, inspecteur du gaz, Port-Hope, etc	do
832	do B. J. Conway, préposé à l'accise, Toronto	do
848	do A. Boily, messager, ministère de l'agriculture	do
850	Mise à la retraite de J. Boily, ministère de l'agriculture	do
851	Affermage de terrains aux commissaires du havre de Québec	do
853	Révocation de la commiss. du sous-inspecteur Jackson, police à cheval du N.-O.	do
854	Nomination de Thos. Darling, sous-inspecteur, police à cheval du N.-O	do
857	Acceptant la soumission de S. Martin, $2,390, travaux à la baie du Rocher N.-B.	do
858	Transférant une inscription dans le compte de subvention de la Nouvelle-Ecosse.	do
861	Nomination de W. Thurber, gardien de phare, Sainte-Croix, Québec	do
862	Avance de $500,000 à Québec,	do
863	Nomination de E. McColl, inspecteur des agences indiennes, Manitoba	do
864	Décharge d'hypothèques sur propriété à Lévis, Ant. Lemieux	do
809	Nominations, etc., au ministère des postes :—	
	A. Thibaudeau, courrier sur chemin de fer, Québec	do
	J. P. Hall, emploi dans la division de Montréal	
	W. H. Tye, emploi dans la division de London	
	F. M. Higgins, emploi sur le chemin de fer de Victoria	
	J. C. Musson, commis de la 4e classe	
	N. McNeil, commis, bureau de poste, London	
	F. M. Hannum, commis, Ottawa	
	J. Mansfield, commis, Halifax	
	T. B. Smith, commis, service intérieur	
841	Nomination de J. H. Bartlett, commis de la 4e classe, ministère des postes	do
865	Vente à Geo. Stephen de maisons sur le chemin de fer Intercolonial	do
866	Conseil du Trésor, 2 causes :—	
	1. Augment. autorisée par la loi. Ministère de la marine et des pêcheries	do
	2. Augmentation autorisée par la loi. Ministère des postes	do
844	Nomination de J. N. Moore, préposé à l'accise, Saint-Jean, N.-B.	do
849	Paiement de $1,500 au Lazaret de Tracadie, N.-B	do
855	Démission du juge Wilkins, cour supérieure, Nouvelle-Ecosse	do
856	Nomination de R. L. Weatherbee, juge de la cour supérieure, Nouvelle-Ecosse.	do
867	Nomination de J.-B. Beaulieu, syndic officiel, Kamouraska	do
868	Décharge d'hypothèque, O'Brien, Sullivan et Cie	do
869	Acceptation d'offre, embranchement de Pembina, Murphy et Hopper	do
870	Coupe de bois, Cook et Sutherland	do
871	Nomination de Alph. Richard, gardien de phare	do
872	Coupe de bois, Dick et Banning	do
874	Nomination de H. J. Hubertus, inspecteur du gaz	do

ARRÊTÉS soumis à Son Excellence le gouverneur général entre le 17 sept. 1878 et le 17 oct. 1878, date à laquelle sir John A. Macdonald est entré en charge—*Fin.*

Numéro.	Sujet.	Approbation
875	Promotion de P. M. Robins, ministère du revenu de l'intérieur	Approuvé.
	do W. L. Heron do	do
	do M. Valin do	do
876	Nomination de C. J. Lajoie, surintendant des travaux du Saint-Maurice	do
877	Gratification à la veuve de L. Papineau, gardien de pont	do
878	Nomination de A. Mooney, douanier	do
879	Nomination de Angus McKay, agent des indiens, et renvoi de W. P. Clark	do
881	Augmentation d'appointements, R. Pope	do
882	Nomination de H. E. Taschereau, juge de la cour suprême, Canada	do
883	Nomination de H. T. Taschereau, juge de la cour supérieure, Kamouraska	do
884	Nomination de l'hon. M. Laframboise, juge de la cour supérieure, Gaspé	do
885	Conseil du Trésor, 3 causes—	
	1. Remboursement de licence de tabac, — Nellis	do
	2. Augmentation d'appointements, J. Kidd	do
	3. Mise à la retraite de E. A. Meredith, sur sa demande	do
1204 (D)	Convention postale de Paris	do
791 (2)	Nomination de William Webster, receveur, Belleville	do
830	Bureau de la marine, Montréal, et nomination de G. Smith, préposé	do
860	Promotion de S. Tobin, secrétariat d'Etat. Nomination de I. W. Storr, J. Collins et W. Walsh	do
873	Nomination du Dr Hagarty, médecin surintendant des indiens	do
880	Nomination d'inspecteurs de bois, H. Landerkin et H. Jaffray	do
886	Nomination de H. Fraser, sous-inspecteur des poids et mesures, Pictou, N.-E	do
1151 (D)	Dessins de drapeaux pour les différentes provinces	do
1505 (D)	Paiement au gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard pour terrains	do
829 (2)	Nomination de C. Marchand, préposé aux débarquements, Montréal	do
887	Paiement d'arrérages d'appointements à J. S. Dennis, arpenteur général	do
888	Nomination de J. B. Brownell, receveur aux douanes, Kincardine	do
889	do J. R. Landry, douanier, Tracadie	do
890	do W. Buckingham, député du ministre de l'intérieur	do
890½	Résignation de M. St. John, shérif, Territoires du Nord-Ouest	do
890½	Nomination de E. Richard, shérif, Territoires du Nord-Ouest	do
891	do M. St. Jean, surintendant des indiens, Manitoba	do
892	do E. Allan, agent des indiens	do
894	Augmentation du salaire de A.W. Bent, gardien de phare	do
895	Promotion de A. M. Burgess	do
896	Nomination de Eug. Raymond et T. Larue, sous-inspecteurs des poids et mesures	do
897	Changement du nom de la goélette *Rose*	do
898	Nomination de J. Patterson, sous-auditeur général	do
899	do H. Horton, commis, bureau de l'auditeur général	do
900	do F. W. Eccles, commis au bureau du sous-receveur général	do
901	Réserve de terrains indiens, lac Huron	do
903	Promotions, ministère des travaux publics:—Harper, Bonneville, Lefèvre, Tilley et Aikins	do
904	Accep. de la soum. de Williams et Henderson, hôtel des douanes, St-Jean, N.-B.	do
905	Paiement aux entrepreneurs, chemin de fer Canada-Central	do
907	Lots hydrauliques, havre de Montréal—Approuvant la convention	do
908	Remise de dépôt, Brown, Frères– Portes d'écluse	do
909	Transfert des travaux de la rivière Trent au gouvernement d'Ontario	do
910	Nomination de L. A. Boyer, inspecteur des farines, Montréal	do
911	do D. T. Frost, courrier sur chemin de fer	do
912	do T. McGrail, commis, ministère des postes	do
912	do W. Whelan, commis, ministère des postes	do
913	Révoquant la nomination de M. Aylwood et nommant W. McGrath à sa place	do
914	Nomination de E. White, commis, douanes, Charlottetown	do
915	do T. Howard, sous-receveur général, Winnipeg	do
917	Acceptant J. Whitehead commé seul entrepreneur	do
918	Paiement à J. Dreffin, canal Rideau, pour dommages	do
919	Nomination de J. C. Marquis, gardien de phare	do
920	do C. D. Hébert, receveur, revenu de l'intérieur	do
922	do D. Cook, visiteur et préposé aux débarquements	do
924	Assignant le district de Kamouraska au juge H. T. Taschereau	do
925	Congé d'absence à W. Campbell, bureau du gouverneur général	do
926	Assignant le district de Gaspé au juge Laframboise	do

C

ARRÊTÉS DU CONSEIL APPROUVÉS APRÈS LE 23 JUIN 1896 ET AVANT L'ENTRÉE EN CHARGE DE L'HONORABLE WILFRID LAURIER.

Arrêtés soumis à Son Excellence le gouverneur général en conseil pendant la période écoulée entre le 23 juin 1896 et le 11 juillet 1896, date à laquelle l'honorable M. Laurier est entré en charge.

Numéro.	Sujet.	Approbation.
1929	Unification des heures astronomiques, civiles et nautiques	Approuvé.
2149	Nominat. de l'hon. Theodore Davie à la charge d'administrat. de la Col.-Britann.	do
2263	Virement de $700 du compte des "Dépenses imprévues" à celui des dépenses contingentes, au secrétariat d'Etat sous le chef "Divers"	do
2298	Virement de $200, livres, etc., bureau du Conseil privé	do
1176 (J)	Travaux de défense sous-marine, Esquimalt	do
1861	Pétition de la cité de Toronto demandant le rétablissement du "100e" ou "Prince of Wales Canadian Regiment"	do
2105	Règlements, et examens des candidats aux charges de capitaine et de second de long cours	do
2133	Règlement des différends relatifs aux réserves des Micmacs de Red-Bank et d'Eel-Ground (Nouveau-Brunswick)	do
2139	Déposition des conseillers sauvages Turner et Atkinson	do
2168	L. O'Kelly, Locker, etc., Charlottetown, I.P.-E., pour administrer le serment, etc., pour les douanes	do
2318	Autorisat. de dépens. pour chemins $100 sur le capital des sauvages de Parry-Sound	do
2319	Modification à l'arrêté du conseil du 12 juin 1896, substituant "Jane" à "John"; remboursement de $100 aux héritiers de feu J. Miskokoman	do
2324	Le juge King, de la cour suprême, nommé commissaire pour la question de la mer de Behring	do
2325	Prolongeant le délai fixé pour le rapport dans l'affaire J. et C. Noble, pêche illicite.	do
2342	Transférant copies des dossiers des navires de pêche aux phoques *Shelby, E. B. Marvin* et *Beatrice*	do
1375 (J)	Observations sur des rapports représentant que des petits de phoques sont morts de faim par suite de la chasse faite aux mères	do
1518 (J)	Requête du gouvernement de Québec demandant l'incorporation du chemin de fer de la Baie-des-Chaleurs au chemin de fer Intercolonial	do
2015	Réponses des gouvern. provinciaux au sujet de l'Acte de fédérat. impériale de 1894.	do
2327	Paiement de $65 à T. Moreau, pour terrain, etc., canal de Soulanges	do
2329	Annulation du bail de Wm. Harrison, canal de Cornwall	do
2335	Prolongeant de deux mois le temps de la clôture des crédits	do
2343	Mer de Behring—bordereau de la pêche	do
2344	Investigation, question de la pêche aux phoques dans les îles Pribyloff, sans préjudice de la cause du Canada par l'admission de la nécessité de reviser les règlements	do
2346	Transmettant au bureau des colonies l'Acte concernant la convention au sujet des réclamations de la mer de Behring	do
2356	Mandat du gouverneur général pour le prolongement des crédits pour l'exercice terminé le 30 juin 1897	do
2357	Mettant à la disposit. de l'administ. des affaires indiennes certains crédits votés à la dernière session, $87,772.17, "Affaires indiennes, Manitoba et T.N.-O."	do
2363	Location à Dey, Frères, d'un terrain formant partie de la réserve du canal Rideau, 58-100 d'acre	do
1393 (J)	Mer de Behring—Les croiseurs des Etats-Unis et les navires de pêche britanniq.	do
1471 (J)	Tansmettant un rapport sur la prétent. du gouvern. des Etats-Unis, qu'il faut une modification immédiate des règlem. pour soustraire le phoque à l'extermination	do
1486 (J)	Un Arménien, M. Baghdasarian, désire immigrer au Canada. Copie d'une dépêche du bureau des colonies transmise au chancelier de l'université McMaster	do
1311	Cession de certains terrains par les sauvages de la réserve du Gros-Trou dans le Nouveau-Brunswick	do
1333	Réduisant le prix des terres des sauvages vendues dans la péninsule de Saugeen.	do
1389	Remettant le solde de loyer de $75 dû par Geo. Harrison, sur la ferme de l'école, réserve des sauvages d'Alnwick	do
2220	Annulat. du privilège de Clendenning & Sons de tirer de l'eau du canal de Lachine.	do
2234	Autorisation de payer le coût d'un brise-lames sur le capital des sauvages de la bande de Fort-William	do
2235	Autoris. de dépenser $400 pour chemins sur le capital des sauv. de Wikweniekong.	do
2236	Autorisat. de dépenser $150 p. chemins sur le capital des sauv. de la Baie de l'Ouest.	do
2237	Remise d'une partie du solde dû par les colons sur les terres des sauvages de Tobique	do

ARRÊTÉS soumis à Son Excellence le gouverneur général entre le 23 juin 1896 et le 11 juillet 1896, date à laquelle l'honorable M. Laurier est entré en charge.

Numéro.	Sujet.	Approbation.
2252	Paiement de $310 à D. McFadyen pour terrains, etc., pour le canal de la Trent.	Approuvé.
2314	Vente et division du prix de vente de la vieille salle d'exercices et de son terrain, à Exeter, Ont.	do
		do
2341	T. Stabback recevra $115 pour un terrain dont il a été exproprié.	do
2345	Recherches sur les habitudes des phoques par A. Halkett, etc	do
2347	Mer de Behring—Bordereau de la pêche, 1895	do
2358	Constituant en corp. *The Carsley Sons Company*	do
2360	do *The Jean Rense Cigar Making Machine Company of Canada.*	do
2361	do *The Davidson & Hay*	do
2362	do *The Troy Laundry Company*	do
2373	Approuvant les tarifs des marchandises et des voyag., ch. de fer *Canada-Southern*.	do
2375	Paiement de $600 à J. Baptie, pour terrain, etc., canal de la Trent	do
2388	Modification des règlements sur l'exportation et l'importation des chevaux.	do
2395	Congé d'absence au juge Ardagh	do
2408	Constituant en corporation *The Linde British Refrigerator Company*	do
2409	Enlèvement de la goélette *Marie-Rose* échouée à Grand-Pabos	do
2413	Congé d'absence à G. E. Brampton, reviseur, Argenteuil	
2415	Dépense de $50 pour chemin sur le capital des sauvages de la bande de Sucker-Creek, île Manitouline	do
2417	Répartition des frais de l'arpentage d'îles de la baie Georgienne entre les Chippewas des îles Beausoleil, Rama et du Serpent	do
		do
2427	Collège royal. Admission des élèves	do
1636	Plainte de A. S. Turton, privé de l'entreprise du serv. des bouées à Chicoutimi.	do
2108	Remplissage d'une ruelle, rue Dupart, Vancouver, Colombie-Britannique.	do
2121	Location d'un terrain à W. B. Clark, nouveau canal de Welland	do
2144	Location à Arthur Stevenson d'un terrain sur le canal de la Trent.	
2147	La Cie des tramways de Montréal fournira la force électrique néc. à l'actionnement du pont de la rue Wellington et n'aura plus à payer de prép. aux signaux.	do
2211	Location d'un terrain sur le vieux canal de Welland à la Cie de chemin de fer *St-Catharines-Central*	do
		do
2212	Location à T. Birkett des lopins 9 et 10 sur le bassin du canal, à Ottawa	
2213	Règlement de la réclamation de $200 de la part des héritiers de J. Coxen, pour terrain pris par la Cie du C.P., p. retirer cette cause de la cour de l'échiquier.	do
2217	Modification de l'arrêté du conseil du 2 mars 1896, par lequel était loué le surcroît de l'eau du canal Beauharnois, par la substitution du nom de la *Selica Sand & Gravel Company* à celui de L. Brazeau	do
		do
2233	Paiement de $33.33 à Mme J. Barlow, p. services, admin. des affaires indiennes.	
2265	Autorisant A. L. Jarvis, du ministère de l'agriculture, à signer les actes d'enregistrement des marques de commerce	do
		do
2311	Paiement de $1,065 à F. McElroy, pour terrain, canal de la Trent	
2351	Vente de 25 acres de la réserve de la gendarmerie à cheval du Nord-Ouest à l'honorable P. McLaren, pour emplacement de scierie.	do
2359	Retraite du chirurgien général Bergin, et du chirurgien général adjoint Roddick, membres du parlement, qui conservent leurs grades	do
2376	Location de hangar n° 1, bassin n° 1, canal Lachine, à la *Canada Sugar Refining Company*	do
		do
2393	Camp d'exercices milit., London, prét. rel. à 25 acres réf. à la cour de l'échiquier.	
2421	Paiement de $1,550 à W. A. Fraser, pour travaux de forage, Athabaska-Landing, Territoires du Nord-Ouest	do
2423	Annulation de l'arrêté du conseil, 3 janvier 1896, relatif au paiement des intérêts sur les fonds de la caisse des écoles communes.	do
		do
2424	A. S. Wink, juge suppléant de comté, Thunder-Bay, 1 mois	do
2482	Enregistrement de la goélette naufragée *Gleniffer*.	do
2208	Le capitaine P. H. Worgan, examinateur des capitaines et seconds.	
2444	Règlement de la réclamation d'indemnité d'Armstrong et Cook pour dommages subis en 1892, à cause d'une fuite dans le canal de Lachine.	do
2445	Location de terrain sur le vieux canal de Welland à T. L. Willson, et de la force hydraulique nécessaire pour la fabrication de carbure de calcium	do
		do
2446	Location à W. B. Clark, réserve du canal Welland.	do
2475	Etendue des lopins portée à 80 acres dans la colonie de Métis de St-Paul-des-Métis.	do
2529	Constituant en corporation *The American Fire Company*	
2574	Achat du droit de brevet sur l'équipement d'infanterie du chirurgien général Oliver, à $5,000, pour la milice du Canada	do
1982	Location à R. W. Hardwick de certains terrains, quai, etc., à Annapolis, Nouvelle-Ecosse, pour l'érection d'une scierie	do
		do
1983	Location à H. E. Gillis d'une partie du terrain des ingénieurs à Annapolis.	do
1984	Location à John N. Lake d'une partie du terrain de l'artillerie à Niagara.	
2063	Location à MM. Noonan, Hall et Hall, de 19 acres de la réserve du canal Rideau, à Jones'-Falls, pour un hôtel	do

2086.

EXTRAIT *d'un rapport d'un comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 6 juillet* 1896.

Le comité a examiné le rapport ci-annexé du ministre des travaux publics, portant la date du 20 mai 1896, au sujet des prétentions de M. A. Charlebois, entrepreneur, qui réclame plusieurs sommes d'argent à propos de la construction de l'édifice communément appelé " bloc Langevin ".

Le comité, adhérant aux recommandations du ministre des travaux publics, contenues dans le dit rapport, les soumet à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

(*Annexe A de l'arrêté du Conseil n°* 2086—6 *juillet* 1896.)

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS, OTTAWA, 20 mai 1896.

Copie—Mémoire.

Le soussigné a l'honneur de faire rapport,—

Que le 20 septembre 1883, le ministère a passé un contrat avec M. A. Charlebois pour la construction d'un nouvel édifice administratif en cette ville, le prix de l'entreprise étant de $295,000.

Que le 3 septembre 1886, un nouveau contrat a été passé avec M. Charlebois pour la construction du toit en fer du dit édifice pour la somme de $60,000 ; et que le 7 septembre 1888, un troisième contrat a été passé avec M. Charlebois pour la construction d'escaliers en fer pour la somme de $11,040.

Que M. Charlebois a exécuté toutes ces entreprises et que le gouvernement a pris possession de l'édifice et l'occupe depuis quelques années.

Que M. Charlebois a reçu les sommes totales suivantes, au compte de ces différentes entreprises :—

Montant de l'entreprise du corps de l'édifice	$295,000 00
Travaux additionnels se rattachant au corps de l'édifice y compris les trottoirs	137,413 07
Montant de l'entreprise pour le toit métallique	60,000 00
Travaux additionnels se rattachant au toit métallique	3,858 33
Montant de l'entreprise pour les escaliers en fer	11,040 00
Travaux additionnels se rattachant aux escaliers en fer	6,823 61
Total	$514,135 01
Déductions pour travaux compris dans les entreprises et non exécutés	22,113 64
	$492,022 37
Somme payée à compte à M. Charlebois	490,060 00
Solde	$ 1,962 37

Que M. Charlebois a, cependant, à l'occasion de ces différentes entreprises, prétendu au paiement des sommes mentionnées dans la liste ci-dessous :—

Montant de l'entreprise du corps de l'édifice.....	$295,000 00
Travaux additionnels se rattachant au corps de l'édifice	390,006 64
Montant de l'entreprise pour le toit métallique.....	60,000 00
Travaux additionnels se rattachant au toit métallique	19,661 84
Montant de l'entreprise pour les escaliers en fer.....	11,040 90
Travaux additionnels se rattachant aux escaliers en fer.....	10,598 19
Total.....	$786,317 57
Montant payé à compte.....	490 060 00
Montant réclamé	$296,257 57

Que la prétention de M. Charlebois a fait le sujet de beaucoup d'étude et d'examen de la part de l'administration, et de beaucoup de correspondance et de pourparlers entre l'entrepreneur, M. Charlebois et le ministère, et que jusqu'aujourd'hui il n'a été fait aucun progrès vers un règlement propre à satisfaire les deux parties.

Que, néanmoins, la dernière étude de la question a fait voir qu'il pourrait être accordé à l'entrepreneur une nouvelle somme de $18,000, qui, ajoutée à la somme de $1,962, encore due sur le chiffre de l'estimation définitive de l'architecte en chef, donnerait un total d'environ $20,000. Cette somme, avec une nouvelle somme additionnelle estimée à $5,000, représentant la part du gouvernement dans les frais de justice et autres qu'il y aurait nécessairement à encourir, si le différend était soumis aux tribunaux, en même temps que la forte somme qui dépendrait de l'interprétation de certaines parties du devis relatives à la pierre et aux travaux en fer, que l'architecte en chef n'a pas interprétées favorablement à l'entrepreneur, et sur lesquelles repose une forte partie de la prétention de celui-ci, formeraient un total de $25,000, qui pourrait être offert à l'entrepreneur, M. Charlebois, en règlement complet et final.

Que le contrat pour la construction de l'édifice stipule, article 33, que toutes matières faisant l'objet de différends entre les parties contractantes au sujet du contrat seront soumises à l'arbitrage de l'architecte en chef, et que la décision de l'architecte en chef sera finale, et qu'à cette décision sera subordonné le droit de l'entrepreneur de recevoir quelque montant que ce soit à compte des choses ainsi en litige.

Que le dit édifice se trouvant situé à Ottawa, il a eu, durant sa construction, le bénéfice d'une surveillance personnelle et suivie de la part du présent architecte en chef, M. Fuller, et que les matières en dispute qui ont donné naissance aux prétentions en ce moment devant nous, ont fait le sujet de maintes discussions, dans le cours des travaux, entre l'architecte en chef lui-même et l'entrepreneur ; qu'en vertu de l'article du contrat ci-dessus mentionné, il appartient aujourd'hui à l'architecte en chef de se prononcer d'une manière finale et décisive sur les questions sur lesquelles lui-même, dans le cours de l'exécution des travaux, différait de l'entrepreneur ; et que dans les circonstances, il se trouve à la fois partie en cause et arbitre; et sent qu'il serait peut-être plus satisfaisant pour le ministère et pour l'entrepreneur si le soin de donner une décision finale était confié à d'autres.

Que l'entrepreneur, M. Charlebois, a aussi objecté à ce que M. Fuller agît en double qualité d'architecte surveillant et d'arbitre final dans le règlement de ses prétentions, et a demandé que le litige fût renvoyé à des arbitres du dehors à être nommés de façon ordinaire.

Que vu le fait que les matières qui font le fond du différend entre le ministère et l'entrepreneur se rapportent toutes à des travaux où les opinions d'experts sont les meilleures qu'on saurait obtenir, l'administration a demandé au ministère de la justice de se prononcer sur la question de savoir si la loi autoriserait la substitution d'un autre arbitre aux lieu et place de l'architecte en chef désigné dans le contrat.

Que le député du ministre de la justice a déclaré être d'opinion que pareille substitution peut se faire avec l'autorité du gouverneur général en conseil et avec le

consentement de l'entrepreneur, et ne voir aucune objection en droit à ce que la chose soit, avec l'approbation de l'exécutif, renvoyée à un arbitre compétent.

Vu ce qui précède le soussigné a l'honneur de recommander :

1° Que la somme de $25,000, en sus de ce qui a déjà été payé jusqu'à cette date, soit offerte à M. Charlebois, sans préjudice, et en règlement complet et final de ses prétentions relatives aux différents contrats ayant trait à la construction du nouvel édifice administratif à Ottawa.

2° Que, si M. Charlebois refuse d'accepter cette somme, autorisation soit donnée de renvoyer ces prétentions, qui se chiffrent par un total de $296,257.57, à trois arbitres, qui seront MM. Alphonse Raza, architecte, et J. O. Laforest, ingénieur civil, de Montréal, avec M. Walter Shanly, comme troisième arbitre.

3° Qu'avant qu'il soit rien fait par suite de la sentence des dits arbitres, cette sentence soit mise devant l'exécutif.

4° Que les frais du dit arbitrage soient payés par l'entrepreneur si le chiffre de la sentence arbitrale ne dépasse pas $10,000, mais, si le jugement arbitral accorde une somme plus élevée, que les dits frais soient payés par le gouvernement.

Respectueusement soumis,

ALPH. DESJARDINS,
Ministre des travaux publics.

Numéro.	Sujet.	Approuvé.
2215	Subvention du chemin de fer du lac Témiscamingue	Approuvé.
2216	Autorisation pour opérer un règlement avec P. Keefe, cessionnaire d'un bail de terrain sur le canal des Iroquois	do
2241	Contrat avec le chemin de fer Midland pour la construction d'un chemin de Windsor à Truro, N.-E.	do
2443	Subvention au chemin de fer Beauharnois-Junction	do
2447	Avance de $100,000 à la commission du port, à Montréal, pour travaux sur le bassin de la pointe du Moulin-à-Vent	do
2462	Ouverture à la colonisation des sections de nombre impair dans les townships 12 et 13, rang 11, et le township 15 dans les rangs 7 et 8 à l'est du 1er méridien, pour fonder une colonie	do
2480	Modification des règlements relatifs aux bails des terres des écoles dans le Manitoba : 3 mois d'avis au lieu d'un an	do
2548	Achat d'un terrain de l'artillerie par MM. Baxter, Fort-Erié	do
2608	Lettres patentes supplémentaires à la *Lachine Rapids Hydraulic & Land Co.* ; augmentation du capital, $2,000,000	do
2448	Renvoi à la cour de l'échiquier des prétentions de George Goodwin ayant trait à l'entreprise du canal de Grenville	do
2064	Paiement d'intérêts, G. E. Smith, terrains pour le canal de Cornwall	do
2164	Location de P. Baskerville, d'un édifice à l'usage de la commission de géologie	do
2165	Edifice à Trois-Rivières	do
2469	Réglementation des droits de passage sur les terres de la couronne et des particuliers pour l'irrigation dans les territoires du Nord-Ouest	do
2478	Concessions de terre à lord Douglas au Manitoba pour l'établissement d'une école d'industrie, sous la direction de la *Southwark Catholic Emigration Society*.	do
2572	Acceptant la démission de N. McQuarrie, reviseur, West-Prince, I.P.-E.	do
2603	Constituant en corporation la *Roche Percha Coal Co.*	do
2604	Constituant en corporation l'*Anglo Canadian Mining Exchange*	do
2618	Acceptant la démission de V. W. Larue, reviseur, Québec-Centre	do
2622	Modifiant les règlements de la pêche à l'esturgeon pour le Nouveau-Brunswick	do
2639	S'enquérir s'il a été fait quelque chose pour relever les propriétaires de Coquitlam d'onéreux frais de garanties	do
2164	Location d'un édifice, rue Sussex, de P. Baskerville, pour le musée géologique	do
2064	Règlement d'une réclamation de G. C. Smith pour intérêt sur terrain, etc., acheté pour l'agrandissement du canal de Cornwall	do
728 (J)	Paiements annuels de £500 pour les travaux de défense d'Esquimalt	do
1503	Privilège à la *Montreal Bridge Company* de construire des piliers, île Ronde	do
2313	Chemin de fer Montréal et Sorel, paiement de la subvention de $16,000 à l'ayant-droit	do
2401	Extension de l'entreprise de transport de la ligne de steamers entre Halifax et la Jamaïque, sauf l'approbation du parlement	do

2403.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 8 *juillet* 1896.

Sur un rapport de l'honorable ministre des travaux publics, en date du 28 juin 1896, dans lequel il représente que le 21e jour de mai 1889, le ministère des travaux publics a passé un contrat avec MM. Murray et Cleveland pour la construction de certains travaux à l'entrée est du port de Toronto, comprenant le dragage d'un chenal et la construction de travaux de protection pour ce chenal, contrat dont copie est ci-annexée.

Que le 18e jour de juin 1890, a été pris un arrêté du conseil apportant quelques modifications aux travaux, à la condition que les travaux additionnels compris dans cet arrêté seraient payés aux prix stipulés dans le cahier des prix, et les dits entrepreneurs ont convenu de construire les dits travaux additionnels à ces conditions. Que, subséquemment, en octobre 1890, l'ingénieur en chef des travaux publics alors en exercice, a ordonné de nouvelles additions ou modifications aux travaux, savoir: l'élargissement des travaux de protection de 20 à 30 pieds, et de 8 à 18 pieds sur 22 pieds de profondeur, et de 20 à 40 pieds sur 22 pieds de profondeur, et l'approfondissement du chenal de 12 à 16 pieds et son élargissement jusqu'à 400 pieds; et les entrepreneurs ont exécuté tous ces travaux en conformité, mais, auparavant, ils ont protesté qu'on ne devait pas considérer ces travaux comme tombant sous les prix du contrat, et ils ont donné avis qu'ils réclameraient des prix plus élevés pour les travaux de surcroît.

Le ministre représente que les entrepreneurs ont terminé les travaux selon les changements ci-dessus mentionnés, et ont été payés pour ces travaux aux prix respectifs du cahier des prix. Ils prétendent donc que les changements en dernier lieu mentionnés étaient des changements, additions et extras qui, dans les circonstances, ne devaient pas être regardés comme tombant sous les prix mentionnés au contrat, et ils réclament à l'égard de ces travaux la somme de $88,658.90 en sus de ce qui leur a déjà été payé.

Le ministre représente de plus que l'ingénieur en chef du ministère des travaux publics, auquel a été renvoyée cette réclamation, a fait rapport que, suivant lui, les travaux tels qu'exécutés sont supérieurs aux travaux stipulés dans l'entreprise, mais tout en admettant que la couronne y gagne beaucoup sous ce rapport, il n'est pas disposé à admettre que les nouveaux travaux rendus nécessaires par les changements dont il est ci-dessus question sont des additions, changements ou extras aux termes du contrat, et il a exprimé des doutes sur la question de savoir si, d'après le contrat, il pouvait allouer pour ces travaux des prix supérieurs à ceux qui y sont mentionnés.

Le ministre représente de plus que les entrepreneurs désirent obtenir le jugement d'un tribunal impartial sur les mérites de leurs prétentions, ce à quoi il ne voit pas d'objection, et à cette fin il sera nécessaire, afin que la question puisse être jugée à son mérite, que l'on renonce à certaines clauses du contrat, qui y sont pour la protection du ministère des travaux publics contre des réclamations injustes, et sous l'empire desquelles une défense technique pourrait être au besoin basée, afin que la question puisse être jugée à son mérite.

Vu les circonstances, le ministre recommande que la dite réclamation soit renvoyée au juge de la cour de l'Echiquier pour qu'il recherche, détermine et décide si, d'après les faits tels qu'ils seront constatés devant lui, les dits changements faits en octobre 1890 ou vers cette époque, relatifs à l'agrandissement du cribwork et à l'approfondissement et l'élargissement du chenal, sont ou constituent des changements, additions, déviations, ou extras aux termes de l'article 5 du contrat, ou de l'article 10 du devis, ou de tout autre article de l'un ou de l'autre, sur lesquels, si toutes les conditions préalables ont été remplies, il serait nécessaire que l'ingénieur fixât un prix ou mît une valeur; et, secondement, si le dit juge détermine cette première proposition dans l'affirmative, et si le dit juge est d'opinion que le paiement déjà fait n'est pas un paiement complet, juste et équitable, le juge recherchera déterminera et accordera par sa sentence un prix juste, équitable et raisonnable à payer

en sus du prix du contrat, eu égard à la nature et à la valeur des travaux exécutés et aux circonstances environnantes; allouera, s'il le juge à propos, les intérêts qu'il regardera comme équitables sur les sommes additionnelles accordées par sa sentence; et dans les plaidoiries devant le dit juge, ou dans les procédures préliminaires ou autres dans la dite cause, matière ou investigation, la couronne ne plaidera ni n'invoquera à l'encontre de la dite réclamation ou de toute partie d'icelle, rien qui dans le contrat ou le devis pourrait être regardé comme condition préalable à la présentation et à la poursuite de la dite réclamation de la part des entrepreneurs, notamment, entre autres, les dispositions de l'article 5 stipulant qu'un ordre et avis par écrit étaient nécessaires avant le commencement des travaux, et que les prix auraient dû être préalablement fixés par écrit et approuvés par le ministre des travaux publics; les dispositions des articles 6, 19, 22 et 27; les dispositions des articles 28 et 29 relatives à la présentation de réclamations; les dispositions de l'article 36 et les dispositions de l'article 37, au sujet de l'interprétation des contrats; et les articles 2, 6, 9, 10, 11 et la dernière clause de l'article 48 du devis, et les différentes dispositions réparties dans le corps du contrat et du devis qui font de l'ingénieur en chef ou de l'ingénieur le juge ou l'arbitre de toutes les questions qui découlent du contrat ou qui nécessitent sa décision avant l'origine d'un droit de réclamation; et toutes les autres dispositions similaires relatives à des conditions préalables, l'intention étant de mettre le juge de la cour de l'échiquier dans la position de l'ingénieur ou de l'ingénieur en chef des travaux publics, selon le cas, de façon qu'il puisse connaître de l'espèce en tous les points au mérite, et en équité et justice envers les entrepreneurs de même qu'envers le ministère des travaux publics.

Le ministre recommande de plus qu'autorisation soit donnée de conférer au juge de la cour de l'échiquier, si le ministre des travaux publics le juge nécessaire, par commission ou autrement, selon qu'il considère à propos, juridiction pour prendre connaissance de l'espèce et en juger en conformité des conditions du présent arrêté de renvoi.

Le comité soumet les recommandations ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Numéro.	Sujet.	Approbation
2442	Entreprise du chemin de fer de colonisation de Montford, rivière Rouge, Argenteuil	Approuvé.
2463	Concession d'un lopin riverain, Saut-au-Récollet, à F. Lavoie	do
2470	Concession d'une partie de la réserve pour l'abreuvage des bestiaux au chemin de fer Calgary et Edmonton comme partie de sa subvention en terres	do
2471	Réservant des terres au lac des Sauvages comme pêcheries pour les sauvages	do
2472	Réserve des sauvages, lac Eau-Claire	do
2473	*Sheep Creek Irrigation Company*, autorisation de se procurer de l'eau	do
2474	Modèle de transport de demande de prise d'eau, approuvé	do
2476	*Albert Railway and Coal Co.*, choix de nouveaux terrains miniers	do
2477	Modèle de certificat pour les plans des terres du Nord-Ouest	do
2547	Transfert au ministère des travaux publics de la réserve du gouvernement, à Burlington	do

2575.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 8 *juillet* 1896.

Sur un rapport du 30 juin 1896, dans lequel le ministre de la justice représente, au sujet de la refonte et de la revision des statuts publics du Canada:

1. Que vu qu'il s'est écoulé dix ans depuis la dernière revision des statuts, il sera nécessaire que dans le cours d'une nouvelle année il soit soumis au parlement une loi de refonte et de revision des statuts, et il est à désirer qu'une commission soit nommée pour la préparation de ce projet de loi.

2. Qu'il est à désirer que cette commission soit chargée du soin de repasser et reviser les Statuts revisés et toute la législation du parlement du Canada depuis la date de ces statuts, ainsi que toute législation passée dans les diverses provinces avant la confédération s'il est encore pareille législation en vigueur, et tous les autres actes législatifs sur les sujets qui ressortissent au parlement du Canada; qu'elle rédige pour être présenté au parlement un bill pour la refonte et la revision de la dite législation et qu'elle en fasse rapport à l'exécutif; et que la dite commission fasse de plus rapport de toutes modifications de la législation actuelle qui, tout en ne tombant pas dans le domaine de la revision proprement dite, lui paraîtront cependant à propos de soumettre au jugement du parlement dans l'intérêt de la clarté, de la certitude ou de la commodité; et qu'à cette fin il est à désirer qu'une commission composée de personnes versées dans les lois statutaires à étudier, soit nommée immédiatement.

3. Le ministre recommande que la commission soit composée comme il suit:

1° L'honorable L. F. G. Baby, président, avec un traitement de $1,500 par année, à voter par le parlement;

2° E. Coatsworth, jr., Toronto, avec un traitement de $1,000 par année, à voter par le parlement, et R. V. Sinclair, d'Ottawa, qui sera secrétaire de la dite commission, et dont le traitement sera ci-après réglé;

3° J. G. Aylwin Creighton, rédacteur des lois du Sénat;

4° F. A. McCord, rédacteur des lois de la Chambre des communes;

5° Edmund L. Newcombe, député du ministre de la justice;

Ces trois derniers devant recevoir la rémunération qui sera déterminée et leur sera votée par la Chambre des communes.

4. Il est aussi à désirer que le ministre de la justice en exercice, soit d'office membre de cette commission.

Le comité soumet la recommandation ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Numéro.	Sujet.	Approbation.
2578	Autorisant la vente de terrains à J. L. Hughes dans la zone du chemin de fer, Colombie-Britannique	Approuvé.
2579	Location d'une partie du quai de l'Esplanade, Owen-Sound, au chemin de fer Grand-Tronc	do
2594	Réclamation de Henderson Bros., Montréal, renvoyée à la cour de l'échiquier	do
2601	Nomination de J. E. Couture au lieu de J. A. Couture, au poste de médecin vétérinaire, Artillerie royale canadienne	do
2615	D. I. V. Eaton, lieutenant dans l'Artillerie canadienne	do
2623	Frontières de la province de Québec	do
2624	Réclamation de la *Weddell Dredging Company*, renvoyée à la cour de l'échiquier	do
2625	Approuvant les règlements des chemins de fer Canada-Atlantic et Ottawa, Arnprior et Parry-Sound	do
2632	Nommant Alburn Corkum, maître du port, à Chester, Nouvelle-Ecosse	do

2684.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le* 8 *juillet* 1896.

Le comité, sur la recommandation du ministre de la justice, soumet à l'approbation de Votre Excellence la liste ci-jointe des messieurs qui devront être respectivement nommés conseils de Sa Majesté versés dans le droit.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

(*Annexe A de l'A. du C. n°* 2684—8 *juillet* 1896.)

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, CANADA, OTTAWA, 3 juillet 1896.

A SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL EN CONSEIL :

Le soussigné a l'honneur de recommander que les messieurs suivants, qui sont des avocats plaidants, soient respectivement nommés conseils de Sa Majesté versés dans le droit, et qu'il leur soit délivré des commissions semblables à celles délivrées en vertu de l'arrêté du conseil du 11 octobre 1880, savoir :—

Ontario.

W. H. Beatty	Toronto.	W. D. McPherson	Toronto
T. G. Blackstock	do	A. C. Macdonell	do
Wallace Nesbitt	do	C. C. Robinson	do
Emerson Coatsworth	do	W. R. Riddell	do
John Winchester	do	Walter Barwick	do
Edmund Bristol	do	P. H. Drayton	do
George Kapelle	do	F. A. Hilton	do
O. A. Howland	do	F. W. Gearing	Stratford.
R. S. Neville	do	H. B. Morphy	Listowell.
Hon. Richard Harcourt	do	J. P. Mabee	Stratford.
F. E. Hodgins	do	John Stock Fraser	Wallaceburg.
Walter Read	do	Houghton Lennox	Barrie.
A. C. Galt	do	John McCosh	Orillia.
C. A. Masten	do	David Robertson	Walkerton.
H. H. Dewart	do	W. H. Hearst	Saut-Sainte-Marie.
H. D. Gamble	do	Thomas P. Coffee	Guelph.
H. T. Beck	do	James H. Scott	Kincardine.
W. G. Murdock	do	W. L. Walsh	Orangeville.
J. J. Scott	Hamilton.	A. R. Wardell	Dundas.
George Lynch Staunton	do	F. A. Hall	Perth.
Samuel Barker	do	James A. Hutcheson	Brockville.
William Bell	do	E. J. Reynolds	do
Stuart Livingstone	do	James A. Leitch	Cornwall.
I. F. Hellmuth	London.	R. A. Pringle	do
T. G. Meredith	do	L. Clarke Raymond	Welland.
E. F. Essery	do	W. B. Northup	Belleville.
Patrick McPhillips	do	Gregory A. Cox	Sainte-Catherine.
Hon. David Mills	do	A. A. McLean	Guelph.
J. F. Lister	Sarnia.	J. B. Walkem	Kingston.
W. J. Hanna	do	J. A. Gemmill	Ottawa.
C. J. O'Neil	Chatham.	E. H. Tiffany	Alexandria.
T. W. Crothers	Saint-Thomas.	John W. Kerr	Cobourg.
W. B. Dougherty	do	H. F. Holland	do
E. A. Miller	Aylmer.	E. H. D. Hall	Peterboro'.
Michael Walsh	Ingersoll.	W. H. Moore	do
F. D. Moore	Lindsay.	A. J. Reid	Cannington.
H. A. Ward	Port-Hope.	George E. Kidd	Ottawa.
John McSweyn	Lindsay.	Wm. Wyld	do
D. M. McIntyre	Kingston	Hamilton Cassels	Toronto.
Wm. R. Hickey	Bothwell.	W. H. Bennett	Midland.
Fred Rogers, D.C.L.	Saut-Sainte-Marie.	T. Percy Galt	Toronto.
A. S. Wink	Port-Arthur.	G. B. Fraser	Ottawa.
F. H. Keefer	do	G. H. Hopkins	Lindsay.
John C. Eccles	Dunnville.	Wm. Davis Swayzie	Dunnville.
T. A. Snyder	Cayuga.	Charles Wesley Colter	Cayuga.
L. C. Raymond	Welland.	T. H. Ince	Toronto.

Québec.

Charles J. Fleet	Montréal.	Robert Smith	Montréal.
Farquhar S. Maclennan	do	Frederick Meredith	do
James Crankshaw	do	Charles Raynes	do
William J. White	do	Eugène Lafleur	do
John B. Abbott	do	Henry D. Lawrence	Sherbrooke.
George G. Foster	do	J. G. Laurendeau	Beauharnois.
John Ed. Martin	do	J. I. Lavary	Québec.
H. Gérin-Lajoie	do	E. E. Dery	do
T. Brosseau	do	T. C. Aylwin	do
A. E. deLorimier	do	Lawrence Cannon	do
Archibald D. Taylor	do	Theophilus Oliver	do
Campbell Lane	do	Roch P. Vallée	Tadousac.
Albert J. Brown	do	Lindor Ethier	Sorel.
R. Delfausse	do	Pierre d'Auteuil	Roberval, Saguenay.
Archibald McGoun	do	Joseph Edouard Méthot	Arthabaska.
Matthew Hutchinson	do	J. M. Tellier	Joliette.
Romulus Laurendeau	do	Louis Lussier	Saint-Hyacinthe.
Isaïe Jodin	do	E. A. Gendron	do

Nouvelle-Ecosse.

R. G. Munroe	Digby.	J. L. Jennison	New-Glasgow.
John A. McDonald	Baddeck.	E. N. Clements	Yarmouth.
H. W. C. Boak	Halifax.		

Nouveau-Brunswick.

G. Sydney Smith	Saint-Jean.	Mariner C. Teed	Sackville.
E. Byron Winslow	Frédéricton.	Donald McLeod Vince	Woodstock.
Montesquieu McDonald	Saint-Jean.	Chas. J. Coster	Saint-Jean.
Robert A. Borden	Moncton.	Hugh H. McLean	do
William B. Wallace	Saint-Jean.	Arthur C. Fairweather	do
T. Carleton Allen	Frédéricton.	Arthur I. Trueman	do
James A. Belyea	Saint-Jean.	W. C. Hazen Grimmer	St-Andrews.
John Black	Frédéricton.	Melville N. Cockburn	do
W. Watson Allen	Saint-Jean.	George J. Clarke	St-Stephens.
George C. Coster	do	Melbourne McMonagle	do
Daniel Mullin	do	George W. Fowler	Sussex.

Ile du Prince-Edouard.

Neil McQuarrie	Summerside.	Duncan C. McLeod	Charlottetown.

Manitoba.

Charles P. Wilson	Winnipeg.	Albert E. Richards	Winnipeg.
Frank H. Phippen	do		

Territoires du Nord-Ouest.

W. J. Nelson	Mâchoire-d'Orignal.	C. F. Harris	Macleod.
J. G. Gordon	do		

Colombie-Britannique.

Albert E. McPhillips	Victoria.	A. S. Hamersley	Vancouver.
Robert Cassidy	do	A. G. G. Spragge	Donald.
Joseph Hetherington Bowes	Nelson.	C. W. McAnn	Kaslo.
R. W. Harris	Vancouver.	John Elliott	Nelson.
G. H. Cowan	do		

Respectueusement soumis,

A. R. DICKEY,
Ministre de la justice.

Arrêtés en conseil approuvés et subséquemment annulés.

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2611.

Sujet.	Approbation.
Ministère de l'agriculture—	
Mlle G. Graham confirmée dans son rang de commis de 3e classe.	Approuvé.
Département des affaires indiennes—	
Gratification à la veuve de T. Starmer	do
Refusant de nommer le Dr N. J. Lindsay, médecin de certaines bandes sauvages	do
Ministère de la justice (pénitenciers)—	
Paiement d'arrérages de salaire à Geo. Nixon, gardien, pénitencier de St-Vincent-de-Paul	do
Gratification de retraite à H. Boyer, garde, pénitencier de St-Vincent-de-Paul	do
Ministère de la marine et des pêcheries—	
Confirmant la nomination de B. H. Fraser et J. M. O'Hanley	do
Ministère des postes—	
Acceptant la résignation de E. G. Wickens, facteur, Colombie-Britannique	do
Congé à L. B. C. Phair, facteur, Frédéricton	do
Ministère des travaux publics—	
Refusant d'allouer $500 de supplément pour payer des abonnements à des journaux	do
Ministère des chemins de fer et canaux—	
Remboursement à E. Verville, péages de canaux	do
Remboursement à la *K. & M. Forwarding Co.*, péages des canaux	do
Ministère du commerce (douanes)—	
Taux de drawbacks sur les produits de la *Welland Vale Manufacturing Co*	do
Congé à T. A. Hood, commis, Ottawa	do
Admission en franchise des matériaux pour le pont sur la rivière Niagara	do
Remboursement à D. J. McCarthy, Prescott, droit sur malt détruit	do
do *Prescott B. & M. Co.*, droit sur malt détruit	do
do S. Allan, Norwich, honoraire de licence, payé deux fois	do
Ministère des chemins de fer et canaux—	
Refusant d'augmenter les appointements de J. E. W. Currier	do
Refusant de donner à F. Beard sa promotion à la 2e classe	do

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2613.

Département des affaires indiennes—	
Paiement à C. A. Cook, employé temporaire	Approuvé.
Police à cheval du Nord-Ouest—	
Congé au surintendant Gagnon	do
Ministère du commerce (revenu de l'intérieur)—	
Remboursement à F. H. Carling, droits sur malt détruit	do
Ministère des chemins de fer et canaux—	
Déclarant le cautionnement de M. P. Davis, comme caution, éteint	do
Ministère de l'intérieur—	
Emploi de W. Gordon, messager provisoire	do

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2614.

Ministère de la marine et des pêcheries—	
Confirmation de la nomination de D. Kelly, messager	Approuvé.
Ministère des postes—	
Cinq à seize inclusivement, congés d'absence à des employés	do
Ministère du commerce (douanes)—	
Constituant Trail, C.-B., en port auxiliaire de douane	do
Confirmation de R. H. Moir, comme commis de 3e classe	do
Congé à M. Dwyer, Halifax	do
Ministère du commerce (revenu de l'intérieur)—	
Congé à R. H. Earl, Kingston	do

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2640.

Sujet.	Approbation.
Ministère de l'agriculture—	
Paiement de frais de messageries, diplômes de l'exposition de Chicago	Approuvé.
Ministère de la justice—	
Paiement de frais de préparation du bill réparateur	do
do à J. S. Ewart, consultation *re* Ecoles du Manitoba	do
Ministère des postes—	
E. L. Willis, courrier de la malle sur chemin de fer, renvoyé du service	do
Ordre de graver une planche de carte-postale	do
Ministère du commerce—	
Paiement des annonces de soumissions pour le service rapide sur l'Atlantique	do
Refusant de payer deux commis surnuméraires	do
Paiement de télégrammes *re* Service rapide sur l'Atlantique et câble dans le Pacifique	do
Ministère du commerce (douanes)—	
Acceptant $50 de H. A. Channel pour marchandises saisies	do
Admission en franchise de peaux pour Greene et Fils, Montréal	do
Confirmation de A. F. Braim, employé de l'accise	do

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653.

Ministère de l'agriculture—	
Emploi de commis provisoires, recensement du Manitoba	Approuvé.
Commission géologique—	
Congé au Dr John Thorburn	do
Département des affaires indiennes—	
Gratification à la veuve de T. F. S. Kirkpatrick	do
Nomination du rév. J. Fraser, agent des sauvages, Richmond, N.-E.	do
Congé au Dr D. H. Muir, agent des sauvages	do
Emploi de mademoiselle E. F. Goodman, commis surnuméraire	do
Ministère des postes—	
Emploi de A. M. Campbell comme copiste	do
12 à 125, inclusivement, congés d'absence à des employés	do
Prolongement de congé à H. A. Dwyer, Toronto	do
Continuation de l'emploi de S. Choquette comme copiste	do
Augmentation statutaire des appointements de Mlle G. M. L. Gillis	do
Continuation d'emploi de Mlle E. McKinnon, commis surnuméraire	do
Congé à W. Burrows, portefaix, Winnipeg	do
Renvoi de G. F. Ring, commis de 3e classe, Saint-Jean, N.-B	do
Ministère du commerce (revenu de l'intérieur)—	
Refusant de nommer W. Johnson, inspecteur en chef des étalons	do
Ministère des postes—	
Confirmation des nominations de Mlle M. M. Shaw et John Taylor	do
Emploi de S. Dawson, emballeur surnuméraire	do
do W. J. Mills, commis surnuméraire, Toronto	do
Nouveau congé accordé à M. Galvin, commis, Ottawa	do
Emploi de E. Butterworth et O. May comme emballeurs surnuméraires	do

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653.

Créditer le directeur de poste de	Ledge, N.-B.,	timbres-poste, etc.,	volés	Approuvé.
do	Worthington, Ont.,	timbres-poste, etc.,	brûlés	do
do	Newcastle, Ont.,	timbres-poste, etc.,	volés	do
do	Roxton-Falls,	do	do	do
do	Johnville,	do	do	do
do	Ballantrae,	do	brûlés	do
do	Harrowsmith,	do	volés	do
do	Elm-Grove,	do	brûlés	do
Paiement à la *B.N.A. Bank Note Co.*, pour gravure				do
Ministère des travaux publics—				
Paiement des frais de déplacement de J. B. Hegan à l'Ile du P.-E.				do
Ministère des chemins de fer et canaux—				
Augmentation du traitement de A. McDonald, surintendant du ch. de fer de l'Ile du P.-E.				do
Modifiant l'arrêté du conseil employant Mlle Robinson				do
Remboursement au steamer *Saguenay Valley*, partie des dommages perçus				do
Secrétariat d'Etat—				
Congé à F. Colson, commis de 1re classe				do

Arrêtés en conseil approuvés et subséquemment annulés.

CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653.—*Fin.*

Sujet.	Approbation.
Ministère du commerce—	
Emploi de Mlle A. Lawson	Approuvé.
do Mlle J. M. Loucks	do
Ministère du commerce (douanes)—	
Refusant d'augmenter les appointements de F. E. Kilvert	do
Entrée en franchise d'un tricycle pour un infirme	do
Permission à R. Forks et Cie d'exporter des marchandises avec remboursement	do
do à la *Diamond Glass Co.* do do	do
Congé d'absence à L. H. Lafleur, officier du service préventif	do
Refusant de rembourser des droits à J. Grant, Victoria	do
Congé d'absence à J. F. McIntosh, sous-percepteur	do
do J. Douglas, contrôleur, Toronto	do
do G. F. Mathew, contrôleur, Saint-Jean, N.-B.	do
do E. H. Mercier, préposé au débarquement, Montréal	do
Continuation d'emploi de Mlle J. Young	do
Permission à A. McPherson et Fils, Montréal, d'exporter des marchandises	do
Prolongement du temps accordé à la *Anglo Columbian Co.*, pour enlever des marchandises en entrepôt	do
Prolongement du temps accordé à *Diplock B. & S. Co.*, pour enlever des marchandises en entrepôt	do
Remboursement à la *Cariboo M. & S. Co.*, droits sur marchandises réexportées	do
do J. McPherson et Cie, Hamilton do do	do
Permission à la *Canada Life Assurance Co.*, réexportation de marchandises avec remboursement	do
Pour décharger les comptes de marchandises détruites par l'incendie à Lockeport, N.-E.	do
Modifiant l'arrêté du conseil *re* appointements de J. D. Bonness, officier du service préventif	do
Permission à J. et T. Buel de réexporter des marchandises avec remboursement	do
do Kerry Watson et Cie do do	do
Ministère du commerce (revenu de l'intérieur)—	
Congé d'absence à J. P. McCarthy, commis	do
do D. Carroll, Halifax	do
do J. M. Yates, Guelph	do
Remboursement à L. G. Cosgrove, Toronto, droits sur malt détruit	do
Admission en franchise en faveur de G. T. Tuckett, tabac en entrepôt détruit	do
Remboursement à J. M. Lottbridge, Hamilton, droits sur malt détruit	do
do J. S. Hamilton et Cie, droits sur spiritueux exportés	do
Confirmation de A. H. Renaud, comme officier d'accise	do
Congé d'absence à A. A. Erb, Guelph	do

D

ARRÊTÉS DU CONSEIL ANNULANT CERTAINS ARRÊTÉS DU CONSEIL PRIS ENTRE LE 23 JUIN ET LE 10 JUILLET 1896.

2751.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le* 17 *de juillet* 1896.

Vu le rapport en date du 14 juillet 1896 du ministre des travaux publics, exposant qu'il a été adopté, le 8 juillet courant, un arrêté du conseil donnant suite à un rapport en date du 29 juin dernier autorisant de soumettre au juge de la cour d'échiquier la réclamation de MM. Murray et Cleveland, provenant de leur contrat du 21 mai 1889, pour la construction de certains travaux à l'entrée de l'est du port de Toronto ;

Que cette réclamation devait être ainsi soumise, y était-il dit, avec l'entente que la couronne ne plaiderait ni n'alléguerait en défense devant le juge rien de ce qui, aux termes du contrat ou des devis, pourrait être interprété comme condition empêchant les entrepreneurs de la présenter ou d'en poursuivre le recouvrement avec succès, certaines dispositions du contrat étant mises de côté et l'intention étant de substituer le juge de la cour d'échiquier à l'ingénieur en chef du département, de façon à ce qu'il pût juger de la cause d'après son mérite et avec générosité et justice ;

Qu'à ces conditions, on recommandait que, si le département des travaux publics le croyait nécessaire, autorisation fut accordée de conférer au juge de la cour d'échiquier par commission ou autrement le pouvoir d'entendre cette cause d'après le mode de renvoi recommandé.

Le ministre a pris connaissance de l'arrêté du conseil ci-dessus, et après avoir consulté ses employés il ne croit pas qu'il soit de l'intérêt public que la couronne se désiste d'aucun des droits qu'elle possède, et qui découlent des dispositions stipulées dans les différents articles du contrat signé volontairement par les entrepreneurs.

Le ministre considère en outre que le département des travaux publics est parfaitement en état, d'après ces clauses du contrat, de décider et régler quant au mérite de cette réclamation.

En présence des faits qui précèdent le ministre recommande que, comme il n'est pas dans l'intérêt public de suivre le cours indiqué par l'arrêté du conseil du 8 juillet 1896, cet arrêté du conseil soit annulé.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

2752.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 17 *de juillet* 1896.

Vu le rapport en date du 14 juillet 1896 du ministre des travaux publics, soumettant que le 6 juillet courant (1896) il a été rendu un arrêté en conseil autorisant l'approbation d'un rapport fait par le ministre des travaux publics, le 20 mai dernier, lequel recommandait de soumettre les réclamations de M. Alphonse Charlebois provenant de son contrat pour la construction d'un nouvel édifice départemental sur la rue Wellington, en cette cité, à une commission composée de MM. Alphonse Raza, architecte, J. O. Laforest, ingénieur, et Walter Shanley, ingénieur, de Montréal ;

Qu'il était dit dans ce rapport que, l'édifice en question se trouvant situé en la cité d'Ottawa, l'architecte-chef en avait surveillé personnellement la construction, et avait eu l'occasion de prononcer comme arbitre et de décider de plusieurs points en contestation au cours de cette construction; et ce fonctionnaire a fait rapport le 1er juin dernier que, pour cette raison, il ne s'objectait pas à ce que l'on soumît à une commission d'arbitrage, suivant qu'il était suggéré, les réclamations provenant du contrat;

Que ce fonctionnaire fait de nouveau rapport maintenant, cependant, qu'en se prononçant sur l'à-propos de soumettre la question à une commission d'architectes, il n'entendait pas dire qu'il refusait de remplir les fonctions qui lui étaient imposées par le 33e article du contrat, vu qu'il ne se croyait pas apte à remplir ces fonctions, mais, à son avis, dans le cas actuel comme dans d'autres cas antérieurs au sujet d'autres contrats, il est parfaitement apte, capable et prêt à servir d'arbitre entre le département des travaux publics et l'entrepreneur, ainsi que pourvu au contrat.

Le ministre a pris en considération l'arrêté du conseil mentionné plus haut et les rapports de l'architecte-chef, et il ne croit pas qu'il soit dans l'intérêt public de nommer la commission en question ni d'utiliser les pouvoirs accordés par cet arrêté du conseil.

Ayant consulté les employés du département des travaux publics à ce sujet, le ministre juge que ces derniers sont en état de disposer de la réclamation présentée par M. Charlebois; en outre, il est d'avis qu'il ne serait pas de saine politique ni dans l'intérêt public si le département des travaux publics renonçait aux pouvoirs accordés par le contrat, lesquels, dans son opinion, doivent régir, non seulement au cours de la construction, mais aussi dans toutes les questions se rattachant à la clôture finale de ce contrat.

En présence des faits ci-dessus le ministre recommande de rescinder l'arrêté du conseil du 6 juillet courant autorisant la nomination d'une commission d'architectes devant s'enquérir des réclamations présentées par M. Alphonse Charlebois, et de laisser au département des travaux publics le soin de régler ces réclamations, ainsi que pourvu dans les articles du contrat passé par M. Charlebois avec le département des travaux publics, le 20 septembre 1883.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Extrait d'un rapport *du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 1*er août* 1896.

Le comité du Conseil privé ayant étudié le rapport ci-joint, en date du 16 juillet 1896, de l'honorable ministre de la justice, au sujet de l'arrêté du conseil du 8 juillet courant, nommant certains membres des barreaux du Canada conseils de Sa Majesté, versés dans le droit, et l'approuvant, le soumet à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Département de la justice du Canada,
Ottawa, 16 juillet 1896.

A Son Excellence
Le gouverneur général en conseil.

Le soussigné a dû étudier un arrêté en conseil daté du 8 courant nommant 173 membres des barreaux du Canada conseils de Sa Majesté, versés dans le droit, autrement désignés sous le nom de conseils de la reine. Ces derniers doivent grossir la liste des 481 nommés depuis la confédération, dont 84 l'ont été du 1er juillet 1867 au

5 novembre 1873, et 397 après le 16 octobre 1878. Il n'a été fait aucune nomination de conseil de la reine dans la période du 5 novembre 1873, soit pendant l'administration de M. Mackenzie. Le nombre des personnes nommées antérieurement à l'arrêté récent a donc été énorme, mais d'ajouter maintenant 173 autres conseils, ainsi qu'il est recommandé à Votre Excellence, voilà qui est renversant. D'après le tableau des avocats (*Law List*) d'Angleterre de 1895, il paraîtrait que le nombre total des conseils de la reine ne s'y élevait, lors de la préparation du tableau, qu'à 217, et le nombre total des avocats ayant reçu cet honneur pendant les vingt-deux années expirées en 1895, inclusivement, n'atteignait que le chiffre de 254, et pourtant les avocats en Angleterre sont de plusieurs fois plus nombreux qu'au Canada.

Aucune commission n'a encore été délivrée en vertu de l'arrêté du conseil récent, et le soussigné est d'avis qu'il ne devrait pas y être donné suite, mais au contraire que cet arrêté devrait être rescindé à cause du nombre excessif nommé, et pour les raisons additionnelles ci-dessous.

Le soussigné désire d'abord mentionner pour l'information de Votre Excellence, que l'on a discuté pendant plusieurs années la question des droits et pouvoirs respectifs des gouvernements fédéral et provincial relativement à ces nominations, le gouvernement fédéral ayant prétendu avoir le droit exclusif de nommer les conseils de la reine comme une prérogative de la couronne, laquelle, disait-on, ne pouvait être exercée que par le gouverneur général; et quelques-uns des juges de la cour suprême, dans la cause de Lemoir et Ritchie, en ont ainsi jugé. Cependant sir Horace Davey (aujourd'hui lord Davey) et M. Haldane, un autre membre distingué du barreau d'Angleterre, soutenaient l'opinion contraire, et la prétention du Dominion a été autrement discutée.

Une partie de la correspondance officielle à ce sujet a été publiée dans les documents sessionnels de la province d'Ontario pour l'année 1888, vol. 20, part. IV, n° 37.

Il y a quatre ans la cour d'appel d'Ontario a été saisie d'une cause sur la matière. Les documents nécessaires furent imprimés et délivrés, et la question était en état d'être plaidée au commencement de 1893, mais la cause n'a pas encore été entendue, parce que le gouvernement fédéral d'alors n'avait pas voulu nommer un conseil pour le représenter, et la cour a refusé de n'écouter qu'une seule partie.

Il n'a été suggéré ni proposé au nom du gouvernement fédéral aucun autre mode pour obtenir une décision.

Le soussigné se propose d'employer tout de suite un conseil, de façon à ce que l'on puisse plaider la cause et obtenir une décision dans le plus court délai possible.

La décision de la cour d'appel d'Ontario sera soumise à la revision de la cour suprême du Canada et du Conseil privé de Sa Majesté, si elle n'est pas satisfaisante pour tous les intéressés.

Le soussigné soumet respectueusement qu'il ne devrait être fait aucune nomination tant qu'on n'aura pas obtenu une décision finale sur ce point.

Le soussigné a reçu l'information que la publication des noms contenus dans l'arrêté du conseil récent a fait sensation parmi les membres de la profession et autres; de plus qu'on désapprouve très généralement la liste, et que cette désapprobation est pratiquée par quelques-unes des personnes dont les noms se trouvent sur cette liste, et par des personnes qui occupaient antérieurement le rang de conseil de la reine et d'autres.

En examinant la liste on verra que le choix des noms n'a pas été fait en prenant pour base le mérite professionnel ou personnel de l'individu; au contraire la liste contient les noms de personnes au sujet desquelles l'on ne pourrait prétendre ni supposer qu'elles aient le droit de s'y trouver pour cette raison, et d'un autre côté l'on y a omis les noms de plusieurs autres dont le mérite professionnel l'emporte sur celui de bon nombre des appelés.

Le conseil de la reine a la préséance dans les cours sur les autres avocats, et évidemment il y a grave injustice à accorder l'honneur et la préséance à des avocats inférieurs au préjudice de ceux qui y ont de meilleurs droits.

Un choix aussi considérable et fait à l'aveugle comme celui qui a été recommandé à Votre Excellence dégrade la charge et constitue un grief pour le barreau en général, au lieu d'être un honneur mérité pour ceux qui sont nommés.

L'existence du rang est utile si le droit de faire les nominations s'exerce d'une manière raisonnable. En Angleterre c'est le lord chancelier qui fait ces nominations, et j'ai lu dans une revue légale récente que celui qui sollicite cet honneur est tenu de communiquer par écrit son intention de faire cette demande à des avocats plus anciens que lui (qui ne sont pas des conseils de la reine), et qu'avant de faire aucune nomination le lord chancelier soumet aux juges les noms de ceux qu'il pense nommer.

Si dans ce pays le pouvoir de faire la nomination appartient exclusivement à Votre Excellence en conseil, il sera bon de considérer dorénavant si l'on ne pourrait pas ou l'on ne devrait pas trouver quelque moyen pour maintenir dans les limites convenables les recommandations faites au gouverneur général en exercice.

En attendant, le soussigné recommande respectueusement, qu'en justice pour la profession et que dans l'intérêt public, l'on rescinde l'arrêté adopté,et que l'on remette l'examen de toutes nominations jusqu'à ce que les cours aient décidé et déclaré à qui appartient le droit de faire ces nominations.

Le tout respectueusement soumis.

O. MOWAT.

2898.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 20 *août* 1896.

Vu le rapport en date du 10 août 1896 du ministre de la justice soumettant qu'un arrêté du conseil, daté du 19 mai 1896, nommait l'honorable Louis François George Baby, membre du Conseil privé de la reine pour le Canada, un des commissaires pour la codification des statuts, et qu'un arrêté subséquent en date du 8 juillet 1896 nommait la commission chargée de reviser et codifier les Statuts du Canada, laquelle se composait de l'honorable L. F. G. Baby, en qualité de président, E. L. Newcombe, sous-ministre de la justice, J. G. A. Creighton, greffier en loi du Sénat, F. A. McCord, greffier en loi de la Chambre des communes, et E. Coatsworth, jeune, et que le même arrêté nommait R. V. Sinclair le secrétaire de cette commission.

Le ministre ajoute que ce dernier arrêté en conseil établissait en outre que M. Baby devait recevoir un traitement de $1,500 par année, à voter par le parlement, que M. E. L. Newcombe, M. Creighton et M. McCord seraient rétribués suivant que la Chambre des communes le fixerait et y pourvoirait, que les appointements de M. Coatsworth, lesquels devaient être votés par le parlement, seraient de $1,000 par année, et que M. Sinclair aurait des appointements à fixer plus tard ;

Le ministre observe que ce dernier arrêté en conseil exposait de plus qu'il était désirable que le ministre de la justice en exercice fit partie *ex officio* de la commission.

Le ministre observe de plus qu'aucun statut n'autorisait ces nominations et qu'il n'avait été pourvu à aucune partie des dépenses de la commission.

En conséquence, le ministre recommande que l'on rescinde les deux arrêtés du conseil en question, et que l'on remette l'examen des nominations de commissaires jusqu'à ce qu'on ait obtenu l'autorisation du parlement à cet effet.

Le comité soumet la recommandation qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

AUTRE CORRESPONDANCE

(7*d*)

Au sujet de certaines nominations et de certains arrêtés en conseil projetés.

A l'honorable Conseil privé.

MÉMORANDUM concernant les rapports nos 2611, 2612, 2613, 2614, 2640 et 2653 du conseil de la Trésorerie, qui sont renvoyés ci-inclus sous réserve du présent mémorandum et signés par le gouverneur général, auquel ils ont été soumis les 6 et 7 du mois courant.

Le soussigné a reçu instruction du gouverneur général de demander que jusqu'à ce que le conseil en délibère de nouveau, l'approbation de Son Excellence soit refusée à toutes recommandations entraînant—

1.—La création de nouveaux emplois.

2.—La nomination aux emplois vacants pour lesquels le parlement n'a pas voté de crédits et qui sont restés plus d'une année financière révolue sans être remplis ;

3.—Des mises à la retraite (avec les nominations qui s'en suivent) pour lesquelles il n'a pas été reçu de demande.

Par ordre.

JOHN SINCLAIR,
Secrétaire du gouverneur général.

8 juillet 1896.

Note pour l'honorable président du Conseil privé.

Les rapports nos 2611, 2612, 2613, 2614, 2640 et 2653 du conseil de la Trésorerie ont été délibérés en conseil samedi et lundi, les 4 et 6 juillet, et ont été signés le dit 6 juillet par M. Angers, président du Conseil privé.

Les rapports nos 2611, 2612, 2613, 2614 et 2640 ont été expédiés au secrétaire du gouverneur général par un messager spécial lundi, et le rapport n° 2653 l'a été aussi par messager spécial mardi matin, le 7 juillet.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

NOMINATIONS—VACANCES—RETRAITES.

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2611.
	Département de l'agrieulture.
1	Miss G. Graham, commis de 3e classe, nomination ratifiée.
2	Dr G. H. Duncan, nommé médecin de quarantaine, C.-B., en remplacement de Jones, décédé.
	Département des affaires indiennes.
3	Gratification à la veuve de T. Starmer.
4	Refusant de nommer le Dr N. J. Lindsay médecin de certaines bandes de sauvages.
	Département de la justice (péniteneiers).
5	Paiement d'arrérages de salaire à Geo. Nixon, gardien, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
6	Gratification de retraite à H. Boyer, garde, pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul.
7	do do F. Tracey, forgeron-maître, Kingston.
8	do do C. Munroe, appareilleur à vapeur-maître, Kingston.
	Bibliothèque du parlement.
9	Nomination, R. Grant, commis de 3e classe, en remplacement de Smith, promu.
	Département de la marine et des pêcheries.
10	Nomination, E. H. Guilbert, préposé à la piscifacture de Magog.
11	Ratification des nominations de B. H. Fraser et J. M. O'Hanley.
12	F. Vanasse renommé préposé à l'engagement des matelots, Montréal.
	Département des postes.
13	Promotion de T. Jenkins, commis de 2e classe, Saint-Jean, P.O.
14	Acceptant la résignation de E. G. Wickens, facteur, C.-B.
15	Congé à L. B. C. Phair, facteur, Frédéricton.
16	Nomination de P. Boutet, facteur, Québec.
	Département des travaux publies.
17	Refusant d'allouer $500 en plus pour payer des abonnements à des journaux.
	Département des chemins de fer et canaux.
18	Remboursement à E. Verville, péages de canal.
19	do *K. and M. Forwarding Co.*, péages de canaux.
	Département du commeree (douanes).
20	Taux de restitution de droits sur produits de la *Welland Vale Manufacturing Co.*
21	Congé à T. A. Hood, commis, Ottawa.
22	Nomination de J. M. Sculley, percepteur à Berlin.
23	Promotion de H. Murray, Hamilton, à l'emploi de contrôleur.
24	do A. Alexander, Hamilton, à l'emploi de premier commis.
25	do J. F. Paquette, Stanstead, P.Q., à l'emploi de commis.
26	Nomination de F. J. S. St. Pierre, Stanstead, à l'emploi d'agent du service préventif.
27	do W. Connell, Prescott, do do
28	do D. Vaudine, Frédéricton, do do
29	Admission en franchise des matériaux d'un pont sur la rivière Niagara.
	Département du commeree (revenu de l'intérieur).
30	Nomination de W. R. Roome, sous-percepteur (classe B), division de London.
31	do C. E. Houde, inspecteur des poids et mesures, Trois-Rivières.
32	Remboursement à D. J. McCarthy, Prescott, droit sur malt détruit.
33	do à la *Prescott B. and M. Co.* do do
34	do S. Allen, Norwich, droit de licence payé deux fois.

Nominations et arrêtés en conseil projetés.

Nominations—Vacances—Retraites—*Suite.*

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2612.
	Département des chemins de fer et canaux.
1	Promotion de H. LeB. Ross à l'emploi de commis de 1re classe.
2	do A. W. Cameron do 2e do
3	Nomination de G. A. Bell do 2e do
4	Refusant d'augmenter les appointements de J. E. W. Currier.
5	do d'avancer F. Beard à l'emploi de commis de 2e classe.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2613.
	Département de l'agriculture.
1	Mise à la retraite de Miss A. K. Rose, commis, avec gratification.
	Département des affaires indiennes.
2	Paiement à C. A. Cook, commis temporaire.
	Département de la marine et des pêcheries.
3	Nomination de C. E. McDonald, gardien de phare, Ile du Prince-Edouard.
4	do J. Yeo, inspecteur des pêcheries, Ile du Prince-Edouard.
	Police à cheval du Nord-Ouest.
5	Congé au surintendant Gagnon.
	Département du commerce (douanes).
6	Nomination de G. McDonald, sous-percepteur, Ile du Prince-Edouard.
7	do D. Halliday, percepteur, Morrisburg.
8	do A. Bowman, sous-percepteur, Preston.
9	do A. Little, percepteur, Wallaceburg.
10	do J. Turner, estimateur, Vancouver.
	Département du commerce (revenu de l'intérieur).
11	Congé à W. J. Christie.
12	Remboursement à T. H. Carling, droit sur malt détruit.
13	Nomination, W. Powley, sous-inspecteur des poids et mesures, Port-Arthur.
14	do Dr A. R. Payne, analyste conjoint, Toronto.
15	do J. C. Turnstall, sous-percepteur, Vernon, C.-B.
	Département des chemins de fer et canaux.
16	Déclarant éteint le cautionnement de M. P. Davis.
	Département des postes.
17	Nomination de J. T. Craystone, facteur, Winnipeg.
	Département de l'intérieur.
18	Nomination de A. J. Fraser, agent des terres fédérales, Qu'Appelle.
19	Emploi de W. Gordon, messager temporaire.
	Département de la marine et des pêcheries.
20	Promotion de A. W. Owen à l'emploi de premier commis et comptable.
21	do F. H. Cunningham, commis de 1re classe et comptable adjoint.
22	do T. Aumond à l'emploi de commis de 2e classe.
	Département du commerce (revenu de l'intérieur).
23	Mise à la retraite de J. Spence, percepteur, Brantford.
24	Nomination de E. H. Sinon à l'emploi de percepteur, Brantford.

Nominations—Vacances—Retraites—*Suite.*

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2614.
	Département des affaires indiennes.
1	Nomination de R. Little, agent, sauvages de l'île Christian.
	Département de l'intérieur.
2	Nomination de J. A. Chesley, agent d'immigration, Saint-Jean, N.-B.
	Département de la marine et des pêcheries.
3	Nomination de H. Tryon, gardien de phare, Pointe aux Pois, N.-B.
4	Ratification de la nomination de D. Kelly, messager.
	Département des postes.
5 à 16	Congés à certains employés.
	Département du commerce (douanes).
17	Nomination de C. McGibbon, sous-percepteur, Penetanguishene.
18	Mutation, J. Trowbridge, Toronto, à l'emploi d'agent du service préventif.
19	D. Dunn, sous-percepteur, passé de Barrie à Chatham.
20	Nomination de A. Craig, sous-percepteur, Barrie.
21	Faisant de Trail, C.-B., un port de mer de douane.
22	Ratification de la nomination de R. H. Moir, commis de 3e classe.
23	Nomination de H. A. McLeod, agent du service préventif, Baddeck, N.-E.
24	do W. Church, do Essex-Centre.
25	Congé à M. Dyer, Halifax.
26	Nomination, W. J. Findlay, do Windsor, Ont.
27	do P. Smyth, sous-percepteur, Mabou, N.-E.
28	do J. A. Fitzpatrick, sous-percepteur, Joliette.
	Département du commerce (douanes).
29	Promotion de M. E. Cook, Toronto, à l'emploi de commis.
30	Retiré par M. Foster.
	Département de la marine et des pêcheries.
31	Nomination, R. A. McCluskey, préposé à la piscifacture de Grand-Falls.
	Département des chemins de fer et canaux.
32	Nomination, J. B. Brophy, surintendant du canal Rideau
	Département du commerce (revenu de l'intérieur)
33	Congé à R. H. Earl, Kingston.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2640.
	Département de l'agriculture.
1	Paiement de frais d'express, diplômes, exposition de Chicago.
	Département de la justice.
2	Paiement de frais, préparation du bill réparateur.
3	do J. S. Ewart, consultation *re* écoles du Manitoba.
	Département de la marine et des pêcheries.
4	Mise à la retraite de A. Beaton, gardien de phare, Pugwash, N.-E.
5	Nomination, C. J. Chapman do do
6	do A. McVicar, gardien de quai, Port-Morien, N.-E.
7	do J. Kenefick, préposé à la piscifacture de Newcastle, Ont.

Nominations et arrêtés en conseil projetés.

Nominations—Vacances—Retraites—*Suite.*

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2640—*Suite.*
	Département des postes.
8	Destitution de E. L. Willis, courrier sur chemin de fer.
9	Promotion de D. D'Aigle, à l'emploi de courrier de 2e classe sur chemin de fer, N.-B
10	Nomination de H. Steele do do do
11	do H. P. Buck, commis de 2e classe.
12	Promotion de Mlle K. Merrick do
13	Commande d'une planche pour imprimer des cartes postales.
	Bureau du Conseil privé.
14	Nomination de L. J. Burpee, commis de 2e classe.
	Département du commerce.
15	Paiement d'annonces de soumissions, service rapide de l'Atlantique.
16	Refusant de payer deux commis surnuméraires.
17	Paiement de télégrammes *re* "Service rapide de l'Atlantique" et "Câble du Pacifique".
	Département du commerce (douanes).
18	Acceptant $50 de H. A. Channel, pour marchandises confisquées.
19	Renvoi de J. W. Bates, préposé aux débarquements, Bridgewater, N.-E.
20	Nomination de E. J. Manning, agent du service préventif.
21	Nomination de M. J. Gillard, sous-percepteur, Grafton, Ont.
22	Paiement à un commissaire des douanes comme président de la commission des douanes.
23	Nomination de W. Millichamp, estimateur fédéral, Toronto.
24	Mutation de A. Bourret, Montréal, à l'emploi d'agent du service préventif.
25	Admission de peaux en franchise, Green & Sons, Montréal.
	Département du commerce (revenu de l'intérieur).
26	Nomination de A. G. Plunkett, sous-percepteur (classe B), division de Guelph.
27	Nomination de W. S. Wood, agent d'accise de 3e classe.
28	Ratification de la nomination de A. F. Brain, employé d'accise.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653.
	Département de l'agriculture.
1	Emploi de commis temporaires, recensement du Manitoba.
	Commission géologique.
2	Congé au Dr John Thorburn.
	Département des affaires indiennes.
3	Gratification à la veuve de T. F. S. Kirkpatrick.
4	Nomination du rév. J. Fraser, agent du département à Richmond, N.-E.
5	Promotion de A. E. Kemp à l'emploi de commis de 2e classe.
6	Congé au Dr D. H. Muir, agent du département des affaires indiennes.
7	Emploi de Mlle E. F. Goodman à titre de commis surnuméraire.
	Bibliothèque du parlement.
8	Mise à la retraite de E. S. Thayne, commis de 2e classe.
9	Promotion de J. Smith à l'emploi de commis de 2e classe.
	Département de la marine et des pêcheries.
10	Nomination de J. Dillon, gardien de pêcheries, lac Calabogie, etc.
	Département des postes.
11	Emploi de A. M. Campbell comme expéditionnaire.
12 à 125	Congés à certains employés du département des postes.

Nominations—Vacances—Retraites—*Suite.*

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653—*Suite.*
	Département des postes—Suite.
126	Prorogation du congé à H. A. Dwyer, Toronto.
127	Maintien de S. Choquette comme expéditionnaire.
128	Nomination, C. W. Magee, facteur, Saint-Jean, N.-B.
129	do C. H. Klemhaus, facteur, Montréal.
130	do C. R. McRoberts, courrier de 3e classe sur chemin de fer, division de London.
131	Augmentation d'appointements en conformité de la loi, Mlle G. M. L. Gillis.
132	Emploi ultérieur de Mlle E. McKinnon, commis surnuméraire.
133	Congé à W. Burrows, portefaix, Winnipeg.
134	Destitution de G. F. Ring, commis de 3e classe, Saint-Jean, N.-B.
	Département du commerce—(revenu de l'intérieur).
135	Refusant de nommer W. Johnson premier inspecteur des étalons.
	Département des postes.
136	Nomination, A. E. Jodoin, facteur, Montréal.
137	Ratification de nominations, Mlle M. M. Shaw et John Taylor.
138	Nomination, A. P. Healy, commis de 3e classe, Halifax.
139	Emploi de S. Dawson, emballeur temporaire.
140	do W. J. Mills, commis temporaire, Toronto.
141	Prorogation de congé à M. Galvin, commis, Ottawa.
142	Emploi de E. Butterworth et O. May, comme emballeurs temporaires.
143	Augmentation de salaire, P. Cheateley, portefaix, Toronto.
144	Crédit au directeur du bureau de poste de Ledge, N.-B., timbres, etc., volés.
145	do do Worthington, Ont. do brûlés.
146	do do Newcastle, Ont. do volés.
147	do do Roxton-Falls do do
148	do do Johnville do do
149	do do Ballantrae do brûlés.
150	do do Harrowsmith do volés.
151	do do Elm-Grove do brûlés.
152	Paiement à la *B.N.A. Bank Note Co.*, pour gravure.
	Département des travaux publics.
153	Paiement, frais de déplacement, J. B. Hegan à l'Ile du P.-E.
	Département des chemins de fer et canaux.
154	Augmentation d'appointements, E. T. Trites, payeur, chemin de fer Intercolonial.
155	do do A. McDonald, surintendant du chemin de fer de l'Ile du P.-E.
156	Modifications d'arrêté en conseil employant Mlle Robinson.
157	Mise à la retraite de J. Neagle, maître d'estacade, canal Lachine.
158	Remboursement, steamer *Saguenay Valley*, partie de dommages-intérêts reçue.
	Secrétariat d'Etat.
159	Congé à F. Colson, commis de 1re classe.
	Département du commerce.
160	Emploi, Mlle A. Lawson.
161	do Mlle J. M. Loucks.
	Département du commerce—(douanes).
162	Refusant d'augmenter les appointements de F. E. Kilvert.
163	Admission en franchise d'un tricycle pour infirme.
164	Permission à R. Forks et Cie d'exporter des marchandises sauf remboursement.
165	do *Diamond Glass Co.* do do
166	Congé à L. H. Lafleur, agent du service préventif.
167	Refusant de rembourser des droits à J. Grant, Victoria.
168	Congé à J. F. McIntosh, sous-percepteur.
169	Nomination, J. E. Whiteside, commis, Victoria, C.-B.

Nominations et arrêtés en conseil projetés.

Nominations—Vacances—Retraites—*Fin.*

Numéro	Sujet.
	CONSEIL DE LA TRÉSORERIE, N° 2653—*Suite.*
	Département du commerce—(douanes).
170	Congé à J. Douglas, inspecteur, Toronto.
171	do G. F. Mathew do Saint-Jean, N.-B.
172	do E. H. Mercier, préposé aux débarquements, Montréal.
173	Nomination, G. S. Booth, estimateur adjoint, Toronto.
174	Maintien de Miss J. Young dans son emploi.
175	Permission à A. McPherson et Fils, Montréal, d'exporter des marchandises.
176	Prorogation du délai à l'*Anglo Columbian Co.* pour acquitter des marchandises en entrepôt.
177	do do à la *Diplock B. & S. Co.* do do
178	Nomination, R. D. Morkill, percepteur à Sherbrooke.
179	Remboursement à la *Cariboo M. & S. Co.* de droits sur marchandises exportées.
180	Nomination, G. H. Jamieson, agent du service préventif, Ship-Harbour.
181	Promotion de J. R. McCaffrey, Toronto, premier commis.
182	Remboursement à J. McPherson et Cie, Hamilton, de droits sur marchandises exportées.
183	Permission à la *Canada Life Assurance Co.* de réexporter des marchandises sauf remboursements de droits.
184	Nomination, N. B. Colcock, agent du service préventif.
185	do A. Price do
186	Pour biffer des marchandises consumées par le feu à Lockeport, N.-E.
187	Modifiant arrêté en conseil *re* salaire de J. D. Bonness, agent du service préventif.
188	Permission à J. et T. Buell à réexporter des marchandises sauf remboursement.
189	Nomination, Luke Lawson, agent du service préventif, McAdam-Junction.
190	Permission à Kerry, Watson et Cie de réexporter des marchandises avec remboursement.
	Département du commerce—(revenu de l'intérieur).
191	Promotion de H. H. Grant à la charge d'inspecteur pour la Nouv.-Ecosse et l'Ile du Prince-Ed.
192	Congé à J. P. McCarthy, commis.
193	do D. Carroll, Halifax.
194	do J. M. Yates, Guelph.
195	Remboursement à L. G. Cosgrove, Toronto, droit sur malt détruit.
196	Admission en franchise pour G. T. Tuckett, tabac détruit en entrepôt.
197	Remboursement à J. M. Lottbridge, Hamilton, droit sur malt détruit.
198	do J. S. Hamilton et Cie, droit sur spiritueux exportés.
199	Ratification de nomination, A. H. Renaud, employé de l'accise.
200	Congé à A. A. Erb, Guelph.
	Département du commerce—(douanes).
201	Nomination, W. W. Wilson, agent du service préventif.

ARRÊTÉ DU CONSEIL

(7*e*)

CONCERNANT CERTAINS PROJETS DE NOMINATIONS.

EXTRAIT d'un rapport de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le 16 septembre 1896.

Le Conseil a délibéré sur le mémorandum suivant de Son Excellence le gouverneur général, en date du 8 juillet 1896.

A l'honorable Conseil privé :

" MÉMORANDUM concernant les rapports nos 2611, 2612, 2613, 2614, 2640 et 2653 du conseil de la Trésorerie, qui sont renvoyés ci inclus sous réserve du présent mémorandum et signés par le gouverneur général, auquel ils ont été soumis les 6 et 7 du mois courant.

" Le soussigné a reçu instruction du gouverneur général de demander que jusqu'à ce que le conseil en délibère de nouveau, l'approbation de Son Excellence soit refusée à toutes recommandations entraînant—

1. La création de nouveaux emplois.

2. La nomination aux emplois vacants pour lesquels le parlement n'a pas voté de crédits et qui sont restés plus d'une année financière révolue sans être remplis;

3. Des mises à la retraite (avec les nominations qui s'en suivent) pour lesquelles il n'a pas été reçu de demande.

" Par ordre,

" JOHN SINCLAIR,

" Secrétaire du gouverneur général.

" 8 juillet 1896."

Le Conseil est d'avis que les diverses recommandations faites dans la liste ci-annexée, marquée " A ", tombent dans la catégorie de celles auxquelles Votre Excellence a refusé sa sanction ; et que celles mentionnées dans la liste ci-annexée, marquée " B ", ne tombent pas dans cette catégorie ;

Et le conseil recommande en conséquence.

JOHN J. McGEE,

Greffier du Conseil privé.

LISTE A.—Indiquant les recommandations du Conseil de la Trésorerie, telles que soumises par le rapport du Conseil à Son Excellence le gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, et qu'Elle n'a pas intention d'approuver.

Numéro.	Sujet.
	Conseil de la Trésorerie 2611.
7	Francis Tracy, forgeron-instructeur au pénitencier de Kingston, renvoyé, touchera la gratification ordinaire.
8	Charles Munroe, ajusteur d'appareils à vapeur, pénitencier de Kingston, renvoyé, touchera la gratification ordinaire.
25	John Flavien Paquette, préposé aux débarquements, Stanstead, P.Q., promu à l'emploi de commis, en remplacement de Merriman (qui était sous-percepteur), promu au grade de percepteur.
26	Frank J. St. Pierre, nommé à l'emploi d'agent du service préventif à Stanstead, P.Q., en remplacement de Paquette, préposé aux débarquements, nommé commis par le n° 25.
27	William Connell, de service depuis octobre 1893, nommé agent du service préventif.
28	Don Vandine, employé depuis août 1892, nommé agent du service préventif.
30	W. R. Roome, nommé sous-percepteur du revenu de l'intérieur (classe B) en remplacement de Marcon, préposé à l'accise, transféré.
	Conseil de la Trésorerie 2612.
3	G. A. Bell, commis de 3e classe, nommé commis de 2e classe dans le service intérieur des chemins de fer et canaux
	Conseil de la Trésorerie 2613.
6	George McDonald, nommé sous-percepteur des douanes à Grand-River, I.P.-E., en remplacement de Charles McDonald, décédé.
9	Albert Little, nommé percepteur des douanes à Wallaceburg, Ont.
10	John Turner, employé à Vancouver, C.-B., depuis janvier 1891, nommé estimateur des douanes.
1	Mlle Agnès Rose, commis au ministère de l'agriculture, mise à la retraite avec gratification, pour cause de mauvaise santé.
14	Dr A R. Pyne, de Toronto, nommé analyste conjoint.
16	A. J. Fraser, nommé agent des terres fédérales, en remplacement de Stevenson, mis à la retraite le 22 mai 1895.
	Conseil de la Trésorerie 2614.
1	Rolland Little, nommé agent des sauvages en remplacement de McGibbon, transféré au service des douanes.
2	John A Chesley, nommé agent d'immigration à Saint-Jean, N.-B., en remplacement de Gardner, mis à la retraite.
17	Charles McGibbon, nommé sous-percepteur des douanes à Penetanguishene, Ont., en remplacement de Clarke, décédé.
18	John Trowbridge, emballeur à Toronto, mutation à l'emploi d'agent du service préventif.
19	David Dunn, sous-percepteur au port dépendant de Barrie, division de Toronto, transféré au port de Chatham.
20	Arthur Craig, nommé sous-percepteur au port dépendant de Barrie, en remplacement de Dunn, transféré au port de Chatham.
23	Hector A. McLeod, faisant fonction d'agent du service préventif depuis le 1er juillet 1888, nommé à cet emploi à Baddock, N.-E.
24	William Church, nommé agent du service préventif à Essex-Centre, Ont., en remplacement de John Brown, préposé aux débarquements, mis à la retraite.
26	W. J. Findley, faisant fonctions d'agent du service préventif à Windsor, Ont., depuis le 21 mai 1895, nommé à cet emploi dans ce port.
27	Peter Smyth, nommé sous-percepteur au port dépendant de Mabou, en remplacement de Wm. Grant, décédé.
29	M. E. Cook, emballeur et portefaix à Toronto, promotion à l'emploi de commis.
32	John B. Brophy, nommé surintendant du canal Rideau, en remplacement de Wise, décédé.
	Conseil de la Trésorerie 2640.
6	Archibald McVicar, nommé gardien de quai à Port Morion, N.-E., en remplacement de Archibald McKinnon, résigné.
14	L. J. Burpee, nommé commis de 2e classe au bureau du Conseil privé, en remplacement de Payne, promu. Son Excellence ayant refusé de sanctionner la promotion de Payne, la nomination de Burpee n'est pas approuvée en conséquence.
20	E. J. Manning, nommé agent du service préventif à Bridgewater, N.-E., en remplacement de Bates, préposé aux débarquements.
21	M. J. Gillard, nommé sous-percepteur des douanes au port dépendant de Grafton, Ont., en remplacement de Godard, décédé.
24	Mutation de Arthur Bourret, commis des douanes, à l'emploi de préposé aux débarquements, Montréal.
	A. G. Plunkett, nommé sous-percepteur du revenu de l'intérieur (classe B), en remplacement de Erb, préposé à l'accise, décédé.

Projets de nominations.

Liste A.—Indiquant les recommandations du Conseil de la Trésorerie, etc.—*Fin.*

Numéro.	Sujet.
	Conseil de la Trésorerie 2653.
10	John Dillon, nommé gardien de pêche, en remplacement de Ynill, destitué.
154	E. T. Trites, appointements de payeur sur le chemin de fer Intercolonial augmentés de $116.66 à $133.33 par mois. L'arrêté dont le présent est un supplément a été désapprouvé par Son Excellence, par conséquent cette recommandation n'est pas approuvée.
157	John Neagle, maître d'estacade, canal Lachine, mis à la retraite.
169	J. E. Whiteside, employé depuis avril 1894, nommé commis des douanes à Victoria, C.-B.
173	Geo. S. Booth, nommé estimateur-adjoint à Toronto, en remplacement de Lester, décédé.
178	R. D. Morkill, jeune, nommé percepteur des douanes à Sherbrooke, en remplacement de Perry, décédé.
180	Geo. H. Jamieson, nommé agent du service préventif à Ship-Harbour, N.-E.
181	J. R. McCaffrey, commis et faisant fonctions de premier commis depuis deux ans, promu au rang de premier commis à la douane de Toronto, *vice* McLean, décédé.
184	N. B. Colcock, employé continuellement dans le personnel de la division spéciale des douanes depuis le 25 mars 1896, confirmé dans son emploi et nommé agent du service préventif.
185	Alexander Price, employé continuellement à Brockville depuis le 10 décembre 1895, confirmé dans son emploi, et nommé agent du service préventif.
189	Luke Lawson, employé à McAdam-Junction depuis le 13 août 1895, confirmé dans son emploi d'agent du service préventif.
201	W. W. Wilson, nommé agent du service préventif.

Liste B.—Indiquant les recommandations du Conseil de la Trésorerie, telles que soumises par le rapport du Conseil à Son Excellence le gouverneur général les 6 et 7 juillet 1896, recommandations qu'Elle a intention d'approuver.

Numéro.	Sujet.
	Conseil de la Trésorerie 2611.
2	Dr George H. Duncan, nommé médecin et surintendant de la quarantaine, Colombie-Britannique, en remplacement de W. McNaughton Jones, décédé.
9	Reginald Grant, de Halifax, N.-E., nommé commis de 3e classe à la bibliothèque du parlement, en remplacement de Smith, promu.
10	Edouard H. Guilbert, de Magog, comté de Stanstead, nommé à la piscifacture de Magog.
12	Fabien Vanasse, renommé préposé à l'engagement des matelots à Montréal.
13	Thomas Jenkins, commis de 3e classe dans le bureau de poste de Saint-Jean, promu à la 2e classe, en remplacement de Ring, destitué.
16	Pierre Boutet, nommé facteur à Québec, en remplacement de Boulet, promu.
22	J. M. Scully, nommé percepteur des douanes à Berlin, en remplacement de Bowman, destitué.
23	Hugh Murray, promu à l'emploi de contrôleur des douanes à Hamilton, Ont., en remplacement de Mackenzie, mis à la retraite.
4	Andrew Alexander, promu à l'emploi de premier commis aux douanes, en remplacement de Murray, promu.
31	C. E. Houde, nommé inspecteur des poids et mesures, en remplacement d'Olivier, décédé.
	Conseil de la Trésorerie 2612.
1	H. LeBreton Ross, promu de la 2e à la 1re classe, aux chemins de fer et canaux.
2	A. W. Cameron, promu de la 3e à la 2e classe, aux chemins de fer et canaux, en remplacement de Ross, promu.
	Conseil de la Trésorerie 2613.
3	Charles E. McDonald, nommé gardien de phare à Fish-Island, I.P.-E., en remplacement de McLellan, décédé.
4	James Yeo, nommé inspecteur des pêcheries, I.P.-E., en remplacement de Hackett, qui a résigné.
7	David Holliday, nommé percepteur des douanes, en remplacement de Broder, qui a résigné.
8	Allan Bowman, nommé sous-percepteur des douanes, en remplacement de Erb, décédé.
13	William Powley, nommé sous-inspecteur des poids et mesures, en remplacement de Russell, décédé.
15	J. C. Turnstall, nommé sous-percepteur du revenu de l'intérieur, en remplacement de Monteith, qui a résigné.
17	J. T. Craystone, nommé facteur, en remplacement de Lilly, mis à la retraite.
20	A. W. Owen, nommé premier commis et comptable, marine et pêcheries, en remplacement de Gourdeau, promu.
21	F. H. Cunningham, promu de la 2e à la 1re classe, marine et pêcheries, en remplacement de Owen, promu.

LISTE B.—Indiquant les recommandations du Conseil de la Trésorerie, etc.—*Fin*

Numéro.	Sujet.
21	T. Aumond, promu de la 3e à la 2e classe, marine et pêcheries, en remplacement de Cunningham, promu.
23	J. Spence, percepteur du revenu de l'intérieur, Brantford, mis à la retraite sur sa propre demande.
24	E. H Sinon, sous-percepteur, Brantford, nommé percepteur du revenu de l'intérieur, en remplacement de Spence, mis à la retraite.
	Conseil de la Trésorerie 2614.
3	H. Tryon, nommé gardien de phare, en remplacement de Davidson, décédé.
28	J. A. Fitzpatrick, nommé sous-percepteur des douanes à Joliette, en remplacement de Lavallée, qui a résigné.
31	R. A. McClusky, nommé préposé à la piscifacture de Grand-Falls, N.-B., en remplacement de McClusky, qui a résigné.
	Conseil de la Trésorerie, 2640.
4	Angus Beaton, gardien de phare, Pugwash, N.-E., mis à la retraite sur sa propre demande.
5	C. J. Chapman, nommé gardien de phare à Pugwash, N.-E., en remplacement de Beaton, mis à la retraite.
7	John Kinefick, nommé préposé à la piscifacture de Newcastle, Ont., en remplacement de Wilmot, décédé.
9	Denis D'Aigle, promu à l'emploi de courrier de 2e classe sur chemin de fer, en remplacement de Willis, destitué,
10	H. Steele, nommé courrier de 3e classe sur chemin de fer, en remplacement de D'Aigle, promu.
11	H. P. Buck, nommé commis de 2e classe, en remplacement de Daubney, promu.
12	Mlle K. Merrick, nommée commis de 2e classe, en remplacement de Pope, promu.
19	J. W. Bates, préposé aux débarquements à Bridgewater, N.-E., renvoyé à cause de son âge (79) et de ses infirmités ; ne tombe pas sous le coup de la loi des pensions.
22	John McDougald, commissaire des douanes, rémunération comme président de la Commission des douanes.
23	W. Millichamp, nommé estimateur fédéral, en remplacement de Blackwood, décédé.
27	W. S. Wood, nommé agent d'accise, en remplacement de Perry, mis à la retraite.
	Conseil de la Trésorerie 2653.
4	Rév. J. Fraser, nommé agent des sauvages à Richmond, N.-E., en remplacement du rév. J. C. Chisholm, qui a quitté le district.
5	A. E. Kemp, promu à l'emploi de commis de 2e classe, affaires indiennes, en remplacement de Kirkpatrick, décédé.
8	E. S. Thayne, commis de 2e classe à la bibliothèque, mis à la retraite. Mentalement incapable de donner son consentement. Preuve suffisante produite que sa santé est détruite pour toujours.
9	John Smith, commis de 3e classe à la bibliothèque, promu à la 2e classe, en remplacement de Thayne, mis à la retraite.
128	C. W. Magee, nommé facteur à Saint-Jean, N.-B., en remplacement de Hill, décédé.
129	C. H. Kemhaus, nommé facteur à Montréal, en remplacement de Jacques, mis à la retraite.
130	R. C. McRoberts, nommé courrier de 3e classe sur chemin de fer, en remplac. de Kiernan, destitué.
136	A. E. Jodoin, nommé facteur à Montréal, en remplacement de Boisjoli, destitué.
138	A. P. Healey, nommé commis de 3e classe dans le bureau de poste de Halifax, en remplacement de Pender, décédé.
191	H. H. Grant, percepteur du revenu de l'intérieur pour la division de Halifax, promu à la charge d'inspecteur pour la division de la Nouvelle-Écosse et de l'Ile du Prince-Edouard, en remplacement de Borradaile, mis à la retraite.

RÉPONSE

(8)

A une ADRESSE de la CHAMBRE DES COMMUNES à Son Excellence le gouverneur général en date du 28 août 1896, demandant copie des mandats émis par le gouverneur général depuis le 14 juillet 1896, et de la correspondance échangée à ce sujet.

Par ordre,

R. W. SCOTT,
Secrétaire d'Etat.

BUREAU DU CONSEIL PRIVÉ,
OTTAWA, 14 juillet 1896.

Sir OLIVER MOWAT,
Ministre de la Justice,
Ottawa.

MON CHER SIR OLIVER—On me représente que si le gouvernement ne paye pas aux employés publics leurs appointements et salaires réguliers, il en résultera pour le service des inconvénients très sérieux. Ces inconvénients se feront surtout sentir chez ceux des employés qui travaillent à gages sur les chemins de fer, les canaux et autres travaux publics.

Je vous prie d'examiner la question, et de me dire si vous êtes d'avis que le gouvernement pourrait émettre un mandat spécial pour le paiement de ces serviteurs de l'État.

Croyez-moi, etc.,

WILFRID LAURIER.

BUREAU DU MINISTRE DE LA JUSTICE,
OTTAWA, 14 juillet 1896.

L'honorable WILFRID LAURIER,
Premier ministre et président du Conseil,
Ottawa.

MON CHER PREMIER MINISTRE.—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre d'aujourd'hui, dans laquelle vous m'informez qu'on vous représente que si le gouvernement ne paye pas aux employés publics leurs appointements et salaires réguliers, il en résultera pour le service des inconvénients très sérieux, et que ces inconvénients se feront sentir chez ceux des employés qui travaillent à gages sur les chemins de fer, les canaux et autres travaux publics. Vous me demandez si je suis d'avis que le gouvernement pourrait émettre un mandat spécial pour le paiement de ces employés.

Les Statuts revisés du Canada, chapitre 29, article 32, décrètent que si, lorsque le parlement n'est pas en session, il survient à des travaux ou édifices publics quelque accident qui exige des déboursés immédiats pour les réparer, ou s'il se présente quelque autre cas dans lequel des dépenses imprévues, ou auxquelles le parlement n'a pas prévu, sont instamment et immédiatement requises pour le bien public,—alors,

sur le rapport du ministre des finances et receveur général constatant que le parlement n'a pas voté de crédit à cet égard, et du ministre ayant le contrôle du service en question, exposant que la nécessité est pressante, le gouverneur en conseil pourra faire préparer un mandat spécial, qui sera signé par le gouverneur, autorisant l'émission du montant jugé nécessaire, lequel sera porté par le ministre des finances et receveur général à un compte spécial, et des chèques pourront dès lors être émis en la forme ordinaire au fur et à mesure qu'il en sera besoin.

Je crois que le paiement des employés mentionnés dans votre lettre est d'une nécessité urgente et immédiate pour le bien public, aux termes de cette disposition de la loi, et que, vu les événements qui se sont produits et l'état actuel des affaires publiques qui en résulte, il est régulier que l'exécutif, sur les rapports mentionnés, fasse préparer un mandat spécial, qui sera signé par le gouverneur général autorisant l'émission du montant jugé nécessaire.

A vous sincèrement,

O. MOWAT.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le* 16 *juillet* 1896.

AGRICULTURE.

Qu'un mandat spécial de Son Excellence le gouverneur général soit émis pour la somme de $27,446.10 pour payer les appointements des différents employés et surnuméraires du service interne et externe de l'administration pour le mois de juillet 1896, et pour autres services.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

NOTE.—*Il a été passé un document semblable au précédent pour chaque administration qui entre en ligne dans le tableau suivant.*

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le* 16 *juillet* 1896.

Que les officiers, commis et messagers surnuméraires, qui étaient employés sous l'autorité d'arrêtés du conseil, dont les appointements et salaires étaient portés aux comptes des différents crédits pour l'exercice terminé le 30 juin 1896, et qui sont encore dans le service à Ottawa, en attendant qu'on avise sur la continuation de leurs emplois, reçoivent pour le mois de juillet 1896, des appointements semblables à ceux qu'ils ont reçus pour le mois de juin 1896; et que les montants en soient portés aux comptes des différents services et pris sur les mandats de Son Excellence le gouverneur général dont l'émission a été recommandée aujourd'hui pour les paiements à faire pour le mois de juillet 1896.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

AGRICULTURE.

Mandat pour $27,446.16.—*A porter aux comptes suivants :*

Appointements et salaires, gouvernement civil	$	4,423 00
Dépenses contingentes do		1 323 16
Arts, agriculture et statistique		10,800 00
Quarantaine		9,900 00
Recensement du Manitoba		1,000 00

Mandats du Gouverneur général.

AUDITEUR GÉNÉRAL.

Mandat pour $2,400.

Appointements des employés et des surnuméraires, pour le mois de juillet 1896	$	2,400 00

FINANCES.

Mandat pour $12,000.—*A porter aux comptes suivants :*

Appointements et salaires, gouvernement civil	$	4,200 00
Surintendance des assurances		500 00
Frais de gestion		3,210 00
Dépenses contingentes, gouvernement civil		61 00
Administration en général		2,400 00
Pensions		349 99
Retraite		20 00
Divers		300 00

COMMISSION GÉOLOGIQUE.

Mandat pour $4,965.13.—*A porter aux comptes suivants:*

Appointements et salaires du personnel régulier, gouvernement civil	$	4,144 05
Crédit du service géologique—appointements et salaires des surnuméraires		821 08

SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Mandat pour $1,250.

Appointements et salaires des employés et des surnuméraires	$	1,250 00

HAUT-COMMISSAIRE.

Mandat pour $1,000.

Appointements des commis	$	1,000 00

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mandat pour $9,500.

Appointements et salaires des employés de la Chambre des communes pour juillet 1896	$	9,500 00

AFFAIRES INDIENNES.

Mandat pour $15,929.88.—*A porter aux comptes suivants :*

Gouvernement civil—salaires	$	4,043 97
do commis surnuméraires		129 09
do dépenses contingentes		200 00
Macrae et Chitty		197 66
do frais de voyages		100 00

AFFAIRES INDIENNES—*Suite.*

Service externe—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest.

Frais de médecins	373 31
Ecoles d'industrie	745 00
Fermiers et garçons de ferme	1,850 00
Instructeurs pour les Sioux	52 00
Agents, commis et interprètes	6,427 63
Meuniers et aides	59 00

Colombie-Britannique.

Commissaire des réserves	291 66
Surintendant, agent et commis	1,459 66

INTÉRIEUR.

Mandat pour $31,217.58.—*A porter aux comptes suivants :*

Gouvernement civil—salaires	$ 8,348 32
do dépenses contingentes	1,441 66
Terres fédérales (capital)—appointements de la division des ingénieurs topographes	2,063 75
Terres fédérales (capital)—appointements des arpenteurs	775 00
Commission de la frontière internationale—appointements du personnel	1,020 64
Terres fédérales (revenu) :	
Appointements et salaires, service externe	6,760 32
do do interne	271 82
Immigration :	
Appointements et salaires des employés et agents au Canada	2,809 00
Appointements et salaires des agents et employés dans la Grande-Bretagne	1,175 00
Dépenses contingentes des agences au Canada	600 00
do do dans la Grande-Bretagne	600 00
Terres fédérales (revenu) :	
Dépenses contingentes des agences des terres fédérales et des forêts, etc	2,540 00
Terrain de l'artillerie—salaires des surveillants	32 07
Parc de Banff—appointements et salaires du surintendant et de son personnel	245 00
Frais du gouvernement—district de Keewatin :	
Appointements d'un secrétaire particulier	50 00
Dépenses contingentes	75 00
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest :	
Appointements et salaires des registraires et du personnel	1,320 00
Dépenses contingentes des bureaux d'enregistrement.	300 00
Dépenses se rattachant au bureau du lieutenant-gouverneur	790 00

Mandats du Gouverneur général.

JUSTICE.

Mandat de $28,995.09.—*A porter aux comptes suivants :*

Police fédérale	$	2,000 00
Bordereaux de paye des pénitenciers		15,200 00
Administration de la justice		8,000 00
Ministère de la justice, bordereaux de paye		2,295 09
do do dépenses contingentes		1,500 00

BIBLIOTHÈQUE.

Mandat de $1,500.

Pour payer les appointements et salaires des employés et des surnuméraires, pour le mois de juillet 1896.

MARINE ET PÊCHERIES.

Mandat de $46,015.81.—*A porter aux comptes suivants :*

Service océanique et fluvial	$	14,952 21
Phares et service côtier		11,615 44
Institutions scientifiques		2,389 31
Inspection des bateaux à vapeur		1,557 22
Pêcheries		10,055 78
Dépenses contingentes du gouvernement civil		1,100 00
Appointements et salaires du gouvernement civil		4,345 85

MILICE ET DÉFENSE.

Mandat de $42,549.—*A porter aux comptes suivants :*

Solde de la force permanente pour juillet 1896	$	20,000 00
Appointements et salaires du département de la milice et de la défense (y compris les commis surnuméraires) juillet 1896		4,350 00
Solde du général commandant la milice		334 00
Solde de l'état-major		965 00
Solde de l'état-major de district		2,400 00
Appointements et gages, surintendant des magasins et employés civils dans les divers districts militaires		5,500 00
Solde, etc., collège militaire royal		5,000 00
Appointements et salaires du personnel de la fabrique de cartouches de l'Etat		4,000 00

POLICE À CHEVAL DU NORD-OUEST.

Mandat de $21,841.64—*A porter aux comptes suivants:*

Pour payer la solde de la police à cheval du Nord-Ouest pour le mois de juillet 1896	$	21,000 00
Pour payer les appointements et salaires du personnel du bureau du contrôleur à Ottawa, pour le mois de juillet 1896		841 64

POSTES.

Mandat de $354,500.—*A porter aux comptes suivants :*

Appointements et salaires des employés et des surnuméraires, service intérieur, pour le mois de juillet 1896.	17,500 00
Appointements et salaires des employés et des surnuméraires, service extérieur, pour le mois de juillet 1896.	107,000 00
Service des courriers (par terre)	210,000 00
Divers articles de dépenses se rattachant aux dépenses de voyage des inspecteurs, aux menues dépenses, etc.	20,000 00

CONSEIL PRIVÉ.

Mandat de $3,821.25.

Appointements et salaires du personnel du bureau du Conseil privé pour juillet 1896	2,821 25
Dépenses contingentes	1,000 00

TRAVAUX PUBLICS.

Mandat de $57,325.—*A porter aux comptes suivants :*

Gouvernement civil	4,050 00
Commis	10,670 00
Dragage	18,900 10
Gardiens et mécaniciens dans tout le Canada	6,500 00
Personnel, division des mécaniciens et des ouvriers pour juillet	9,920 00
Rideau Hall	250 00
Gardiens des glissoirs et estacades	3,540 00
Perception des droits de glissoirs et estacades	200 00
Bassins de radoub	1,645 00
Commis des travaux de district	510 00
Galerie des arts	40 00
Etudes et inspections	500 00
Dépenses contingentes	600 00

CHEMINS DE FER ET CANAUX.

Mandat de $249,880.—*A porter aux comptes suivants :*

Gouvernement civil	3,400 00
Personnel de la division des travaux de l'art et surnuméraires de l'administration	1,630 00
Canaux	61,150 00
Chemins de fer	183,700 00

SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

Impressions et papeterie.

Mandat de $21,000,

Pour payer les appointements et salaires des employés et des surnuméraires du secrétariat d'État, y compris ceux de l'imprimerie nationale, pour le mois de juillet 1896.

Mandats du Gouverneur général.

SÉNAT.

Mandat de $3,000.

Pour payer les appointements et salaires des employés du Sénat pour le mois de juillet 1896.

MINISTÈRE DU COMMERCE.

Mandat de $1,350.—*A porter aux comptes suivants :*

Gouvernement civil, service intérieur	605 00
Service extérieur, imputable sur le crédit voté pour l'administration de l'Acte concernant les Chinois	245 00
Agences commerciales	500 00

COMMERCE.

Douanes.

Mandat de $76,590.—*A porter aux comptes suivants :*

Pour payer les appointements et salaires des employés et des surnuméraires du département, pour le mois de juilet 1896	71,390 00
Pour loyer de bureau et dépenses contingentes	5,200 00

COMMERCE.

Revenu de l'Intérieur.

Mandat de $53,500.—*A porter aux comptes suivants :*

Appointements et salaires du département	3,100 00
Dépenses contingentes du département	700 00
Appointements—accise	25,200 00
Dépenses contingentes et commission, accise	6,000 00
Commission, timbres à tabac	10 00
Service préventif	650 00
Alcool méthylique	3,000 00
Mesurage du bois—appointements et salaires	400 00
do do dépenses contingentes	500 00
Emoluments des mesureurs de bois	400 00
Annuités des mesureurs de bois	500 00
Poids et mesures—appointements et salaires	4,500 00
do do dépenses contingentes	4,700 00
Inspection du gaz—appointements et salaires	1,300 00
do do dépenses contingentes	800 00
Inspection de l'éclairage à l'électricité	350 00
Falsification des substances alimentaires	1,400 00

Extrait *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé approuvé par Son Excellence le* 25 *juillet* 1896.

Que Son Excellence le gouverneur général signe un mandat spécial pour la somme de mille cinq cents ($1,500) dollars, somme estimée nécessaire pour réparer le bateau arrache-chicots du gouvernement *Samson*, afin qu'il puisse être utilisé; les services de ce bateau étant d'une nécessité urgente sur le fleuve Fraser, Colombie-Britannique, durant la saison des crues annuelles qui ont lieu vers la fin de juillet, et qui causent de grands dommages; le ministre des finances certifiant que le parlement n'a voté aucun crédit pour cette dépense.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellenee le* 18 *août* 1896.

DÉPARTEMENTS EN GÉNÉRAL.

Que Son Excellence le Gouverneur général signe un mandat spécial de $935,561.86, pour faire face au paiement des appointements et des gages pour le mois d'août 1896, des divers employés permanents et surnuméraires des divers départements nommés dans la liste annexée à la minute du conseil de la Trésorerie du 14 août 1896; et aussi pour le paiement des pensions, allocations de retraite, dépenses contingentes et autres dépenses que devront nécessairement faire les différents départements durant le dit mois d'août 1896; et aussi pour le paiement des salaires des employés de l'imprimerie nationale durant le mois de septembre 1896, jusqu'à concurrence de $7,000, tel que détaillé dans la dite liste—parce qu'il appert que le parlement n'a pas pourvu aux dépenses en question, les ministres chargés de l'administration des divers services ayant fait rapport que la nécessité était urgente, et le ministre des finances et receveur général ayant fait rapport qu'il n'y avait aucun crédit parlementaire pour ces dépenses. (Liste annexée.)

(Signé) JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

(*Annexe "a" de l'arrêté du Conseil* 2952, 18 *août* 1896.)

DÉPARTEMENTS EN GÉNÉRAL.

Qu'en vertu des dispositions de l'article 32 (*b*) de l'Acte refondu du Revenu et de l'Audition, Son Excellence le gouverneur général signe un mandat spécial de $935,561.86, pour faire face au paiement des salaires et gages pour le mois d'août 1896, des divers employés permanents et surnuméraires des divers départements ci-après nommés, et aussi pour le paiement des pensions, allocations de retraite, dépenses contingentes et autres dépenses que devront nécessairement faire les différents départements durant le dit mois d'août 1896; et aussi pour le paiement jusqu'à concurrence de $7,000 des gages des employés de l'imprimerie nationale durant le mois de septembre 1896—tel que ci-après détaillé—parce qu'il appert que le parlement n'a pas pourvu aux dépenses en question, les ministres chargés de l'administration des divers services ayant fait rapport que la nécessité était urgente, et le ministre des finances et receveur général ayant fait rapport qu'il n'y avait aucun crédit parlementaire pour ces dépenses.

(*Annexe "b" de l'arrêté du Conseil* 2952, 18 *août* 1896.)

Agriculture—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 4,423 00	
do dépenses contingentes	1,323 16	
Arts, agriculture et statistique	9,500 00	
Quarantaine	9,000 00	
Recensement du Manitoba	497 66	
		$ 24,743 82
Auditeur général—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 2,250 00	
do dépenses contingentes	200 00	
		2,450 00
Finances—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 4,200 00	
do dépenses contingentes (ministère des finances)	500 00	
Gouvernement civil, dépenses contingentes (administration en général)	2,400 00	

Finances—Fin.		
Surintendant des assurances	500 00	
Frais de gestion	3,310 00	
Pensions	200 00	
Retraite	20 00	
Divers	300 00	
(Traitement et dépenses contingentes de M. Fabre.)		11,430 00
Commission géologique—		
Gouvernement civil, appointements et salaires	$ 4,144 02	
Crédit de la commission géologique—appointements et salaires des surnuméraires	640 83	
		4,784 85
Secrétaire du gouverneur général—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 1,200 00	
do dépenses contingentes	200 00	
Bureau du Haut-Commissaire—		
Gouvernement civil—appointements	$ 1,000 00	
do dépenses contingentes	1,000 00	
		2,000 00
Chambre des Communes—		
Appointements et salaires—y compris ceux du personnel des *Débats*		$ 9,250 00
Affaires indiennes—		
Gouvernement civil, appointements	$ 4,070 30	
do dépenses contingentes	750 00	
Sauvages—Manitoba et Territoires du Nord-Ouest	24,592 20	
do Colombie anglaise	4,651 40	
do en général	497 70	
		$ 34,561 60
Intérieur—		
Gouvernement civil,—appointements et salaires	$ 8,348 32	
do dépenses contingentes	1,441 66	
Terres fédérales (capital)—appointements et salaires	2,838 75	
do (revenu) do dépenses contingentes	9,572 14	
Immigration—appointements et dépenses contingentes	5,184 00	
Divers—		
Commission de la frontière internationale, appointements	1,020 64	
Parc de Banff—appointements	245 00	
Dépenses du gouvernement, Keewatin—appointements et dépenses contingentes	125 00	
Terrains de l'artillerie—appointements	32 07	
Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest—appointements, etc	2,410 00	
		31,217 58
Justice—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 2,295 09	
do dépenses contingentes	1,000 00	
Pénitenciers—bordereau de paye et entretien	38,777 00	
Bordereau de paye de la police fédérale et appointements	2,000 00	
Administration de la justice	6,908 61	
Divers—litiges	1,500 00	
		52,480 70

Bibliothèque du parlement—		
Employés permanents et surnuméraires		1,525 00
Marine et pêcheries—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 4,351 18	
" dépenses contingentes	1,100 00	
Service fluvial et maritime	7,640 59	
Phares et service côtier	7,337 76	
Institutions scientifiques	5,993 33	
Inspections des bateaux à vapeur	2,114 51	
Pêcheries	22,481 00	
		51,018 37
Milice et défense—		
Gouvernement civil, appointements, salaires et dépenses contingentes	4,349 00	
Dépenses de la milice	48,393 00	
		52,742 00
Police à cheval du Nord-Ouest—		
Solde de la police pour le mois de juillet	21,000 00	
Dépenses diverses—		
Entretien de la police en juillet et août	10,000 00	
Gouvernement civil—appointements	841 64	
		31,841 64
Postes—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	15,600 00	
do dépenses contingentes	1,900 00	
Appointements et salaires, administration des postes	107,000 00	
Service des courriers	15,000 00	
		139,500 00
Impressions et papeterie—		
Appointements, gages et dépenses contingentes, mois d'août	17,700 00	
Gages des employés de l'imprimerie—septembre	7,000 00	
		24,700 00
Conseil privé—		
Gouvernement civil—appointements et salaires		2,600 00
Travaux publics—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	4,081 30	
Commis, etc., personnel, ingénieur en chef et ingénieurs, architecte-chef, secrétaire et comptable, télégraphe et dragage	10,210 00	
Dragage	14,900 00	
Gardiens et ingénieurs	6,300 00	
Personnel, division des mécaniciens et ouvriers, Ottawa et Montréal	10,395 00	
Rideau Hall	770 00	
Gardiens des glissoirs et estacades	7,140 00	
Perception des droits de glissoirs et estacades	200 00	
Bassins de radoub	1,600 00	
Commis des travaux de district	960 00	
Galerie des arts	40 00	
Etudes et inspections	1,500 00	
Dépenses contingentes	2,100 00	
Entretien des terrains	2,690 00	
Lignes télégraphiques	4,900 00	
		67,786 30

Chemins de fer et canaux—		
Gouvernement civil—appointements et salaires	$ 3,400 00	
Personnel de la division des travaux de l'art et surnuméraires de l'administration	1,630 00	
Canaux—Personnel de l'exploitation et de la construction, et ingénieurs	62,100 00	
Frais de voyage, chemins de fer et canaux	500 00	
Chemins de fer, Intercolonial—de l'Ile du Prince-Edouard, embranchement de Windsor—personnel de l'exploitation	186,700 00	
		254,330 00
Secrétariat d'Etat—		
Appointements et salaires et dépenses contingentes		3,500 00
Sénat—		
Appointements et salaires		3,000 00
Commerce—		
Appointements et salaires	1,250 00	
Dépenses contingentes	150 00	
		1,400 00
Commerce—Douanes—		
Appointements des commis et des surnuméraires	$ 3,890 00	
Service extérieur, employés et surnuméraires	67,500 00	
Service extérieur, loyer de bureaux et autres dépenses contingentes	5,200 00	
		76,590 00
Commerce—Revenu de l'Intérieur—		
Appointements et salaires des employés du département	3,100 00	
Dépenses contingentes do	500 00	
Appointements des employés d'accise, dépenses contingentes et commission	32,200 00	
Commission, timbres à tabac	10 00	
Service préventif	700 00	
Alcool méthylique	2,000 00	
Mesurage du bois, appointements et salaires et dépenses contingentes	900 00	
Emoluments et annuités des mesureurs de bois	900 00	
Poids et mesures—appointements et salaires et dépenses contingentes	6,500 00	
Inspection du gaz—appointements et salaires et dépenses contingentes	1,900 00	
Inspection d'éclairage à l'électricité	500 00	
Falsification des substances alimentaires	1,000 00	
		50,710 00
		$935,561 86

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence le* 18 *août* 1896.

TRAVAUX PUBLICS.

Qu'il soit émis un mandat spécial de Son Excellence le gouverneur général pour la somme de $2,333.01 afin de payer, jusqu'au 1er juillet 1896, les salaires de certains ouvriers des ateliers de l'Etat et autres hommes employés autour des édifices publics d'Ottawa, qui ont été congédiés à la fin du mois de juillet 1896, vu que le crédit pour

l'exercice 1895-96 n'est pas suffisant pour couvrir la totalité de leurs salaires, et qu'il convient de payer intégralement, jusqu'au jour de leur renvoi, ceux qui sont ainsi congédiés, étant en outre dans l'intérêt public que le personnel en question soit réduit et qu'il ne soit pas fait plus de dépense qu'il ne faut pour répondre aux exigences du service public, la nécessité étant urgente, et le ministre des finances ayant fait rapport que le parlement n'a pas pourvu à la dépense en question. (Annexe.)

(Signé) JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

TRAVAUX PUBLICS.

Que sous l'autorité des dispositions de l'article 32 (*b*) de l'Acte du revenu consolidé et de l'audition il soit émis un mandat spécial de Son Excellence le gouverneur général pour la somme de $2,333.01 afin de payer, jusqu'au 1er juillet 1896, les salaires de certains ouvriers des ateliers de l'Etat et autres hommes employés autour des édifices publics d'Ottawa, vu qu'il ressort du rapport de l'honorable ministre des travaux publics que le nombre des hommes ainsi employés étant plus grand que celui dont on avait besoin dans le temps il a fallu en congédier à la fin du mois de juillet 1896 ; que le crédit voté pour l'exercice 1895-96 n'est pas suffisant pour couvrir la totalité de leurs salaires, et qu'il convient de payer intégralement, jusqu'au jour de leur renvoi, ceux qui sont ainsi congédiés ; qu'il est de l'intérêt public que le personnel en question soit réduit et qu'il ne soit pas fait plus de dépense qu'il ne faut pour répondre aux exigences du service public ; et qu'il y a urgente nécessité de prendre le parti ci-dessus indiqué, avec cela qu'il ressort du rapport de l'honorable ministre des finances que le parlement n'a pas pourvu à la dépense en question.

DOCUMENTS

RELATIFS À UNE

LIGNE DE PAQUEBOTS TRANSATLANTIQUES

ENTRE

LA GRANDE-BRETAGNE ET LE CANADA

Première session, Huitième parlement

IMPRIMÉS PAR ORDRE DU PARLEMENT

OTTAWA
IMPRIMÉ PAR S. E. DAWSON, IMPRIMEUR DE SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ LA REINE
1896

Ligne de paquebots transatlantiques.

SOMMAIRE.

	Page.
Document de la session n° 28.	
Recommandation du ministre du Commerce	1
Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux subventions en faveur des navires océaniques	2
Lettre de James Huddart	3
Copie de sa soumission	5
Correspondance avec la Ligne Allan	8
Le très honorable J. Chamberlain à lord Aberdeen	10
Correspondance entre sir Charles Tupper et le haut commissaire	13
Correspondance entre W. G. Parmelee et James Huddart	15
Le très honorable J. Chamberlain au gouverneur général	19
Henry Allan à l'honorable Wilfrid Laurier	20
Document de la session n° 28a.	
Convention avec H. & A. Allan	22
Rapports du Conseil Privé, etc	26
Correspondance générale	27
Document de la session n° 28b.	
Adhésion aux vues exprimées par les chambres de commerce des provinces maritimes	37
Document de la session n° 28c.	
Lettres de sir Donald A. Smith	38
" Nathaniel Dunlop	40
Lettre de John Bramston	44

DOCUMENTS

(28)

RELATIFS AU SERVICE TRANSATLANTIQUE RAPIDE.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
OTTAWA, 30 juin 1896.

Le soussigné, ministre du Commerce, à l'honneur de soumettre à la considération de Son Excellence le gouverneur général en conseil, les faits suivants :

En vertu d'un arrêté du conseil portant la date du 6 mai, une annonce a été insérée dans plusieurs journaux du Canada et de l'Angleterre, demandant des soumissions pour un "service transatlantique rapide" à de certaines conditions, copies desquelles, telles que ci-jointes, ont été distribuées à diverses compagnies de paquebots et à des particuliers qui en ont fait la demande.

Dans le délai spécifié, il a été déposé au bureau du haut commissaire, à Londres, trois documents endossés "Soumissions pour service de Paquebots, Canada et Grande-Bretagne", et un autre a été déposé au ministère du Commerce à Ottawa.

En les ouvrant, on a constaté que deux de ceux qui avaient été déposés au bureau du haut commissaire, venaient de Samuel Fry, 34 Vernon Road Bow, Londres. Ni l'un ni l'autre ne constituait une soumission conforme aux conditions stipulées dans l'annonce; néanmoins ils sont annexés ci-après. Le troisième était une communication de M. James Huddart, 22 Billiter Street, Londres, comprenant une copie des termes et conditions du service, tels que stipulés dans l'annonce rédigée à ce bureau; laquelle copie a été signée par M. Huddart, après y avoir ajouté les mots "sujette à ma lettre de cette date", la lettre étant datée du 10 juin 1896. Vu que la lettre dont il est question ci-dessus, et dont une copie est ci-jointe, contient des conditions en dehors du cahier des charges, le document ne peut guère être considéré comme une soumission conforme aux termes et conditions de l'annonce. Le quatrième document, ou celui qui a été déposé au ministère du Commerce, provenait de MM. H. et A. Allan, et était en lui-même une offre directe conforme aux termes et conditions spécifiés, mais il était accompagné d'une lettre qui imposait certaines modifications à la soumission telle que rédigée et attachait une interprétation conditionnelle à quelques-unes de ses clauses. On trouvera ci-annexée copie de la soumission et de la lettre qui l'accompagne.

Le ministre, en soumettant ces documents à la considération de Son Excellence en conseil, a l'honneur de faire observer qu'en ce qui concerne la prétendue soumission de M. Fry, il ne croit pas qu'elle soit de nature à devoir nécessairement être prise en considération. En ce qui concerne celle de M. Huddart, tout en tenant compte des efforts qu'il a faits depuis deux ou trois ans dans l'intérêt de ce service, et vu l'arrangement conditionnel qui a été fait avec lui en 1894, sa communication actuelle, bien que n'étant pas, à strictement parler, une soumission aux termes de l'annonce, et bien qu'il ne soit peut-être pas possible d'admettre sa manière de voir, ne devrait pas être rejetée sans examen.

Pour ce qui est des soumissions de MM. H. et A. Allan, le ministre a l'honneur de faire remarquer que les clauses du cahier des charges auxquelles ils ont attaché une interprétation conditionnelle sont des clauses qui ont été insérées à la demande des autorités impériales, et qu'en conséquence, à moins d'obtenir le consentement de celles-ci, il ne serait guère convenable d'accepter l'interprétation de MM. Allan ou d'y adhérer.

Le ministre a en outre l'honneur de faire rapport que, conformément à cette manière de voir, il a, le 27 courant, télégraphié à MM. Allan (*voir* copie ci-annexée)

à l'effet qu'il n'aurait pas la moindre objection à rendre impérative au lieu de facultative la remission de la confiscation stipulée dans la clause 18 du cahier des charges, et qu'il ne refuserait pas d'excuser le délai apporté au commencement du service, ou au départ des navires, si ce délai était causé par les grèves des ouvriers, ou par des désastres maritimes sérieux. A la même date il a reçu une réponse (*voir* copie ci-jointe) qu'il considère comme un retrait virtuel de la lettre accompagnant la soumission. Il croit que la soumission n'est plus conditionnelle excepté en tant qu'elle est modifiée par son télégramme du 27 courant, mentionné plus haut. En conséquence le ministre recommande respectueusement l'acceptation de la soumission de MM. H. et A. Allan, de Montréal, et James Alexander Allan, de Glasgow, sujette à son approbation (telle que modifiée) par les autorités impériales, et au consentement de ces dernières à contribuer annuellement, pendant la durée du contrat, £75,000 sterling, au montant requis pour le paiement de l'entreprise projetée, sujette également à l'approbation du parlement, tel que prévu par l'acte (chap. 3, 59 Victoria).

W. B. IVES.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le 27 août* 1896.

Le comité du Conseil Privé, sur la recommandation du président du Conseil Privé, conseille à Son Excellence de vouloir bien expédier au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, copies des soumissions reçues pour l'établissement d'un service de paquebots-poste entre le Canada et la Grande-Bretagne, par des navires à vapeur, susceptibles d'une vitesse moyenne de vingt nœuds à l'heure d'un port à l'autre.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

59 VICTORIA, CHAP. 3.

Acte pour amender de nouveau l'Acte relatif aux subventions des vapeurs océaniques.

(Sanctionné le 23 avril 1896.)

Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Sénat et de la Chambre des Communes du Canada décrète ce qui suit:

1. L'article substitué par le chapitre huit des Statuts de 1894 à l'article trois du chapitre deux des Statuts de 1889, intitulé "Acte relatif aux subventions des vapeurs océaniques", est par le présent abrogé et les articles suivants lui sont substitués:

"3. Le gouverneur en conseil peut conclure un contrat pour une période n'excédant pas dix ans, avec tout individu ou compagnie, pour l'établissement d'un service rapide hebdomadaire de paquebots entre le Canada et le Royaume-Uni, aux termes et conditions, relativement aux transport des malles, etc., que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de sept cent cinquante mille dollars par année: pourvu que le Canada ne soit pas lié par ce contrat avant qu'il n'ait été soumis à la Chambre des Communes et approuvé par résolution de cette Chambre.

"4. Le gouverneur en conseil peut conclure un contrat pour un terme n'excédant pas cinq ans avec tout individu ou compagnie, pour l'établissement d'un service de paquebots bi-mensuel entre un port ou des ports du Canada et des ports en France et en Belgique, aux termes et conditions que le gouverneur en conseil jugera à propos de fixer, moyennant une subvention n'excédant pas la somme de cinquante mille dollars par année.

Ligne de paquebots transatlantiques.

Soumission pour le service de vapeurs entre le Canada et la Grande-Bretagne.

22 RUE BILLITER, LONDRES, E. C., 10 juin 1896.

A L'HONORABLE MINISTE DU COMMERCE, OTTAWA.
Aux soins du Haut-Commissaire du Canada, à Londres.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'offrir, au cas où, pour une raison où pour une autre, les soumissions pour le service sus mentionné demandées par votre gouvernement, et devant être ouvertes aujourd'hui, ne seraient pas satisfaisantes, de reprendre la position que j'occupais avant le mois d'octobre dernier sur cette question. Vous vous souvenez sans doute que, en février dernier, 1894, feu sir John Thompson, alors premier ministre du Canada, m'a invité à former une compagnie, devant fournir des voyages hebdomadaires pour le transport des matières postales entre l'Angleterre et le Canada, à la vitesse de 20 nœuds à l'heure. Il m'a promis que le législature canadienne insérerait dans les statuts l'autorisation de payer une somme de $750,000 pour ce service pendant une période de 10 années.

Après avoir dûment considéré la proposition, vous vous rappelez que j'ai fait un règlement provisoire avec le gouvernement canadien, et qu'une clause de cet arrangement portait que nous devions demander au gouvernement impérial d'ajouter une subvention supplémentaire à celle du gouvernement canadien.

Les détails de nos opérations des deux dernières années, afin de démontrer au peuple et au gouvernement du Royaume-Uni l'importance de venir en aide au gouvernement du Canada, vous sont connus. Nous avons à plusieurs reprises déclaré à notre gouvernement que, si le gouvernement impérial aidait le Canada de son influence et de ses deniers, il serait façile de préparer un rapport public qui pousserait les particuliers à placer les fonds nécessaires à la construction des navires et au service du transport des matières postales projeté. Il est possible cependant que les soumissions qui vous sont offertes aujourd'hui, dont les termes me sont inconnus et avec lesquelles je n'ai rien à faire, ne soient pas considérées par vous comme étant suffisantes, parce qu'il y a conflit d'intérêts entre les personnes ou les maisons adonnées au commerce de transport entre le Canada et le Royaume-Uni ; il est aussi possible que les compagnies-propriétaires des navires à vapeur faisant le commere avec New-York ne voient pas d'un bon œil l'établissement d'un service rapide de paquebots transatlantiques au Canada. C'est pour le cas où ces objections seraient à considérer que je vous déclare que je puis former une compagnie pouvant établir avec succès le service proposé.

Mon expérience comme armateur et gérant de compagnies de paquebots, et le fait que j'ai établi sur des bases solides un service rapide pour le transport des matières postales sur le Pacifique, après avoir surmonté des obstacles sans précédent, justifient ma démarche et la demande que je fais de reprendre les travaux qui m'ont occupé pendant près de deux ans, jusqu'au mois d'octobre dernier, alors qu'on a résolu de demander les présentes soumissions. Si le gouvernement m'en donne l'occasion, et m'alloue un délai de six mois, à dater de l'acceptation de cette offre, je suis prêt à mener l'entreprise à bonne fin ; c'est-à-dire de faire rapport au public anglais à ce sujet et de lui demander de fournir le capital nécessaire.

De consentement mutuel, il est admis que le capital d'une compagnie aussi considérable doit être prélevé par les placements que les particuliers peuvent faire, et les données que j'ai recueillies, après une enquête prolongée, justifient ma déclaration à l'effet que, si le gouvernement m'accorde une subvention de $1,125,000, je pourrai lancer l'affaire et demander aux capitalistes d'y placer leur argent avec la certitude de réussir.

Quand aux conditions, il ressort du contrat que les gouvernements impérial et canadien exigeront que les navires devant être construits, fournissent une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure, dans les conditions ordinaires de température sur l'Atlantique.

Si nous obtenons l'entreprise, nous seront prêts à construire des vapeurs pouvant continuellement filer 20 nœuds à l'heure en pleine mer, dans les conditions ordinaires de température de l'Atlantique; les commandants de ces navires auraient l'ordre d'aller à toute vapeur pour le transport des matières postales et des passagers.

Il serait cependant à la discrétion du commandant de chacun des vapeurs de pouvoir diminuer la vitesse du paquebot, s'il le jugeait nécessaire pour la sûreté de celui-ci, au cas où il serait près des côtes, ou s'il était enveloppé par les brouillards ou s'il rencontrait des banquises; ou bien si la tempête sévissait, ou pour d'autres raisons suffisantes. En d'autres termes, nous nous proposons de transporter les matières postales d'un port ou de ports au Canada à un port ou des ports du Royaume-Uni exactement de la même manière que ce service est fait par les lignes Cunard et White Star entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

En conséquence, nous demandons que la clause 17 soit rayée des conditions, ou bien que la clause 18 soit amendée de façon à rendre le sens impératif, comme suit: "Le ministre du commerce ne tiendra l'entrepreneur responsable d'aucun retard de la façon prévue dans la section précédente, etc."

Quant à la section 12, nous déclarons que notre intention a toujours été de pourvoir à la réserve de compartiments froids amples, mais que nous n'avons jamais songé à demander une subvention supplémentaire pour cette amélioration. Nous croyons que ces compartiments donneraient de gros profits à la compagnie, et, en conséquence, nous n'avons pas majoré notre soumission d'un seul dollar pour cet objet.

Quant aux matières postales qui devront être transportées par la compagnie de vapeurs projetée, l'on ne devrait pas oublier que l'époque où les profits pour le transport des matières postales pourront dépasser la somme de la subvention fournie par les gouvernements impérial et canadien aux entrepreneurs, n'est peut-être pas très éloignée. Comme ces matières postales occuperont un espace cube très ample à bord de ces vapeurs, nous demandons que la somme des recettes dépassant la somme ci-haut de la subvention de $1,125,000 fournie par les dits gouvernements pour le transport des matières postales, soit remboursée aux entrepreneurs de la compagnie des vapeurs; c'est-à-dire que, à cause du volume énorme des matières postales devant être ainsi transportées, le gouvernement intéressé ne devra pas s'attendre à faire des profits dans cette opération, mais qu'après qu'il aura été remboursé pour la somme des subventions payées, il devra remettre aux entrepreneurs de la compagnie la somme reçue en sus des dites $1,125,000.

Je vous prie de vous rappeler que le contrat que j'ai passé avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande pour comprendre dans l'itinéraire du service de la *Canadian Australian Royal Mail Steamship Line*, un port de la Nouvelle-Zélande, est sur le point d'être soumis à l'approbation du parlement de la Nouvelle-Zélande. Dans l'intervalle, nous sommes à préparer un troisième vapeur pour le mettre sur la ligne entre le Canada et l'Australie.

La création d'un service rapide transatlantique au Canada sera d'une grande importance pour notre flotte du Pacifique et pour les Etats de l'Australie, et portera ces derniers à augmenter leur subvention actuelle à temps pour nous permettre de satisfaire à leurs demandes d'un service plus rapide et des voyages plus fréquents sur le Pacifique.

L'avantage sans précédent de pouvoir réunir la direction d'une seule compagnie de vapeurs faisant le transport des matières postales du Royaume-Uni au Canada, à travers celui-ci, à travers le Pacifique, et jusqu'aux colonies de l'Australie et aux îles du Pacifique, peut facilement être compris, et tout nous encourage à continuer nos travaux vers ce but: l'établissement rapide du service impérial de steamers.

J'offre maintenant de passer un contrat avec votre gouvernement dans les conditions et aux termes des clauses ci-jointes, datées du 2 mai 1896—à la condition de l'adoption de certains amendements tel qu'indiqué dans la présente lettre—pour la somme de $1,125,000 par année pour 10 ans, à dater du commencement du service.

Je joins à cette missive les conditions marquées "A" dûment signées, et j'ai l'honneur de demeurer, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

JAMES HUDDART.

Ligne de paquebots transatlantiques.

A.

SERVICE DE PAQUEBOTS ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE.

Des soumissions cachetées, adressées au ministre du Commerce, aux soins du haut commissaire, à Londres, ou au soussigné, portant sur l'envoloppe "Soumission pour le service des paquebots, Canada et Grande-Bretagne", seront reçues au bureau du haut commissaire, à Londres, et au ministère du Commerce, à Ottawa, Canada, jusqu'à et y compris mercredi, le 10 juin prochain, pour l'établissement d'un service hebdomadaire de vapeurs, comprenant le transport des matières postales entre le Canada et la Grande-Bretagne, par des vapeurs de première classe, devant faire le trajet d'un port à l'autre à une vitesse moyenne de pas moins de 20 nœuds à l'heure, ce service devant être en vigueur pendant une période de 10 ans, à dater du 1er mai 1898, et sujet aux conditions et règlements dont on peut obtenir les détails sur demande au bureau du haut commissaire du Canada, 17 rue Victoria, Londres, S.O. Angleterre, ou au ministère du Commerce, Ottawa, Canada.

W. G. PARMALEE,
Sous-ministre du Commerce.

MINISTÈRE DU COMMERCE,
OTTAWA, 2 mai 1896.

Conditions et règlements concernant le service de steamers entre le Canada et la Grande-Bretagne, dont il est fait mention dans l'annonce signée W. G. Parmalee, sous-ministre du Commerce, et datée du ministère du Commerce, Ottawa, Canada, le 2 *mai* 1896.

1. L'entrepreneur devra établir, à la date mentionnée plus loin, et continuer pendant toute la durée du contrat, à la satisfaction du ministre du Commerce du Canada, une ligne régulière de pas moins de quatre vapeurs puissants et solides, devant faire des voyages hebdomadaires dans les deux sens entre le Canada et la Grande-Bretagne. Le port terminus dans le Royaume-Uni sera Liverpool, ou tout autre port désigné par arrangement entre le gouvernement du Canada et l'entrepreneur. Les vapeurs devront toucher, si cela est jugé nécessaire, à un port d'Irlande, qui sera désigné par le ministre de Commerce. Les ports terminaux au Canada seront, en été Québec et en hiver Halifax, les vapeurs touchant à Rimouski ou autre endroit dans le bas du fleuve Saint-Laurent pendant la saison de navigation d'été, si le ministre du Commerce le demande, pour y embarquer les matières postales. L'entrepreneur aura droit, après avoir débarqué les matières postales, d'envoyer les vapeurs de Québec à Montréal en été et d'Halifax à Saint-Jean en hiver, mais nul vapeur ne devra, sous aucun prétexte, toucher à un port étranger.

2. Il devra faire transporter à bord de ce vapeur toutes les matières postales expédiées sur l'ordre du ministre des Postes du Canada, pour être transportées du Canada au Royaume-Uni et de là aux divers Etats de l'Europe, sans égard à leur point de départ ni à leur destination, et sur l'ordre du ministre des Postes de Sa Majesté, du Royaume-Uni au Canada, sans égard à leur point d'origine ou à leur destination. Nulle rémunération ne sera payée ni ne devra être demandée pour le transport de ces matières postales, en sus de la subvention pour laquelle l'entrepreneur entreprend le service.

3. Excepté les lettres dont la loi n'exige pas le passage par les bureaux de poste, l'entrepreneur ne devra recevoir ni permettre la réception, pour la transportation à bord d'aucun navire des postes, d'aucune autre lettre que celles mentionnées ci-dessus. Nulles matières postales ne devront être transportées par aucun de ces vapeurs pour le compte d'aucune colonie ou d'aucun Etat étranger sans l'autorisation du ministre du Commerce ou celle du ministre des Postes de Sa Majesté. Tous les frais de port

de chaque expédition transportée par chacun des navires de la poste seront à la disposition du ministre du Commerce en toute occasion.

4. La locution "matières postales" devra être interprétée comme comprenant toutes les boîtes, sacs, paniers, paquets de ou contenant des lettres, cartes postales, journaux, livres imprimés et paquets, et tous les autres objets qui, d'après l'"Acte du service postal" et les règlements qui en dépendent, sont transmissibles par la poste, sans égard ni à l'endroit auquel ils sont adressés, ni à celui d'où ils proviennent, et aussi tous les sacs, boîtes et autres réceptacles vides, et autres accessoires et effets servant ou devant servir au transport des matières postales, ou aux fins du service postal.

5. L'entrepreneur devra fournir, à ses frais, un espace convenable et suffisant pour déposer les matières postales sur chacun des vapeurs de la poste, à la satisfaction du ministre des Postes du Canada (cette pièce devant être située au milieu du navire autant que cela sera raisonnablement possible), et tenir cette pièce sous clef et barrée, bien aménagée, éclairée et chauffée pour déposer les matières postales durant le trajet; les services de l'équipage de chaque navire devront de temps à autre être requis pour la translation des matières postales aux entrepôts de ces matières postales ou pour les en retirer.

6. Les matières postales devront être reçues et livrées respectivement par l'entrepreneur aux bureaux de poste de Québec ou Halifax, selon le cas, et les frais du transport des matières postales aux vapeurs, à partir des bureaux de poste des dits endroits, et des vapeurs à ces derniers, seront à la charge de l'entrepreneur. Les vapeurs devront toucher, dans le fleuve Saint-Laurent, à Rimouski ou tout autre endroit sur le Saint-Laurent choisi par le ministre du Commerce, pendant la saison de navigation, pour y débarquer et y embarquer les matières postales et les passagers, si la demande en est faite par le ministre du Commerce; à cette fin, une chaloupe à vapeur, fournie par le gouvernement canadien, sera disponible, et de la même façon, l'embarquement, la livraison et le transport des matières postales dans le Royaume-Uni, devront être faits par l'entrepreneur, à ses frais, et à la satisfaction du ministre des Postes de Sa Majesté.

7. La date et l'heure du départ des vapeurs seront désignés par le ministre du Commerce, qui pourra les changer de temps à autre en donnant à l'avance trois mois d'avis par lettre à l'entrepreneur; les dates ainsi désignées, et tous les changements faits à celles-ci, devront être annoncées par l'entrepreneur, tant en Europe qu'au Canada, de la manière désignée par le ministre.

8. Le ministre du Commerce aura le droit, si c'est nécessaire, de retarder le départ de n'importe quel vapeur pour une période de pas plus de vingt-quatre heures, et pour aucune raison l'entrepreneur n'aura le droit de se faire payer à cause de ce retard.

9. Le service devra commencer le premier jour de mai 1898, et le contrat sera en vigueur pendant dix ans à partir de cette date.

10. Les navires devant être employés à ce service devront être construits sous la surveillance de l'amirauté, et d'après les règlements des autorités impériales concernant les croiseurs armés; ils ne devront pas jauger moins de 8,500 tonneaux de registre, et ils devront pouvoir conserver quand ils feront le service, dans le voyage aller et retour, d'un port à l'autre, à travers l'Atlantique, une vitesse moyenne de vingt nœuds à l'heure; ils devront être construits des matériaux de la meilleure qualité, être pourvus d'une quantité suffisante de combustible, de comestibles et autres provisions, de tous appareils et effets nécessaires pour leur permettre de faire le voyage tel qu'indiqué au contrat, et afin de pourvoir à la sûreté des matières postales et des passagers; ils devront être de premier choix sous tous rapports pour le transport des matières postales et des passagers, et égaux en tous points au *Teutonic*, de la ligne *White Star*; ils devront être commandés et conduits par des officiers et mécaniciens compétents et légalement autorisés; et ils devront porter un équipage suffisant de matelots expérimentés et autres personnes, ainsi que de bons chirurgiens compétents.

11. Les vapeurs devront pouvoir embarquer et loger commodément 275 passagers de première classe, 200 de seconde classe et 1,000 d'entrepont au moins, et le nombre

des sièges dans la salle à manger devra être d'au moins 275. L'aménagement, la pension et le service devront être égaux à ceux fournis aux passagers sur les meilleurs navires faisant le service entre New-York et la Grande-Bretagne.

12. Les navires devront aussi être pourvus de pièces frigorifiques suffisamment spacieuses pour les besoins du commerce, ces pièces devant être agrandies de temps à autre sur la demande du ministre du Commerce, quand il le jugera nécessaire. Les soumissionnaires devront dire quelle part de la subvention ils emploieront aux stipulations de cette section.

13. L'entrepreneur devra s'engager à ne jamais, soit par lui-même, soit par l'entremise de ses officiers ou agents, établir des prix différents au détriment des chemins de fer canadiens, pour le transport des passagers ou des marchandises; il devra s'engager de plus à débarquer les passagers et les marchandises à Québec pendant la saison de navigation du fleuve Saint-Laurent sur la rive du fleuve désignée par le ministre du Commerce.

14. Le paiement d'une amende par l'entrepreneur n'enlèvera d'aucune façon au ministre le droit de considérer comme une violation du contrat le fait de ne pas fournir un navire propre au service au temps désigné pour faire un voyage dans le délai stipulé.

15. L'entrepreneur sera responsable pour la perte de ou les dommages subis par les paquets ou colis enregistrés de la poste, de quelque sorte que ce soit, transportés ou livrés pour le transport aux termes du contrat, à moins que cette perte ou ce dommage dépendent de la volonté de Dieu, des ennemis de la Reine, des pirates, des édits des princes, des gouvernements, des peuples, ou que l'on ait été obligé de jeter des marchandises à la mer pour sauver le navire, ou que ce soit le résultat d'un acte de piraterie, ou du feu, d'un abordage, ou des dangers et accidents maritimes, des rivières ou inhérents à la navigation à la vapeur; ou bien, par l'action, la négligence ou l'incompétence du pilote, du maître d'équipage, des matelots ou autres employés de l'entrepreneur à la navigation d'aucun paquebot-poste, et en cas de perte ou de dommage, excepté comme il est dit plus haut, les entrepreneurs seront tenus de payer au ministre du Commerce pour chaque colis ou paquet enregistré ainsi perdu ou endommagé dans les conditions ci-haut mentionnées, le même montant que le ministre du Commerce payera à l'expéditeur du colis ou du paquet enregistré, comme compensation de la perte ou du dommage subi par les dits colis ou paquets enregistrés, mais ne devra en aucun cas dépasser une livre par colis ou deux livres par paquet enregistré, au lieu d'amende.

16. L'entrepreneur paiera au ministre du Commerce :—

(*a.*) La somme de £500 chaque fois que l'entrepreneur omettra de fournir un paquebot-poste au port canadien ou anglais désigné, conformément aux clauses de la convention (prêt à partir au temps précis), ou quand un paquebot-poste ne quittera pas le port pour faire la traversée au temps fixé.

(*b.*) Une autre somme de £100 pour chaque 24 heures subséquentes jusqu'au départ du paquebot-poste, mais ces sommes ne dépasseront pas le montant de £1,000, la subvention appliquée à chaque voyage.

17 L'entrepreneur paiera au ministre du Commerce, chaque fois qu'il manquera de faire la traversée entre le port canadien et le port anglais dans la limite de temps arrêtée, la somme de £8 10s. par heure ou fraction d'heure dépassant la limite du temps stipulé, pourvu que la somme n'excède pas la subvention accordée pour chaque traversée.

18. Le ministre du Commerce relèvera l'entrepreneur de toute amende encourue en vertu de la clause précédente si à la satisfaction du ministre l'entrepreneur prouve que s'il a manqué de faire la traversée en temps prescrit, ce pourquoi il a payé l'amende, cela est dû à des circonstances où à des accidents indépendants de sa volonté, et non à sa négligence, où à la négligence d'un de ses officiers, agents ou employés.

19. Que le gouvernement du Canada aura le pouvoir d'annuler la convention, en aucun temps, au cas où les paquebots fournis par l'entrepreneur pour le service postal seront incapables de faire la traversée entreprise à une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure, et qui, durant la traversée aller et retour à travers l'Atlantique,

ils ne maintiendront pas cette moyenne de vitesse, ou si l'entrepreneur en aucune manière manquait de suivre les conditions de la convention par sa faute.

20. L'entrepreneur ne sera tenu par le gouvernement de payer aucun droit, excepté les droits exigibles pour le fond des marins malades et les droits de havre.

21. Conformément aux Statuts revisés du Canada, chapitre onze, section seize, la convention contiendra une condition à l'effet qu'aucun membre de la Chambre des Communes du Canada n'aura aucune part dans la convention et n'en retirera des bénéfices.

22. Les paiements en vertu de la convention seront trimestriels.

23. Les soumissionnaires devront fixer le montant de la subvention annuelle pour laquelle ils entreprendront le service.

24. La soumission la plus basse ne doit pas être nécessairement acceptée.

NOTE.—Les soumissionnaires seront tenus d'envoyer avec leur soumission les noms de deux personnes se portant caution pour la somme de £20,000 livres sterling, pour l'exécution de la convention, avec des recommandations relatives aux garanties offertes.

Le tout sujet à ma lettre de cette date.

JAMES HUDDART.

10 juin 1896, 22 Billiter Street, Londres, Angleterre.

LIGNE ALLAN DES PAQUEBOTS DE LA MALLE ROYALE.

MONTRÉAL, 9 juin 1896.

A l'honorable W. B. IVES, ministre du Commerce,
Aux soins de M. W. G. Parmelee,
Sous-ministre du Commerce.
Ottawa.

MONSIEUR,—Au nom et de la part de MM. Hugh et Andrew Allan, de Montréal' et de MM. James et Alexander Allan, de Glasgow, nous offrons d'établir et de maintenir le service des malles demandé dans l'annonce signée W. G. Parmelee, sous-ministre du Commerce, datée du ministère du commerce, Ottawa, Canada, le 2 mai 1896, pour la subvention annuelle de deux cent vingt-cinq mille livres sterling, ou l'équivalent en monnaie du Canada, payable tous les trimestres.

Aucune partie de cette subvention n'est spécifiquement applicable aux exigences de l'article 12 du cahier des charges du service des paquebots.

Cette convention doit rester en vigueur pendant une période de dix ans à partir de la date du commencement du service.

Comme cautions pour l'exécution de la convention nous nommons M. Andrew Allan, de la maison Hugh et Andrew Allan, de Montréal, et M. Henry Allan, de la maison James et Alexander Allan, de Glasgow, et quant à leur solvabilité nous vous prions de vous en rapporter à la *Merchants' Bank of Canada*, Montréal, et la *Commercial Bank of Scotland (Ltd)*, Glasgow.

Nous avons l'honneur d'être vos obéissants serviteurs.

Pour H. et A. ALLAN,
ANDREW ALLAN,

Pour JAMES ET ALEXANDER ALLAN,
HENRY ALLAN.

Ligne de paquebots transatlantiques.

LIGNE ALLAN DES PAQUEBOTS DE LA MALLE ROYALE,
MONTRÉAL, le 9 juin, 1896.

A l'honorable W. B. IVES,
Ministre du Commerce,
Ottawa.

MONSIEUR,—En vous présentant notre soumission pour le nouveau service de la malle, nous devons exposer que notre dessein n'est pas seulement de pourvoir aux service de la malle, mais de lui associer les nombreux services des passagers et de cargaison de la Ligne Allan, et de les aggrandir et de les perfectionner. Les services en question comprennent :

(1) Un service hebdomadaire de marchandises et de passagers de Liverpool à Québec et Montréal.

(2) Un service hebdomadaire de marchandises et de passagers de Glasgow à Québec et Montréal.

(3) Un service hebdomadaire de marchandises de Londres à Montréal.

(4) Un service bi-mensuel de marchandises et de passagers de Glasgow et Liverpool à St-Jean, Terreneuve, et Halifax.

Il est évident que l'entretien et l'expansion de ces services canadiens sont d'une importance pour le commerce du Dominion.

L'entreprise projetée va de beaucoup surpasser aucun des services existant entre la Grande-Bretagne et le continent américain. Il nécessitera une forte dépense d'argent, la conversion de la Ligne Allan en une compagnie à responsabilité limitée, et l'heureuse inclusion de plusieurs négociations importantes.

Nous avons raison de croire que nous n'aurons aucune difficulté insurmontable à compléter tous les arrangements, financiers et autres, dans quatre mois à partir de la date de l'acceptation de cette offre ; mais s'il nous arrivait d'échouer à cause de circonstances imprévues, nous nous réservons la liberté de renoncer au contrat vers ou avant cette période.

Relativement aux clauses 16, 17 et 18 des conditions du service des paquebots, notre interprétation des obligations de l'entrepreneur est :

1. Qu'il doit fournir des paquebots allant à une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure, et que la traversée doit être faite le plus vite possible, tout en naviguant prudemment ; mais qu'il ne sera pas passible d'amende s'il ralenti la marche du navire en temps de brume, durant les tempêtes de neige, ou des fortes bourrasques, ou pour éviter le danger dans le voisinage des glaces ou des rivages.

2. Que nul retard temporaire, ou empêchement de départ, causé par ces tempêtes, ou par un désastre maritime, grève d'employés, ou par d'autres choses indépendantes de la volonté de l'entrepreneur, ne le rendra passible d'amendes, et ne sera considéré comme une violation du contrat.

On nous informe que c'est là l'interprétation légale des clauses mentionnées, qui devrait être adoptée par les cours au cas où il y aurait une convention semblable conclue entre des particuliers, en vue de la doctrine légale de la force majeure, et nous supposons que les mêmes principes seront appliqués à l'entreprise en question.

Il y a d'autres détails nécessaires pour mener l'entreprise à bonne fin, qui ne sont pas mentionnés dans les clauses publiées. Notre soumission est faite à condition qu'un contrat détaillé soit dressé, contenant les dispositions nécessaires, et conformes à l'interprétation ci-haut mentionnée.

Il sera peut-être impossible de livrer les quatre paquebots-poste à temps pour commencer le service des malles le 1er mai 1898, parce que leur construction peut-être retardée par des grèves d'employés ou d'ingénieurs, ou par d'autres causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur. Nous supposons que si l'on fait toute la diligence possible pour obtenir en temps opportun la livraison des paquebots-poste, aucune amende ne sera encourue à cause d'un délai inévitable.

Si notre offre est acceptée, pour assurer le premier succès du service rapide des malles, il nous devrait être permis de continuer et d'augmenter nos raccordements pour les passagers, et de tenir constamment la ligne canadienne sous les yeux du public voyageur, pendant l'intervalle qui doit s'écouler entre la clôture du présent

service postal et le commencement du service rapide. En conséquence, nous demanderons que l'entreprise du service des malles nous soit donnée à des conditions raisonnables, nous réservant la liberté de joindre à nos paquebots tout navire propre au service appartenant à d'autres compagnies au service du commerce canadien.

Nous avons l'honneur d'être vos obéissants serviteurs,

Pour H. & A. Allan,
ANDREW ALLAN,

pour Jas. & Alex. Allan,
HENRY ALLAN.

(*Télégramme.*)

Ottawa, le 27 juin, 1896.

À Andrew Allan, Montréal.

Votre lettre accompagnant la soumission relative au service rapide va probablement causer du retard. Je crois qu'il n'y aurait aucune objection à faire remettre, par le ministre, l'amende s'appliquant aux infractions prévues dans la clause dix-huit de la convention dans le cas de force majeure. Aucune objection à excuser le retard apporté au commencement du service, ou au départ des paquebots, si ce retard est causé par des grèves d'employés, ou par un désastre maritime. Je discuterai le sujet avec vous lundi.

W. B. IVES.

30 juin 1896.

De Montréal à l'honorable W. B. Ives.

Nous acceptons votre décision sur la clause dix-huit, telle qu'exprimée dans votre télégramme du 27 courant, et telle que confirmée hier dans notre entrevue, avec l'entente que vous l'interprêtez de manière à couvrir l'amende prévue dans les clauses seize et dix-sept, et que vous nous donnerez un engagement par écrit tel que convenu hier.

Télégraphiez quand vous voulez nous voir, s'il vous plaît.

ANDREW ALLAN.

Le très honorable J. Chamberlain au comte d'Aberdeen.

Downing Street, le 21 novembre 1895.

Au Gouverneur Général,
Le très honorable
Comte d'Aberdeen, C.P., G.C.M.G.,
etc., etc., etc.

Milord.—Le gouvernement de Sa Majesté a maintenant reçu et pris en considération le rapport du comité auquel avait été renvoyé la question des propositions offertes à propos des communications se rapportant au service rapide, faites à l'assemblée qui a eu lieu à Ottawa par ses prédécesseurs, et je puis maintenant vous mettre au courant des conclusions auxquelles il en est arrivé.

Le plan soumis à, et approuvé par l'assemblée, entrainaît l'établissement (1) d'une ligne de vapeurs devant faire une traversée hebdomadaire dans chaque direc-

tion entre ce pays et le Canada, à une vitesse de 20 nœuds à l'heure, et (2) d'une compagnie de vapeurs devant faire une traversée bi-mensuelle sur le Pacifique, dans chaque direction, entre le Canada et l'Australasie, à une vitesse de 16 nœuds à l'heure. Pour l'établissement et l'entretien de ces services, on a estimé qu'une subvention annuelle de £300,000 pendant dix ans serait nécessaire; sur cette somme le gouvernement canadien devait s'engager à fournir £175,000, et il a été suggéré que la balance de la somme, £125,000, serait fournie par des contributions de $75,000 par le gouvernement impérial, et de £50,000 par les divers gouvernements australasiens.

Le Royaume-Uni n'a jamais eu l'habitude de subventionner des lignes de paquebots, excepté pour le transport des malles, et en fixant le montant de la subvention, on doit prendre en considération la quantité de malles à transporter et la distance à parcourir pour livrer ces malles.

Depuis la date de la conférence, la Compagnie de paquebots Canada-Australasie a conclu un arrangement avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande, en vertu duquel ses paquebots-poste doivent faire escale aux ports d'Auckland ou de Wellington au cours de leurs traversées de Sydney au Canada, et même si le service rapide à travers l'Atlantique se réalise, le service *via* Canada ne présenterait aucun avantage, en ce qui concerne le transport des malles sur le service *via* Suez, qui doit en toute circonstance être continué.

Le principal avantage du plan, en ce qui concerne le service du Pacifique, doit être cherché dans la facilité de communication commerciale qu'il présentera entre le Canada et l'Australie. C'est un sujet qui ne laisse pas le gouvernement de Sa Majesté indifférent, mais suivant son opinion, le pays n'y devrait pas contribuer, et en conséquence, il a décidé que la réalisation de cette partie du plan doit être laissée à la charge des colonies de l'Australie et du Canada.

Le pays a un intérêt plus direct dans la partie du projet qui concerne l'Atlantique. Le service actuel entre le Royaume-Uni et le Canada est loin d'être satifaisant sous le rapport de la rapidité, et toute amélioration du service serait d'une grande importance pour les deux pays.

Cela était si bien admis en 1889, lorsque le gouvernement de Sa Majesté consentit à fournir une subvention de £45,000 par année au chemin de fer Pacifique canadien, que le gouvernement canadien entreprit, alors, et c'était l'une des conditions en vertu desquelles la subvention avait été accordée, d'établir sur l'Atlantique un service amélioré, de nature à faciliter l'usage de la ligne de paquebots qui devait être établie entre Vancouver, le Japon et la Chine.

Malgré les efforts du gouvernement du Canada, ces prévisions ne se sont pas réalisées, et le voyage par terre à Vancouver, aller et retour, d'après l'opinion du gouvernement de Sa Majesté, aurait besoin d'être accéléré.

Comme il semble que le gouvernement canadien est incapable sans aide d'établir un service amélioré, le gouvernement de Sa Majesté est maintenant préparé à contribuer pour le coût d'un pareil service, pourvu que des arrangements puissent aussi être conclus pour accélérer le service par terre à Vancouver aller et retour.

Ils sont d'avis que tous les arrangements pour le service nouveau devraient être sous la surveillance et le contrôle du gouvernement fédéral, et que la responsabilité de ce pays devrait être limitée à une contribution fixe qui couvrirait tous les frais de transport des malles.

Quant au montant de la subvention qui devrait être fournie par le trésor de l'empire, le gouvernement de Sa Majesté ne peut pas dire, pour le moment, plus que ceci: avant de fixer le montant de la contribution qu'il sera appelé à donner, il doit, suivant une règle invariable, demander des soumissions pour le service requis aux conditions déjà énumérées, et qu'après avoir pris connaissance des soumissions reçues il sera alors en état de dire ce qu'il pourra faire.

Conséquemment, il serait opportun que votre gouvernement demande des soumissions au public pour un service rapide de steamers entre le Canada et ce pays, tel qu'indiqué par les résolutions passées à la conférence. Lorsque ces soumissions seront reçues, il sera possible de déterminer avec plus d'exactitude quel sera le succès probable de cette nouvelle ligne, et le gouvernement de Sa Majesté sera aussi dans

une meilleure position pour déterminer le montant de l'aide qu'il pourrait en toute justice accorder à l'entreprise.

J'ai l'honneur d'être, Excellence,
Votre très humble et obéissant serviteur,

J. CHAMBERLAIN.

Le très honorable John J. Chamberlain, au comte d'Aberdeen, cette lettre devant être mise en lieu et place de la dépêche envoyée précédemment.

DOWNING STREET, 21 novembre 1895.

Au Gouverneur général,
Le très honorable
Comte d'ABERDEEN, P.C., G.C.M.G.,
etc., etc., etc.

EXCELLENCE,—Le gouvernement de Sa Majesté a reçu et pris en considération le rapport du comité auquel ces propositions relatives à la question des communications océaniques avaient été déférées par ses prédécesseurs, et je suis en état de vous faire connaître ses conclusions.

Le plan soumis et approuvé par la conférence comprenait l'établissement (1) d'une ligne de vapeurs sur l'Atlantique devant faire un voyage hebdomadaire dans chaque direction entre ce pays et le Canada, à une vitesse d'au moins vingt nœuds à l'heure, et (2) d'une ligne de vapeurs sur le Pacifique, devant faire un voyage bi-mensuel dans chaque direction entre le Canada et l'Australasie, à une vitesse de seize nœuds à l'heure. On a calculé que, pour l'établissement et l'entretien de ces deux services, on aurait besoin d'une subvention de £300,000 par année pendant dix ans, et que le gouvernement canadien s'était engagé à payer sur cette somme £175,000, et il a été suggéré que la balance (£125,000) devrait être fournie par une contribution de £75,000 du gouvernement impérial, et que £50,000 devraient être donnés par les divers gouvernements de l'Australasie.

Jusqu'à ce jour, ce pays n'a pas subventionné de lignes de vapeurs, excepté pour le transport des malles, et le montant de la subvention a toujours été proportionné a la quantité qu'il fallait transporter et à la distance qu'il fallait parcourir.

Depuis cette conférence, la Compagnie de vapeurs Canada-Australie a conclu des arrangements avec le gouvernement de la Nouvelle-Zélande qui l'obligent à relâcher à Auckland ou à Wellington, au cours du voyage de Sydney au Canada, et même si le service rapide de l'Atlantique se réalise, le service en passant par le Canada ne présenterait, pour le transport de malles, aucun avantage qui soit supérieur à ceux du service actuel par le canal de Suez, lequel, dans tous les cas, doit être maintenu.

Conséquemment, le principal avantage de ce plan, relativement à la section du Pacifique, doit être recherché dans les facilités qu'il offrira aux communications commerciales directes entre le Canada et l'Australasie. Le gouvernement de Sa Majesté n'est nullement indifférent au but que l'on veut atteindre au moyen de ce projet, mais il est d'avis que le pays ne devrait pas être appelé à y contribuer directement, et il a décidé que les colonies de l'Australasie et le Canada doivent elles-mêmes faire les frais de cette partie du projet.

Ce pays est plus directement intéressé dans la partie qui a trait à l'Atlantique. Le service actuel entre le Royaume-Uni et le Canada n'est pas satisfaisant au point de vue de la vitesse, et une amélioration quelconque est importante pour les intérêts des deux pays.

Ceci a été reconnu en 1889, lorsque le gouvernement de Sa Majesté a consenti à accorder une subvention de £45,000 par année à la Compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique, et que le gouvernement canadien a alors entrepris, comme partie des conditions auxquelles la subvention a été accordée, d'établir un service

amélioré sur l'Atlantique, tel que la ligne de vapeurs que l'on se proposait alors d'établir entre Vancouver, le Japon et la Chine pourrait être pleinement utilisée.

En dépit des efforts du gouvernement fédéral, les prévisions n'ont pas encore été réalisées, et le service postal par chemin de fer entre Vancouver et l'intérieur semble aussi, de l'avis du gouvernement de Sa Majesté, pouvoir être amélioré au point de vue de la vitesse.

Le gouvernement canadien étant apparemment incapable, sans aide, de donner un service amélioré, le gouvernement de Sa Majesté est prêt à contribuer pour une partie de ce service, pourvu que des arrangements puissent être faits pour accélérer la vitesse actuelle du service entre Vancouver et l'intérieur.

Le gouvernement de Sa Majesté est d'opinion que les arrangements de ces nouveaux services devraient être sous la surveillance du gouvernement canadien, et que la responsabilité de ce pays devrait être limitée à une contribution fixe pour les services rendus en ce qui concerne le transport des malles.

En ce qui concerne le montant de la subvention devant être accordée à même les fonds impériaux, le gouvernement de Sa Majesté n'est pas, pour le moment, prêt à dire plus que ceci : avant que de prendre une décision quant au montant qu'il accordera il lui faudra, d'accord en cela avec sa règle invariable, exiger qu'il y ait une demande publique de soumissions pour le service aux conditions énumérées, et qu'après avoir étudié les soumissions reçues il sera en mesure de dire ce qu'il pourra faire.

En conséquence, il suggérerait à votre gouvernement de demander publiquement des soumissions pour un service rapide entre ce pays et le Canada tel qu'indiqué dans les résolutions de la conférence. Lorsqu'il aura été informé du résultat de cette demande, il lui sera possible de s'assurer plus exactement qu'à présent, jusqu'à quel point la nouvelle ligne aura des chances de réussir, et quelles seront les conditions requises en ce qui concerne la subvention et autres détails, et le gouvernement de Sa Majesté sera aussi mieux en état de décider quant au montant de la subvention qu'il serait justifiable d'accorder.

J'ai l'honneur d'être, milord,

De Votre Seigneurie le très humble serviteur,

J. CHAMBERLAIN.

OTTAWA, 27 juin 1896.

SMITH, Londres.

Le Conseil consent à ce que vous fassiez un court voyage au Canada, si la commission du câble peut être retardée jusqu'à votre retour. Il est absolument nécessaire que vous assistiez à la conférence.

TUPPER.

Copie d'une dépêche chiffrée.

OTTAWA, 30 juin 1896.

SIR DONALD SMITH, Londres.

Que dit Chamberlain de votre départ ? J'espère que vous ne partirez pas sans avoir réglé avec lui l'acceptation de la soumission Allan pour la ligne rapide, laquelle entraîne une subvention annuelle de soixante-quinze mille de la part du gouvernement britannique.

TUPPER.

Copie de dépêches chiffrées.

LONDRES, 1er juillet 1896.

TUPPER, OTTAWA.

J'ai vu Chamberlain. Il déclare formellement qu'il ne peut conclure d'arrangement définitif au sujet du service rapide avant d'avoir appris quelles sont sur ce point les vues du prochain gouvernement.

SMITH.

OTTAWA, 1er juillet.

LEANCHOIL, Londres.

En vertu d'un acte passé avec le concours de l'opposition à la dernière session, le contrat pour le service rapide est sujet à l'approbation du parlement, et la soumission Allan est la seule qui soit conforme à cette invitation. Ceci fait disparaître toute difficulté pour le prochain gouvernement, et une année sera perdue à moins qu'on ne se hâte d'agir.

TUPPER.

LONDRES, 1er juillet 1896.

TUPPER, Ottawa.

Il faut considérer la question comme devant être définitivement réglée pour le moment. Il consent volontiers à ce que la conférence relative au câble soit retardée, pour me permettre de faire une courte visite au Canada. Comme on s'attend à ce que la session se termine au commencement d'août, la réunion de la conférence pourrait être remise au commencement de septembre.

SMITH.

LONDRES, 2 juillet 1896.

TUPPER, Ottawa.

Ni Chamberlain ni moi n'avons reçu de vous des détails concernant la soumission Allan. S'ils ne sont pas déjà en route par la poste, je suggérerais d'envoyer un câblegramme au long.

SMITH.

LONDRES, 4 juillet 1896.

TUPPER, Ottawa.

Pas de réponse à mon second câblegramme, soumission Allan. Le manque de renseignements rend très difficile la tâche d'exposer la question.

SMITH.

OTTAWA, 4 juillet 1896.

LEANCHOIL, Londres.

Dunlop, de Glasgow, a donné à Chamberlain copie de la soumission Allan et il vous en a envoyé une. Les Allan lui ont demandé d'aller immédiatement à Londres pour conférer avec vous. Je vous fournirai tous les détails. Nous nous proposons de passer un arrêté du conseil sujet à l'approbation du parlement, de Chamberlain, et à une contribution de soixante et quinze mille dollars de la part du gouvernement britannique.

TUPPER.

Londres, 7 juillet 1896.

Tupper, Ottawa.

J'ai vu Dunlop aujourd'hui. Il m'informe que votre gouvernement consent à substituer le mot "devra" au mot "pourra" dans la clause 18 des conditions du contrat, aussi que vous donnerez une lettre rendant le contrat sujet au retrait de l'amende en faveur de MM. Allan. Croit réussir à lancer la compagnie dans quatre mois. Que le gouvernement accepte la clause supplémentaire 19 suivante. Il est entendu cependant que la vitesse pourra être diminuée durant les brouillards, les tempêtes de neige, les bourrasques, ou pour éviter le danger dans le voisinage de la terre, et que les délais qui en résulteront ne rendront pas l'entrepreneur passible d'amende et ne seront pas considérés comme violation du contrat. Aussi qu'en vertu de la clause 9 la date du commencement du service sera reculée si cela est nécessaire pour achever la construction des navires. Télégraphiez ce soir afin de me fixer définitivement sur ces points et afin que je puisse discuter la chose demain avec Chamberlain.

SMITH.

7 juillet 1896.

Leanchoil, Londres.

Votre câblegramme d'aujourd'hui correct, à l'exception de ce qui a rapport à la prolongation du délai requis pour la construction des navires, laquelle est limitée aux cas de grèves.

TUPPER.

8 juillet 1896.

Leanchoil, Londres.

La date du commencement du service sera reculée s'ils le désirent pour parachever leurs navires aux cas où il y aurait grève ou délai dans la ratification du contrat par le parlement.

TUPPER.

9 juillet 1896.

James Huddart, écr, Londres, Angl.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 1er courant adressée à l'honorable ministre du Commerce, *re* votre soumission pour le service rapide transatlantique.

Vu que le nouveau gouvernement n'a pas encore été formé, il n'y a maintenant personne à qui je puisse soumettre votre communication, mais je verrai à ce qu'elle soit mise sous les yeux du nouveau ministère, quel qu'il soit, le plus tôt possible. Je pourrais ajouter que les correspondants de journaux ne sont pas toujours aussi bien renseignés sur ce qui se passe réellement dans les cercles ministériels qu'ils prétendent l'être, et les communications que vous citez comme ayant paru dans le journal anglais doivent être prises *cum grano*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

W. G. PARMELEE,

Sous-ministre.

1er juillet 1896.

A l'honorable ministre du Commerce,
Ottawa, Canada.

SERVICE RAPIDE TRANSATLANTIQUE CANADIEN.

MONSIEUR.—J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que dans le numéro du *Times* de Londres portant la date du 27 juin, le câblegramme suivant de la part de son correspondant d'Ottawa a été publié :

OTTAWA, 26 juin 1896.

" La soumission de la Ligne Allan pour le service des malles transatlantiques, de 20 nœuds à l'heure, est la plus basse. Plusieurs autres soumissions ont été faites, mais sir Charles Tupper m'informe que, seule, la Ligne Allan se conforme au cahier des charges.—" Notre correspondant."

Le correspondant du *Times* à Ottawa est toujours bien renseigné, et dans le câblegramme ci-dessus il indique la source de ses renseignements.

Dans la clause 10 des conditions imprimées rendus publiques par le ministère du Commerce le 2 mai se trouvent les mots suivants :

" Et durant la traversée d'aller et retour ils devront maintenir, d'un port à l'autre à travers l'Atlantique, une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure."

On y trouve aussi la clause suivante :

(17). Chaque fois que l'entrepreneur aura manqué de faire un voyage entre les ports canadien et britannique indiqués, dans la limite de temps stipulée, il encourra une perte de £8 10s., laquelle somme sera confisquée et payée au ministre du Commerce, pour chaque heure ou fraction d'heure prise pour ce voyage en sus du temps stipulé. Pourvu toujours que la somme ainsi confisquée n'excède pas la part proportionnelle de la subvention applicable à une seule traversée.

" (18.) Le ministre du commerce pourra exempter l'entrepreneur du paiement de l'amende pour les causes prévues dans l'article précédent si celui-ci prouve à la satisfaction du ministre que la cause qui a empêché le voyage, pour laquelle l'amende est imposée, dans le délai stipulé, était inévitable et indépendante de sa volonté, et qu'il n'y a pas eu négligence ou mauvaise foi de sa part, ni de la part d'aucun de ses agents, officiers ou employés."

J'ai été, en conséquence, étonné de lire que la Ligne Allan avait fait sa soumission d'après les clauses, y compris les précédentes, bien que je n'aie pas été surpris de constater qu'elle était en apparence la seule qui les eut adoptées toutes.

Vous vous rappelerez les objections soumises dans le texte de trois lettres que messieurs Allan ont écrit au *Times* de Londres il y a environ deux ans. Permettez-moi de citer les mots suivants tirés de leur correspondance au *Times* du 31 octobre 1894 :—

" Nous n'avons jamais prétendu que des vapeurs faisant en pleine mer 20 nœuds à l'heure ne pouvaient pas être fournis. Ce que nous avons soutenu, c'est qu'une telle vitesse ne pouvait être utilisée d'une façon continue sans danger, et qu'on ne pouvait éviter les énormes dépenses nécessitées pour atteindre et maintenir cette vitesse. Nous ajoutions qu'il n'était ni sage ni habile d'encourager les gouvernements canadien et britannique à amonceler des subventions, pour ce service, non plus que de demander au public anglais d'y placer des capitaux. La lettre de M. Allan, que M. Huddart interprête et cite dans un autre sens, est parfaitement d'accord avec ce qui précède.

" Nous avons déclaré au gouvernement du Canada que, s'il était encore en faveur de navires pouvant marcher à la vitesse de 20 nœuds à l'heure en pleine mer, nous pourrions lui fournir ces vapeurs, mais nous demandions £5,000 du voyage—ce qui est très différent du projet de M. Huddart, lequel voulait mener l'entreprise à bonne fin pour un peu plus de la moitié de cette somme, et pour une période limitée seulement.

" On voudra bien remarquer, cependant, que la lettre de M. Allan n'approuvait en rien le service de 20 nœuds à l'heure ; elle exposait seulement que, si le gouver-

nement était décidé à exiger ce service, nous pourrions essayé d'y pourvoir, au prix de la subvention que nous croyions nécessaire au succès commercial de l'entreprise."

En ce qui concerne la sûreté et la vitesse, dans ma lettre parue dans le *Times* le 14 août 1894, j'écrivais ce qui suit:

"MM. Allan prétendent que nous avons entrepris de maintenir constamment la vitesse de 20 nœuds ou de nous soumettre à l'amende. Le gouvernement du Canada n'a rien exigé de semblable, et ce n'est pas notre intention de nous astreindre à cette condition; nous remarquons qu'une influence délétère a agi sur le gouvernement du Canada et ses amis en lui suggérant d'exiger des conditions de contrat de nature à nous discréditer nous et notre projet, aux yeux de tous. Je puis déclarer que les ennemis du projet ne réussiront pas dans leurs efforts pour rendre notre tâche plus difficile. Nous comptons transporter les matières postales et les passagers précisément de la même façon, entre le Canada et l'Angleterre, que ce service est fait entre Liverpool et New-York. Les ordres aux commandants porteront qu'ils devront atteindre le Canada sûrement, la vitesse devant toujours être subordonnée à la sécurité du voyage. Les capitaines auront un pouvoir discrétionnaire quant à la vitesse, le gouvernement du Canada sachant bien que nos intérêts sont d'obtenir le commerce de transport, et que, pour obtenir ce commerce, nous devons pleinement utiliser la vitesse des vapeurs, quand cela se peut sans danger. De plus, le gouvernement ne nous demandera pas d'aller vite, l'esprit de l'arrangement étant que les vapeurs doivent être capables de fournir cette vitesse lorsque les circonstances et la température le permettent."

Le 10 juin, au cours d'une offre écrite que nous faisions au ministre du Commerce d'alors, à Ottawa, de former une compagnie pour faire ce service hebdomadaire des postes, après avoir rappelé brièvement à votre gouvernement l'entreprise qui nous avait été confiée par feu sir John Thompson, nous poursuivions:—

"De consentement mutuel, il est admis que le capital d'une compagnie aussi considérable doit être prélevé par les placements que les particuliers peuvent faire, et les données que j'ai recueillies, après une enquête prolongée, justifient ma déclaration à l'effet que, si le gouvernement m'accorde une subvention annuelle de $1,125,000, je pourrai lancer l'affaire et demander aux capitalistes d'y placer leur argent avec la certitude de réussir."

Nous avons alors saisi l'occasion de définir exactement les conditions auxquelles nous consentions à accepter le contrat, et nous écrivions ce qui suit:—

"Quant aux conditions, il ressort du contrat que les gouvernements impérial et canadien exigeront que les navires devant être construits fournissent une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure, dans les conditions ordinaires de température sur l'Atlantique.

"Si nous obtenons l'entreprise, nous serons prêts à construire des vapeurs pouvant continuellement filer 20 nœuds à l'heure en pleine mer, dans les conditions ordinaires de température de l'Atlantique; les commandants de ces navires auraient l'ordre d'aller à toute vapeur pour le transport des matières postales et des passagers.

"Il serait cependant du ressort et à la discrétion du commandant de chacun des vapeurs de pouvoir diminuer la vitesse du paquebot, s'il le jugeait nécessaire pour la sûreté du vapeur, au cas où il serait près des côtes, ou s'il était enveloppé par les brouillards ou s'il rencontrait des banquises, ou bien si la tempête sévissait ou pour d'autres raisons suffisantes. En d'autres termes, nous nous proposons de transporter les matières postales d'un port ou de ports au Canada à un port ou des ports du Royaume-Uni exactement de la même manière que ce service est fait par les lignes Cunard et White Star entre les Etats-Unis et le Royaume-Uni.

"En conséquence, nous demandons que la clause 18 soit rayée des conditions, ou bien que la clause 18 soit amendée de façon à rendre le sens impératif, comme suit: Le ministre du Commerce ne tiendra l'entrepreneur responsable d'aucun retard de la façon prévue dans la section précédente, etc."

Et plus loin:—

"La création d'un service rapide transatlantique au Canada sera d'une grande importance pour notre flotte du Pacifique et pour les Etats de l'Australasie, et portera ces derniers à augmenter leurs subventions actuelles à temps pour nous permettre

de satisfaire à leurs demandes d'un service plus rapide et des voyages plus fréquents sur le Pacifique.

" L'avantage sans précédent de pouvoir réunir sous la direction d'une seule compagnie les vapeurs faisant le transport des matières postales du Royaume-Uni au Canada, à travers celui-ci, à travers le Pacifique, et jusqu'aux colonies de l'Australasie et aux îles du Pacifique, peut facilement être compris, et tout nous encourage à continuer nos travaux vers ce but: l'établissement rapide du service impérial de vapeurs.

" J'offre maintenant de passer un contrat avec votre gouvernement dans les conditions et aux termes des clauses ci-jointes, datées du 2 mai 1896—à la condition de l'adoption de certains amendements tels qu'indiqués dans la présente lettre—pour la somme de $1,125,000 par année pour 10 ans, à dater du commencement du service."

Mes travaux au sujet de l'établissement projeté de ce service rapide canadien ont été faits au grand jour et aux yeux de tout le public de l'empire, et non en cachette. Tout le monde sait que le gouvernement de feu sir John Thompson a fait insérer dans les statuts de votre pays une somme de $750,000, comme étant la contribution du Canada pour ce service. Tout le monde savait aussi que j'ai tenté, pendant près de deux ans, d'obtenir du gouvernement impérial la moitié de la somme que le Canada consentait à fournir, c'est-à-dire £75,000; tout le monde sait aussi qu'au mois d'octobre dernier, M. Chamberlain, secrétaire d'Etat pour les colonies, en sa qualité de représentant du gouvernement impérial, a promis d'aider votre gouvernement, et qu'il a posé comme condition que de nouvelles soumissions soient demandées.

Mes amis et moi, nous avons cru qu'il était de mon devoir d'offrir de compléter les travaux que j'avais faits avec tant de vigueur depuis plus de deux ans, et d'offrir de reprendre la situation où j'étais placé vis-à-vis de votre gouvernement avant le mois d'octobre dernier. Le public savait que je demandais pour le service une somme totale d'environ £225,000 par année.

Pour revenir au câblegramme paru dans le *Times* de Londres le 27 juin. Il est à supposer que quelque chose de nouveau était survenu à Ottawa, entre l'heure à laquelle le *Times* a été imprimé la samedi matin et l'édition de lundi matin, car dans cette édition, le câblegramme suivant a été publié :

Ottawa, 28 juin.

" Le gouvernement est en communication avec les autorités britanniques à propos de la modification de l'une des conditions de l'établissement du service transatlantique projeté de vapeurs à grande vitesse.

" Si le gouvernement impérial consent au changement, la soumission de la Ligne Allan sera acceptée. Son offre est celle d'un service hebdomadaire de navires de 20 nœuds à l'heure, pour une subvention annelle de £225,000 sterling. On espère que le gouvernement impérial fournira £75,000. Le contrat est sujet à la ratification du parlement canadien. Il appartiendra donc au nouveau gouvernement d'accepter ou de rejeter le contrat. L'opinion générale est que M. Laurier appuiera le projet."

Je suppose que la déclaration faite par sir Charles Tupper au correspondant du *Times* à Ottawa, vendredi dernier, à savoir : que la soumission de la Ligne Allan était la seule qui fut d'accord en tous points avec les conditions de l'annonce, est aussi véridique qu'authentique. Ainsi, nous sommes portés à croire que les MM. Allan, ayant appris qu'ils étaient les seuls qui eussent accepté toutes les conditions sans changements, cherchent maintenant à modifier leur soumission.

Je n'hésite pas à demander que cette affaire me soit confiée, vu que les intérêts de la Ligne Allan sont incompatibles avec les intérêts du service transatlantique que l'on veut établir.

Un cautionnement provisoire de £20,000 pour l'exécution des conditions du contrat n'a guère d'importance ni pour la ligne Allan ni pour le gouvernement. Cela importe peu à M. Allan, parce que, s'il pouvait, au prix de £20,000, arrêter l'essor de ce projet impérial, ce serait là une très bonne affaire pour la Ligne Allan. C'est-à-dire que si, après avoir tenté de réussir, les MM. Allan échouaient, leur échec discréditerait tellement le projet qu'il faudrait ensuite beaucoup de temps pour en arriver à son exécution.

C'est une bagatelle au point de vue du gouvernement, même si l'on appliquait l'amende des £20,000, parce que, je crois que c'est le vif désir des gouvernements impérial et canadien de voir le projet du service rapide des postes mis en vigueur sans plus de délai.

Ma soumission au ministre du Commerce a pu n'être pas absolument conçue dans les termes voulus, mais j'ose espérer que ma franchise ne me sera pas préjudiciable, et que la question du cautionnement de £20,000 n'empêchera pas ma soumission d'être prise en considération.

Si quelqu'un à le droit d'amender sa soumission, je crois qu'il ne serait pas déraisonnable que je sois cette personne. Je ferai respectueusement remarquer que le but que M. Chamberlain se proposait en demandant des soumissions, a été atteint et que mon attitude a été justifiée. Vous voudrez bien noter que l'offre de MM. Allan est de £225,000, ce qui est presque l'équivalent en sterling de ce que j'ai demandé en dollars.

Je ne redoute pas la critique des Anglais, quels qu'ils soient, au sujet de ma conduite pendant les deux années dernières, relativement à mes efforts d'établir le service rapide des postes. On annonce que si les MM. Allan obtiennent l'entreprise ils en appelleront à l'opinion publique précisément de la même manière que je me proposais de le faire, mais il est probable qu'ils ne réussiront pas plus que je ne réussirais. Mes intérêts ne sont pas incompatibles avec le projet, au contraire, notre intérêt nous pousse à faire les voyages les plus rapides sur l'Atlantique. La nouvelle compagnie n'emploierait pas de vieux navires pour ce service, et la gestion de la dite compagnie serait entre les mains de la compagnie elle-même, comme c'est le cas en ce qui concerne le *Peninsular and Oriental S. N. Company*, et non entre les mains d'autres personnes dont la plus grande préocupation serait de procurer aux gérants de gros émoluments, tandis que les actionnaires ne recevraient même pas de dividendes.

Si j'en juge par les lettres des MM. Allan, parues dans le *Times* de Londres, il y a quelque deux ans, je crois qu'il est juste de supposer que les dits MM. Allan ne tiennent pas à cette entreprise, mais qu'ils ont été forcés, en quelque sorte, de soumissionner, parce qu'ils avaient peur que le contrat m'étant adjugé, je réussirais à former une compagnie excellente, laquelle construirait de meilleurs navires que les leurs.

Si je vous écris à ce moment, c'est que l'importance du sujet me force à le faire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

JAMES HUDDART.

P.S.—J'aurais dû dire plus haut que la clause 19 protège suffisamment le gouvernement contre l'emploi de vapeurs impropres à ce service. Cette clause se lit comme suit:—

" (19.) Il est entendu que le gouvernement aura, en tout temps, le pouvoir d'annuler le contrat, au cas où les navires fournis par les entrepreneurs ne seraient pas aptes à faire le service requis, à une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure; au cas où les dits navires ne maintiendraient pas, ordinairement, au cours d'un voyage aller et retour, la vitesse requise, ou au cas où l'entrepreneur ne remplirait pas les autres conditions stipulées au contrat, en quelque manière que ce soit.

M. Chamberlain au gouverneur général.

10 juillet 1896.

(Dépêche chiffrée.)

Reçu votre télégramme du 7 juillet. Je ne donnerai pas de décision relativement aux soumissions avant que le gouvernement de Sa Majesté ait reçu les copies de toutes les soumissions et toutes les communications reçues par votre gouvernement, rela-

tives à icelles, avant que votre nouveau ministère soit formé, et pas avant d'avoir reçu toutes les communications relatives aux modifications proposées de leur soumission, par les MM. Allan, lesquelles modifications pourraient entraîner une nouvelle demande de soumissions, en justice pour les autres soumissionnaires.

J'ai averti le haut commissaire de ce qui précède.

CHAMBERLAIN.

ALLAN LINES ROYAL MAIL STEAMSHIPS,
MONTRÉAL, 13 juillet 1896.

A l'honorable WILFRID LAURIER, M.P.,
Président du Conseil,
Ottawa.

CHER MONSIEUR,—A propos de notre entrevue de vendredi, je me permets de vous présenter un mémoire indiquant le résultat des négociations que nous avons eues avec le dernier gouvernement, relativement au service rapide des postes.

Nous serons très heureux de pouvoir vous fournir tous les renseignements que vous désirerez avoir au sujet de ces négociations.

Comme vous nous avez donné à entendre que vous nous accorderiez une entrevue jeudi, nous nous proposons d'aller vous voir à deux heures de l'après-midi le jour en question. Si vous ne pouvez nous recevoir à cette heure, ce jour-là, veuillez nous en informer par télégramme, mentionnant le jour où il vous sera possible de nous recevoir.

Votre obéissant serviteur,

HENRY ALLAN.

Mémoire des récentes négociations relatives au service rapide des postes.

MONTRÉAL, 13 juillet 1896.

A l'honorable WILFRID LAURIER, M. P.
Président du Conseil,
Ottawa.

Les soumissions pour le service rapide des postes ont été reçues, conformément aux annonces, le 10 juin.

Le ministre du Commerce d'alors nous avertit que notre soumission était la plus acceptable, et qu'il conseillerait à son gouvernement de l'accepter. Nous avions expédié, en même temps que notre soumission, une lettre, copie de laquelle vous trouverez ci-incluse, contenant certaines conditions auxquelles notre soumission était sujette. Lorsque la question fut amenée devant le conseil, nous fûmes priés de retirer notre lettre, avec la promesse que les conditions stipulées au cours d'icelle, seraient inscrites au contrat.

Après diverses négociations qui avaient été faites en partie verbalement, en partie par télégramme, on avait conclu un arrangement comme suit :

Notre soumission avait été acceptée, sujette aux conditions suivantes :—

1. Il nous est donné quatre mois, à partir de la date de l'expiration du contrat, pour lancer une compagnie, avec le capital nécessaire, et pour mener à bonne fin certains arrangements nécessaires. S'il nous arrivait, à cause de circonstances imprévues, de manquer de le faire, il nous serait loisible d'abandonner le contrat, sans être passibles d'une amende.

2. En ce qui concerne les amendes prévues dans les clauses 16 et 19, inclusivement, des conditions du gouvernement, le contrat devra stipuler que la vitesse pourra être diminuée pendant la brume, les tempêtes de neige, les fortes bourrasques, ou pour éviter le danger dans le voisinage des glaces ou des rivages, et que ce ralentissement de vitesse, ou tout départ retardé par ces causes, ou par un désastre maritime, ne tiendront pas l'entrepreneur passible d'amendes, et ne devront pas être considérés comme une violation du contrat.

3. Vu le retard éprouvé en menant à bonne fin ces négociations, le temps fixé pour commencer le service postal pourra être prolongé, si on le désire, mais il est convenu que les entrepreneurs doivent faire diligence pour hâter la construction des vapeurs, et qu'ils ne seront pas passibles d'amendes pour un retard inévitable.

Le susdit arrangement est contenu dans un télégramme du ministre du Commerce à Andrew Allan, Montréal, daté du 27 juin, et dans la réponse, datée du 30 juin, faisant allusion à une entrevue qui eut lieu le 29 juin.

Nous vous prions de vous en rapporter à un télégramme de sir Donald Smith, à sir Charles Tupper, daté du 7 juillet, et la réponse portant la même date.

Il y avait d'autres conditions d'un intérêt secondaire auxquelles nous faisions allusion dans notre lettre accompagnant la soumission, et nous en avons envoyé un mémoire à M. Ives, le 20 juin.

Elles auront besoin d'être considérées quand le contrat sera rédigé.

ANDREW ALLAN,
Pour H. & A. Allan.

HENRY ALLAN,
Pour Jas. & Alex. Allan.

EXTRAIT

D'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le 14 de décembre 1891.

Vu le rapport du ministre des Postes, daté du 14 de décembre 1891, disant qu'il avait reçu de M. Andrew Allan, de la part de messieurs H. & A. Allan, de Montréal, certaines propositions relatives au transport des matières postales entre le Canada et la Grande-Bretagne, et que ces propositions, modifiées de façon à plaire au ministre des Postes, et contenues dans le rapport ci-joint.

Le ministre recommande qu'il soit autorisé, pour le compte du gouvernement du Canada, à conclure une convention dans le sens de la formule annexée.

Le comité, adhérant au rapport ci-dessus, recommande que le ministre des Postes soit autorisé à signer la convention de la part du gouvernement du Canada.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Annexe "A" au C. P. 2988.

Convention conclu le en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze.

Entre Andrew Allan, de la part de H. et A. Allan, de la ville de Montréal, propriétaires de navires, et l'honorable John Graham Haggart, ministre des Postes du Canada.

Cette convention, conclue le en l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-onze, entre Andrew Allan, de la part de H. et A. Allan, étant tous deux associés comme propriétaires de navires sous le nom, titre et association de H. et A. Allan, ci-après appelés entrepreneurs, et l'honorable John Graham Haggart, ministre des Postes de la dite Puissance, atteste que :—

Les entrepreneurs, pour eux-mêmes et pour chacun d'eux, et tous et chacun de leurs héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et procureurs, et le ministre des Postes, pour lui-même et ses successeurs en fonctions, conviennent, promettent et s'engagent réciproquement à maintenir les stipulations suivantes, savoir :

1. Les entrepreneurs établiront et maintiendront une ligne régulière de grands et puissants paquebots, pour voyager entre le port de Liverpool et le port de Québec, ou Montréal, une fois tous les sept jours pendant la saison de la navigation du fleuve Saint-Laurent, et entre les ports de Liverpool et de Halifax, aussi une fois tous les sept jours pendant l'hiver, le tout sujet aux modifications quant aux ports d'escale, lesquelles pourraient être requises tel que prévu dans les clauses subséquentes.

2. Les dits vapeurs seront des navires de première classe, et la ligne se composera des *Parisian*, *Vancouver*, *Sardinian* *Polynesian* et *Circassian*, et des autres paquebots qui seront subséquemment construits ou achetés : mais aucun des navires ainsi achetés ou construits ne devra être de dimension moindre ou d'une force motrice plus faible que le *Parisian*, et le consentement du ministre des Postes devra être obtenu avant qu'aucun de ces navires puisse être utilisé en vertu de cette convention.

Les entrepreneurs devront faire le service de Liverpool à Québec ou Montréal, et *vice versa*, pendant la saison de navigation du Saint-Laurent et jusqu'à sa fermeture, chaque année, et ils devront faire au moins vingt-six voyages de Liverpool à Québec, ou Montréal, pendant la période de navigation du Saint-Laurent, et au moins vingt-six

voyages de Québec ou Montréal à Liverpool durant la dite période ; les communications entre Liverpool et Halifax devront commencer, chaque année, à l'époque de la fermeture de la navigation du fleuve Saint-Laurent, et continuer jusqu'à la réouverture de la navigation ; pendant cette époque, les entrepreneurs devront établir un service hebdomadaire de Liverpool à Halifax et de Halifax à Liverpool, de sorte que, chaque année, cinquante-deux voyages devront être faits, un par semaine, avec départ d'Amérique et aussi des Iles Britanniques, les dits entrepreneurs s'engageant par les présentes à toucher, avec chacun des dits vapeurs, au port de Londonderry ou autre port d'Irlande, ainsi que le ministre des Postes du Canada le décidera de temps à autres, pour débarquer ou prendre à bord les colis postaux.

4. Un des dits vapeurs devra quitter Liverpool et un autre Québec ou Montréal une fois tous les sept jours, pendant la période de navigation du Saint-Laurent ; deux autres vapeurs devront quitter l'un Liverpool et l'autre Halifax, aussi une fois tous les sept jours, pendant l'hiver, l'époque de la fermeture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent.

5 Les entrepreneurs pourront choisir de temps à autre de finir la traversée soit à Montréal soit à Québec, comme ils le jugeront à propos, en raison de l'état de l'eau dans le fleuve ou le lac, ou autre cause, mais ils n'auront pas le droit de finir le voyage à Québec sans la sanction du ministre des Postes, excepté au cas où le vapeur arriverait à Québec trop tard pour permettre de continuer le voyage jusqu'à Montréal.

6. Les vapeurs ne devront jamais approcher du cap Race quand le temps est brumeux ou que la tempête sévit, ce qui rendrait cette approche dangereuse.

7. Le service en vertu de ce contrat devra commencer le jour de mil-huit-cent-quatre-vingt-onze (1891), et continuer jusqu'à et y compris le jour de inclusivement, sans interruption, et devra alors cesser, pourvu qu'un voyage commencé le ou avant le jour mentionné en dernier lieu ait été complété d'après les conditions du contrat, ce voyage se faisant de l'un ou de l'autre des *termini*. Le gouvernement se réserve toutefois le droit de faire continuer le service aux termes du contrat, pour une période additionnelle de pas plus d'une année.

8. Pendant l'époque de la mise en force du contrat, les entrepreneurs devront faire transporter, à chaque voyage des dits vapeurs, les matières postales à eux remises ou aux officiers commandant leurs navires, par le ministre des Postes du Canada, pour être transmises à Liverpool ou en Irlande, ou par les autorités postales de Liverpool ou d'Irlande, pour être transférées au Canada ; aussi toutes autres matières postales entre les dits ports sur la requête ou sur l'ordre du dit ministre des Postes.

Dans cette clause et ailleurs, dans ce contrat, la locution de matières postales devra signifier et comprendre tous les colis, boîtes, sacs, ou paquets, cartes postales, journaux, livres ou imprimés, ballots, et tous les autres articles qui, aux termes des lois et règlements du Royaume-Uni ou du Canada, alors en vigueur, sont transmissibles par le service des postes, et aussi tous les sacs, boîtes, paniers et autres réceptacles vides et autres accessoires servant à la transmission, au service du département des postes.

Les matières postales devront être livrées, par les entrepreneurs, au bureau de poste de Liverpool, et le coût du transport des matières postales, des vapeurs au dit endroit et de cet endroit aux dits vapeurs, sera porté à la charge des entrepreneurs.

10. Les entrepreneurs ne seront pas tenus responsables de la non-livraison des matières postales, quand cet accident sera dû aux dangers de la mer ou aux dangers inhérents à la navigation par la vapeur, et lorsqu'il ne sera pas causé par la négligence ou le manque de compétence ou la mauvaise conduite des entrepreneurs, de leurs agents ou de leurs employés.

11. Les entrepreneurs devront pourvoir à l'aménagement d'une pièce spéciale suffisamment spacieuse, à bord de chacun des dits vapeurs, pour mettre les matières postales en sûreté.

12. Les dits entrepreneurs devront pourvoir à l'embarquement de quantités suffisantes de combustible, de comestibles et autres provisions nécessaires aux voyages et à la sécurité des passagers et des matières postales.

13. Les entrepreneurs devront, de temps à autre, et pendant toute la durée du contrat, faire telles améliorations ou tels changements dans la construction, l'équipement ou les machines de chacun des dits navires, employés par eux pour remplir les clauses du contrat, conseillés par les nouvelles découvertes possibles de la science, et annoncer le départ des vapeurs, de l'Europe et de l'Amérique, dans les formes que le gouverneur général en Conseil pourra leur suggérer.

14. Les dits vapeurs devront, l'été, toucher et s'arrêter à Rimouski, ou tout autre port sur le fleuve Saint-Laurent fixé par le ministre des Postes, pour y embarquer les matières postales, tant en remontant qu'en descendant le fleuve Saint-Laurent.

15. Les dits vapeurs devront, en hiver, faire d'Halifax leur port terminus au Canada, mais pourront continuer leurs voyages d'hiver jusqu'à tout autre port. Ils ne pourront toutefois toucher à aucun des ports des Etats-Unis, ceux désignés et approuvés par le ministre des Postes exceptés; dans ce cas ils devront s'arrêter à Halifax, tant dans leur trajet vers l'est que dans leur traversée vers l'ouest, pour y embarquer les matières postales, les passagers et les marchandises.

16. Les dates des départs des dits vapeurs seront fixées par Son Excellence le gouverneur général en Conseil, qui pourra, toutes les fois que l'intérêt public le lui conseillera, changer ces dates; dans le cas de ces changements, le gouvernement en donnera l'avis deux mois à l'avance aux entrepreneurs.

17. Le ministre des Postes aura, en cas de nécessité, le droit de retarder de vingt-quatre heures le départ de n'importe lequel des dits vapeurs.

18. Le ministre des Postes aura le droit de retarder le départ des dits vapeurs pour une période supplémentaire de pas plus de quarante-huit heures, pourvu que dans ce cas les entrepreneurs seront rémunérés au taux de quatre cent dollars par vingt-quatre heures de délai en sus des vingt-quatre heures mentionnées dans la clause précédente.

19. Les entrepreneurs devront avoir en tous temps un nombre suffisant des vapeurs dont la description précède pour faire les voyages ci-devant énumérés et acceptés, de façon à ce que le laps de temps pris par chacun des dits vapeurs dans chacun de leurs voyages aller et retour ne dépasse pas neuf jours en moyenne, cette dernière moyenne prise sur les voyages faits pendant les trois premiers mois de la mise en vigueur de ce contrat, ou la moyenne prise pour chaque trimestre ultérieur; les entrepreneurs ne seront pas tenus responsables cependant, si, pendant les mois de décembre, janvier ou février, de quelque année que ce soit, les voyages, à cause du mauvais temps, prennent plus de treize jours en moyenne, de Liverpool à Halifax, pour ces dits trois mois, pourvu que les voyages en sens contraire ne dépassent pas la limite des treize jours, en moyenne, pour ces trois mois.

20. En fixant la moyenne de temps prise par les vapeurs sur leurs traversées vers l'est, l'on tiendra compte du retard occasionné par leurs arrêts à Londonderry, pour l'arrivée des matières postales pour le Canada.

21. Quand il y aura danger d'aller à toute vapeur, à cause de la brume ou de la glace, il sera du devoir du capitaine de ralentir la marche ou d'arrêter le navire, selon les circonstances, le temps perdu à cet effet, quand on fera la preuve du fait à la satisfaction du ministre des Postes, comme ci-après mentionné, ne sera pas compté dans la période du voyage.

22. La preuve consistera en un rapport des faits assermenté, et fait par le capitaine, et d'autres témoignages produits par les entrepreneurs, ou demandés et reçus par le ministre des Postes. La preuve soumise par les entrepreneurs sera offerte au ministre des Postes aussitôt après l'arrivée du vapeur au port, savoir: Québec, Halifax ou Liverpool. Ce rapport et cet affidavit du capitaine relativement au temps perdu et à la nécessité de cette perte de temps, seront suffisants *prima facie* comme preuve dans le sens de la clause précédente.

23. Dans le cas où un accident sérieux arriverait à l'un des vapeurs employés aux termes de ce contrat, et au cas ou cet accident l'empêcherait de terminer le voyage, de retour, les entrepremeurs pourront substituer à ce vapeur n'importe lequel des vapeurs suivants pour le transport des matières postales, savoir: le *Sarmatian*, le *Norvegian*, le *Corean*, le *Peruvian*, le *Caspian*, le *Pomeranian*, le *Carthaginian*, ou le *Siberian*, mais dans chaque cas identique, le consentement du ministre des Postes sera nécessaire avant que la substitution de ces navires puisse être faite.

24. Au cas où la longueur moyenne du voyage de retour, au cours d'une période quelconque de trois mois durant la saison de la navigation du Saint-Laurent, excéderait le temps stipulé au contrat, sujet aux restrictions ci-dessus énumérées, les entrepreneurs paieront la somme de quatre cents dollars pour chaque vingt-quatre heures des premières cent-quarante-quatre heures d'excédent sur le total des heures de retard prévues par le contrat pour les trois mois en question. Les entrepreneurs paieront huit cents dollars pour chaque vingt-quatre heures de plus que les cent-quarante-quatre heures précitées.

25. Les délais occasionnés par un accident ou un naufrage, et ne provenant pas du manque d'habileté ou de prévoyance de la part des entrepreneurs ou de leurs employés, ou résultant du fait qu'on aura porté secours à un navire en détresse ou à ses passagers, n'entraîneront aucune amende.

26. Pour chaque voyage qui ne sera pas fait suivant les conditions stipulées au contrat, les entrepreneurs paieront au receveur général du Canada la somme de cinq mille dollars, et perdront tous leurs droits au paiement des dix voyages, en proportion du montant total du présent contrat pour le nombre de voyages convenu.

27. Pendant la saison où la navigation du fleuve Saint-Laurent est fermée en hiver, les entrepreneurs devront réserver, à bord de chaque navire quittant Halifax pour Liverpool, dans la section du navire réservée aux marchandises, un espace assez grand pour suffire aux demandes des marchands d'Halifax. Il sera fait droit à toute demande d'espace, dans cette partie réservée, qui sera faite à MM. Cunard et Cie, de Halifax, vingt-quatre heures avant le départ des navires du port où ils devront faire escale pour prendre des marchandises. L'espace ainsi demandée sera mis à la disposition des marchands, d'après les prévisions de cette clause.

28. Aucun membre de la Chambre des Communes du Canada ne pourra bénéficier de ce contrat, en quelque manière que ce soit.

29. En considération des services rendus par les entrepreneurs soussignés, le ministre des Postes paiera aux dits entrepreneurs la somme de cent vingt-six mille cinq cent trentre-trois dollars et trente-trois cents ($126,533.33) par année. Le premier paiement devra être fait le premier jour d'avril prochain, et les autres paiements se feront trimestriellement, les premiers jours de juillet, octobre, janvier et avril de chaque année.

30. Le gouvernement aura la faculté d'annuler le présent contrat, si en aucune circonstance les conditions d'icelui n'étaient pas remplies d'après leur vrai sens, et cela sans avoir recours à la loi ; mais ce contrat ne pourra être annulé par le gouvernement tant que les conditions en seront remplies dans leur vrai et juste sens. Si les entrepreneurs contestent au gouvernement le droit d'annuler le contrat pour quelque cause que ce soit, la dite contestation sera jugée et décidée par un tribunal ayant jurisdiction en cette matière, ou, si ce tribunal n'existait pas, par un tribunal spécialement nommé à cet effet, lequel tribunal décidera sans qu'un appel soit possible de la part des entrepreneurs ; le susdit tribunal pourra, afin de régler la question sans délai, se dispenser de la procédure usité en pareil cas.

31. Si le gouvernement du Canada se décidait à annuler ce contrat, aucune amende ne sera imposée pour l'infraction ou les violations qui auraient amené cette décision.

32. Si le ministre des Postes décidait d'indiquer un autre port, en Irlande, que Londonderry, pour l'embarcation et le déchargement des colis postaux, les changements, dans les conditions de ce contrat, qui seront jugés équitables, seront faits en conséquence de ces changements de port d'escale.

33. MM. Allan n'auront pas le droit d'accorder des faveurs directement ou indirectement à des compagnies de chemin de fer *via* Halifax ou Saint-Jean, au détriment du chemin de fer Intercolonial ou de tout autre chemin de fer canadien.

34. Ce contrat est sujet à l'approbation du parlement.

En foi de quoi, les dits partis contractants ont apposé leurs seings et sceaux ce jour de , en l'an de Grâce mil huit cent quatre-vingt-onze.

Signé, scellé et délivré en la présence de.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le* 12 *septembre* 1892.

Vu le rapport du ministre des Postes, daté du 9 septembre, soumettant la question des arrangements à prendre pour le service transatlantique des postes, à l'expiration de ce contrat,

Le ministre fait observer qu'un service hebdomadaire est fait présentement par paquebots de la Ligne Allan, entre Liverpool et Halifax, Québec ou Montréal, selon que les circonstances de la navigation le permettent. Le taux de paiement est de cinq cents livres sterling (£500) par voyage, ou cent vingt-six mille, cinq cent trente-trois dollars et trente-trois cents (126,533,33) par année, et que le présent contrat expire le 24 décembre 1892;

Que le service a été généralement satisfaisant, mais il croit que le service y gagnerait si les vapeurs *Labrador* et *Vancouver*, de la Ligne Dominion, étaient substitués aux deux paquebots les moins rapides de la Compagnie Allan, et il est suggéré de recommander le renouvellement de l'entente existant actuellement avec MM. Allan, agents de la Ligne Allan, et que la dite Ligne Allan soit requise de se servir des deux paquebots de la Ligne Dominion susnommés, pour le transport des colis postaux, en ajoutant ces deux navires à ses paquebots les plus rapides.

Le comité soumet ces recommandations à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le* 17 *mai* 1893.

Vu le mémoire du ministre des Postes, daté du 10 mai 1893, soumettant, relativement à l'arrêté du Conseil du 12 septembre 1892, autorisant le ministère des Postes de signer un contrat avec MM. H. et A. Allan, agents pour la Ligne Allan, pour un service hebdomadaire entre le Canada et la Grande-Bretagne, et la Grande-Bretagne et le Canada, pour une somme de cent vingt-six mille cinq cent trente-trois dollars et trente-trois cents, ($126,533,33) par année, pour une période d'un an, à partir du 24 décembre 1892, qu'il est nécessaire de continuer ce service, et recommandant, vu l'absence de toutes autres personnes capables d'entreprendre ce service, qu'il soit autorisé à renouveler le présent contrat avec MM. Allan, aux mêmes conditions que le présent contrat, pour une période d'un an, à partir du 24 décembre 1893,

Le comité recommande que l'autorité nécessaire lui soit accordée.

JOHN J. McGEE.
Greffier du Conseil Privé.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le* 12 *juin* 1894.

Le ministre des Postes sollicite votre attention au sujet de l'ordre en conseil du 17 mai 1893, autorisant le ministère des Postes à renouveler le contrat avec MM. H. et A. Allan, de Montréal, agents pour la Compagnie transatlantique Allan, pour un service hebdomadaire entre le Canada et la Grande-Bretagne et la Grande-Bretagne et le Canada, pour une somme de cent vingt-six mille cinq cent trente-trois dollars et trente-trois centins ($126,533.33) par année, pour une période d'un an, à partir du 24 décembre 1893, et recommande qu'il soit autorisé à renouveler ce contrat pour une période finissant à la clôture de la navigation du Saint-Laurent, en 1895.

Le comité soumet ces recommandations à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

Ligue de paquebots transatlantiques.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le 7 septembre* 1895.

Vu le mémoire daté du 3 septembre 1895, du ministre des Postes, recommandant que l'arrangement en vigueur, fait avec MM. H. et A. Allan, de Montréal, pour le transport des matières postales entre Rimouski et Halifax et Liverpool, soit maintenu pendant une année, à dater de la fermeture de la navigation de la saison présente, soit jusqu'au 25 novembre 1896, l'arrangement pourvoyant à ce que le *Labrador* et le *Vancouver*, de la Ligne Dominion, soient inclus dans la liste des paquebots devant faire le service.

Le comité soumet le mémoire ci-haut à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil privé, approuvé par Son Excellence, le 28 septembre* 1895.

Vu le rapport, daté du 25 septembre 1895, du ministre du Commerce soumettant la requête de la *Dominion Steamship Company* pour le paiement du transport des matières postales sur les vapeurs *Labrador* et *Vancouver*, entre le premier janvier dernier et le 30 juin dernier ; vu le rapport ci-joint, daté du 10 septembre 1895, du ministre de la Justice, sur un mémoire du ministre, faisant fonction de ministre du Commerce, daté du 10 juillet dernier, aussi ci-joint.

Le ministre, en ce qui concerne le mémoire mentionné et le rapport du ministre de la Justice, déclare qu'il lui semble que les paquebots *Labrador* et *Vancouver*, ayant été employés par le ministre des Postes pour le transport des matières postales, comme il en est fait mention dans la requête mentionnée, la compagnie à droit au paiement demandé, sans mettre en cause la question de savoir si MM. H. et A. Allan ont ou n'ont pas aussi droit d'être payés.

De plus, dans le contrat passé entre le gouvernement et MM. Allan, en date du 16 décembre 1891, le *Labrador* et le *Vancouver* sont tous deux mentionnés comme paquebots à bord desquels les matières postales pourront être transportées. La seule manière possible de voter, toutefois, de façon à faire droit à la requête en question, serait de voter un crédit spécial à MM. Allan.

Le ministre est d'opinion qu'il ne peut payer le compte en vertu de ce vote, et, comme le vote pour le transport des matières postales européennes pendant l'année courante n'est pas limité à MM. Allan, il recommande qu'il soit autorisé à payer la somme, à même les fonds de ce vote de l'année courante, mettant de côté une somme égale, à même les fonds du vote de l'année dernière ; il recommande que l'on demande au parlement de faire une estimation supplémentaire à la prochaine session pour cette somme.

Le comité soumet la requête ci-dessus à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

Supplément "A" au C. P. 2174.

MINISTÈRE DE LA JUSTICE, OTTAWA, 10 septembre 1895.

A Son Excellence
Le gouverneur général en Conseil.

En ce qui concerne le mémoire du ministre faisant fonction de ministre du Commerce, du 10 juillet dernier (C.P. 2174), dans lequel il fait certaines recommandations par rapport au service postal transatlantique, maintenant sous le contrôle de MM. H. et A. Allan, le soussigné à l'honneur de faire le rapport suivant :

Le soussigné, ayant lu et pris en considération les documents soumis par le ministre en fonction ainsi que l'arrangement qui contient le contrat fait avec MM. Allan le 16 décembre 1891, auquel le ministre en fonctions fait allusion dans son mémoire, est d'opinion que, d'après ce qui ressort de ces documents, le fait qu'il transporte des bestiaux n'est pas en lui-même suffisant pour autoriser le gouvernement à rejeter ou refuser de connaître les services d'un paquebot nolisé par MM. Allan, pour un voyage fait en vertu des conditions du contrat.

La convention ne contient pas de clause à ce sujet, et la position prise à ce propos par le ministère des postes paraît être basée sur la correspondance entre le ministère et les entrepreneurs et sur le mémoire signé "J. S. A.", dont copies sont jointes au mémoire du ministre en fonctions. D'après ces documents il paraît que c'était probablement l'intention des deux parties qu'aucun bétail ne fut transporté à bord des paquebots du service postal, mais l'arrangement doit être reconnu comme contenant les clauses finales et définitives des parties, et aucune locution ou condition ne peut lui être ajoutée à cet effet pour démontrer cette intention apparente.

2. Le soussigné croit que le refus de MM. Allan d'employer les vapeurs de la Ligne Dominion n'est pas de nature à nécessiter une action adverse de la part du ministre des Postes, et que tant qu'ils continueront à se conformer aux clauses du contrat en faisant le service hebdomadaire avec d'autres vapeurs propres à ce service, savoir: les vapeurs nommés dans le contrat et encore bons pour le service ou des vapeurs que le ministre des Postes a approuvés, il n'y a pas à intervenir.

3. Le soussigné croit, cependant, que le ministre des Postes a, indubitablement, le droit de refuser les services de tout navire, offert par MM. Allan, qui serait impropre aux fins du contrat, et qu'il n'est pas tenu de payer MM. Allan pour un voyage fait par un tel navire. Quand aucun vapeur propre au service n'est offert pour un voyage, c'est le devoir du ministre des Postes de faire d'autres arrangements pour le transport des matières postales, et il peut, à cette fin, faire des arrangements avec n'importe quelle autre compagnie de navigation pour le transport des matières postales qui auraient dû être embarquées pour ce voyage, et il peut sans aucun doute faire avec cette compagnie un contrat pour le transport des matières postales toutes les fois que l'entrepreneur ne remplira pas les conditions de son contrat; dans ce dernier cas, le soussigné croit que les dépenses encourues pour ces causes devraient être payées à même la somme de $126,533.33 votée pour le service des postes.

Quant aux services déjà rendus par les vapeurs de la Ligne Dominion, dans les cas où MM. Allan ont de cette façon manqué à leurs engagements, le gouverneur en Conseil peut, dans l'opinion du soussigné, ratifier l'action prise par le ministre des Postes en employant ces vapeurs, et autoriser le paiement à la Ligne Dominion de ses services, ce paiement devant être pris à même le crédit mentionné ci-dessus.

Le soussigné désire attirer l'attention sur le fait que rien n'oblige le gouvernement, d'après les clauses de l'arrangement du 19 décembre 1891, de payer la Ligne Dominion pour ses voyages, la compagnie propriétaire des vapeurs n'étant pas partie au contrat, et qu'il est ainsi nécessaire qu'un contrat indépendant soit conclu avec cette compagnie. Il attire aussi l'attention de Votre Excellence sur l'article 60 de l'Acte des postes, qui pourvoit à ce que nul contrat ne soit fait avec une compagnie de navigation à vapeur pour une somme de plus de mille dollars, sans l'approbation du gouverneur en Conseil.

Il serait désirable que le transport des bestiaux par les vapeurs employés aux services des postes cessât, et il est clair qu'on devrait soumettre les entrepreneurs à cette condition dans les nouveaux contrats lors du renouvellement de celui qui est actuellement en vigueur.

Respectueusement soumis,

CHARLES-HIBBERT TUPPER,
Ministre de la Justice.

Ligne de paquebots transatlantiques.

Supplément "B" au C. P. 2174.

Le soussigné, ministre intérimaire du Commerce, à l'honneur de soumettre à la considération de Son Excellence le gouverneur en Conseil ce qui suit:—

En date du 16 décembre 1891, un contrat fut conclu avec MM. H. et A. Allan, aux termes duquel ils s'engageaient à établir, maintenir et entretenir une ligne régulière de vapeurs devant voyager entre Liverpool et Québec ou Montréal pendant la saison de navigation du Saint-Laurent, et entre Liverpool et Halifax pendant l'hiver, et que cette ligne devait comprendre le *Parisian*, le *Vancouver*, le *Sardinian*, le *Circassian*, le *Mongolian*, le *Moravian*, le *Labrador*, le *Sarnia*, l'*Oregon*, et d'autres paquebots qui seront subséquemment construits ou achetés, mais aucuns des navires ainsi achetés ou construits, ne devra être de dimensions moindres que le *Parisian*, et le consentement du ministre des Postes devra être obtenu avant qu'aucun de ces navires puisse être utilisé en vertu de cette convention.

Il est à remarquer ici que les paquebots *Vancouver*, *Labrador*, *Sarnia* et *Oregon* ne sont pas la propriété des entrepreneurs, mais des paquebots de la Ligne Dominion.

Cette convention devait expirer le 24 décembre 1892, pourvu que le gouvernement eut le droit de continuer la mise en vigueur de la convention pendant une période de temps ne dépassant pas une année.

Avant la date de la convention, des télégrammes furent échangés entre les entrepreneurs et le ministère des Postes, relativement au transport du bétail sur les paquebots-poste, et je mentionnerai spécialement celui du 11 novembre 1891, adressé à MM. Allan, dans lequel il est dit que "le ministre des Postes dit qu'il avait été parfaitement entendu au Conseil Privé qu'il ne serait transporté sur les paquebots-poste aucun bétail, et qu'il ne peut autoriser aucune déviation à cette règle". Parmi les documents se rapportant à cette convention, se trouve un mémoire signé des initiales J. S. A., qui commence par ces mots "M. Allan se propose de continuer le service aux anciennes conditions, pendant douze mois, ou jusqu'à la fermeture de la navigation, en 1892", et finit par ces mots, "il ne sera transporté aucun bétail sur les paquebots-poste".

La convention en question demeura en vigueur, en vertu de l'arrêté du conseil du 17 mai 1893, et, subséquemment, en vertu d'un arrêté en conseil du 12 juin 1894, elle demeura en vigueur jusqu'à la clôture de la navigation du Saint-Laurent en 1895. D'après la correspondance, d'après les copies ci-jointes, il semble que les Allan ont manqué aux engagements qu'ils avaient pris de ne pas transporter de bétail sur les paquebots-poste, et qu'ils ont aussi refusé de continuer et d'employer au transport des malles les paquebots de la Ligne Dominion, notamment le *Vancouver* et le *Labrador*, et qu'ils ont employé, comme paquebots-poste, des navires dont les noms ne figurent pas dans la convention, et que pour ces raisons, et en conséquence des plaintes portées quant à l'inefficacité des navires et services substitués, le ministre des Postes autorisa la transportation des malles à bord du *Vancouver* et du *Labrador* de préférence aux navires substitués, quand ces derniers quittent le port aux jours du départ régulier des malles.

La Ligne Dominion, à laquelle appartiennent les paquebots *Vancouver* et *Labrador*, qui ont transporté les malles, réclame, par traversée, comme rémunération, le même prix que celui qui est payé à MM. Allan d'après les clauses de la convention; en même temps MM. Allan réclament le paiement en entier, tout comme si les malles avaient été transportées continuellement par leurs navires, disant que leurs navires étaient prêts à recevoir les malles, si elles leur eussent été livrées.

Le soussigné appelle l'attention sur l'inefficacité des services rendus par MM. Allan, et sur la nécessité qui existe, dans l'intérêt du public canadien, de transporter les malles par les paquebots de la Ligne Dominion, et recommande que si, après soumission des documents au ministère de la Justice, on constate que MM. Allan ne se sont pas conformés aux conditions de leur entreprise, que leur demande de subvention ne leur soit allouée qu'en proportion des services rendus, et que, à même le montant déduit, le gouvernement soit autorisé à payer à la Ligne Dominion, au prix de £250 par traversée, soit pour cinq traversées entre le 21 mai et le 30 juin 1895, au cours desquelles les malles ont été transportées par ses paquebots, d'après

les instructions du ministère des postes, et au même prix pour chaque traversée au cours desquelles les malles seront transportées par ces paquebots entre le 1er juillet et la clôture de la navigation sur le fleuve Saint-Laurent.

M. BOWELL.

Ministère du Commerce,
Ottawa, 10 juillet 1895.

Annexe "C" au C.P. 2174.

(*Télégramme.*)

MONTRÉAL, 11 novembre 1891.

A l'honorable JOHN HAGGART,
Ministre des Postes.

Notre nouveau paquebot *Mongolian* part de Liverpool jeudi le 12 du courant, pour Halifax et Portland, avec les malles. Il peut porter sans inconvénient pour les passagers à peu près 500 bestiaux, et nous désirons votre permission pour les transporter. Réponse s'il vous plaît.

H. ET A. ALLAN.

Annexe "D" du C.P. 2174.

(*Télégramme.*)

OTTAWA, 11 novembre 1891.

A H. ET A. ALLAN,
Montréal.

Le ministre des Postes dit qu'il a été formellement entendu par le Conseil privé qu'il ne serait transporté aucun bétail sur les paquebots-poste, et il ne peut autoriser aucune déviation à cette règle.

WM. WHITE.

Annexe "E" au C.P. 2174.

(*Télégramme.*)

MONTRÉAL, 12 novembre 1891.

W. WHITE,
Sous-ministre des postes.

Nous venons de recevoir le câblegramme suivant de Glasgow :—Nous voulons transporter du bétail à bord du *Mongolian* parce que Chapleau, ministre de l'Agriculture, après avoir entendu notre témoignage, demanda spécialement de le voir arriver avec du bétail, et convint d'aller à Liverpool pour l'inspecter. Dans ces circonstances, le ministre des Postes voudra-t-il changer sa décision, et permettre de transporter des animaux? Répondez vite.

H. A. ALLAN.

Annexe " F " au C.P. 2174.

(Télégramme.)

OTTAWA, 12 novembre 1891.

A H. et A. ALLAN,
Montréal.

Dans les circonstances, le ministre des Postes consent à ce que du bétail soit transporté à bord du *Mongolian*, mais cela ne sera plus permis à aucun paquebot à l'avenir.

Wm. WHITE.

Annexe " G " au C.P. 2174.

M. Allan propose de continuer à faire le service aux anciennes conditions, pendant 12 mois, ou jusqu'à la fermeture de la navigation, 1892. La ligne se composera des *Parisian*, *Sardinian*, *Polynesian*, *Circassian*, *Vancouver*, pour l'été, avec la faculté d'utiliser pendant l'hiver n'importe lequel des paquebots suivants : *Oregon*, *Sarnia*, *Labrador*, *Mongolian*, *Numidian*—aucun bétail ne devra être transporté à bord des paquebots-poste.

J. S. A.

Annexe " H " au C.P. 2174.

OTTAWA, 9 septembre 1892.

DAVID TORRENCE et Cie.

MESSIEURS,—Relativement à notre correspondance à propos de la convention pour service postal océanique, j'ai pris le sujet en considération, et j'insisterai auprès de MM. Allan pour qu'ils emploient au transport des malles les paquebots *Vancouver* et *Labrador*; je comprends qu'ils sont prêts à le faire. Il est évident que le gouvernement ne peut avoir deux conventions distinctes. La convention doit être faite avec les MM. Allan, qui doivent être obligés de régler le départ des paquebots, et de fournir un paquebot, au cas où ils manqueraient aux conditions de la convention. Je crois que, lorsque vous examinerez la chose, cette prétention vous paraîtra assez raisonnable. La convention sera conclue avec les MM. Allan à condition qu'ils emploiront les paquebots *Vancouver* et *Labrador* (pourvu qu'aucun bétail ne sera transporté), et que les jours de départ et tous les détails du service seront réglés par eux.

Votre obéissant serviteur,

A. P CARON.

Annexe "I" à l'A. du C. N° 1274, 28 *septembre* 1895.

LIGNE ALLAN DES PAQUEBOTS DE LA MALLE ROYALE

HUGH ET ANDREW ALLAN, AGENTS.

MONTRÉAL, 6 juin 1895.

Sir ADOLPHE P. CARON, C.C.M.G.
Ministre des Postes.

MONSIEUR,—Ajoutant un supplément à mon télégramme du quatre du courant, je désire attirer votre attention sur le fait que nous avons reçu un câblegramme de nos amis de Glasgow, nous disant que le *Mongolian*, durant sa dernière traversée de Québec, a fait le trajet en 90 minutes de moins que le *record* établi par le *Vancouver*. D'après cela, il semble que les malles n'auraient pas dû être retirées du *Mongolian*, sous prétexte qu'il prend 24 ou 36 heures de plus, pour faire la traversée, que le *Vancouver*, comme vous le dites dans votre lettre.

Si nous devons nous en tenir à l'autre plaidoyer, savoir: le transport du bétail à bord du *Mongolian*, je vous rappellerai qu'en 1891 nous avons abandonné le transport des malles pour l'unique raison qu'on nous a empêché de transporter du bétail, et que la convention ayant rapport aux malles ne fut reconclue qu'après qu'il fut convenu qu'il nous serait permis de transporter du bétail. Il est vrai qu'il était stipulé que le *Labrador* et le *Vancouver* ne devraient transporter aucun bétail, si nous les employions comme paquebots-poste, mais c'était dû au fait que nous avions deux paquebots que nous employions au service des malles, sur lesquels nous ne transportions aucun bétail. Que cette convention n'a pas été suivie est un fait reconnu.

Sans aucun doute, l'action prise récemment par le gouvernement, se rapportant au transport des malles, a été décidée sans que celui-ci ait eu pleine connaissance des faits, et je profite de cette occasion pour vous rappeler que, durant les dernières années, tandis que nous avions donné une partie du transport des malles à la Ligne Dominion, nous avons été obligés, dans plusieurs cas, de fournir des navires à Halifax et ailleurs pour remplacer ces paquebots employés au transport des malles, et nous serons sans aucun doute encore obligés de le faire s'il arrivait quelque chose pour retarder le *Vancouver* ou le *Labrador*.

Vu que nous devons être sur la brèche en cas de nécessité, nous pensons que le gouvernement devrait nous montrer plus d'égards qu'il ne l'a fait dernièrement, et nous sentons bien que le sujet n'a qu'à être soumis aux divers membres du gouvernement pour que ce but soit atteint.

Quand la Ligne Dominion a rejeté la proposition qui lui avait été faite par nos amis de Glasgow, de transporter une malle à bord du *Labrador*, au commencement de la saison, elle a écrit une circulaire attirant l'attention des passagers et des expéditeurs sur la promptitude qui résulterait s'ils cessaient d'arrêter à Moville, comme nos paquebots devaient le faire pour les malles. Ci-joint vous trouverez une copie de la dite circulaire. Naturellement, l'escale nous fait perdre du temps, le gouvernement devrait en tenir compte quand il fera le contraste entre la vitesse des paquebots chargés du transport des malles, et des navires qui n'ont pas de matières postales à transporter.

Je serai heureux d'apprendre de vous que vous avez averti les autorités postales, en Angleterre, d'expédier les malles par le *Mongolian* à son prochain départ de Liverpool, jeudi le 13 du courant.

Relativement à mon télégramme du 4 courant, à vous adressé, je veux expliquer que bien que le *Vancouver*, durant sa dernière traversée vers l'est, soit arrivé à Moville 15 heures après que le *Mongolian* avait dépassé cet endroit, le *Mongolian* avait quitté Québec à peu près 13½ heures avant le *Vancouver*, l'escale lui ayant fait perdre du temps, à Moville, le *Mongolian* a fait la traversée en 90 minutes de moins que le *Vancouver*, ce qui est une autre preuve de l'inexactitude des informations,

qui vous ont été données que le *Vancouver* pouvait faire la traversée en 24 ou 36 heures de moins que n'importe lequel de nos paquebots, à l'exception du *Parisian*.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

ANDREW ALLAN.

Annexe "J" à l'A. du C. No. 2174, 28 *septembre* 1895.

LIGNE ALLAN DES PAQUEBOTS DE LA MALLE ROYALE.
HUGH et ANDREW ALLAN, AGENTS.
MONTRÉAL, 15 juin 1895.

A l'honorable sir ADOLPHE CARON, etc., etc.,
Ministre des Postes.

MONSIEUR,—Nous avons reçu vos lettres des 11 et 12 courant, la première à l'adresse du chef de notre maison.

L'information que nous vous avons donné à propos de la dernière traversée vers l'est, du *Mongolian*, comparée à celle du *Vancouver*, tous deux partis le 27 mai, était tout simplement une constatation de fait. Le *Mongolian* est arrivé à Moville à 9.25 heures p. m., lundi le 4 juin, tandis que le *Vancouver* n'est arrivé qu'à 3.40 heures p.m. le jour suivant, trop tard pour faire transporter ses malles par le train de chemin de fer.

Le départ du *Vancouver* de Rimouski a été pourtant retardé seize heures après celui du *Mongolian*. En tenant compte de ce fait, le *Mongolian* a fait le trajet en une heure et demie ou deux heures de moins que le *Vancouver*.

Notre seul motif était de montrer que l'information donnée au ministère à l'effet que le *Vancouver* ferait le trajet en 24 ou 36 heures plus rapidement que le *Mongolian*, était un faux rapport, et nous regrettons beaucoup que vous ayez été trompé par ce rapport, au point de commettre une si grande injustice à notre détriment.

En ce qui concerne la rapidité, il n'y a aucune raison plausible pour préférer le *Vancouver* au *Mongolian* ou aux autres paquebots nommés dans la convention, savoir, le *Numidian* ou le *Laurentian*.

Nous désirons aussi vous débarrasser l'esprit de l'impression qu'une cargaison considérable de bétail ralentit la marche du paquebot. Le *Mongolian*, durant cette traversée, portait une cargaison d'animaux; le *Vancouver*, probablement, n'en avait pas; néanmoins, le *Mongolian* fit la traversée la plus rapide.

Mais même en admettant que le bétail constitue une cargaison peu désirable sur des paquebots-poste, l'objection ne peut s'appliquer aux voyages vers l'ouest, puisqu'il n'y a actuellement aucun trafic d'exportation de bétail de la Grande-Bretagne au Canada. Conséquemment, sous se rapport, et en ce qui concerne la rapidité des deux paquebots, ils se sont trouvés tous deux dans les mêmes conditions durant leurs traversées commençant jeudi le 13 juin, à Liverpool. Néanmoins, le gouvernement rejetta notre *Mongolian* quand nous conclûmes notre convention, et malgré toutes nos protestations donna ses colis postaux au *Vancouver*.

En ce qui concerne la malle de l'est qui doit partir aujourd'hui, c'est la même chose. Il est vrai que notre *Laurentian*, qui devait transporter les malles en vertu de la convention, a une cargaison d'animaux, mais le *Labrador*, que vous avez préféré au *Laurentian*, a aussi sa cargaison d'animaux.

De plus, les animaux parqués à bord de ce dernier navire, plus de deux cents chevaux, sont de ceux qui réclament le plus de soins, il faut pour les préserver diminuer la vitesse et prendre d'autres précautions, et les cas de mort au cours du voyage sont les plus nombreux parmi eux.

En ce qui concerne la cargaison de bétail sur les paquebots-poste, nous nous souvenons que, lors des négociations qui ont amené l'adoption du présent contrat pour le transport des matières postales, le gouvernement a exprimé le désir de nous empêcher de transporter des animaux, mais que nous avons refusé de souscrire à ces conditions; alors le gouvernement a annulé cette clause. Nous eûmes alors une discussion sur le même sujet avec les officiers du gouvernement de Terreneuve, laquelle fut réglée par un arrangement lui donnant le droit d'empêcher le transport des animaux moyennant une somme à peu près double de celle de la subvention, toutes les fois qu'il se prévaudrait de ce droit; il n'a cependant pas exercé ce droit une seule fois. Si vous voulez bien nous expédier copies des documents auxquels vous faites allusion, comme démontrant le contraire de ce qui précède, nous vous serons très reconnaissants. Vu que les profits pour le transport des animaux à bord du navire en un seul voyage était alors double ou triple de la subvention gouvernementale pour le voyage aller et retour, il nous semble impossible que nous ayons préféré la pitance subventionnelle à notre liberté commerciale. Même maintenant que le marché aux marchandises est très désavantageux, les profits faits à bord du *Labrador* pour le transport des chevaux dans ce seul voyage s'élèveront probablement jusqu'à £800. Nous ne savons naturellement pas quelle somme le gouvernement a résolu de payer à ce vapeur pour transporter les matières postales de cet endroit à Liverpool, mais il est clair, d'après ce qui précède, que si le ministre avait empêché le transport des animaux vivants, au lieu de £250 fixée par le contrat, la compensation aurait dû être plus de trois fois plus forte, afin de compenser la perte résultant du fait qu'on se serait abstenu de transporter des animaux.

Le gouvernement peut ignorer que c'est entièrement grâce à notre bienveillance si la Ligne Dominion a eu sa part du transport des matières postales. Les actions de cette compagnie étaient en majeure partie placées au Canada, parmi nos amis et nos clients, et il était de notre intérêt mutuel d'unir nos forces dans notre intérêt commun.

Nous nous sommes conformés aux conditions de cet arrangement, longtemps après que cette ligne fût devenue pratiquement insolvable, et lorsque les circonstances l'empêchaient de remplir les conditions du contrat nous avons mis à la disposition du gouvernement de nos propres navires, ce qui était d'ailleurs notre devoir d'après notre contrat avec le gouvernement.

Cependant, il nous a été impossible de prévenir la catastrophe. Les circonstances qui surgirent ensuite n'ont pas besoin d'être exposées; il suffit de constater que les actionnaires, canadiens et autres, ont été forcés de céder leurs parts et que les nouveaux venus ont payé 36s. 6d. pour des actions qui avaient coûté £20 aux anciens acquéreurs. Il nous aurait alors été loisible d'annuler l'arrangement que nous avions fait avec l'ancienne compagnie, mais nous ne l'avons pas fait. Au contraire, nous avons abandonné aux nouveaux acquéreurs la part du contrat appartenant aux anciens actionnaires, jusqu'à la fin de la saison du terminus d'Halifax, en avril dernier, alors que cet arrangement a été annulé.

Ce n'est pas que la nouvelle compagnie eut le moindre titre à faire valoir, soit contre nous, soit contre le gouvernement, soit contre le pays, et sa manière d'agir durant les quelques semaines de la présente saison le démontre jusqu'ici, la subvention du gouvernement était non seulement comptée comme rémunération pour le transport des matières postales, mais aussi comme encouragement au commerce, et c'était la manière de voir de l'ancienne Ligne Dominion, comme c'était notre manière de voir pendant la dernière saison. Tous deux nous faisons faire à nos navires des voyages hebdomadaires, sur la route du Saint-Laurent, et nous continuons le service pendant la saison entière, qu'il y ait perte ou profit. Ces nouveaux venus, au contraire, ont renoncé à à peu près la moitié de leur service, chaque fois que les temps durs se sont fait sentir. Ils ont retiré du service, leur *Oregon* et leur *Sarnia*, et le *British Prince*, à leur service l'année dernière, a été retranché après un voyage, de sorte qu'il reste à la nouvelle compagnie le *Vancouver* et le *Labrador* qui lui appartiennent, et le *Mariposa*, un navire nolisé. Leurs procédés vis-à vis de nous ne peuvent être imités par nous si nous tenons à nous respecter. Ci-inclus vous trouverez un échantillon de la littérature de gouttière dont ils inondent Liverpool aux coins des

rues, de façon anonyme, ces pamphlets ayant comme but d'exalter la Compagnie Dominion et de nous vilipender. Si le gouvernement avait maintenu le contrat qu'il avait fait avec nous, nous ne serions pas exposés à ces attaques indignes. Nous désirons aussi soumettre à votre considération un autre côté de la question. Les postes américaines des Iles Britanniques à New-York sont transportées par la Ligne White Star, dont les navires quittent Liverpool les mercredis, et ceux de la Ligne Cunard les samedis. Depuis quelque temps, la Ligne White Star s'est servie d'un navire à petite vitesse et d'un paquebot rapide alternativement chaque mercredi ; l'un de ses vapeurs est tellement lent que celui qui quitte le même port une semaine après arrive en même temps que lui à New-York. Les matières postales, pour cette raison, ne sont pas prises à bord des navires à petite vitesse de la Ligne White Star. Le gouvernement britannique à simplement décidé que les personnes désirant un service plus rapide au milieu de la semaine que celui qui est établi pourront marquer sur leurs envois le nom du navire rapide à bord duquel ils désirent en faire l'expédition et que leurs désirs seront respectés. Il vous était loisible de faire la même chose et d'éviter ainsi de violer le contrat fait avec nous.

Il ne faudrait pas cependant s'occuper exclusivement de la vitesse, qui est sujette à beaucoup de variations et qui constitue un risque plutôt qu'une force, car elle oblige souvent à prendre la route du nord quand celle du sud est préférable, et, de cette façon, fait rencontrer les brouillards quand la prudence conseillerait de les éviter. La question de savoir si nos navires sont lents où à grande vitesse n'est toutefois pas à considérer ici. Ces navires sont ceux nommés dans le contrat et que nous avons entrepris de fournir, et que le gouvernement à acceptés, de sorte que le gouvernement n'a pas, d'après nous, le droit de les refuser maintenant.

Nous avons l'honneur d'être, messieurs,

Vos obéissants serviteurs,

H. ET A. ALLAN.

Supplément " K" à A.C. n° 2174, 28 *septembre* 1895.

LISTE DES DATES DE DÉPART DES PAQUEBOTS TRANSPORTANT LES MATIÈRES POSTALES ENTRE LE CANADA ET LA GRANDE-BRETAGNE, DURANT LE TRIMESTRE DE JUIN.

Numidian, de	Liverpool	4 avril	1895
Oregon	"	11 "	1895
Sardinian	"	15 "	1895
Laurentian	"	25 "	1895
Parisian	"	2 mai	1895
Mongolian	"	9 "	1895
Numidian	"	16 "	1895
Sardinian	"	23 "	1895
Laurentian	"	30 "	1895
Parisian	"	6 juin	1895
Vancouver	"	13 "	1895
Numidian	"	20 "	1895
Labrador, de	Halifax	6 avril	1895
Parisian	"	13 "	1895
Vancouver	"	20 "	1895
Numidian	"	27 "	1895
Sardidian, de	Québec	5 mai	1895
Labrador	"	12 "	1895
Parisian	"	19 "	1895
Vancouver	"	26 "	1895

Numidian, de	Québec	2	juin	1895
Sardinian	"	9	"	1895
Labrador	"	19	"	1895
Parisian	"	23	"	1895
Vancouver	"	30	"	1895

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par son Excellence, le 22 octobre* 1895.

Vu le rapport du ministre du commerce daté le 18 octobre 1895, en ce qui concerne l'arrêté du conseil du 28 septembre 1895, qui autorisait le paiement d'une subvention à la ligne de navigation à vapeur "Dominion" pour services rendus en transportant les matières postales à bord des vapeurs *Labrador* et *Vancouver* jusqu'à la fin de la dernière année fiscale que le service a été continué, et que les matières postales ont été reçues et expédiées par les voyages réguliers des dits vapeurs depuis cette date, et que ce service peut ainsi continuer jusqu'à l'expiration du contrat fait avec MM. H. et A. Allan.

Le ministre recommande que le gouvernement soit autorisé de payer à cette compagnie les services qui pourront être rendus pendant la durée du contrat actuel. Le prix devra être le même que celui qui a été payé jusqu'ici, savoir: £250 par traversée, ce qui est le prix en vertu du contrat conclu avec MM. Allan.

Le comité est d'avis que l'autorisation requise soit accordée.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence le* 23 *avril* 1896.

Le comité, sur la recommandation du ministre du Commerce, est d'avis que l'arrêté du conseil du 22 octobre 1895, qui autorise le ministère du Commerce à payer à la *Dominion Steamship Line* pour services rendus ou devant être rendus, relativement au transport des malles, depuis la fin du dernier exercice financier jusqu'à l'expiration du contrat actuel, à bord des vapeurs *Labrador* et *Vancouver*, soit amendé de façon à inclure les vapeurs *Scotsman* et *Canada*, et que le gouvernement soit autorisé à payer à la *Dominion Steamship Line* pour services déjà rendus relativement au transport des malles à bord du vapeur *Scotsman.*

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil Privé.

EXTRAIT

[28*b*.]

D'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le 21 février 1896, exprimant son adhésion aux vues exprimées par les Chambres de Commerce des Provinces Maritimes, à l'effet que le gouvernement devrait s'abstenir de payer des subventions aux navires venant des ports étrangers en Amérique ou retournant à ces ports.

EXTRAIT *d'un rapport du comité de l'honorable Conseil Privé, approuvé par Son Excellence, le* 21 *février* 1896.

Vu le rapport du ministre du Commerce, daté du 29 janvier 1896, et déclarant qu'il a pris en considération un mémoire de la Chambre de Commerce des provinces maritimes, composée des diverses chambres des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, mémoire adressé à Son Excellence le gouverneur général, appelant son attention sur le fait que depuis quelques années, après la fermeture de la navigation du Saint-Laurent, et après avoir débarqué les malles au port terminal, on a débarqué et expédié dans les ports étrangers, au détriment des ports des provinces maritimes, du fret canadien d'entier parcours, et demandant que cette question fut prise en sérieuse considération, et qu'à l'avenir on n'accorde plus de subventions qu'aux navires voyageant entre les ports du Royaume-Uni et des ports du Canada.

Le ministre expose qu'il est d'avis que l'opinion exprimée par la Chambre de Commerce est juste, que le temps est arrivé où le fret des ports canadiens, aller et retour, est suffisant pour justifier le gouvernement de s'abstenir de donner des subventions aux navires partant des ports étrangers sur ce continent, ou arrivant à ces ports, et qu'il est de l'intérêt du Canada d'exiger que les vapeurs subventionnés partent directement des ports canadiens ou y arrivent directement, sans que cela affecte les contrats en vigueur.

Le ministre recommande que copie de cette minute, si elle est approuvée, soit communiquée de la manière ordinaire au secrétaire de la Chambre du Commerce dans les provinces maritimes.

Le comité soumet ce qui précède à l'approbation de Votre Excellence.

JOHN J. McGEE,
Greffier du Conseil privé.

A Son Excellence le très honorable sir John Campbell Hamilton Gordon, comte d'Aberdeen, gouverneur général du Canada, en Conseil :

Le mémoire de la Chambre de Commerce des provinces maritimes, composée des diverses chambres de commerce des provinces du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Ecosse et de l'Ile du Prince-Edouard, expose respectueusement ce qui suit :

Vu que depuis des années, après la fermeture de la navigation du Saint-Laurent, des paquebots subventionnés par votre gouvernement ont, après avoir débarqué les malles à un port terminal, débarqué et expédié du fret canadien d'entier parcours dans un port étranger au détriment des provinces maritimes.

Vos requérants demandant respectueusement que Votre Excellence prenne cette question en sa considération la plus sérieuse, et qu'à l'avenir des subventions ne soient accordées qu'aux paquebots ayant leur point de départ et d'arrivée dans des ports du Royaume-Uni et du Canada.

Et vos requérants ne cesseront de prier.

IRA CORNWALL,
Secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce des provinces maritimes.

DOCUMENTS SUPPLÉMENTAIRES

[28c.]

RELATIFS AU SERVICE RAPIDE DES POSTES TRANSATLANTIQUES.

Bureau du Haut Commissaire du Canada,
Londres, S.-O., 10 juillet 1896.

Victoria Chamber, 17 Victoria Street,

Sir Charles Tupper, baronnet, G.C.M.G.,

Monsieur,—Au cours des dépêches échangées entre nous relativement à mon voyage projeté au Canada, vous me conseilliez (voyez votre dépêche du 30 ult.) de ne pas quitter l'Angleterre avant d'avoir pris, avec M. Chamberlain, les arrangements nécessaires à l'acceptation de la soumission de MM. Allan, relativement au service rapide des postes transatlantiques.

J'ai eu une entrevue avec M. Chamberlain le premier jour du mois courant, et nous avons discuté la question du service rapide des postes transatlantiques. Dès le commencement, je me suis trouvé dans une position assez fausse, parce que je n'avais pas reçu d'informations autres que les vôtres relativement à la teneur de la commission des Allan, et que je ne connaissais pas quelle attitude le gouvernement me conseillerait de prendre à ce sujet. De plus, M. Chamberlain était absolument dans la même position que moi, n'ayant rien reçu d'officiel au sujet de cette question. Toutefois, je conseillai, tel que vous le désiriez, l'acceptation de la soumission de la ligne Allan, mais M. Chamberlain me fit comprendre que le gouvernement ne pouvait donner de décision à ce sujet, vu le résultat des dernières élections, le dit gouvernement ne connaissant pas l'opinion du nouveau gouvernement. Il paraissait être résolu de suivre cette politique jusqu'au bout. En conséquence, je pensai qu'il était de mon devoir de vous avertir. Je reçus votre réponse du même jour—le 1er juillet—Voici la teneur de cette dépêche:—

"D'après une loi adoptée au cours de la dernière session, avec le consentement de l'opposition, le contrat pour le service rapide transatlantique est sujet à l'approbation du parlement, et la soumission de la Ligne Allan est la seule qui soit d'accord avec les conditions du cahier des charges. Ceci règle la question, en ce qui concerne le prochain gouvernement, et à moins qu'on ne se hâte d'agir une année sera perdue.

J'obtins aussitôt une nouvelle entrevue avec M. Chamberlain, le 2 courant, et je lui donnai connaissance de votre dépêche. A sa demande, je lui écrivis à ce sujet, le 4 courant, la lettre dont vous trouverez copie ci-incluse.

Le 2 juillet, je vous expédiai la dépêche suivante:—

"Ni M. Chamberlain, ni moi n'avons reçu de détails de vous, soumission Allan. Si les dits détails n'ont pas été expédiés par la poste, je vous suggérerais de télégraphier au long."

Le 4 courant, la dépêche suivante vous fut envoyée par moi:—

"Pas de réponse à ma dépêche du 2 concernant la soumission Allan. Je ne puis représenter cette question comme elle doit l'être sans être en possession des renseignements nécessaires."

Le même jour, je reçus une dépêche venant de vous. Cette dépêche était conçue ainsi:—

"M. Dunlop, de Glasgow, a remis à M. Chamberlain copie de la soumission Allan, et vous en a expédié une. Les Allans l'ont dépêché à Londres afin qu'il ait une entrevue avec vous. Il vous donnera tous les renseignements nécessaires. Nous

nous proposons de voter un arrêté du Conseil, sujet à l'approbation du parlement, M. Chamberlain, à propos de la contribution de soixante-quinze mille livres sterling par le gouvernement britannique."

Le 7 courant, je n'avais pas encore reçu de copie de la soumission, mais ce jour-là j'eus une entrevue avec M. Dunlop, lequel me remit la susdite copie. Après cet entretien, je vous télégraphiai comme suit:—

"Vu Dunlop aujourd'hui. M'informe que votre gouvernement accepte substitution, *voir* clause 18, conditions, contrat. M'informe aussi, vous donnerez Allan lettre exemptant amende pourvu qu'ils forment compagnie dans un délai quatre mois. Que le gouvernement accepte addition suivante, clause 19": Il est entendu, toutefois, que la vitesse des navires poura être diminuée pendant les brouillards, tempêtes de neige ou autres, ou pour éviter le danger dans le voisinage des côtes, et que les délais ainsi causés ne comporteront point l'amende, et ne seront pas comptés comme violation du contrat." M'informe aussi que par la clause 9 la date du commencement du service est reculée pour construction des paquebots. Envoyez dépêche définitive ce soir, à ce sujet, afin que je puisse discuter l'affaire avec M. Chamberlain demain."

La dépêche suivante, datée du 7 courant, m'arriva le lendemain :—

"Votre dépêche d'aujourd'hui correcte excepté concernant l'allocation de temps pour la construction des navires, laquelle n'est admise qu'au cas de grève."

Je reçus aussi une autre dépêche de vous, le 8 courant. En voici le contenu :—

"La date du commencement du service pourra être reculée pour l'achèvement de navires en cas de grève ou de retard dans la ratification du contrat par le parlement."

Vous trouverez aussi, ci-incluses, copie d'une lettre de M. Dunlop à M. Chamberlain, datée du 3 courant, aussi les copies des lettres que j'ai reçues de M. Dunlop. Ces lettres étaient en date des 8 et 9 courant:—

Vu l'absence de M. Chamberlain, je n'ai pu avoir une autre entrevue avec lui avant le 9 de ce mois, jour où je le vis à la Chambre des Communes. Je lui ai lu les dépêches qui ont été échangées, et il en a écouté la lecture avec beaucoup d'intérêt. Toutefois, il me fit encore comprendre qu'il lui serait impossible de rendre une décision telle que je lui demandais avant d'avoir vu la soumission Allan, ou toutes autres soumissions ou offres qui avaient été faites, et pas avant d'avoir en mains toute la correspondance échangée entre le gouvernement et aucun des soumissionnaires ou autres personnes intéressées. Il me fit aussi comprendre que le gouvernement de Sa Majesté ne voterait aucune somme spéciale en faveur de ce projet; que tout ce que le gouvernement s'était engagé à faire c'était d'offrir son aide et son appui à certaines conditions, l'appui pécuniaire ne devant pas excéder la somme de £75,000 par année, pour la période d'années spécifiée aux conditions plus haut mentionnées.

Je puis ajouter que M. Dunlop m'a averti, avant mon entrevue avec M. Chamberlain, que sa maison était prête à renoncer à ses droits à la clause, et qu'il en donnerait avis par lettre; que le contrat devait être donné à cette maison sujet (sans amende) à la condition qu'il réussirait à former une compagnie dans un délai de quatre mois. Je communiquai cette déclaration au secrétaire d'Etat, bien que M. Dunlop ne me l'ait pas encore faite par écrit.

J'ai communiqué l'affaire à M. Chamberlain dans les termes de vos dépêches, et je crois avoir fait tout ce qui était en mon pouvoir pour interpréter les intentions du gouvernement. Il est évident, toutefois, que rien ne sera fait par le gouvernement de Sa Majesté durant le cours des négociations et avant la réception par M. Chamberlain des renseignements qu'il demande, et je vous ai aujourd'hui, en conséquence, expédié la dépêche suivante:—

"Service rapide transatlantique. Eu une entrevue avec Chamberlain hier. Il affirme que le gouvernement ne peut rendre de décision avant que toutes les soumissions ou offres lui aient été soumises, ainsi que toute correspondance qui a été échangée entre le gouvernement et les soumissionnaires ou autres personnes intéressées à cette affaire."

En terminant, je crois devoir dire que M. Chamberlain tient beaucoup au projet du service rapide transatlantique, et que, tel qu'il l'a dit à mon prédécesseur ainsi

qu'à moi-même, c'est son plus vif désir de voir le service rapide entre le Royaume-Uni et le Canada réussir sous le plus bref délai.

Je suis, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

DONALD A. SMITH.

P.S.—Depuis que j'ai écrit ce qui précède, j'ai reçu une lettre du Bureau des Colonies à ce sujet. Vous trouverez ci-inclus copie de cette lettre, pour le service du département.

DONALD A. SMITH.

17 Victoria Street, London, S.O., 4 juillet 1896.

Au sous-secrétaire d'Etat,
Bureau des Colonies, S.O.

Monsieur,—Au cours d'une conversation que j'ai eue avec le secrétaire d'Etat, le premier courant, je lui ai donné connaissance d'une dépêche que j'avais reçue du premier ministre du Canada. Cette dépêche me conseillais de ne pas faire un voyage que je me proposais de faire au Canada, avant d'avoir pris, avec M. Chamberlain, les arrangements nécessaires à l'acceptation de la soumission de MM. H. et A. Allan, relativement au service rapide des postes transatlantiques, en réponse aux annonces demandant des soumissions, et publiées sur les instances du gouvernement de Sa Majesté il y a quelque temps. Après mon entrevue avec M. Chamberlain, je télégraphiai au premier ministre lui faisant connaître que M. Chamberlain ne se sentait pas le pouvoir de prendre des arrangements définitifs au sujet du service rapide, avant d'avoir pris connaissance de l'opinion du prochain gouvernement.

J'ai depuis reçu la dépêche suivante de sir Charles Tupper, laquelle j'ai lue à M. Chamberlain, à la Chambre des Communes, le 2 courant :

" D'après une loi adoptée au cours de la dernière session, avec le consentement de l'opposition, le contrat pour le service rapide transatlantique est sujet à l'approbation du parlement, et la soumission de la ligne Allan est la seule qui soit d'accord avec les conditions du cahier des charges. Ceci règle la question, en ce qui concerne le prochain gouvernement, et à moins qu'on ne se hâte d'agir une année sera perdue."

Ainsi que le dit sir Charles Tupper, la loi autorisant la passation du contrat a été approuvée par les deux partis du parlement de la Puissance, et le contrat sera toujours et en toutes circonstances sujet à l'approbation du parlement. J'ose donc espérer que le secrétaire d'Etat reprendra en considération cette question, que je lui ai soumise d'après les instructions du gouvernement du Canada.

Je suis, etc.,

DONALD A. SMITH.

Allan Line and State Line of Steamers,
25 Bothwell Street, Glasgow.
3 juillet 1896.

Au très honorable Joseph Chamberlain, M.P.,
Secrétaire du Bureau des Colonies,
Downing Street, S.O.

Monsieur,—Comme M. Mercer en fait la demande dans sa note reçue ce matin, j'ai l'honneur d'inclure sous ce pli une copie de la soumission présentée pour la Ligne Allan, relativement au servide rapide des postes canadiennes. Les documents ci-inclus

comprennent l'annonce demandant des soumissions, les conditions du cahier des charges, et une copie de la soumission présentée au nom des propriétaires de la Ligne Allan.

Vous remarquerez que la soumission se conforme pratiquement aux conditions de l'annonce. Cette soumission était accompagnée d'une lettre exposant l'attitude que la Ligne Allan se proposait de prendre si on lui adjugeait l'entreprise.

Au cours de cette lettre, on annonçait que non seulement on avait l'intention de fournir un service rapide pour la poste, mais encore, que l'on augmenterait le nombre des transports de marchandises et de passagers. Les nouveaux services dont il était question comprenaient, entre autres.

(1) Un transport hebdomadaire de marchandises et de passagers, de Liverpool à Québec et Montréal.

(2) Un transport hebdomadaire de marchandises et de passagers, de Glasgow à Québec et Montréal.

(3) Un transport hebdomadaire de marchandises entre Londres et Montréal.

(4) Un transport de passagers et de marchandises, toutes les deux semaines, entre Glasgow et Liverpool et Saint-Jean, Terreneuve, et Halifax.

Ces transports sont indubitablement d'une grande importance pour le commerce du Canada, et il était dit, au cours de la susdite lettre, que la Compagnie Allan pourrait, et cela, en peu de temps, compléter les arrangements nécessaires à l'accomplissement de ce projet, et nous avons cru, d'après nos câblegrammes, que le gouvernement reconnaissait que l'on devrait nous accorder les délais voulus.

Faisant allusion aux clauses seize, dix-sept et dix-huit des conditions du cahier des charges, notre lettre comportait que nous noliserions des paquebots capables de fournir une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure, et que les traversées devraient se faire dans un laps de temps aussi court que le permettrait une navigation nécessairement prudente, à cause des dangers; nous suggérions que les retards causés par le ralentissement de la vitesse, pendant les brouillards, les tempêtes de neige ou de vent, ou, encore, par le ralentissement de la vitesse afin d'éviter le danger dans le voisinage des glaces ou des côtes, n'entraînassent pas l'amende prévue dans les conditions du contrat, non plus que les délais et retards causés par des causes comme les suivantes, lesquelles les entrepreneurs ne peuvent prévoir ou empêcher: naufrages, désastres maritimes, grèves d'employés ou toutes autres causes semblables.

Comme il avait fallu beaucoup de temps pour adjuger l'entreprise, les MM. Allan, au cours de la susdite lettre, suggéraient que si le service rapide ne pouvait être mis en vigueur en mai 1898, en raison du trop court intervalle entre la date finale du contrat et cette date, la construction des paquebots prenant nécessairement un certain temps, on accorderait le temps nécessaire aux préparatifs.

Nos câblegrammes semblent nous faire croire que ces conditions ont été acceptées par le gouvernement, mais nous ne savons pas au juste si c'est l'intention du gouvernement de mettre ces conditions au contrat, ou de les amender séparément. La manière dont ces remarques très raisonnables seront considérées nous laisse indifférents, mais, cependant, nous ferons remarquer que, dans l'intérêt de la sûreté de la navigation, les paquebots ne devraient pas être forcés de maintenir tout le long de la traversée à une vitesse de 20 nœuds a l'heure, sous peine d'une amende, mais devraient avoir le droit de ralentir leur marche dans l'intérêt de la sûreté des malles et des passagers, dans les brouillards ou dans le voisinage des glaces ou des côtes, où il serait imprudent d'avancer à une vitesse de 20 nœuds, et que les retards causés par des causes semblables ne devraient pas entraîner, une amende et ne devraient pas être considérés comme violation du contrat.

J'espère que ces conditions rencontreront votre approbation, et qu'ainsi on en arrivera à une décision sous un très bref délai.

Je dois ajouter que mon associé, maintenant en Canada, et en communication avec le gouvernement, m'a télégraphié, me disant que le gouvernement canadien désirait avoir les informations contenues dans cette lettre.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

NATHANIEL DUNLOP.

ALLAN LINE AND STATE LINE OF STEAMERS,
EUSTON HOTEL, 8 juillet 1896.

A l'honorable sir DONALD A. SMITH,
Haut commissaire du Canada.

CHER SIR DONALD,—C'est avec plaisir que j'accède à la demande contenue dans votre lettre d'hier.

Toutefois, je vous ai déjà mis en possession des informations que vous me demandez, peut-être pas avec tous les détails que vous désirez avoir, mais je le ferai encore une fois, pour vous démontrer que je veux travailler en parfait accord avec vous.

M. Chamberlain et moi, nous sommes de vieilles connaissances, mais, avant l'après-midi de mercredi dernier, je n'avais eu aucune communication avec lui, relativement aux soumissions, depuis qu'elles avaient été demandées.

Vous vous rappelerez, s'il vous plaît,que mercredi midi, je vous visitai. Vous m'invitâtes à me rendre avec vous au bureau des colonies, où vous aviez rendez-vous avec M. Chamberlain, relativement au service rapide des postes.

En réponse à vos questions, je vous fis connaître la teneur des lettres que j'avais reçues du Canada, c'est-à-dire que tout était terminé entre le gouvernement et la compagnie, que notre soumission avait été acceptée, sujette à l'approbation du gouvernement britannique, que le ministre avait consenti à certaines modifications du contrat, ce dont vous aviez sans doute été averti.

Vous me fîtes comprendre que les câblegrammes que vous aviez reçus comportaient à peu près la même chose.

Je crus que vous aviez en votre possession une copie de notre soumission et les détails des modifications, et que vous deviez les remettre à M. Chamberlain, je crus que vous tâcheriez d'obtenir son approbation et ses efforts pour obtenir les £75,000 que nous désirions obtenir.

Plus tard, mercredi, j'ai vu M. Mercer, le sous-secrétaire des colonies, lequel, parlant des conditions du contrat pour le service rapide transatlantique, me dit que le bureau des colonies désirait qu'une vitesse moyenne de 20 nœuds à l'heure fut maintenue au cours des traversée—cette formule est prise du contrat postal P. et O. —Mais il convint que cette vitesse ne pourrait pas être maintenue pendant toute la traversée, les brouillards et le voisinage des glaces ou des côtes nécessitant le ralentissement de l'allure. Il croyait que l'on admettrait cela. Je me levais pour partir, lorsque M. Mercer me dit qu'il pensait que M. Chamberlain aimerait à me voir. J'eus beaucoup de plaisir à le voir.

M. Chamberlain se préparait à partir pour la Chambre, et nous fîmes route ensemble. M. Chamberlain me fit entendre que, vu le changement de ministère, il serait préférable qu'il remit à plus tard la considération de la question du service rapide, c'est-à-dire, jusqu'à ce que l'opinion du nouveau ministère à ce sujet lui soit connue. Je crois qu'il ajouta qu'il vous avait parlé en ces termes. Nous conversâmes à propos d'autres choses, et nous nous séparâmes.

J'avais affaire au *Board of Trade*, et réfléchissant à ce que M. Chamberlain m'avait dit, et redoutant que les délais inévitables qui suivraient pourraient bien empêcher l'établissement du service rapide au temps où le gouvernement le voulait avoir, j'écrivis ce qui suit au *Board of Trade* :—

SERVICE CANADIEN DES POSTES.

Au cours de notre conversation, aujourd'hui, vous fûtes assez bon pour m'annoncer que vous pensiez qu'il serait préférable que vous ne preniez point en considération la question du service rapide avant de connaître les vues du nouveau ministère. Je crois comprendre, d'après les câblegrammes que j'ai reçus, que le gouvernement sortant de charge sait qu'on a perdu beaucoup de temps avant de décider cette question, et qu'il a arrêté les conditions du contrat avec mes associés d'une manière satisfaisante pour tous. Ces conditions, dit-on, devaient vous être soumises et être recommandées à votre approbation, et si vous les approuviez, elles devraient être soumises dans leur forme complète au parlement avant d'être finalement approuvées.

Le nouveau ministère devant donner la décision finale à ce sujet, et en raison de l'importance qu'il y a de ne perdre que le moins de temps possible, peut-être penserez-vous qu'il serait avantageux de donner votre décision.

Votre dévoué, etc.

N. D.

Je retournai à Glasgow le même soir. Vendredi, je reçus la note ci-incluse de la part de M. Mercer, me demandant d'expédier copie des conditions à M. Chamberlain.

Je fus très surpris de recevoir une pareille demande, croyant que vous aviez vous-même donné copie de ces conditions. Je reçus aussi un câblegramme de Montréal, de la part du gouvernement, je crois, me demandant de donner à M. Chamberlain copie des conditions du contrat.

D'après ces instructions, j'écrivis la lettre dont je vous ai donné copie hier, au cours de laquelle vous verriez que je fais mention de la réception du câblegramme du Canada me demandant de donner à M. Chamberlain tous les renseignements qu'il désirerait avoir.

Samedi, pendant mon absence, un câblegramme m'arriva, me recommandant de vous donner, à vous aussi, copie des conditions du contrat.

Lundi, je vous télégraphiai que je vous les apporterais, ce que je fis.

Hier, je vous demandai permission de voir M. Chamberlain, croyant qu'il désirerait peut-être des détails au sujet de la lettre que je lui avais expédiée. Vous me donnâtes permission et je le vis.

Après avoir conversé un peu, M. Chamberlain me dit qu'il n'avait pas reçu ma copie des conditions du contrat, de la part du gouvernement du Canada. Je lui dis que les conditions imprimées que je lui avais expédiées avec la copie de notre soumission, étaient les conditions qui avaient été arrêtées, avec les quelques changements que je signalai. Mais, j'ajoutai : vous ne devez pas recevoir ces informations de ma part. Le haut commissaire est le seul qui puisse fournir ces détails officiellement, et si vous le permettez, je me retirerai dès maintenant de cette affaire. Toute cette question est entre les mains de sir Donald, et il vous donnera probablement tous les détails.

Je vous apportai alors copie de la soumission et des conditions.

N. D.

Service rapide des Postes.

Euston Hotel,
Londres, 9 juillet 1896.

A l'honorable sir Donald A. Smith,
Haut Commissaire du Canada.

Cher sir Donald,—Mon associé, M. Henry Allan, m'a expédié une dépêche d'Ottawa hier soir, à l'effet que l'arrêté en conseil concernant les arrangements pris avec les ministres, au sujet du service rapide des postes, a été présenté au gouverneur général. Ainsi, tout ce qui peut se faire avant que le gouvernement de Sa Majesté donne sa décision, est fait.

Je suppose que le contrat ne peut pas être présenté au parlement canadien avant d'avoir été approuvé par M. Chamberlain.

S'il en est ainsi, peut-être M. Chamberlain voudra-t-il s'en occuper immédiatement.

En ce qui concerne la date du commencement du service, ma dépêche m'annonce que, à part le temps alloué dans les cas de grève, tel que vous le prévoyez, sir Charles Tupper reconnaît que l'on devrait accorder une autre allocation en raison du temps déjà perdu et de la perte de temps inévitable d'ici à ce que nous soyons en état de

donner les entreprises de la construction de nos paquebots. Je crois comprendre que sir Charles vous a télégraphié à ce sujet.

Je voudrais quitter Londres ce soir, s'il y avait possibilité, et je vous rendrai visite cet après-midi vers quatre heures.

Votre, etc.,

NATH. DUNLOP.

Bureau des colonies, Downing Street, S.O., 10 juillet 1896.

Au Haut Commissaire du Canada.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 4 courant, relativement au service rapide transatlantique, M. Chamberlain, le secrétaire colonial, me prie de vous informer qu'il est toujours d'opinion qu'il ne serait pas désirable de s'occuper de l'acceptation de la soumission de MM. Allan avant que le nouveau cabinet ait été formé.

Même en laissant de côté cette objection, il serait impossible pour le gouvernement de Sa Majesté d'en venir à une décision immédiate de cette affaire, parce que, tel que je l'annonce au comte d'Aberdeen par une dépêche en date du 21 novembre 1895, il reste encore au gouvernement de Sa Majesté à décider quel sera le montant de la subvention accordée par l'échiquier impérial, et le gouvernement ne peut prendre une décision semblable sans être en possession de tous les détails que le gouvernement du Canada possède à ce sujet, comprenant les conditions du cahier des charges, copies de toutes les soumissions, et de toutes les communications que le gouvernement canadien a pu recevoir au sujet des dites soumissions.

En ce qui concerne l'entrevue que vous avez eue avec M. Chamberlain le 9 courant, je dois vous dire que M. Chamberlain a appris que des changements très importants ont été faits à la soumission de MM. Allan.

S'il en est ainsi, il est très possible que le gouvernement se voit dans la nécessité de demander d'autres soumissions, afin que tous les soumissionnaires aient une chance égale de compétition au sujet des dits changements.

Les lords commissaires du Trésor désirent sans doute avoir des informations à ce sujet, afin d'étudier la question, et vous voyez qu'alors un retard est inévitable.

Un câblegramme dans le sens de la présente lettre a été expédié au gouverneur général.

Je suis, etc.,

JOHN BRAMSTON.